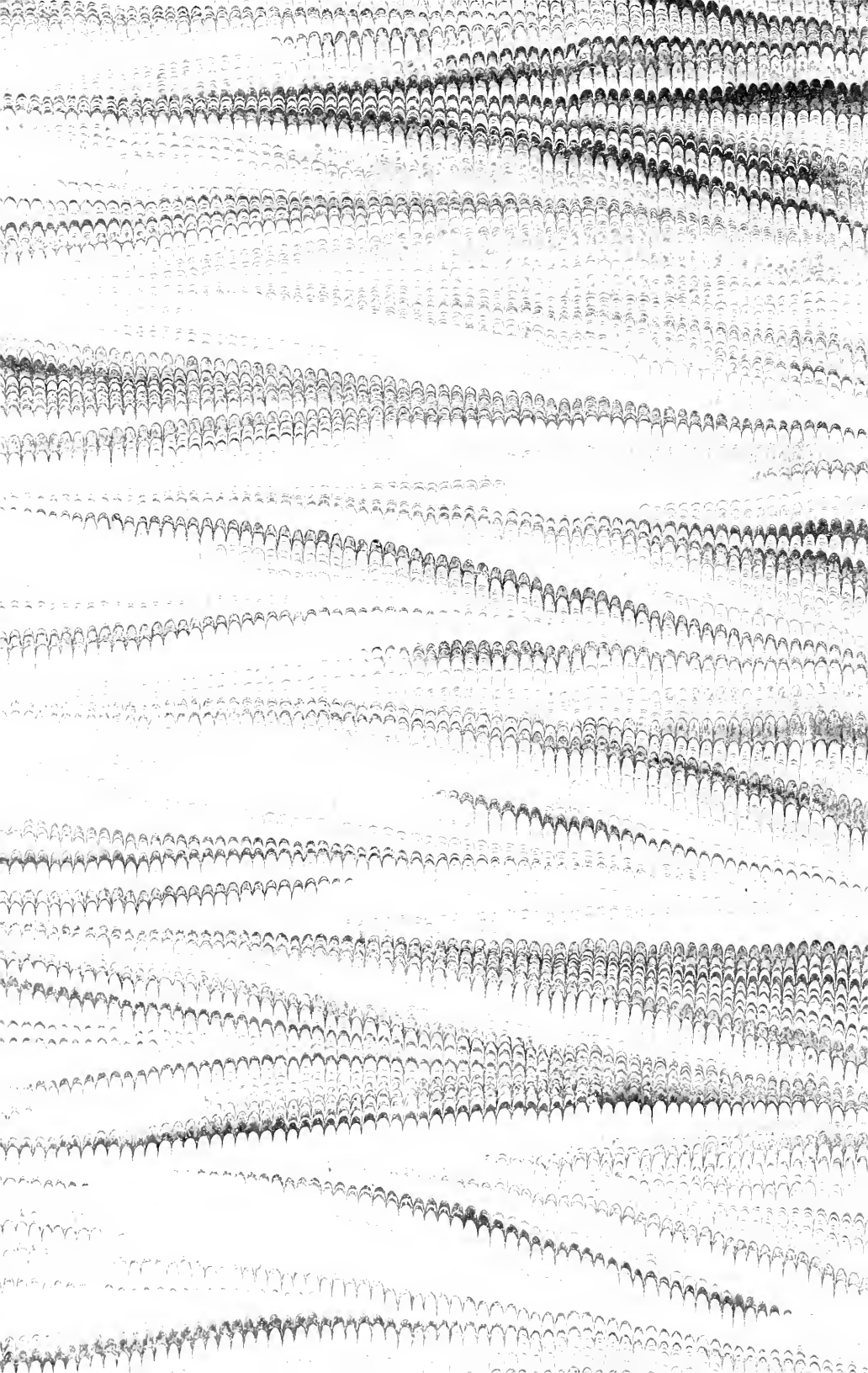
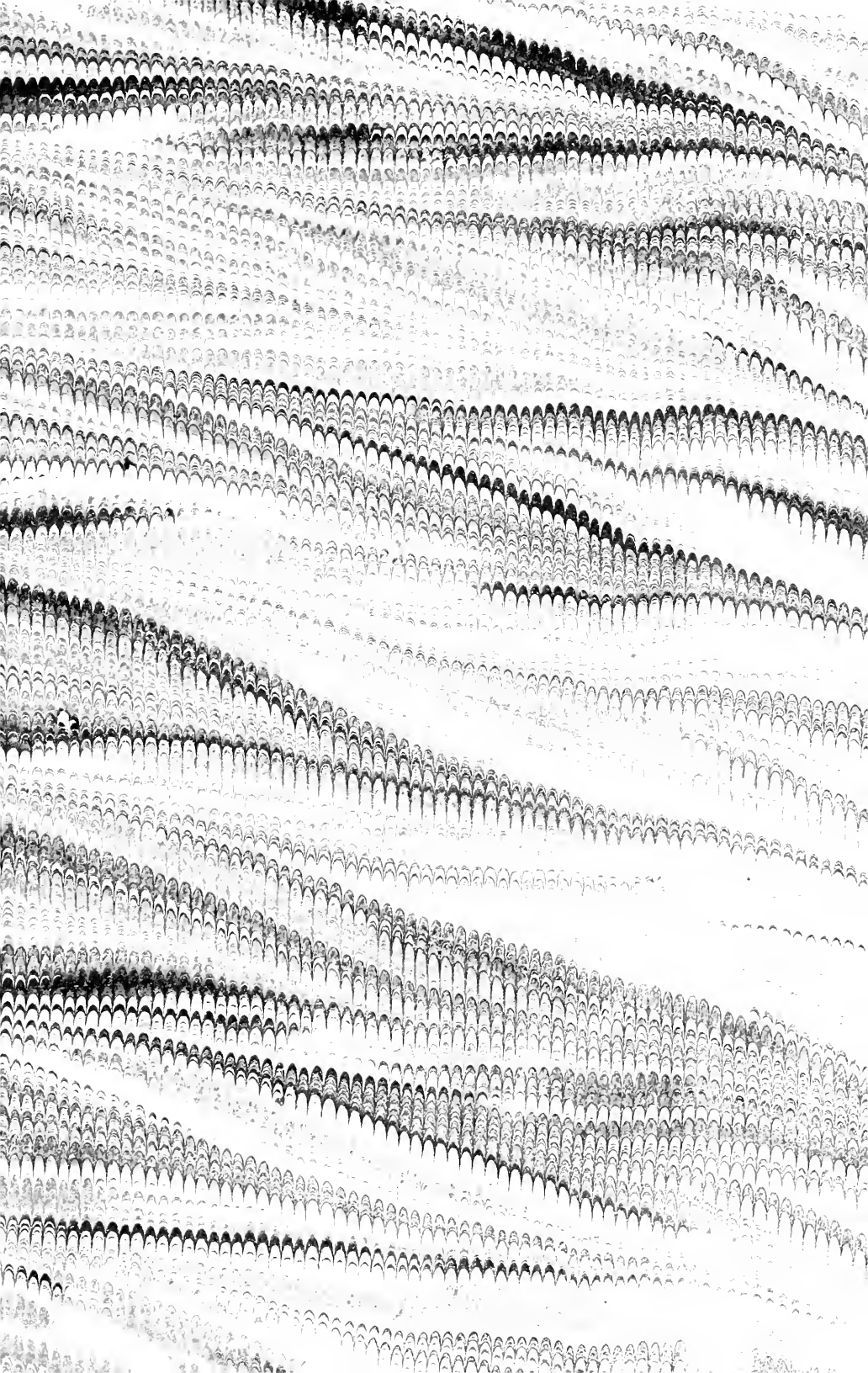




UNIVERSITY  
OF  
TORONTO  
LIBRARY





















**ANCIENNES**  
**CRONICQUES**  
**D'ENGLETERRE**

---

TYPOGRAPHIE DE CH. LAHURE ET C<sup>IE</sup>  
Imprimeurs du Sénat et de la Cour de Cassation  
rue de Vaugirard, 9

---

W35-97

ANCIENNES  
**CRONICQUES**  
D'ENGLETERRE

PAR  
**JEHAN DE WAVRIN**  
SEIGNEUR DU FORESTEL

**CHOIX DE CHAPITRES INÉDITS**

ANNOTÉS ET PUBLIÉS  
POUR LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE  
PAR M<sup>lle</sup> DUPONT

—  
TOME PREMIER



**A PARIS**  
**CHEZ M<sup>ME</sup> V<sup>E</sup> JULES RENOUARD**  
LIBRAIRE DE LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE  
RUE DE TOURNON, N° 6  
M. DCCC. LVIII

10.2.21

D  
E  
F  
G  
H  
I  
J  
K  
L  
M  
N  
O  
P  
Q  
R  
S  
T  
U  
V  
W  
X  
Y  
Z

**EXTRAIT DU RÈGLEMENT.**

**ART. 14.** Le Conseil désigne les ouvrages à publier, et choisit les personnes les plus capables d'en préparer et d'en suivre la publication.

Il nomme, pour chaque ouvrage à publier, un Commissaire responsable, chargé d'en surveiller l'exécution.

Le nom de l'Éditeur sera placé à la tête de chaque volume.

Aucun volume ne pourra paraître sous le nom de la Société sans l'autorisation du Conseil, et s'il n'est accompagné d'une déclaration du Commissaire responsable, portant que le travail lui a paru mériter d'être publié.

---

*Le Commissaire responsable soussigné déclare que l'Édition des ANCIENNES CHRONIQUES D'ENGLETERRE, préparée par M<sup>LE</sup> DUPONT, lui a paru digne d'être publiée par la SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE.*

*Fait à Paris, le 8 mai 1858.*

*Signé* RAVENEL.

*Certifié,*

Le Secrétaire de la Société de l'Histoire de France,

J. DESNOYERS.





## PROLOGUE.

S'ensieult le Prologue general de l'acteur de ceste presente  
œuvre du recueil des Cronicques et anchiennes histoires de  
la grant Bretaigne, à present nommee Engleterre.

Comme il soit notoire que par toutes escolles se li-  
sent de jour en jour acteurs, composez en metres, des  
vyes et faictz des Troyens, Grecz, Rommains, Affricains  
et aultres nations, par quoy il est et sera perpetuellement  
d'iceulx memoire; comme pareillement, en France et  
regions voisines, y ait eu et a encores de present roys  
et princes de grant renommee ou proesse, desquelz les  
vyes et faictz sont dignes d'estre mys en memoire per-  
petuele;

Hault et puissant mon tres honnoré et doubté  
seigneur, monseigneur Waleran, seigneur de Wavrin<sup>1</sup>,

1. Était fils de messire Gilles, seigneur de Berlettes, et de Béatrix de Wavrin, fille unique de Robert, seigneur de Wavrin. L'une des conditions du mariage fut que le seigneur de Berlettes prendrait le nom et les armes de Wavrin. (Bibl. imp., *Cabinet du Saint-Esprit*.) Ce seigneur était mort dès le mois de février 1427, laissant des enfants mineurs. (Arch. imp., *Section judiciaire*, Accords, année 1427.) Walerand est nommé par lettres patentes du duc de Bourgogne, « données à Bruges en avril 1444, capitaine gouverneur et conducteur general de quatre galees que monseigneur le duc avoit au port de Venise, pour, avec le grand nave et aultres galees que ledit seigneur avoit au dit port et fait armer, aller contre les infideles et mescreans. » (La Barre, II, 205.) Il vivait encore le 13 juin 1469. (Arch. imp., *Section judiciaire*, Jugés, reg. 100, fol. 204 verso.)

de Lillers, Malannoy et Saint Venant , comme il soit ainsy que, aprez vostre retour que darraînement feistes de Constantinoble, où vous avez esté commis et envoyez comme capitaine general de pluseurs galees et navires, armees et garnies de grant nombre de gens d'armes et de trait, par l'ordonnance et commandement de tres hault et tres excellent et puissant prince Phelipe, duc de Bourgoingne<sup>1</sup>, de Brabant et de Lembourg, conte de Flandres, d'Artois et de Bourgoingne, etc., es mers de Levant et de Grece, pour obvier et resister à l'encontre des entreprises des infideles tures, par pluseurs fois vous pleut prendre voz devises à moy touchans de pluseurs belles et anciennes histoires, entre lesquelles encommençastes à parler de ce tres noble et ancien royaume de la grant Bretagne, paravant nommee l'Isle d'Albion, qui à present se nomme Engleterre, où par cy devant a eu de tres haulx, tres excellens et puissans roys et princes, par lesquelz icellui noble royaume a esté gouverné puissamment jusques aujourd'huy, et aussy a esté toujours bien garny de noble chevalerie qui en leur temps ont entreprins et achevé maintes haultes besongnes par leurs grans proesses, dont, en vous devisant à moy, ne poviez estre assez esmerveillié comme nulz clerics d'icellui royaume ne s'estoient avanchiez à descripre les vyes et faictz d'iceulx roys et princes, fors seulement en aulcuns petis livres de chascun roy à part soy : moy doncques, ayant le bon voloir de vostre

1. Philippe le Bon, duc de Bourgogne, fils de Jean sans Peur et de Marguerite de Bavière, né le 30 juin 1396; marié 1° à Michelle, fille de Charles VI; 2° à Bonne d'Artois; 3° à Isabelle de Portugal. Mort le 15 juin 1467. (Anselme, I, 240.)

noble desir, moyennant d'avoir vostre bonne ayde et conseil, qui à ceste matere m'a esté bien seant, ay ozé entreprendre ceste paine et labour de recueillir, adjouster et ramener en quatre volumes de livres, au plus pres que j'ay sceu ne peu, tous les haulx faictz d'iceulx roys, de leurs proesses et de leurs vyes, et comment par leur noble chevalerie, le temps de chascun durant, ledit royaume a esté gouverné. Pourquoy, mon tres honnoré seigneur, moy Jehan de Wavrin, chevalier, seigneur du Forestel, fils inlegitisme de vostre grant pere, monseigneur Robert de Wavrin<sup>1</sup>, jadis chevalier et seigneur des terres et seignouries de Wavrin, Lillers et Malannoy, lequel mourut en la bataille d'Asincourt<sup>2</sup>, où à ce jour j'estoye, sentant en

1. Robert, seigneur de Wavrin, conseiller et chambellan du duc de Bourgogne : ce prince « voulant reconnoître les services que son pere et lui avoient reçu de messire Robert, seigneur de Wavrin, chevalier, le retint pour son conseiller et chambellan aux gages de 80 livres par mois, par lettres donnees à Douai le 16 juillet 1405. » (La Barre, II, 121 ; Bibl. imp., *Cabinet du Saint-Esprit*.) Il avait épousé, le 27 août 1390, Jeanne de Gaucourt. (*Compte rendu des séances de la commission royale de Belgique*, t. III, 276 ; et Arch. imp., *Section judiciaire*, Accords, année 1427.) C'est à tort que le P. Anselme (VI, 705) lui donne pour femme Jeanne de Créquy.

2. Le frère de Wavrin périt aussi dans la même journée. Il fut inhumé avec son père, en l'abbaye de Han, proche Lillers, et l'épithaphe suivante fut placée sur leur tombe :

« Cy gistent messire Robert, seigneur de Wavrin, de Lillers et de Malannoy, chevalier, et messire Robert de Wavrin, son fils et heritier, chevalier, et trespasèrent ensemble à la bataille d'Azincourt, qui fut l'an mil III<sup>e</sup> et xv, le xxv<sup>e</sup> jour du mois d'octobre. Priez Dieu pour leurs ames et de tous les trespassez. Et feist ceste lame faire madame Beatrix, dame desdits lieux de Wavrin, de Lillers et de Malannoy, fille et seur desdits trespassez, priez Dieu pour culx. » (Bibl. imp., mss., *Épithaphes*, vol. XXVII, fol. 171 recto.) C'est le fils qui s'étoit marié avec Jeanne de Créquy, restée veuve après six semaines de mariage, et qui prit une nouvelle alliance avec Guillaume de Lalain. (*Chronique de J. de Lalain*, chap. 1.)

moy que fort aprochoye de viellesse et que plus ne povoye sievir ne frequenter les armes, ne faire longz voyiages, comme aultresfois ay fait avec vous et aussy en la compaignie d'aultres pluseurs princes et chevaliers, dont, par le plaisir de Dieu, Nostre Seigneur, suis party sans affolure ou villaine reproche, et aussy affin de fuir huysseuse, mere de tous vices, environ l'an mil quatre cens chinquante et chincq me ingeray de voloir entreprendre et achever ceste euvre jusques au couronnement du roy Edouard V<sup>1</sup> de ce nom. Doncques, mon tres honnouré et doubté seigneur, je vous supplie humblement, et à tous ceulx qui liront ou orront lire ce recueil des cronicques et histoires du royaume d'Engleterre, que se fluité et trop grant habundance de langaige y est trouvé, ou que aucunement, par trop petite diligence, je l'aye peu à plain declaree, leur plaise suplér mon ygnorance et avoir regard à l'entendement de l'histoire plus que à l'ordonnance et facion de ceste euvre; et aussy se en ce, mon tres honnouré seigneur, comprezedez ou trouvez chose qui puist tourner ou pourfiter à l'amplication et recommandation de vosire noble personne, il le vous plaise retenir à la loenge de Nostre Seigneur Jhesus Crist, en ayant par vostre grace memoire de vostre humble serviteur.

---

1 C'est Edouard IV qu'il faudrait lire; M. P. Paris, qui donne en entier ce Prologue (I, 89), introduit dans son texte cette rectification que ne comporte aucun des exemplaires des Chroniques.

ANCIENNES  
CRONICQUES D'ENGLETERRE

PAR JEHAN DE WAVRIN,

SEIGNEUR DU FORESTEL.

---

PREMIÈRE PARTIE.

LIVRE PREMIER.

1. Cy commence le premier volume des *Anchiennes croniques d'Engleterre*, lequel contient en soy six livres particuliers desquelz le premier prent son commencement à dame Albine; et dure ce present volume jusques au vaillant roy Edouard de Windesore, auquel roy le second volume se commence, comme vous orrez et verrez en poursievant ceste matere. Et premiers s'ensieult un petit prologue pour plus clerement donner à entendre ceste euvre sequente. Chapitre I.  
Inédit.
2. Cy s'ensieult un preambule convenable, à maniere de thierne. II.  
Inédit.
3. Cy parle du cruel et enorme conseil que dame Albine donna à ses seurs. III.  
Inédit.

4. Comment Albine et ses seurs copèrent les gorges à leurs maris, excepté la plus josne d'elles qui pour lors les racusa. IV.

Inédit.

5. Cy devise comment dame Albine et ses seurs arriverent en une isle laquelle elles nommerent Albion, pour Albine. Et depuis, par Bructus qui la concquist, eut non Bretagne la Grand. Et a present se nomme Engleterre, pour Englist. V.

Inédit.

Cy prent fin le premier livre de ce premier volume des Cronicques d'Engleterre.

---

---

## LIVRE II.

6. Cy commence le deuzieme livre des Cronicques d'Engleterre qui contient en soy **lx** chapitres, ouquel, comme vous orrez, il traite des Bretons qui regnerent en la grant Bretaigne depuis le tempz Bructus, le nepveu Ascanius, fils de Eneas, jusques longtempz apres l'incarnation de Nostre Seigneur Jhesus Crist. Et parle ce premier chapitre des proprietez de l'Isle de la grant Bretaigne.

Chapitre I.

Inédit.

7. Cy commence un petit preambule, par maniere de therne, sur la translation du livre de Brust d'Engleterre. II.

Inédit.

8. Comment troys generations principaulz se partirent de Troye, apres la destruction d'icelle, et peuplerent plusieurs royaumes, et habiterent en maintes terres et diverses regions. III.

Inédit.

9. Comment Eneas arriva au port de Carthage, et comment la roine Dido le recupt; et comment il se partist sans prendre congié d'elle, pourquoy elle s'en en occist de deuil. IV.

Inédit.

10. Comment Eneas et sa compaignie arriverent en Cecille et là fist une cité, où il laissa grant partie de sa gent.

Et comment, apres, il se partist de là, et naga tant qu'il vint en Ytalie, au port du Tibre, pres de Laurence, où demouroit le roy Latin. V.

Inédit.

11. De la premiere bataille qui fut entre Eneas et Turnus; et comment Eneas ala querir secours au roy Evander contre le dit Turnus qui le vouloit bouter hors d'Ytalie. VI.

Inédit.

12. Comment Turnus demanda treves de XII jours à Eneas. Comment ils acorderent bataille corps contre corps. Comment Eneas l'occist, et la cause pourquoy. VII.

Inédit.

13. Comment apres ce que Eneas eut espouzee Laurine, ne demoura pas grandement que le roy Latin morut, et puis Eneas, aprez ce qu'il eut tenu le royaulme quatre ans. VIII.

Inédit.

14. Comment Bructus fut nez. Comment il tua son pere et sa mere. Sy fut exillié et s'en fuist en Grece. Et comment il vint depuiz à grant honneur. IX.

Inédit.

15. La teneur des lettres que Bructus envoya au roy Pandrasus. IX *bis*<sup>1</sup>.

Inédit.

16. Comment le roy Pandrasus s'esmerveilla de ce que les Troyens se vouloient rebeller contre lui: sy manda ses barons. Et comment Bructus le desconfist. X.

Inédit.

17. Comment Bructus et les siens destruisirent la seconde foiz le roy Pandrasus, et fat prins par Bructus dedens sa tente, devant le chastel de Separentin qu'il avoit asségié. XI.

Inédit.

<sup>1</sup> Ce chapitre n'a pas de numéro dans le manuscrit.



18. Comment Bructus departist tout le gaing à ses compaignons. Et comment le roy Pandrasus s'accorda à Bructus par tel condition, qu'il habandonna à tous les Troyens qui estoient en son pays d'aler où ils voldroient, et, avec ce, bailla à Bructus trois cens nefz bien garnies, avecques grant foyson d'or et d'argent. XII.  
Inédit.
19. Comment apres ce que Bructus et Cormeus, avec leurs gens, eurent sejourné VIII jours au bout de Loire, se mysrent en leurs nefz et nagerent contre mont l'eaue tant qu'ilz trouverent un lieu convenable pour eulz aizier, où ils ficherent leurs herberges. Et comment ilz desconfirent le roy Gauffier d'Acquitaine. XIII.  
Inédit.
20. Comment le roy Gauffier ala querir secours en France. Et comment il fut de rechief desconfist par les Troyens. XIV.  
Inédit.
21. Comment Bructus se partist de la terre du roy d'Acquitaine et s'en ala en Albion. Sy descendist illec à terre, lui et ses gens, et occirent tous les geans qu'ilz y trouverent, fors Geomagon. auquel Cormeus le fort luitta. XV.  
Inédit.
22. Comment Bructus et Cormeus departirent ensamble la terre d'Albion. Et comment apres ce que Bructus eut regné XIII ans, et ediffyé la cité de Londres avec plusieurs chasteaulz, il mourut et laissa trois filz qui apres lui rengnarent grandement. XVI.  
Inédit.
23. Comment Cormeus, apres la mort Bructus, vint parler au roi Lotrin et lui fist espouser sa fille, volsist ou non. Et comment Lotrin laissa sa femme, apres la mort de Cormeus son beau pere. Et comment depuis elle le desconfist en bataille, où il mourut. Et apres regna gran-

dement et desconfist en son tempz le roy Cesius d'Irlande. XVII.

Inédit.

24. Comment Maddam, filz du roy Lotrin, fut couronné. Comment Malius, son filz, regna malvairement et tua son frere : et comment il fut devouré de lous esragiez en la forest où il chassoit. XVIII.

Inédit.

25. Cy parle du regne du roy Ebrot et de ses faictz. XIX.

Inédit.

26. Des regnes de quatre roys : c'est assavoir de Bructus Vert Escu, de Leir, de Rahudibras et de Bladus. XX.

Inédit.

27. Cy parle du regne du roy Leir. Comment il esprouva ses trois filles, et comment Agornozille et Regnault le deceurent, et Cordeille lui dist la verité. XXI.

Inédit.

28. Comment le roi Belinus desconfist son frere Bremus et prist le roy Gurlat, de Dannemarce, et la femme de son frere Bremus en Northumbellande. Et comment Bremus eschappa : sy s'en ala en Gaule. Et des chaussees que le roy Belinus fist faire. XXII.

Inédit.

29. Comment Bremus espouza la fille au duc de Sens, et puis passa en Engleterre avec grant ost, pour recouvrer son pays, et fist la paix sa mere de lui et de son frere Belinus, qui tout le royaume tenoit. XXIII.

Inédit.

30. Comment les deux freres Belinus et Bremus mysrent en leur obeysance toute Gaule jusques aux monts de Mont Senis. Et comment ilz passerent outre en Lombardie. XXIV.

Inédit.

31. Comment, apres ce que les deux princes et les Romains furent accordez ensamble, les Romains rompi-

rent leurs aliances. Comment Belinus desconfist les consuls et, par consequent, comment ilz firent prendre les hostaiges des Rommains, puis prindrent et destruirent toute la cité de Romme. XXV.

Inédit.

32. Comment, apres ce que les deux freres eurent Romme destruite et departy les gros bustins, Belinus retourna vers Bretagne et Bremus demoura, et comment Camillus le desconfist, puis repara la cité de Romme. XXVI.

Inédit.

33. Comment, apres la mort Belinus, Gragius, son filz, regna puissamment; car il desconfist le roy de Dannemarce et constraignist de lui payer tribu. Et comment il peupla Zelande. Et de la mort de Bremus. XXVII.

Inédit.

34. Comment Guicelin et sa femme regnerent apres Gragius. Et du regne Silius Romarus et Danus. Et comment le roy Morbidus fut transglouty du monstre marin qui Belue estoit appellé. XXVIII.

Inédit.

35. Des royaumes Gorboman, Argal et Helidus. Et comment Argal fut deposé et Helidus, son frere, couronné. Et comment Helidus se deposa, pour la pitié qu'il eut de son frere Argal. XXIX.

Inédit.

36. Comment depuis la mort du bon roy Helidus tous les roys qui apres lui regnerent, jusques au tempz du roy Lud qui Londres ferma, ne firent chose qui riens ou pou vaillist. XXX.

Inédit.

37. Comment le roy Lud fist clore Londres de tours et de fortes murailles devers les parties d'Orient, Occident et Septentrion. XXXI.

Inédit.

38. Comment Julle Cesar fut envoy  en Gaule pour la conqueirre et mettre soubz la seignourie des Rommains, et toutes les parties d'occident. Et comment icellui Cesar envoya en la grant Bretagne, et de la responce que les Bretons lui firent. XXXII.  
In dit.
39. Comment Julle Cesar passa en Bretagne avec son ost. Et comment il fut desconfy et chassi  hors par le roy Cassibellant et ses aydans. XXXIII.  
In dit.
40. Comment Nemnus, frere du roy Cassibellant, mourut de la plaie que Cesar lui avoit faicte. Et comment les Francois se volrent rebeller contre Julle Cesar. XXXIV.  
In dit.
41. Comment Cesar retourna la seconde fois en Bretagne, o  il retourna et fut de rechief desconfy et chassi  hors plus honteusement que la premiere fois n'avoit est . XXXV.  
In dit.
42. Comment le roy Cassibellanus, apres ce qu'il eut victorieusement rebout  les Rommains la seconde fois, fist faire ung solempnel sacrefice   ses dieux. Et du discord qui s'esmeut entre lui et Androgeus, son neveu. XXXVI.  
In dit.
43. La teneur de la lettre tramise par le duc Androgeus   Julle Cesar, empereur rommain. XXXVII.  
In dit.
44. Comment Julle Cesar respondist au messagier. Et comment, par le moyen Androgeus, il subjuga les Bretons et fist tributaires aux Rommains. XXXVIII.  
In dit.
45. Comment la paix fut faicte entre les Rommains et les Bretons par l'ayde et moyens de Androgeus. Et comment

Cesar s'en retourna en Gaule, et emmena le duc Androgeus avecques lui. XXXIX.

Inédit.

46. Comment l'empereur Claudien ala en la grant Bretaigne contre les Bretons qui lui avoient refusé à payer tren. Et de la mort du roy Guider. XL.

Inédit.

47. Comment Maurrius, filz de Arviragus, desconfist le roy des Piz, qui Rodrit avoit à nom; et de la perche qu'il fist dreehier ou champ en signe de sa victoire. XLI.

Inédit.

48. Comment Luces fut le premier roy crestien ou royaulme de la grant Bretaigne. Comment il fist baptisier les Bretons, et des grans biens que il leur fist. XLII.

Inédit.

49. Comment Aeller et Gallus furent envoyez de Romme en Bretaigne pour gouverner. Et comment les Bretons firent roy Aselepidos, et deseconfirent les Rommains. XLIII.

Inédit.

50. Comment Constant vint en Engleterre, et espousa Helaine, la fille du roy Choel. De la nativité Constantin. Comment il enchassa l'empereur Maxeace. Et comment Helaine trouva la croix. XLIV.

Inédit.

51. Comment le roy Ostones envoya querir Maximier pour espouser sa fille. Et comment il gaigna le royaulme de Armorique, dont il fist roy Conan. XLV.

Inédit.

52. Comment Conan, roy de la petite Bretaigne, envoya à Jonet, roy de la grant Bretaigne, de par l'empereur Maximien, pour avoir Ourselles, sa fille, en mariage, et aussi pour avoir grant nombre de pucelles du regne pour donner à ses hommes et peupler son pays. XLVI.

Inédit.

53. Comment Gavianus et Melga retournerent en la grant Bretagne et casserent le fort mur que les Rommains avoient fait. Et comment les Rommains ne volurent plus aydier les Anglois. XLVII.  
Inédit.
54. Comment le tirant Vortigier fist copper les testes aux Picz qui, de son propre consentement couvert, avoient le roy Constant occy, et usurpa le royaume. Et comment il retint les Saxons de sa court, par la puissance desquelz il obtint victoire alencontre des Picz et Estotz. XLVIII.  
Inédit.
55. Comment Englist deceupt le roy Vortigier par sa malice. Comment il se fist donner par le roy une forte place en laquelle il ediffia le chastel de la Couroye. Et des Saxons qu'il fist venir. Et comment Vortigier espousa sa fille Ronixe, qui estoit payenne. XLIX.  
Inédit.
56. Comment Saint Germain d'Auxerre et Saint Leu de Troyes vindrent en la grant Bretagne, et de la multiplication des Saxons en icelle. Et comment le roy Morelimer fut couronné. L.  
Inédit.
57. Comment la roine Ronixe fist empoisonner le bon roy Noreuner. Et comment il conforta ses barons au lit de la mort. Et de ses ordonnances. LI.  
Inédit.
58. Comment Vortigerius fut reslevé en la dignité royal, et comment, par l'admonnestement de sa femme Ronixe, il remanda Englist par lequel les Bretons furent destruis. LII.  
Inédit.
59. Comment le roy Vortigier priust conseil à ses devineurs de sa miserable vye. Et de la tour qu'ilz lui conseilient à ediffier pour soy saulver. LIII.  
Inédit.

60. Comment les messaiges du roy Vortigier emmenerent Merlin, qu'on disoit l'enfant sans pere; et des choses qu'il dict au roy Vortigier, au grant reproche de ses devineurs, de l'establete des fondemens de sa tour<sup>1</sup>. LIV.

Inédit.

1. En insérant dans sa compilation des anciennes chroniques d'Angleterre une traduction du *Livre de Brust* (c'est le titre qu'il donne \* à l'ouvrage composé en latin par Geoffroy de Montmouth), Wavrin ne nous fournit aucun renseignement sur le traducteur anonyme dont il adopte la version, sur sa patrie, sur le temps auquel il a vécu. Peut-être n'en savait-il rien; peut-être bien était-ce chose trop connue de ses contemporains pour qu'il fût nécessaire de le leur dire. Quoi qu'il en soit, nous ne croyons pas inutile de signaler, dans ce présent chapitre et dans ceux qui vont suivre, quelques passages contenant une partie des détails que notre chroniqueur a passés sous silence. Geoffroy de Montmouth, dans son *Histoire des Bretons*, se borne à recueillir les célèbres prophéties de Merlin. Son interprète les traduit, à son tour, de latin en français; mais il fait plus: il les commente, il indique les applications qu'on en peut faire aux événements accomplis. C'est dans cette partie, appartenant en propre au traducteur, que nous trouvons çà et là quelques phrases qui révèlent le nom de son pays et dans quel temps il écrivait.

Un prologue, placé en tête des prophéties, nous apprend qu'il est né dans le Bourbonnais. Malgré, dit-il, son *insuffisance et la rudesse de son natif langage bourbonnois*, il entreprend de mettre « icelles en francois legier et entendible, par exposition clere et evidente, la où la sentence est obscure. » Voilà pour la patrie. Quant à l'époque où il vivait, les réflexions que lui suggèrent certaines interprétations et sentences serviront à la déterminer: ainsi, après l'énoncé d'une prophétie \*\*, il désigne le *prince de Galles et les grans seigneurs de France, lesquelz il fit tous trembler en belle bataille de Poictiers*; car, ajoute-il, « certainement il n'eut à doubte, en tout le royaume de France, cité, ville, etc., qu'il n'en tremblast, si comme *ie l'ay autresfoiz oy recorder*.... Je porroye escrire pluseurs choses quy me font souvent mal en ma teste; car *je ne voy aujourd'hui, en ce present royaume* (de France), synon desolation et desconfort, rapines, calamitez; et Justice y est morte, Droict s'en est fuyz, Raison dort, nulz ne cure ne ne pense du bien public que fort à le exterminer et destruire par plourables miseres:... chascun se taist et fait sillance, nul n'ose dire Verité s'en est allee, et quant est de moy,

\* Voy. ci-dessus, chap. 7.

\*\* Chap. 64.

61. Comment maistre Gauffroy Monemutensis, qui cestun livre compila de langue brete en latin, se excusa sur la translation des propheties Merlin Ambroise, disant en ceste maniere. LV.

Inédit.

62. Cy apres parle des propheties Merlin qu'il denoncha au roy Vortigier. Et parle premierement de la signification des deux dragons qui yssirent des pierres du lacq expuissye, comme dict est cy dessus. LVI.

Inédit.

63. Cy apres s'ensieult la seconde cause des propheties Merlin le prophete. LVII.

Inédit.

64. Comment Merlin prophetisa au roy Vortigier l'advene-

*je croy fermement que plusieurs nobles chevaliers, escuyers et autres gens de conseil quy, pour leur avarice et par les profuis qu'ilz ont du roy ou d'aucuns autres, ne osent cu ne veulent dire verite.... Pays dyst Merlin que, en icellux temps, que le rond sera fait demy; c'est à dire que la monarchye du renne, qui est rond par une vraye obeissance ou souverain seigneur du royaume, sera fait demy par cause de divisions, car la playe de la guerre civile les disjoindra et divisera le dyadesme royal en deux couronnes ou royaumes.... » Une autre prophétie \* le fait s'ecrier : « Hé Dieu! nous avons une prophétie quy dist que le royaume de France en vygour durera, tant comme justice y regnera, et quant elle y faudra, le regne à neant tournera; laquelle chose je pryé à Dieu que n'adviengne, jasoit ce qu'il y ait grant commencement, car ja la perniciousse sedition et division civile est entre nous, car nous sommes maintenant tous Guerfes et Guibelins comme les Lombars. »*

En parlant de la division du diadème en deux couronnes ou royaumes, notre translateur désigne évidemment les funestes démêlés d'entre Charles VII et Henri V. Il vivait donc vers le milieu du xv<sup>e</sup> siècle. On objectera, peut-être, que Wavrin, tout en s'appropriant le travail d'un autre, peut y avoir introduit certaines modifications, et que ce que nous attribuons ici au translateur bourbonnais est une interpolation de Wavrin. A cela nous répondrons qu'indépendamment de la copie que nous en fournissons les *Anciennes cronicques d'Engleterre*, il existe plu-

\* Chap. 62.



ment des deux filz du roy Constant. Et de sa miserable vye. Et aussi la mort de Englist le Saxon. LVIII.

Inédit.

65. Comment tous les Bretons de la grant Bretaigne, nobles et non nobles, qui eschapez estoient des mains des Saxons, secu l'advenement des enfans du roy Constant, leur vindrent au devant, en leur portant grant honneur. Et comment ilz assegerient Vortigier et l'ardirent en sa tour, sy comme Merlin l'avoit diviné paravant. LIX.

Inédit.

Cy prent fin le second livre du premier volume des Croniques d'Engleterre, et s'ensieult le tiers.

siens manuscrits \* de la traduction de l'*Histoire des Bretons* absolument semblables, et qu'il ne paraît pas admissible que ces ouvrages ne soient qu'un démembrement de l'œuvre de Wavrin, tandis que tout porte à croire qu'il s'est approprié, ici comme ailleurs, ce qui était à sa convenance.

\* La Bibliothèque impériale, entre autres, en possède trois :

1° *Ancien fonds français*, n. 8387. *Croniques des Bretons, contenant les gestes d'icelle depuis Brutus jusques à l'an x<sup>e</sup> m<sup>e</sup> et viii*. Cette traduction diffère un peu de celle de Wavrin, mais elle lui est conforme pour les chapitres qui comprennent les prophéties de Merlin.

2° et 3° *Fonds Saint-Germain des Prés*, n. 93, et *Fonds Colbert*, n. 40216<sup>o</sup> *Histoire d'Angleterre*. La traduction que renferment ces deux manuscrits est conforme à celle de Wavrin. Citons aussi, puisque l'occasion s'en présente : 1° *Supplément français*, n. 67 : *Compilation des Croniques et Ystoires des Bretons*, par Pierre Le Baut, secrétaire de Jehan, sire d'Erval. Le Baut abrège beaucoup, en général, l'œuvre de Geoffroy de Montmouth, et quant aux prophéties de Merlin, en particulier, il les supprime complètement « pour cause de briefveté et mesmes pour l'ambigüité du stile exquis, qui est difficile à ung chacun entendre. » 2° *Ancien fonds français*, n. 40211. *L'Istoire de Brutus, premier roy de Bretaigne, à present dicte Angleterre, et ses successeurs*. Traduction anonyme, qui diffère de celle de Wavrin et de celle de Le Baut : les prophéties y sont rapportées en latin. On trouve enfin au *British Museum* (bibliothèque Lansdowne, n. 214) une quatrième version de l'histoire des Bretons. « Chi fine, dit l'explicit, le Hystore des Bretons, extraite du latin en rouman à la requeste de mon tres redoubté seigneur Mgr de Croy et de Jacotin le Contois, son receveur general : et fut translaté par ung bourgeois de Mons en Hainault, nommé Jehan Vanquelin, en l'an de Nostre Seigneur m<sup>c</sup>cc<sup>o</sup> xlv, le xxv jour de juillet. » Cette traduction est encore différente des autres.

---

## LIVRE III.

66. Cy commence le tiers livre de ce premier volume, lequel contient en soy LIII chapitres, desquelz le premier contient comment le Saxon Englist garnist ses forteresses quant il sceut la mort Vortigier. Et comment le noble roy Aurelien le desconfist avec tout son ost, où il avoyt bien deux cens mille Saxons. Chapitre I.  
Inédit.
67. Cy parle de la mort et condempnation de Englist le tyrant; et comment Cocta, son filz, et tous les nobles joveanceulz des Saxons, atout chascun une chaine en leurs mains, se misrent en la mercy du roy Aurelien. II.  
Inédit.
68. Comment le roy Aurelien reforma son royaume en bonne meurs et fist rediffier les eglises, citez, villes et forteresses destruites par les Saxons: et de la cause pour laquelle il tramist querre Merlin, et du conseil que le dict Merlin le prophete lui donna sur sa demande. III.  
Inédit.
69. Comment le duc Utierrpendragon, apres ce qu'il fut atout Merlin et son ost arrivé en Hybernie, desconfist Gillo-mith, le roy de celle région. Et comment Merlin, par sa subtilleté, fist emporter les pierres en Bretagne, où il les drescha en leur ordre, par le commandement du roy Aurelien. IV.  
Inédit.

70. Comment Pascent, filz du roy Vortigerius, excista les Germaniens contre le bon roy Aurelien, à moult grant ost, et furent desconfiz. Et comment apres il se ralia au roy Gillomith, de Hybernie, lequel il fist passer à grant ost en Bretaigne. Et comment, par venin et trayson, il fist finer le crestien roy Aurelien. V.  
Inédit.
71. De l'exposition que fist Merlin au duc Utherpendragon. Et comment il desconfist ses ennemiz Gillomith et Pascent, puis retourna à Gumtonye pour celebrer les obseques du roy Aurelien, son frere. VI.  
Inédit.
72. Du couronnement du duc Uther, qui sournommé fut Pendragon, et des deux batailles qu'il eut alencontre de Coeta, filz de Englist, et Orsus, son cousin, lesquelz le desconfirent en la premiere bataille. Mais aprez furent ilz destruietz en la seconde assamblee. VII.  
Inédit.
73. De la court que tint le roy Utherpendragon en la cité de Londres. Et comment il meut la guerre au duc Gorlois à cause de sa femme, de laquelle il fut amoureux. VIII.  
Inédit.
74. De la mort au duc Gorlois et prinse de sa forteresse assegee par Post Brittonique en l'absence de Utherpendragon. Et comment il espousa Igerme. Et de la venue de Post Saxonnicque, à l'esmouvement de Coeta et Orsus qui s'en fuyrent ou eschapperent de la prison. IX.  
Inédit.
75. Comment le roy Utherpendragon, tres grievement malade, se fist porter en l'ost, où il blasma moult aigrement ses princes. Et comment il fut porté en sa litiere en la bataille, où les Saxons Coeta et Orse furent morts, et tout leur ost desconfy. X.  
Inédit.

76. Comment les tirans saxons, proditoirement, firent mourir le roy Utherpendragon par la fontaine dont il beuvoit l'eau, qu'ilz empoisonnerent. XI.  
Inédit.
77. Du couronnement de Artus, filz du roy Utherpendragon, par Dubritius, archevesque de Legionne. Et comment il desconfist Colgrinus, duc des Saxons, et tout son ost, et l'assega à Eboracle, sa cité. XII.  
Inédit.
78. Comment le roy Artus laissa le siege de Elbroith et ala à Londres pour soy conseiller, et tramist messaiges en Armoricque au roy Hoelus, son nepveu, pour querre secours. XIII.  
Inédit.
79. Comment le roy Artus desconfist les payens saxons à Kaerlindeoth, la cité qu'ilz avoient assise. Et comment ilz lui jurerent, en la forest de Calidonienne, de lui rendre treu et en baillierent hostaiges, mais ilz se parjurerent : sy furent leurs hostaiges cruellement acraventez. XIV.  
Inédit.
80. Comment Dubritius enhorta les Bretons de eulx fierement combatre contre les payens ; et comment ilz les desconfirent par la proesse de leur roy Artus. XV.  
Inédit.
81. Comment le duc de Cornubie tua le duc Thederic, et priust ses nefz et ses gens en dedition. XVI.  
Inédit.
82. Comment le noble roy Artus desconfist les Escots en l'isle d'ung estang, et le roy de Hybernie aussi, qui les vint aydier et secourir. XVII.  
Inédit.
83. Comment le noble roy Artus de Bretaigne fist refaire les eglises que les maudictz payens avoient inhumainement destruetes. XVIII.  
Inédit.

84. Comment le roy Artus mist le pays d'Escoche en son ancienne liberté. Et comment il espousa Geneviere, qui estoit de noble lignaige de Romme et la plus belle de tout le pays de Bretaigne. XIX.  
Inédit.
85. Comment le roy Artus, apres ce qu'il eut reposé longtempz en grant felicité, passa la mer et conquist Nor-guegyedace, Neustrie et tous les pays de Gaille. XX.  
Inédit.
86. Cy parle de la grant feste que celebra le noble roy Artus en la cité de Legionne. Et comment il y vint moult de grans princes et barons. XXI.  
Inédit.
87. Comment les princes qui venuz estoient à la court que tint le roy Artus furent festoyez. Et comment lui et la royne sa femme porterent couronne le jour de la solempnité. XXII.  
Inédit.
88. Comment le roy Artus crea plusieurs archevesques et evesques, et de l'advenement des legatz envoyez de Romme. XXIII.  
Inédit.
89. S'ensieult l'oraison du roy Artus à ses princes sur la sentence de la lettre à lui tramise de par l'empereur rommain. XXIV.  
Inédit.
90. S'ensieult l'oraison du roy Hoelus, de Armorique, en persuadant la guerre contre les Rommains. XXV.  
Inédit.
91. La deliberation Agnoleseth, aultrement dict Angelus, au roy d'Albanie. XXVI.  
Inédit.

92. De la responce que fist le roy Artus aux legatz rommains. Et comment ses barons s'appareillierent atoute dilligence. XXVII.  
Inédit.
93. Cy devise comment le proesseux roy Artus se combatist vaillamment à ung grant geant à la roche du Mont Saint Michiel. XXVIII.  
Inédit.
94. Comment le roy Artus ala au devant des Rommains. Et comment ses legatz commencierent premiers la bataille. XXIX.  
Inédit.
95. Comment les Bretons, qui conduisoient leurs prisonniers vers Paris, à xv mille hommes armez desconfirent xx mille Rommains qui les guettoient en une embusce. XXX.  
Inédit.
96. Comment l'empereur rommain deguerpist ses tentes pour aler à Ostun. Et comment le roy Artus lui vint au devant en une vallee, où il ordonna ses batailles. XXXI.  
Inédit.
97. Comment Artus admonesta sagement ses chevaliers de bien combatre pour deffendre leur pays et liberté. XXXII.  
Inédit.
98. Comment l'empereur rommain ordonna ses batailles, apres une oraison exortative faicte à ses chevaliers pour les encoragier. XXXIII.  
Inédit.
99. De la bataille merveilleuse d'entre les Rommains et les Bretons. Et de la noble victoire que obtint le roy Artus. XXXIV.  
Inédit.
100. Comment le noble roy Artus, apres ce qu'il eut eue

victoire des Rommains, fist ensepvelir les corps de ses barons et de ses hommes. XXXV.

Inédit.

101. Comment le noble roy Artus se combatist la premiere fois au desloyal tirant Mordreth, et le desconfist à grant perte des siens. XXXVI.

Inédit.

102. Cy parle des deux batailles que eut le roy Artus alencontre de Mordreth. Et de la maniere de la fin d'eulx deux. XXXVII.

Inédit.

103. Comment le roy Constantin occist les deux enfans Mordreth. Et comment son nepveu le tua, qui fut couronné apres lui. XXXVIII.

Inédit.

104. Des faitz des roys Vortiporius et Molgo le Bel, qui succederent, l'un apres l'autre, ou royaume de la grant Bretagne. XXXIX.

Inédit.

105. Des gestes au roy Cathericus et des guerres civiles qui, par sa cruaulté, vindrent en son tempz en Bretagne. Et des grans maulx que les Saxons y firent. XL.

Inédit.

106. La complainte de l'acteur sur la destruction du royaume de Bretagne, par quoy les Saxons en furent premierement seigneurs, dont les Anglois sont yssuz. XLI.

Inédit.

107. Comment les Bretons esleurent à roy Cadnanth, et de la paix que il ferma avecques le roy Eldefride. XLII.

Inédit.

108. Du parlement que les deux compaignons royaulx firent faire sur le fleuve du Glas, et du conseil que donna Brianus à Cadnalus, son oncle. XLIII.

Inédit.

109. Comment le roy Cadnalus fut desconfy de Edrinus, à qui il avoit faulcé compaignie. Et comment il s'en fuit au roy Sallemon. XLIV.  
Inédit.
110. La responce que fist le roy Sallemon de Armoricque Bretagne au roy Cadnalus, qui son ayde lui requeroit. XLV.  
Inédit.
111. S'ensieult l'oraison regratiatoire que fist le roy Cadnalus au roy Sallemon; et comment Brianth passa en la grant Bretagne, où il occist Pellicus, l'ingromantien de Edrinus. XLVI.  
Inédit.
112. Comment le roy Cadnale leva le siege de devant Exoine, où il desconfist l'ost du roy Peandath. Et comment il occist Edminus, Offride son filz, et Godboth, avecques leur grant ost. XLVII.  
Inédit.
113. Comment le roy Cadnale occist le roy Offrid en bataille, avecques tout son ost. Et de la victoire Ozimath contre le roy Peandath, qui apres aussi desconfist le roy Cadnale de puis. XLVIII.  
Inédit.
114. Comment, par l'admonnestement de Allfird, filz au noble roy Ozimath, le roy Peandath prie au roy Cadnale, par fraude, qu'il esmeut guerre contre le roy Ozimath, son oncle. XLIX.  
Inédit.
115. Comment le roy Peandath fut desconfy par le roy Ozimath, apres ce qu'il eut fait foizon de maulx en Northambrie. Et de la fin du roy Cadnale de Bretagne. L.  
Inédit.
116. Comment Cadwalladreth, filz au roy Cadnale, fut cou-



ronné; et de la guerre civile des barons de Bretagne, par laquelle il sourdist grant famine et mortalité tres rible. LI.

Inédit.

117. Comment Alain, roy de Armorique Bretagne, receipt benignement le roy Cadwaladreth. Et comment les Saxons obtindrent paisiblement le royaume de la grant Bretagne. LII.

Inédit.

118. Comment l'angele s'aparut au roy Cadwaladreth pour le faire desister de la guerre qu'il vouloit commencer. Et des prophetics qu'il lui denuncha. LIII.

Inédit.

Cy prent fin le tiers livre de ce premier volume des Croniques d'Engleterre et s'ensient le iv<sup>e</sup>.

---

---

## LIVRE IV.

119. Cy commence le III<sup>e</sup> livre de ce premier volume qui contient en soy LVI chapitres, ou premier desquelz il traicte la venue des deux enfans du bon roy Cadwaladredh, et du roy Oza qui rengna en Kent. Chapitre I.  
Inédit.
120. Comment le roy Ozebrith de Northumberlande prinst par force la femme d'un grant baron, appelé Buerne Bocart, et de ce qu'il en advint. II.  
Inédit.
121. Comment les Danois arriverent en la grant Bretaigne, où ilz prindrent la cité de Werwie et occirent le roy Ozebrith. III.  
Inédit.
122. Comment le roy Elle fut occis des Danois. IV.  
Inédit.
123. Comment les tirans danois martirisierent Saint Edmond. V.  
Inédit.
124. Comment les Danois prindrent la ville de Reding. VI.  
Inédit.
125. Comment le bon roy Alvred se combatist aux Danois et les desconfist. Et comment, par son sens et vaillance, il les subjuga et mist à mercy. VII.  
Inédit.

126. Comment les Danois faulserent leurs foyz au roy Alvrede, et de la mort Huble et Buerne Bocart. VIII.  
Inédit.
127. Comment Hugar fut occis et les Danois mis sy au bas qu'ilz furent constraintz de faire venir le roy de Danemarce, appelé Godrin, lui et ses barons, recevoir le saint sacrement de baptesme. IX.  
Inédit.
128. Cy devise comment grant foyson de Danois, qui estoient passez en France avec le roy Gormond d'Auffricque, retournerent en Engleterre. Et de la mort du bon roy Alvred. X.  
Inédit.
129. Cy commence à parler du roy Edouard, filz du bon roy Alvred. XI.  
Inédit.
130. Cy parle du roy Adeston. XII.  
Inédit.
131. Cy parle du roy Emond, frere du bon roy Adeston. Comment il desconfist deux roys de Danemarce et les enclassa hors de son pays. XIII.  
Inédit.
132. Cy parle du roy Edret. XIV.  
Inédit.
133. Cy parle du roy Edvin. XV.  
Inédit.
134. Cy parle du roy Eadgar, lequel regna sur tous les roys qui estoient en Escoche et en Galles. XVI.  
Inédit.
135. Comment le roy Eadgar espousa Estrild, apres la mort Eldewould, et sy estoit sa commere. XVII.  
Inédit.

136. Comment la royue Estrild fist mettre à mort son filastre, lequel eut nom Saint Edouard le Martir, affin que Eldret, son filz, feust roy. XVIII.  
Inédit.
137. Cy parle du roy Eldret et comment le roy Suvin, de Danemarce, tint Engleterre. Et comment la royue Estrild s'en fuist en Northmandye, pour ce qu'elle estoit durement haye à cause de la mort du noble roy Saint Edouard le Martir. XIX.  
Inédit.
138. Comment le roy Eldret revint de Northmandie. Comment Kenoult le Danois regna, et de la guerre de lui et de Emond Yrensit. XX.  
Inédit.
139. Cy parle du roy Kenoult. XXI.  
Inédit.
140. Comment le roy Emond Yrensit feut traytreusement occis par Edrith, uny hault baron du pays, parent et homme liege du dit roy Emond. XXII.  
Inédit.
141. Comment le roy Kenoult envoya les deux enfans du roy Emond en Danemarce pour les faire mourir. Et comment ilz furent saulvez. XXIII.  
Inédit.
142. Cy parle du roy Kenould. Comment il conquist Norwegue. Comment il monta en grant orgueil. Et comment depuis il devint debonnaire. XXIV.  
Inédit.
143. Cy parle du roy Harolt, qui plus ama aler à pié que à cheval. XXV.  
Inédit.
144. Cy parle du roy Hardekenoult. XXVI.  
Inédit.

145. Cy parle de la grant villonnie que les Danois firent aux Anglois, pour laquelle cause oncques depuis Danois ne fut fait roy en Engleterre. XXVII.

Inédit.

146. Comment les nobles d'Engleterre envoyerent en Northmandie vers le duc Guillaume pour avoir ses deux cousins, Alvred et Edouard, freres, qui demouroient avecques lui. XXVIII.

Conferez ce chapitre avec le chapitre ciiii des *Croniques de Normandie*.

147. Cy devise comment Alvred arriva en Engleterre, et comment le traire comte Godewine le fist martiriser avec tous les barons, chevaliers et escuyers de sa compagnie. XXIX.

Cf. *Cron. de N.*, ch. civ.

148. Cy parle de saint Edouard confez, frere de Alvred. Comment il fut roy d'Engleterre. XXX.

Cf. *Cron. de N.*, ch. civ.

149. Cy parle de la premiere especialité que Dieu fist pour ce bon Saint Edouard roy. XXXI.

Inédit.

150. Cy diet comment le comte Godvine revint en Engleterre et fist tant, par sa soubtillité, qu'il eut sa paix au roy Edouard de la mort Alvred son frere, lequel roy lui rendit sa terre et espousa sa fille. XXXII.

Cf. *Cron. de N.*, ch. cv.

151. Cy parle du veu que fist le bon roy Edouard. XXXIII.

Cf. *Cron. de N.*, ch. cxiii.

152. Comment le roy Saint Edouard veit visiblement le roy Suvin de Danemarce noyer en la mer, droiet à l'heure du sacrement de la messe que on chantoit devant lui. XXXIV.

Cf. *Cron. de N.*, ch. cv.

153. Comment le roy Edouard d'Engleterre fist son hoir  
le duc de Northmandie, appellé Guillaume le bastard.  
XXXV.

*Cf. Cron. de N., ch. cxiv.*

154. La maniere comment Herault fist serment au duc  
Guillaume. XXXVI.

*Cf. Cron. de N., ch. cxv.*

155. Comment l'avel que le roy saint Edouard avoit donné  
à saint Jehan l'Evangeliste, qui demandé lui avoit en  
guise de pelerin, lui fut rapporté. XXXVII.

Inédit.

156. Comment le roy Saint Edouard mourut le jour de la  
Typhanie, comme saint Jehan lui avoit mandé par les  
pelerins. XXXVIII.

*Cf. Cron. de N., ch. cxvi.*

157. Comment Herault le parjure, filz du comte Godvïne,  
fut faict roy d'Engleterre. XXXIX.

*Cf. Cron. de N., ch. cxvii.*

158. Cy devise comment le duc Guillaume le bastard fut  
couroncié quand il sceut que Herault s'estoit faict cou-  
ronner roy d'Engleterre, contre le serment que faict lui  
avoit à Bayeux. XL.

*Cf. Cron. de N., ch. cxviii.*

159. Cy parle de l'assemblee que fist le duc Guillaume pour  
aler en Engleterre. XLI.

*Cf. Cron. de N., ch. cxviii-cxix.*

160. Comment toutes manieres de gens s'offrirent au duc  
Guillaume le bastard pour aler en Engleterre avecques  
lui. XLII.

*Cf. Cron. de N., ch. cxv.*

161. Comment le corps de monseigneur Saint Valleri fut porté hors de son eglise. XLIII.  
Cf. *Cron. de N.*, ch. cxxi.
162. Comment le duc Guillaume fit effondrer et ardoir ses vaisseaulx. Et du roy Herault qui occist son frere, appellé Costi. XLIV.  
Cf. *Cron. de N.*, ch. cxxii-cxxiii.
163. Comment le roy Herault fut adverty que Northmans estoient descenduz en Engleterre. XLV.  
Cf. *Cron. de N.*, ch. cxxiv.
164. Cy parle du message au duc Guillame. XLVI.  
Cf. *Cron. de N.*, ch. cxxv.
165. Cy parle du messaige du roy Herault. XLVII.  
Cf. *Cron. de N.*, ch. cxxvi.
166. Cy parie du second messaige que le duc Guillaume envoya devers le roy Herault. XLVIII.  
Cf. *Cron. de N.*, ch. cxxvii.
167. Comment le duc Guillaume ala pour semondre le roy Herault. XLIX.  
Cf. *Cron. de N.*, ch. cxxvii.
168. Comment les Northmans ordonnerent de leurs consciences. L.  
Cf. *Cron. de N.*, ch. cxxviii-cxxx.
169. Comment le duc Guillaume ordonna ses gens en trois batailles. LI.  
Cf. *Cron. de N.*, ch. cxxxi.
170. Comment le roy Herault ordonna ses batailles, et comment il adinnocesta ses gens. LII.  
Cf. *Cron. de N.*, ch. cxxxii-cxxxiii.
171. Comment les Northmans assaillirent les Anglois. LIII.  
Cf. *Cron. de N.*, ch. cxxxiv.

172. Comment le duc Guillaume conquist, à force d'armes, le fort où estoient logiez le roy Herault et toute la puissance d'Engleterre. **LIV.**

Cf. *Cron. de N.*, ch. cxxxv.

173. La desconfiture des Anglois, et de la maniere des sepultures. **LIV.**

Cf. *Cron. de N.*, ch. cxxxvi-cxxxvii, cxxxix.

174. Comment le duc Guillaume fut esleu à roy d'Engleterre par les Anglois qui à lui se rendirent. **LVI.**

Cf. *Cron. de N.*, ch. cxl.

Cy prent fin le quatriesme livre de ce premier volume.

---



## LIVRE V.

175. Cy commence le V<sup>e</sup> livre de ce present volume, lequel contient en soy quatre vingz et v chapitres, au premier desquelz il fait mention du couronnement Guillaume le bastard, et comment, apres ce qu'il eut reconcillié le royaume, il fist fonder une abbaye droict en la place où la bataille avoit esté, laquelle fut appellee et est encores l'Abbaye de la bataille. Chap. I.  
Cf. *Cron. de N.*, ch. cxxi.
176. Comment le roy Guillaume retourna en Northmandie apres sa conqueste d'Engleterre, et comment il vainquist les Danois. II.  
Cf. *Cron. de N.*, ch. cxxii-cxxiii.
177. Cy parle du trespas de la royne d'Engleterre et du discord qui fut entre le roy de France et Robert et Henri, enfans du roy Guillaume. III.  
Cf. *Cron. de N.*, ch. cxxiii.
178. Cy parle de la responce que le roy Guillaume fist au roy de France touchant l'hommage d'Engleterre. IV.  
Cf. *Cron. de N.*, ch. cxxiv.
179. Cy parle du testament du roy Guillaume le Bastard. V.  
Cf. *Cron. de N.*, ch. cxxv.
180. La maniere du testament du roy Guillaume le Bastard. VI.  
Cf. *Cron. de N.*, ch. cxxvi.

181. Cy fait mention du couronnement Guillaume le Roux, second filz du roy Guillaume le Bastard. VII.  
Cf. *Cron. de N.*, ch. CXLVII-CXLVIII.
182. Cy parle de l'emprunt que le duc Robert fist à Henry, son frere. VIII.  
Cf. *Cron. de N.*, ch. CXLIX.
183. Comment le duc Robert fist mettre Henry, son frere, en prison. IX.  
Cf. *Cron. de N.*, ch. CL.
184. Comment il prinist voullenté au duc Robert d'aler outre mer par grant devotion. X.  
Cf. *Cron. de N.*, ch. CLI.
185. Comment le roy Roux vint au Mans pour secourir ceulx qui estoient assegiez en la tour, laquelle le roy Guillaume le Bastard, son pere, avoit faict faire. XI.  
Cf. *Cron. de N.*, ch. CLI-CLII.
186. Comment le roy Roux fist faire le chastel de Gisors. XII.  
Cf. *Cron. de N.*, ch. CLIII.
187. Cy parle de la mort du roy Guillaume le Roux. XIII.  
Cf. *Cron. de N.*, ch. CLIV-CLV.
188. S'ensieult le couronnement du roy Henry, frere du roy Roux. XIV.  
Cf. *Cron. de N.*, ch. CLVI.
189. Comment Guillaume et Richard, enfans du roy Henry, perirent en la mer. XV.  
Cf. *Cron. de N.*, ch. CLVII.
190. Comment Robert Courtehouse, duc de Northmandie, se partist d'Engleterre pour retourner en son pays. XVI.  
Cf. *Cron. de N.*, ch. CLVIII.
191. Comment le duc Robert passa, lui XII<sup>e</sup>, en Engleterre. XVII.  
Cf. *Cron. de N.*, ch. CLIX.

192. Cy parle du nouvel discord qui fut entre les deux freres. XVIII.  
Cf. *Cron. de N.*, ch. CLX-CLXI.
193. Cy parle de l'accord faict entre le roy Loys de France et le roy Henry d'Engleterre. XIX.  
Cf. *Cron. de N.*, ch. CLXII-CLXIII.
194. Comment l'empereis Mehault ou Maud revint en Engleterre, et comment elle fut depuis espousee à Gauffroy, conte d'Anjou. XX.  
Cf. *Cron. de N.*, ch. CLXIII-CLXIV.
195. Comment Estienne, filz de la seur au roy Henry, fut couronné roy d'Engleterre. XXI.  
Cf. *Cron. de N.*, ch. CLXV-CLXVI.
196. Comment l'empereys s'en ala à Wincestre, puis ala à Ozenford, dont elle eschappa, comme vous orrez, et s'en fuist à Wolingueford. XXII.  
Cf. *Cron. de N.*, ch. CLXVI.
197. Comment Gauffroy, conte d'Anjou, rendist à Henry son filz, qu'il avoit eu de Mehault, la ducié de Northmandie. XXIII.  
Cf. *Cron. de N.*, ch. CLXXVI.
198. Comment le roy Henry, filz de l'empereis, fut couronné, ouquel tempz saint Thomas fut martirisié. XXIV.  
Cf. *Cron. de N.*, ch. CLXXVII.
199. Cy faict mention du discord qui fut entre le roy Henry, pere, et le roy Henry, le filz. XXV.  
Cf. *Cron. de N.*, ch. CLXXVII.
200. Comment le roy de France et Richard de Poitiers furent contre le roy Henry d'Engleterre. XXVI.  
Cf. *Cron. de N.*, ch. CLXXVIII.
201. Cy commence le parler des faictz du roy Richard d'Engleterre. XXVII.  
Cf. *Cron. de N.*, ch. CLXXIX.

202. Cy devise les ordonnances du sacre au roy Richard d'Engleterre. XXVIII.  
*Cf. Cron. de N., ch. CLXXX.*
203. Cy parle du serment que fist le duc Richard. XXIX.  
*Cf. Cron. de N., ch. CLXXXI.*
204. Cy parle de l'occision des Juifz. XXX.  
*Cf. Cron. de N., ch. CLXXXII.*
205. Comment il fut ordonné que l'archevesque Deuroit seroit soubz Cantorbie. XXXI.  
 Inédit.
206. Comment le roi Phelippe de France et le roy Richard d'Engleterre s'esmeurent pour aler outre mer. XXXII.  
*Cf. Cron. de N., ch. CLXXXIII.*
207. Comment le roy Richard guerroya les citez que Sallahadin tenoit sur la mer. XXXIII.  
*Cf. Cron. de N., ch. CLXXXIV.*
208. Comment le roy Richard racheta les saintes relicques au soubdan Sallahadin. XXXIV.  
*Cf. Cron. de N., ch. CLXXXV.*
209. Comment le roy Richard assist le chastel du Darou. XXXV.  
*Cf. Cron. de N., ch. CLXXXVI.*
210. Comment le roy Richard se combatist contre Sallahadin à Japhx. XXXVI.  
*Cf. Cron. de N., ch. CLXXXVII.*
211. Comment le roy Richard d'Engleterre retourna d'outre mer. XXXVII.  
*Cf. Cron. de N., ch. CLXXXVIII.*
212. La prinse du roy Richard d'Engleterre. XXXVIII.  
*Cf. Cron. de N., ch. CLXXXIX.*
213. Du menestrel qui trouva le roy Richard. XXXIX.  
*Cf. Cron. de N., ch. cxc.*

214. Comment on traicta la raenchon au roy Richard. XL.  
Cf. *Cron. de N.*, ch. cxci.
215. La mort Salhadin. XLI.  
Cf. *Cron. de N.*, ch. cxcii.
216. Comment le roy Richard arriva en Engleterre. XLII.  
Cf. *Cron. de N.*, ch. cxcm-cxcvii.
217. Comment le roy Richard octroya le roy d'Espaigne. XLIII.  
Cf. *Cron. de N.*, ch. cxcviii.
218. C<sup>y</sup> parle du conseil que eut le roy Ferrant d'Espaigne  
alencontre du roy Richard d'Engleterre. XLIV.  
Cf. *Cron. de N.*, ch. cxcix.
219. Comment les deux roys d'Engleterre et d'Espaigne se  
combatirent emsamble. XLV.  
Inédit.
220. Comment le roy Richard fut occis d'ung vireton d'ar-  
balestre devant Chastel Gaillard. XLVI.  
Cf. *Cron. de N.*, ch. cc-ccii.
221. C<sup>y</sup> commence l'histoire du roy Jehan d'Engleterre,  
duc de Northmandie : et parle . premiers . comment le  
roy de France et lui creanterent paix entreulx. XLVII.  
Cf. *Cron. de N.*, ch. cciii.
222. Comment le Chastel Gaillard fut prins par les Fran-  
cois. XLVIII.  
Cf. *Cron. de N.*, ch. cciii-cciv.
223. C<sup>y</sup> parle du couroux du roy Jehan d'Engleterre quant  
il eut perdue sa ducie de Northmandie. XLIX.  
Cf. *Cron. de N.*, ch. cciii-cciv.
224. Comment le royaulme d'Engleterre fut entredy. pour  
la desobeissance que le roy Jehan fit au pape. L.  
Cf. *Cron. de N.*, ch. cciii-cciv.
225. Comment l'archevesque de Cantorbie vint en Engle-  
terre par mandement du pape. LI.  
Cf. *Cron. de N.*, ch. cciii-cciv.

226. Cy, en ce present chappitre, sera faicte mention du discord et de la guerre que les Yrois esmeurent au roy Jehan d'Engleterre, et comment il destruisist l'Ordre de Cysteaulz. Et de la venue des legatz papaulz en Engleterre. LII.  
 Inédit en partie. Cf. *Cron. de N.*, ch. ccciii-ccciv.
227. Comment Pandolf delivre ung clercq, faiseur de la monnoye du roy, mesmement en la presence du roy. LIII.  
 Cf. *Cron. de N.*, ch. ccciii-ccciv.
228. La lettre obligatoire que le roy Jehan fist au pape de Ronme, pour quoy le denier saint Pierre est donné parmi Engleterre. LIV.  
 Inédit.
229. Comment les exilliez furent rappelez, et de l'absolution du roy Jehan. LV.  
 Cf. *Cron. de N.*, ch. cccv.
230. Comment l'interdit fut relessie, et du discord qui s'esmeut entre le roy Jehan et ses barons. LVI.  
 Cf. *Cron. de N.*, ch. cccv.
231. Comment Loys, filz du roy de France, vint en Engleterre pour estre roy. LVII.  
 Cf. *Cron. de N.*, ch. cccv-ccv.
232. De Swalo le legat, et de la mort du roy Jehan. LVIII.  
 Inédit.
233. Cy commence à parler de Henry, filz du roy Jehan, lequel, en jeune cage, fut couronné à Clocestre. LIX.  
 Cf. *Cron. de N.*, ch. cccvii.
234. Comment Loys, filz du roy de France, s'en retourna vers son pere. Et de la confirmation de la chartre du roy Jehan. LX.  
 Cf. *Cron. de N.*, ch. cccvii.
235. De la xv<sup>e</sup> part des bicus qui furent accordez pou

les nouvelles chartres et de pourveance de Oxemfort. LXI.

Inédit.

236. Du siege de Tremworth et comment les desheritez, par le commun accord du royaume, furent remis en possession de leurs terres. LXII.

Inédit.

237. Prophetie Merlin du roy Henry, filz du roy Jehan. LXIII.

Inédit.

238. Du couronnement du roy Edouard, filz du roy Henry. LXIV.

Inédit.

239. Comment Ydoine, la fille Lewelin, prince de Galles, et sire Anner, frere du comte de Montfort, furent prins sur mer. LXV.

Inédit.

240. Comment Lewelin, par l'enhort et conseil de David, son frere, fist de rechief guerre au roy Edouard d'Engleterre. LXVI.

Inédit.

241. Comment David, frere du prince de Galles, fut mis à mort. LXVII.

Inédit.

242. De la justice que le roy d'Engleterre fist à ses clerz et à ses justiciers pour leur grant faulseté. Et comment il condempna les Juifz hors d'Engleterre. LXVIII.

Inédit.

243. Comment le roy Edouard fut saisy de la souveraineté d'Escoce. LXIX.

Inédit.

244. Comment messire Jehan de Bailloel, roy d'Escoce, desdist son hommaige qu'il avoit faict au roy d'Engleterre: et de Thomas de Thombelingue. LXX.

Inédit.

245. Du concquest de Berewic. LXXI.  
Inédit.
246. Comment le roy Edouard, de sa grace, delivra les chevetains d'Escoce qu'il tenoit prisonniers. Et comment ilz s'alyerent aux Francois par le conseil et advis de William Wales. LXXII.  
Inédit.
247. Comment Willame Waleis fist mettre à mort sire Hugue de Trissimghin, et de la bataille de Foucke. LXXIII.  
Inédit.
248. Cy parle du darrain mariaige du roy Edouard de sa tierce alee en la terre d'Escoce. LXXIV.  
Inédit.
249. Du siege de Strumelin. LXXV.  
Inédit.
250. De Traille Baston. LXXVI.  
Inédit.
251. De la mort de Willame Waleis. LXXVII.  
Inédit.
252. Comment les Escotz vindrent au roy Edouard pour amender ce que meffaict lui avoient. LXXVIII.  
Inédit.
253. Comment Robert le Brus callenga Escoce. LXXIX.  
Inédit.
254. Comment sire Jehan de Commin contredist le couronnement de Robert le Brus. LXXX.  
Inédit.
255. Comment messire Jehan de Commin fut occis. LXXXI.  
Inédit.
256. Comment le [roy] Edouard adouba XIII<sup>es</sup> chevaliers à Westmoustier. LXXXII.  
Inédit.



257. Comment Robert le Brus fut desconfy en la bataille.  
Et de la mort Simon Frisel. LXXXIII.  
Inédit.
258. De la mort du bon roy Edouard d'Engleterre. LXXXIV.  
Inédit.
259. Prophetie Merlin , declaree pour le roy Edouard , filz  
du roy Henry darrain. LXXXV.  
Inédit.

Et atant fine le chincquiesme livre de ce premier volume.

---

## LIVRE VI.

260. Cy commence le VI<sup>e</sup> et derrenier livre de ce premier volume, lequel contient en soy LX chapitres, ouquel premier chapitre il parle du roy Edouard de Carnarvan, filz du bon roy Edouard. Chapitre I.  
Inédit.
261. Comment Robert le Brus revint en Engleterre et assembla grant puissance pour faire guerre alencontre du roy Edouard. II.  
Inédit.
262. Comment la ville de Bervic fut prinse par traison, et comment deux cardinaulz furent desrobez. III.  
Inédit.
263. Comment les Escotz roberent le pays de Northumberlande. IV.  
Inédit.
264. Comment les Escots ne se volrent abstenir de parseverer en la destruction de Crestienneté, pour quoy Escoce fut interdite et tenue ennemye de tous loyaulz crestiens. V.  
Inédit.
265. Comment sire Hugues Despenser, le filz, fut fait chambrelenc du roy d'Engleterre. Et de la bataille de Mithoan. VI.  
Inédit.

266. Cy dist comment le roy Edouard faisoit tout ce que sire Hue le Despensier vouloit ordonner; et comment il ne uzoit que par son conseil. VII.  
Inédit.
267. Comment sire Hues Despensier, le pere, et sire Hues, le filz, furent bannys du royaume d'Engleterre. VIII.  
Inédit.
268. Comment le roy Edouard exilla le comte Thomas de Lenclastre et tous les barons de son aliance. Comment les Mortemers se rendirent au roy en delaisant leurs aliés. Et du siege de Ledes. IX.  
Inédit.
269. Du siege de Titzhillis <sup>1</sup>. X.  
Inédit.
270. La description de Burbigue. XI.  
Inédit.
271. Comment le comte Thomas de Lenclastre fut decollé en son chastel de Pontfret, et cinque haulz barous trainés et pendus. XII.  
Inédit.
272. Comment le roy Edouard ala en Escoche tout eschauffé, atout cent mille hommes armés, où il n'exploita riens. XIII.  
Inédit.
273. Comment sire Andrieux de Harcla, nouvel comte de Cardoel, fut prins et mys à mort. XIV.  
Inédit.
274. Des miracles que nostre Seigneur demonstra pour le bon comte Thomas de Lanclastre. Et comment le roy fist clore le huys de l'Eglise du prioré de Pontfret, afin que nulluy n'y feist offrande. XV.  
Inédit.

1. Voy. ci-après, p. 62, note 1, un assez long passage extrait de ce chapitre.

275. Comment la roine Isabel et sire Edouard, son filz, passerent la mer et s'en alerent à refuge devers le roy de France, frere à la ditte roine Ysabel. XVI.

Cf. ce chapitre avec les Chroniques de Froissart, livre I, part. I, ch. vi.

276. Comment la roine Isabel d'Engleterre conta au roy Charles de France, son frere, la cause de sa venue. XVII.

Cf. Froissart, livre I, part. I, ch. vii.

277. Comment le roy Charles de France resconforta sa seur en lui promettant ayde. Et comment elle acquist l'amistie de pluseurs seigneurs qui lui promirent ayde et confort. XVIII.

Cf. Fr., livre I, part. I, ch. viii.

Après avoir dit, comme Froissart, que le roi de France reçut avec amitié la reine d'Angleterre, sa sœur, *et lui fist délivrer par la Chambre aux deniers tout ce qu'il lui falloit pour elle et son estat entretenir*, Wavrin ajoute :

Depuis ne demoura gueres de temps que, sur cest estat, le roy Charles<sup>1</sup> envoÿa ses messages devers le roy Edouard<sup>2</sup>, mandant qu'il venist reprendre de lui la ducie de Guienne, comme aultrefois les roys d'Engleterre ses predicesseurs avoient fait, ou aultrement il la metteroit en sa main. Surquoy ledit roy ne vult venir ne comparoir, n'en rendre responce : par quoy le roy de France en adherita et fist duc son nepveu Edouard<sup>3</sup>. Sy fut nommé duc de Guienne, et lui dist : « Beau nepveu, en lieu de ce que nostre beau frere, vostre pere, ne nous est venu faire hommage, nous

1. Charles IV, sacré roi de France le 21 février 1321. Mort le 2 de février 1327. (Anselme, I, 95.)

2. Edouard II, monté sur le trône en 1302. (H. Nicolas, 378.)

3. Edouard III succéda à son père le 25 janvier 1327. Mort le 21 juin 1377. (H. Nicolas, 347-348.)

vous faisons duc de Guienne. » Duquel don la royne<sup>1</sup> sa seur, et son nepveu le jeune Edouard, moult de foy l'en remercyerent.

278. Comment le roy Edouard banny la roine Yzabel, sa femme, et sire Edouard son filz, du royaume d'Engleterre. XIX.

Quant le roy Edouard oy dire que le roy de France avoit donné la ducie de Guienne sans son consentement, et que son filz l'avoit saisy en sa main, il s'en couroucha moult fort. Sy manda par lettres<sup>2</sup>, à la roine sa femme et à son filz, que tost et hastivement retourmassent en Engleterre et venissent vers lui sans faire sejour.

La royne Yzabel et sire Edouard, son filz, ayant recheu les lettres du roy, se doubterent moult des cauettes et malices des Despensiers<sup>3</sup> et du desloyal chancelier<sup>4</sup>; sy n'ozerent venir au mandement du roy;

1. Isabelle, fille de Philippe IV, roi de France, mariée en 1308 à Edouard II, roi d'Angleterre : morte le 21 novembre 1357. (Anselme, I, 91.) Elle était passée en France afin de négocier la paix entre les deux royaumes. Les faits sont inexactement rapportés par Wavrin. Des actes authentiques prouvent que le roi de France ne put adresser à son beau-frère le message dont il vient d'être parlé, puisqu'il était convenu entre les deux puissances qu'on s'assemblerait à Beauvais, où le roi d'Angleterre devait rendre hommage à Charles de Valois pour le duché de Guyenne. Édouard s'étant dispensé de faire ce voyage, transmit à son fils Édouard, du consentement du roi Charles, tous ses droits au comté de Ponthieu et duché de Guyenne, et l'envoya vers le roi de France pour lui prêter foi et hommage. (Rymer, II, partie II, p. 137, 141-143.)

2. Les deux premières lettres du roi sont datées des 1<sup>er</sup> et 2 décembre 1325. (Rymer, II, partie II, 148.)

3. Hugh Despenser ou Spenser, senior, créé comte de Winchester le 10 mars 1322. Décapité, en présence de son fils, en octobre 1325. Hugh Despenser junior, décapité en mai 1326. (Dugdale, I, 390-394.)

4. Robert de Baldoek, mort le 28 mai 1326. (Th. Carte, II, 378.)

dont il fut moult courouchié quant il vey que, pour ses lettres, sa femme et son filz ne retournoient. Pourquoy il fist crier parmi Londres que, se la roine Isabel et sire Edouard son filz ne retournoyent briefment en Engleterre, qu'il les tenoit pour ennemys de la couronne; mais, nonobstant ce, ne furent ilz mye conseillies de y retourner, pour la doubtence que ilz avoient du roy et de ceulx de son conseil; pour laquelle desobeissance le roy les fist bannyr<sup>1</sup> et exillier de son royaume, dont la roine Ysabel, quant elle scent les nouvelles, se doubta fourment et eult grant paour que les traitres Despensiers n'eussent, par leur malice, controuvé [sur eile] aucune charge.

Quant ceulx qui avoyent esté de la querelle du bon comte Thomas de Lanclastre<sup>2</sup> sceurent que la roine Isabel et sire Edouard, son filz, estoient bannys hors du royaume d'Engleterre, ilz s'en vindrent vers eulx en France: cest ascavoir, sire Rogier de Mortemer, seigneur de Wigemorant<sup>3</sup>, sire Willame Trussel<sup>4</sup>, qui fut avecq le bon comte de Lanclastre, sire Thomas Rochelin<sup>5</sup>, sire Jehan de Cruelle<sup>6</sup>, et, avecques eulx,

1. Le roi d'Angleterre écrit au pape (15 avril 1326) pour démentir le bruit qui courait de ce bannissement, et l'assurait qu'il n'en avait jamais eu la pensée. (Rymer, II, part. II, 155.)

2. Thomas de Lancaster, petit-fils de Henri III, décapité en mars 1323. (Dugdale, I, 779-782.)

3. Roger de Mortimer, seigneur de Wigmore. Décapité le 29 novembre 1329. (Dugdale, I, 144-146.)

4. William Trussel, procureur du parlement. Le 24 août 1337, le roi lui ordonne de prélever des subsides, dans les comtés de Warwick et de Leicester, pour la guerre qui se prépare avec la France. (Rymer, II, part. III, 187.)

5. Thomas Roscelyn. Voy. ci-après, p. 68, note 5.

6. Jean de Crumbwelle. Il était le seul baron de la suite de la reine dans ce voyage. Mort vers 1335 ou 1336. (Dugdale, II, 53.)

pluseurs aultres chevaliers et escuiers; lesquelz tous emsamble, d'un assentement, s'en alerent en France à la court du roy, où la roine estoit et son filz Edouard.

279. Comment les seigneurs et barons d'Engleterre manderent, secretement, à la roine Isabel qu'elle et son filz retournaissent en Engleterre atout mille hommes d'armes. XX.

Cf. Fr., livre I, part. I, ch. ix.

280. Comment le roy de France et tout son conseil fut corrompu par sire Hue Despensier, adfin qu'il ne renvoyast point la roine, sa seur, et sire Edouard son filz, à puisance en Engleterre. XXI.

Cf. Fr., livre I, part. I, ch. x.

281. Comment le roy de France fist dire à la roine d'Engleterre, sa seur, qu'elle widast son royanlme. XXII.

Cf. Fr., livre I, part. I, ch. xi.

282. Comment la roine d'Engleterre se parti de Paris, pour paour qu'elle ne feust prinse de son frere et renvoyé en Engleterre : sy s'en ala en l'Empire. XXIII.

Cf. Fr., livre I, part. I, ch. xii.

283. Comment messire Jehan de Henault vint à Buigincourt alencontre de la roine Izabel d'Engleterre. XXIV.

Cf. Fr., livre I, part. I, ch. xiii.

284. Comment messire Jehan de Henault promist à la roine d'Engleterre, et à sire Edouard son filz, qu'il ne leur fauldroit jusques au morir. XXV.

Cf. Fr., livre I, part. I, ch. xiv.

285. Comment la roine se parti de Buigincourt, et comment elle fut honnourablement receue du conte et de la contesse de Henault. XXVI.

Cf. Fr., livre I, part. I, ch. xv.

286. Comment messire Jehan de Henault fist sa semonce

de gens d'armes, pour la roine d'Engleterre et son filz remener en leur royaulme. XXVII.

Cf. Fr., livre I, part. I, ch. xvi.

287. Comment messire Jehan de Henault priust congié à son frere le comte Guillaume pour remener la royne Yzabel et Edouard, son jeune filz, en Engleterre. XXVIII.

Cf. Fr., livre I, part. I, ch. xvii.

288. Comment messire Jehan de Henault se parti du conte son frere et s'en vint en la ville de Durdreth. XXIX.

Cf. Fr., livre I, part. I, ch. xviii.

289. Comment le roy Edouard d'Engleterre fist garder les portz de la mer, et fist crier que toutes gens d'armes et archiers s'appareillassent. XXX.

Tantost vindrent nouvelles au roy d'Engleterre que la roine Ysabel, sa femme, et sire Edouard, son filz, s'appareilloient pour venir en Engleterre à tout grant nombre de gens d'armes et de trait, adcompaigniés des exilliés ses rebelles; pourquoy il se doubta moult de perdre sa couronne. Sy fist garnir ses chasteaux, villes et forteresses de gens, vivres et artillerie, tant en Galles comme en Engleterre, et sy fist garder les rivages et costieres de la mer.

En oultre, il ordonna que gens d'armes, ayans trait, sy fussent mys en certains passages et sur aulcunes montaignes, tant à pié comme à cheval, par centaniers et trenteniers, ayans tous regard devers la mer, adfin que, s'ilz povoyent perchevoir le signe de ceulx des gardes des portz ou costieres de la mer, ilz feussent prestz pour aler celle part, et que, tantost comme ilz croyent crier ou huer<sup>1</sup>, ilz se meissent ensamble,

1. Cette manière d'arrêter les criminels s'appelle en anglais *Hue and*



sy alayssent alencontre de ceulx qui lui voullioient oster son royaulme.

Ancores de rechief fist le roy publier, en chascune marche d'Engleterre, que, se aucuns venoient à bataille contre ses ennemys, que ilz preissent la roine Ysabel et son filz Edouard et le conte de Kent<sup>1</sup> sauvement, sans eulx en riens meffaire de leurs corps, et que tous aultres de leur compaignie feussent occys sans mercy; et que celui porroit bien dire soy estre heureux, qui raporterait la teste sire Rogier Mortemer de Winghem, car il auroit cent livres d'estrelins<sup>2</sup>.

En oultre, il commanda et ordonna par sa commission de faire feux sur les pignacles des haultes montaignes, pres des rivages de la mer; et, en bas pays, faire guerites de mairien, affin que chascun feust adverti de son affaire, et que, s'il advenoit que ses ennemys y entrassent de nuyt, les feux fussent tantost boutez par tout, affin que le cry et la hue s'eslevast comme cy dessus est dit.

*cry.* « By the old law of England, if any theft or robbery be done, if he that is robbed or he that seeth or perceiveth that any man is robbed doe levie hue and crie, that is to say, doe cry and call for ayde, and say that a theft or robbery is done contrary of the princes peace and assurance : the constable of the village of whom hee doth come, and so make crie, ought to raise the parish to aide him and seeke the theefe, and if the theefe be not found in this parish, to goe to the next and raise that constable and so still by the constables and them of the to parish on after another. This hue and cry from parish to parish is carried, till the theefe or robbes be found. » (Th. Smith, 94.)

1. Edmond de Woodestooke, comte de Kent, fils d'Edouard I, décapité le 19 mars 1330. (Barnes, 41.) Le 7 mai 1330, le roi demandait au pape la canonisation de Thomas, comte de Kent. (Rymer, II, part. III, p. 39.)

2. La lettre du roi, en date du 28 septembre 1326, porte *mil livres d'esterlinges*. (Rymer, II, part. II, 467.)

En ce teraps, moru sire Rogier de Mortemer, l'oncle, en la tour de Londres, où il estoit en prison; lequel ne polt eschapper avecq sire Rogier, son nepveu, qui estoit en la compaignie de la roine Ysabel.

290. Comment la roine Ysabel et messire Jehan de Henault, et leurs gens, arriverent en Engleterre. XXXI.

Cf. Fr., livre I, part. I, ch. xviii.

291. Comment les barons d'Engleterre alerent alencontre de la roine, et comment ilz concludrent qu'ilz assegeroient le roy et les Despensiers. XXXII.

Cf. Fr., livre I, part. I, ch. xix.

292. Comment ceulx de Bresto se rendirent à la roine Ysabel. Et comment sire Hues Despensier, le viel, et le conte d'Aron del, furent prins et menés devant la roine Ysabel et son conseil. XXXIII.

Cf. Fr., livre I, part. I, ch. xx.

293. Comment sire Hue Despensier, le pere, et le conte d'Aron del, furent mys à mort en la ville de Bristo. Et comment le roy Edouard et sire Hue Despensier, le filz, furent prins et menez devant la roine Ysabel. XXXIV.

Cf. Fr., livre I, part. I, ch. xxi-xxii.

294. Comment le roy Edouard d'Engleterre fut menez en prison à Bercler et baillié en garde au seigneur du dit lieu. Et comment sire Hue Despensier, le filz, eult la teste coppee et le corps mys en quatre quartiers. XXXV.

Cf. Fr., livre I, part. I, ch. xxiii-xxiv.

295. Comment la roine Ysabel et Edouard, son filz, furent honnourablement receus en la cyté de Londres. Et comment il fut ordonné que le roy Edouard, qui estoit

en prison, n'estoit pas digne de porter couronne.  
XXXVI.

Cf. Fr., livre I, part. I, ch. xxv-xxvi.

296. Comment le roy Edouard fut deffait de sa royauté.  
XXXVII.

Tantost apres ces ordonnances ainsy faites, la royne Ysabel, sire Edouard, son filz, et tous les nobles d'Engleterre, manderent au roy Edouard, qui prisonnier estoit ou chastel de Kenniword, en la garde messire Jehan de Bothonne<sup>1</sup>, evesques de Ely, et messire Jehan de Persy<sup>2</sup>, baron, qu'il ordonnast ung Parlement en quelque lieu d'Engleterre que mieulx lui plairoit, pour illec ordonner et pourveoir sur le gouvernement de son royaume.

Quant les Ambaxadeurs furent venus devers le roy<sup>3</sup>, et ils l'eurent salué, et exposé la cause de leur venue, il leur dist : « Seigneurs, veez icy mon seel, je vous donne povoir de ordonner le Parlement où bon vous samblera. » Puis, le seel prins, les seigneurs demanderent congié au roy : sy s'en vindrent devers la royne et sire Edouard, son filz, et les aultres barons; où il fut conclud que le Parlement se tendroit à Westmonstier, es octaves de saint Hilaire.

1. Jean de Hothun, évêque d'Ely.

2. Edouard fut commis à la garde de Henri, comte de Lancastre, lors de sa détention à Kenilworth. (Barnes, 20.) Au lieu de *Jehan*, c'est, sans doute, *Henri* de Persy qu'il faut lire.

3. Le 20 novembre 1326, le roi étant à Monmouth, l'évêque d'Herefort y vint, chargé par la reine et son fils de lui demander le grand seel : après quelque hésitation, Edouard le remit à William le Blount, en présence du comte de Lancastre et autres seigneurs. (Rymer, II, part. II, 469.)

Alors estoient tous les barons d'Engleterre à Londres; sy firent faire leurs pourveances pour aler audit Parlement, ouquel lieu le roy Edouard ne vout nullement venir; mais, nonobstant ce que le roy Edouard n'y vout oncques venir, ains jura la foy qu'il devoit à Dieu que jà n'y metteroit le pied, pour lequel refus les grans barons et le Clergié d'Engleterre consentirent et conclurent que jamais ne seroit roy. Ains couronnerent<sup>1</sup> sire Edouard, son filz, qui des lors estoit duc de Guienne. Sy envoyerent, tout d'un commun accord, devers le roy Edouard, le pere, sire Jehan de Garenne<sup>2</sup>, sire Jehan de Bothonne, évesque de Ely, sire Henri de Persy<sup>3</sup>, baron, et sire Jehan<sup>4</sup> Trussel, chevalier, qui, en son temps, estoit avecq le conte Thomas de Lancastre, pour rendre sus les hommages, pour eulx et tous ceulz d'Engleterre. Sy pronuncha les parolles messire Jehan Trussel, disant en cette maniere: « Sire Edouard, nous sommes cy envoyés devers vous de par les Estats de ce present royaume d'Engleterre, pour ce que, en vostre temps que avez reagné roy, avez gouverné le royaume malvaisement, au grant dommage et desplaisir de tous les nobles et le commun peuple, et, avec ce, en avez fait morir, à tort et sans cause, des plus grans; et grant foison des nobles hommes avez dechassiés et desherités; mais, la Dieu mercy, je suppose que desoremais on ne vous souffrira

1. Le 1<sup>er</sup> février 1327. (Rymer, II, part. II, 172.)

2. Jean de Varren, comte de Surrey, mort le 24 avril 1315. (Dugdale, I, 80-82.)

3. Henry de Persy, créé baron en 1336 ou 1337, mort le 26 février 1352. (Dugdale, I, 273-275.)

4. William, Voy., p. 43, note 4.

plus faire nulles telles cruaultés ; et aussy pour ce que n'avez volu venir à vostre Parlement [de Westmonstier], lequel vous aviez fait establir, comme plainement il appert par vos lettres patentes, lequel estoit ordonné pour traittier avecq vos hommes, comme ung bon roy doit faire, dont, par le commun assentement de tout le baronnage d'Engleterre, par lequel nous sommes envoyés devers vous, je vous dis et prononche ces parolles : c'est ascavoir, sire, que tous les barons d'Engleterre ensamble ont esté d'accord et veulent que jamais ne soiés plus leur roy ; ains vous ont deporté et deffait à toujours de vostre royaume. »

Après ces paroles, l'evesque de Ely lui dist : « Sire Edouard, je vous rengs foy et hommage pour les archevesques et evesques, et, generalement, pour tout le Clergié du royaume d'Engleterre. » Après cette prononcation de l'evesque de Ely, sire Jehan de Garenne, conte, encommenca de parler et dist : « Sire Edouard, je vous rengs aussy, sire, foy et hommage pour moy et pour tous les contes d'Engleterre. » Puis le sire de Persy parla, et dist : « Sire, je vous rengz foy et hommage pour moy et tous les autres barons du royaume. » Puis parla sire Jehan de Trussel, et dist : « Sire Edouard, je vous rengs foy et hommage pour moy et tous les autres chevaliers, et pour tous ceulx qui, par sergantise ou aultrement, tiennent de vous ; par tel sy que, de ce jour en avant, jamais plus ne serez tenu pour roy, ains ne serés tenu que pour ung singulier homme populaire. » Et atant finirent leurs parolles : sy s'en partirent de là, et s'en retournerent à Londres, où le baronnage les attendoit. Et sire Edouard fut remis en prison, où il fut bien gardé de ceulx qui

commys y estoient. Et fut ce fait le jour de la conversion saint Pol<sup>1</sup>, le xx<sup>e</sup> an de son regne.

297. Prophetie Merlin declairié de ce roy Edouard filz au bon roy Edouard. XXXVIII.

Inédit<sup>2</sup>.

298. Comment le jenne Edouard fut couronnez. Et comment à messire Jehan de Henault furent donnez quatre cens marcs d'estrelings de revenue. Et comment le roy d'Escoche deffia le roy d'Engleterre. XXXIX.

Cf. Fr., livre I, part. I, ch. xxvii-xxviii.

299. Comment le jenne roy Edouard fist sa semonce de gens d'armes, en Engleterre et ailleurs, especiallement à messire Jehan de Henault qui le vint servir à belle compaignie. XL.

Cf. Fr., livre I, part. I, ch. xxix-xxx.

300. Comment discention se meut entre les Hennyers et aulcuns Anglois. Et comment les dis Hennyers furent en grant meschief l'espace de troix sepmaines. XLI.

Cf. Fr., livre I, part. I, ch. xxxi-xxxii.

301. Comment le jenne roy Edouard se parti de Bervic pour aler contre les Escots, qui estoient entrez en Engleterre. XLII.

Cf. Fr., livre I, part. I, ch. xxxiii.

302. La maniere du maintieng des Escots quant ilz sont en guerre, et de l'ordonnance des Anglois qui se cuidoient combatre à eulx. XLIII.

Cf. Fr., livre I, part. I, ch. xxxiv-xxxv.

1. Le 25 janvier 1327. Selon Carte (II, 382), ce fut le 20.

2. Nous n'avons pas compris ce chapitre dans nos extraits des chroniques d'Angleterre, parce que le récit des principaux événements du règne d'Edouard II y est tellement mélangé de citations des prophéties de Merlin, et de l'application de ces prophéties aux divers actes de ce prince, que la lecture en aurait été rebutante et la publication sans utilité.

303. Le grant travail que eurent les Anglois en poursievant les Escots; de la maniere de leurs logis, et comment ils chevaulcherent ordonneement jusques à Thim. XLIV.  
Cf. Fr., livre I, part. I, ch. xxxvi-xxxvii.
304. Des grans mesaises et famines que les Anglois souffrirent en leurs logis, sur la riviere de Thim, en querant les Escotz, leurs ennemys. XLV.  
Cf. Fr., livre I, part. I, ch. xxxviii-xxxix.
305. Comment le roy d'Engleterre oy nouvelles des Escots, et comment il ordonna bien à point ses batailles contre eulx. XLVI.  
Cf. Fr., livre I, part. I, ch. xl-xli.
306. Comment, apres ce que les Anglois et les Escotz eurent ainsy esté tout le jour l'un devant l'autre, sans eulz combattre, messire Guillame de Douglas vint vaillamment, la nuyt ensievant, escarmucer les Anglois. XLVII.  
Cf. Fr., livre I, part. I, ch. xlii-xliii.
307. Comment les Escotz s'enfuirent par nuyt, et des Anglois qui retournerent en Engleterre. Et du mariage du roy Edouard d'Engleterre à la fille du conte Guillame de Henault. XLVIII.  
Cf. Fr., livre I, part. I, ch. xliv-xlv.
308. Cy parle de la mort sire Edouard de Carnarenan, jadyz roy d'Engleterre. XLIX.

Or dirons maintenant de sire Edouard de Carnarenan, jadyz roy d'Engleterre, lequel fut deposé de sa royauté par croire faulz conseils de ses desloyaulz serviteurs et losengiers, qui le decheuprent, lesquelz furent destruis par leur faulseté, comme il le pleut à Dieu, ainsy que vous avez oy.

Cestui Edouard estoit prisonnier ou chastel de Bercler<sup>1</sup>, en la garde de messire Jehan Mautravers, auquel,

1. Berkeley-Castle. Le roi y fut conduit le 3 avril 1327, et commis

et à ses aultres gardes, il demandoit souvent pour quel cause il estoit sy mal de la royne Yzabel, sa compaigne, et du sire Edouard, son filz, qu'ilz ne le vouloient veoir ne visiter. A quoy l'un de ses gardiens lui respondy une fois, et dist : « Mon tres redoubté seigneur, n'ayez desplaisance en vous se je vous dy l'occasion. Il est verité que on a fait entendant à madame la royne et à monseigneur vostre filz que, se ilz venoyent pres de vous pour vous veoir et visiter, que vous les estrangleriés, ou occirés par aultre maniere. » Et lors respondy le roy, moult simplement : « Et comment done? ne suis je pas en prison? de moy pevent faire leurs volentez. Dieu, mon benoit createur, seet que oncques ne le pensay, ne n'euch vouloir de ce faire. Je voy et congnoy, aux seignes qu'ilz me monstrent, que je vaulz que mort. Pleust à Nostre Seigneur que ainsy feust; car alors seroient mes douleurs toutes passees! »

Ne demoura gueres, aprez ces choses, que le jenne Edouard, par le conseil de Mortemer, changea les gardes de messire Edouard, son pere; lequel il bailla à sire Thomas Gorne et à sire Jehan Mautravers<sup>1</sup>, par sa commission, en le ostant à sire Henri<sup>2</sup> Moris qui,

successivement à la garde de Thomas, seigneur de Berkeley, de Jean Montravers et de Thomas Gournay. (Th. Carte, II, 384; Dugdale, I, 356.)

1. John Maltravers, senior, s'enfuit en Allemagne après le meurtre de Edouard II. Condamné à mort en 1329 ou 30, il demanda la révision de son jugement et finit par être absous par le parlement. Mort le 16 février 1364. (Dugdale, II, 101 et suiv.)

2. Le roi Édouard passa de la surveillance de Henry de Lancastre (voir p. 51, n. 2), au château de Kenilworth, à celle de Thomas de Berkeley, au château de ce nom; mais ce seigneur, traitant son prisonnier avec trop de respect, ne tarda pas à lui être ôté. Au lieu de Thomas,



paravant, le gardoit. Et les dessus dis le menerent ou chastel de Corses<sup>1</sup>.

Iceulx sire Thomas Gorne et sire Jehan Mautravers heoient de mort ce sire Edouard; lesquelz le garderent en la prison jusques à la saint Mahien, l'an de grace mil trois cens xxvii, que messire Rogier de Mortemer leur manda la maniere de la mort du dit sire Edouard, lesquelz, oyans le mandement qui leur vint à l'heure du soupper, regretterent et plaindirent moult la mort du dit sire Edouard, pere du roy; lequel ne scavaît riens de la grant trayson qui lui estoit compassee, à cause de sa mort.

Quant le dit syre Edouard eult souppé, et qu'il fut heure d'aler dormir, il s'en ala en sa chambre couchier sur son lit; et lors que les parvers et desloyaulx traitres sceurent qu'il estoit endormis, ilz entrerent en la chambre, avecq eulx leurs satalites, puis mirent une tres pesant table dessus son corps; laquelle ilz presserent mout fort, et adont le dit prince s'esveilla, et, pour paour d'estre occys, se tourna le ventre desseure. Adont les desloyaulx traitres foursenés prindrent une grosse corne perchyé tout outre, laquelle ilz lui bouterent au fondement aussy parfent comme ilz peurent, puis prindrent une broce de ceuvre<sup>2</sup>, toute rouge de feu, sy lui bouterent dedens le corps parmi la ditte

Wavrin met Henri. Maurice était frère de Thomas: il mourut le 12 février 1343, et Thomas le 27 octobre 1361. (Dugdale, I, 355-359.)

1. Corfe-Castle. Selon Th. Carte (II, 384), Édouard fut détenu en premier lieu au château de Kenilworth, puis successivement à ceux de Berkeley, Corfe, Bristol, et transféré de nouveau à Berkeley, où il fut assassiné.

2. Le manuscrit 8388 porte *cuivre*.

corne; et icelle broce encommencerent de tournoier parmi ses boyaulz. Sy le martirizierent en ce point, adfin que on ne s'apperceust de la maniere de sa mort et en ce point le laisserent celle nuyt tout mort, jusques à lendemain, qu'ilz vindrent en la chambre, avecques eulx plusieurs personnes, ausquelz ilz dirent qu'il s'estoit desesperé ou fait aucune chose dont il estoit mort<sup>1</sup>.

309. Comment la jeune royne d'Engleterre fut honnourablement recheue à Londres. De la mort du roy d'Escoche et des ordonnances qu'il fist en son testament. L.

Cf. Fr., livre I, part. I, ch. XLVI-XLVII.

310. Comment messire Guillaume de Douglas se parti d'Escoce pour passer outre mer au Saint Sepulcre, et comment il mourut en Espagne. LI.

Cf. Fr., livre I, part. I, ch. XLVIII.

311. Comment la paix fut affermee entre les Anglois et les Escochoys, et de la justicerie de Traillebaston<sup>2</sup>. LII.

1. Il fut assassiné le 21 septembre 1327. (Carte, II, 384). Le 22, selon Holinshed (II, 342.)

2. Wavrin en a déjà parlé au chapitre 250. Voici en quels termes : « Apres ce que le roy Edouard eult fait toute sa voullenté en Escoce, il s'en retourna à Londres, cuidant bien avoir appaisié sa guerre; dont il estoit bien en arrieraige de ses revenus de xx ans, pour les despens que fait avoit tant en Galles comme en France, en Gascongne et en Escoce. Sy pensa en soy comment il porroit tant faire que la finance, que despendue avoit en ses guerres, fust remise ou tresor dont il l'avoit osee. Si fist faire une enqueste generale de toutes mesproisons et torvais par les malfauteurs d'Engleterre, depuis qu'il en avoit esté roy; pour laquelle chose faire, il ordonna gens de justice, laquelle justice l'en appella *Traillebaston*; et en ceste maniere soubtille, sans à personne faire tort, il recouvra ung tresor innumerable, combien que oncques ne feust avaricieulx; mais il le fist, pour ce que son intention estoit du tout de aler encoires une fois en la terre sainte contre les Sarazins, enemys de Nostre Seignourie; car, en voullenté de faire ledit voyage, s'estoit ja pieca croisiés, non obstant

La penthecouste du second an du regne Edouard le jenne, roy d'Engleterre, apres ce qu'il fut mariez<sup>1</sup>, par le conseil de la royne Ysabel, sa mere, et messire Rogier de Mortemer, establi ung Parlement à Northantonne, auquel le roy Edouard, par le conseil des devant dis et de nul aultre, fist acord aux Escocoys, en tel fourme et maniere que tous les hommages et feaultés que les dis Escocoys devoient à la couronne d'Engleterre, leur relaissa et quitta à tousjours; de laquelle chose il leur bailla ses lettres scellees de son grant seel, et en oultre une endenture qui avoyt esté faite par le roy Edouard<sup>2</sup>, filz du roy Henri, laquelle les Escotz avoient faite et recogneue, et estoit nommee Ragenau<sup>3</sup>. Ou dedens estoient contenus tous les hommages et feaultés d'Escoche; premiers, des roys d'Escoche, et puis des prelatz, contes et barons du

que ceste justicerie feust forte à porter. Toutesfois fut elle bonne pour les paisans d'Engleterre, pour ce que les malfauteurs furent pugniz, car le menu peuple en fut entretenu en meilleure équité. »

Rapin Thoyras dit (III, 83) que « le roi avoit été informé que la justice se rendoit, dans tout le royaume, avec beaucoup de négligence et de partialité; que les magistrats se laissoient corrompre par des présents; et que les riches étoient à couvert de la rigueur des loix, pendant que les pauvres étoient exposez à l'oppression et à la tyrannie des grands. Un si grand désordre demandant un remède prompt et efficace, il donna une commission extraordinaire à des juges qu'il nomma lui-même pour aller faire, dans toutes les provinces, une perquisition exacte de tous les malfauteurs de quelque rang qu'ils pussent être, et leur donna pouvoir de faire exécuter leurs sentences sur-le-champ. Cette commission fut nommée *Trail-bâton*, mot dont on ignore l'étymologie. »

1. Il épousa Philippe de Hainaut, le 24 janvier 1328. (Th. Carte, II, 394.) Elle était fille de Guillaume I<sup>er</sup>, comte de Hainaut. (*Art de vérif. les dates*, III, 33.)

2. Édouard I<sup>er</sup>, fils de Henri III, monta sur le trône le 20 novembre 1272, et mourut le 7 juillet 1307. (H. Nicolas, 347.)

3. Ragman-Roll

royaulme, où estoient leurs seaulz pendans; et, avecq cestes, y avoit aultres chartres faisans mention du droit que le roy d'Engleterre et ses barons avoient [en] Escoche, et de la noire croix<sup>1</sup> que le bon roy Edouard conquist; lesquelles choses il leur rendi, et aussy quitta les terres que les barons d'Engleterre avoyent en Escoche de anchiennne conqueste. A ceste paix accorder, les dys Escochoys promirent xxx mille livres à paier en dedens trois ans; c'est ascavoir chascun an, dix mille livres.

Avant ce Parlement entre les deux pais, fut deliberé par le dit roy, la royne, sa mere, et Mortemer que David d'Escoche<sup>2</sup> (lors eagié de v ans, filz Robert le Brus, faulx traire, tyran et parjur, lequel, alencontre de son serment, releva au prejudice du dit noble roy Edouard, son seigneur liege, le royaulme d'Escoche, dont il [se] fist couronner roy, comme cy dessus a esté touchié<sup>3</sup>) seroit roy d'Escoche, par tel sy qu'il espouzeroit Jehenne de la Tour<sup>4</sup>, seur du jenne roy Edouard; ce qu'il fist, par le jour de la Magdelaine, l'an trois cens xxviii, comme cy dessus est touchié<sup>3</sup>, qui fut au grant abaissement du sang royal d'Engleterre, dont

1. Lorsqu'en 1067 un grand nombre d'Anglais furent bannis du royaume par Guillaume le Conquérant, ils emportèrent avec eux, en Écosse, leur or, leur argent et leurs reliques, parmi lesquelles se trouvait cette *croix noire*. David, roi d'Écosse, la donna à l'abbaye de *Holmshouse*, qu'il fonda dans le Louthian vers 1124. (Hollinshed, I, 177, 183.)

2. David II succéda à Robert Bruce, son père, le 7 juin 1329. (II. Nicolas, 381.)

3. Il en a été fait mention au chap. 253.

4. Ainsi nommée parce qu'elle était née dans la tour de Londres. (Th. Carte, II, 393.)

5. Au chapitre précédent.

elle estoit partie. Sy fut grand dommage, et sy estoit la damoiselle de sy bonnes meurs et tant amee de tous ceulx du pays, grans et petis; pourquoy ils furent moult troublés quant ainsy, volontairement et sans leur sceu, la veirent estre mariee par la maniere dite; car oncques, puis le temps Bructus qui conquist Albion, laquelle il nomma Bretaigne de son nom, et apres a esté nommee Engleterre par Englist, le royaume d'Escoche n'avoit parti de la subgection d'Engleterre, feaulté et hommage, jusques au temps d'adont que je vous dis; car ce mesmes Bructus, qui conquist Escoche, la donna à<sup>1</sup> Albana, ce dit royaume que, à present, on dist Escoce; mais ce jenne roy Edouard, par mauvais conseil, leur quitta cest hommage que tousjours, paravant, avoyent acoustumé de paier aux roys d'Engleterre, comme par les mesmes *Croniques d'Escoche* on peult amplement veoir. Et, pour ce, les Anglois doibvent bien maudire l'heure que le parlement fut estably à Northantonne; car, par faultz et mauvais conceil, le jenne roy Edouard fut desherités de pluseurs terres et honneurs que les desloyaulz conseilliers atrayerent à eulx. Jasoit ce que les grans barons d'Engleterre feussent trop mal contentez de celle paix, ainsy faite par seulement la royne Ysabel, mere du roy, l'evesque de Ely et sire Rogier de Mortemer, mais droit et raison ne volrent souffrir que dutout paix finale feust faite par eulx, sans le commun assentement de la pluspart des haulz barons du royaume d'Engleterre.

1. Var. « La donna à son second filz, qu'il nomma Albanie. » (Ms. n° 8388).

312. Cy parle du discord qui fut entre la royne Ysabel et sire Henri, conte de Lanclastre et Leecestre. Et de la chevaulchee de Bethfort. LIII.

Après ce que le jenne roy David d'Escoche eut espousé Jehenne de la Tour à Bervic, ainsy comme oy avez, les Escotz, en reprochant les Anglois, appellerent ladiite Jehenne contesse de *Makepair*, pour la grant couardize des xu pers establis au gouvernement du royaume; mais quant à la personne du roy, on n'avoit cause de l'en reprochier, car tout ce qu'il se faisoit parmi le royaume estoit passé par la royne Ysabel, sa mere, et sire Rogier de Mortemer.

Ne demoura gueres, après cest accord, que la royne Ysabel atrayst à soy toute l'honneur et revenue de Pontfret, et, à peu pres, toutes les terres apendans à la couronne d'Engleterre: et à son quartier tiroyt, asprement, Rogier de Mortemer, et tenoyent presque toutes les revenues du roy, si que il n'avoit pas gramment pour maintenir son estat, fors les pourfis des maletotes et de l'Eschequier. Et tellement se conduirent en ces choses, que, par leur taillerie et roberie, le pays devint sy povre que pou s'en failli qu'il n'en tournast à destruction; dont, par le mauvais gouvernement qui alors regnoit en Engleterre, toute la communauté d'Engleterre commencerent à hayr la royne Ysabel, laquelle ilz amoient merveilleusement à son retour de France, pour ce que sy raddement poursievit les Despensiers.

En cellui temps, le faulz traître sire Robert de Hollande<sup>1</sup>, qui trahy son seigneur sire Thomas de Lan-

1. Robert, lord Holand, écuyer du comte de Lancastre, trahit son maître et fut cause que ce prince perdit la bataille de Boroughbridge, où

clastre, fut delivré de la prison où il estoit, et fut depuis moult privé de la ditte royne et de messire Rogier de Mortemer; mais ce ne lui dura gueres, car il fut prins à la saint Michel prochain ensievant, ainsy comme il venoit à Londres devers la royne, et fut decollé, par messire Thomas Withers<sup>1</sup>, empres la ville de

il fut fait prisonnier et décapité. (Th. Carte, II, 400.) « En ce temps, dit Wavrin (chap. 269), le conte de Lauclastre avoit avecques lui ung chevalier qu'il avoit nourry en son hostel, et à lui fait moult de biens; car il l'avoit osté de sa boutillerie, où il estoit varlet servant; si l'avoit fait chevalier, et lui avoit donné deux mille mares de revenue par an, si l'avoit eslevé sy hault que au dessus de tous aultres il avoit domination en la court du dit conte: ce chevalier, dont je vous parle, avoit nom Robert de Hollande, lequel se gouverna desloyalment envers son bon seigneur, qui avoyt en lui plus parfaite fiance qu'en nul aultre homme vivant ou siecle. Si advint ung jour que le dit conte l'avoit envoyé querre v<sup>e</sup> hommes armés pour les lui amener, mais le traître desloyal se tray aultre part, et ne mena pas ces gens vers son seigneur: puis, quant le dit traître oy certaines nouvelles que le conte avoit esté desconfi à Direton, comme faulx et desloyal se mist en embusche où il seavoit que les gens de son dit seigneur desconfis devoient passer, si prist deux coursiers armés et tua tous ceulx qui les menoyent, en faisant tous les mauz qu'il povoit à tous ceulx qui escheoyent en ses mains de la partie du dit conte Thomas, son bon seigneur, qui tant de biens lui avoit fais, puis se vint rendre au roy Edouard. Quant le bon conte sceut la traison de son serviteur, il fist moult esperdu, et dist, en lui mesmes: « Vrai Dieu, comment peult ce estre que Robert de Hollande ait eu la pensee de me voulloir trahir, quant je l'amoie tant chierement que je n'avoye parfaite fiance en nul homme qu'en lui seul! Or voy je bien que, de cy en avant, on ne se ozera fier en nul homme, quant sy legierement j'ay esté decheus de celui en qui plus me fyoie. Il m'a rendu mauvais guerredon des biens que, par cy devant, lui ay fais; je l'advancay et le fis monter de bas en hault, et, par son ingratitude, il me fait descendre de hault en bas; mais je croy fermement que Dieu, qui est droiturier, me paiera de sa desserte. »

Thomas, conte de Lancastre, envoya un certain chevalier, Robert de Holland, dans le Lancashire, pour lui amener cinq cents hommes, mais, au lieu de les conduire à son maître il les donna au roi. (Dugdale, I, 781.)

1. Thomas Withers, serviteur de Henri, conte de Lancastre. (Barnes, 31.)

Saint Oban. Cestui Thomas avoit demouré long temps avecq messire Henry<sup>1</sup>, conte de Lanclastre, lequel, pour doubte de la royne, ne se ozoit pas bien amonstrer, dont il lui ennuioit grandement; car elle le heoit moult fort pour ce qu'il avoit occys le dit messire Robert de Hollande. Sy fist tant pardevers le roy, son filz, que le dit Thomas fut banny et exillié, dont le dit messire de Lanclastre fut moult desplaisant et courrouchié, et, d'autre part, de ce que il oyoit la clameur du peuple d'Engleterre, pour les grans duretés et oppressions que on leur faisoit; de laquelle chose le roy devoit estre excusé pour la jennesse de son eage. Le dit messire Henri de Lanclastre mettoit toute sa cure à vouloir estaindre et aneantir celle grant esclande, que, à cause de ce mauvais gouvernement, on imposoit sur la personne du roy: pourquoy la chose estoit perilleuze pour lui, et sy n'en estoit nullement coupable. Dont, pour avoir advis de remettre le pais en bon estat et de faire chose qui feust à l'honneur du roy, le dit messire Henri trouva maniere de parler à ceulz de la retenance du roy, ausquelz il conseilla, pour conduire la besongne à l'honneur du roy, et au pourfit de son royaume. Là estoit sire Thomas de Brotherton<sup>2</sup>, le conte maressal, et messire Emond de Wodestolz, conte de Kent, qui furent oncles du roy, et avec eulx se joindirent ceulz de Londres, qui firent serment d'eulz aidier en ceste querelle. Et fut telle la chose: c'est ascavoir que le roy tenroit sa court en son hostel,

1. Henri, comte de Lancastre, frère de Thomas, mort en 1345. (Dugdale, I, 782 et 783.)

2. Thomas de Brotherton, comte de Norfolk, maréchal d'Angleterre, mort en 1328. (Dugd., II, 63, 64.)



ainsy comme il appartenoit à sa royauté; et que la royne Ysabel osteroit de sa main, et mettroit en la main du roy, toutes les honneurs, fiefz, terres, villes, rentes, chasteaulz et forteresses qu'elle tenoit, qui appartenoyent à la couronne d'Engleterre, et que, dorésnavant, elle jouiroit de la tierche partie des rentes du royaume, comme avoient acoustumé de faire les autres roynes douagieres paravant elle. Et, d'autre part, ordonnerent que sire Rogier de Mortemer se departiroit du service de la royne : sy s'en yroit demeurer sur ses terres qu'il avoit de son heritage, affin que le peuple d'Engleterre ne feust plus ainsy destruit par leurs ordonnances.

Item. De scavoir comment et par qui les Escotz estoient eschappez du pareq, que le roy Edouard avoit assegié sy puissamment, et par quel conseil le dit roy avoit esté à Stamphon<sup>1</sup>.

Item. Pareillement volrent ilz scavoir comment et par quel conseil les ordonnances faïttes au couronnement Edouard furent refusees : c'est à scavoir que le roy, pour l'honneur de luy et la reformation de son royaume, devoit estre gouverné par XII des plus grans d'Engleterre, sans lesquelz appeller nulles choses ne devoient estre faïttes, ne sans avoir leur gré et consentement; mais, par faulz et mauvais malice, fut trouvee maniere de ces XII gouverneurs eslongier du

1. Au commencement d'août 1327, les armées d'Édouard II et du roi d'Écosse étaient en présence. La dernière, retranchée près de Stanhope-Park, allait être attaquée, d'après les avis du conseil d'Édouard, lorsque Mortimer s'y opposa, et sauva ainsi l'armée ennemie. Les Écossais, à la faveur de la nuit, abandonnèrent leur retranchement sans que les Anglais s'en aperçussent. « He had received twenty thousand pounds of the Scots, to give them leave to escape. » (Holinshed, I, 146.)

roy, dont plusieurs villains reproces et grans esclandes advinrent au roy et à son royaume : c'est ascavoir car sire Edouard, pere du jenne roy Edouard, lequel quand il fut déposé de sa royauté, par accord de Parlement, fut delivré au conte de Lanclastre, son cousin, à garder, pour la saulveté de son corps, la royne Ysabel et Mortemer le firent mener hors du chastel de Kenilword, contre l'ordonnance du devant dit Parlement, et le firent mener en lieu où onques puis parent ne amy qu'il eust ne le peult veyr ne approchier sans leur consentement, et apres le firent piteusement murdrir, dont grant esclande sourdy par toute la crestieneté.

Item. De scavoir que les tresors dudit roy de Carnarvan qu'il avoit laissiés estoient devenus, tant en Engleterre comme en plusieurs lieux en Galles, lesquels avoient esté gastez et emportez sans le sceu et consentement du jenne roy, son filz, qui estoit à son grant prejudice et à la destruction de son peuple et pais.

Item. De scavoir par quel conseil le roy avoit rendu le royaume d'Escoche aux Escochois, en eulx quittant tous hommages, pour lequel royaume les ancestres du roy avoient eu tant de travailz, et perdu tant de gens à le concquerre et deffendre; et puis l'avoit quittié liege à David, filz de Robert le Brus, qui à la ditte terre n'avoit nul droit, comme chacun pouvoit scavoir de vray et certain.

Item. Scavoir comment et par qui les anciennes chartres et ramenbrances des predicesseurs du roy Edouard qu'ilz tenoient touchant le royaume d'Escoche, furent prinses et transportees hors de la tresorie

d'Engleterre pour les delivrer aux Escotz, au desheritement du roy et ses hoirs, au dommage de tous ses subjeztz, et au grant reproce des Anglois à tousjours-mais.

Item. De scavoir par quel conseil dame Jehenne de la Tour, seur du roy Edouard, fut mariee à David, filz Robert le Brus, qui tout son temps fut traytre et ennemy à la couronne d'Engleterre.

En dementiers que le conte de Lanclastre et ses aliés estoient ensamble pour ceulx conseillier sur ces poins dessusdis, et en scavoir la verité, adfin qu'ils feussent mieulx redrechies à l'honneur et pourfit du roy et de ses barons, et d'un chascun du royaulme, la royne Ysabel, qui en fut advertie, doubtant les choses advenir, par le conseil et advertence de sire Rogier Mortemer fut ordonné ung Parlement à Salisber<sup>1</sup>, ou pluseurs barons vindrent : auquel Parlement le dit sire Rogier de Mortemer fut fait conte de la Marche, sans le consentement des xn pers, au tres grant prejudice du roy et de sa couronne. Sire Jehan de Elthem<sup>2</sup>, frere du roy, fut chaint de l'espee de Cornuaille, et la royne Ysabel, pour ce que le dit Jehan, son filz, estoit de jenne eage, procura et fist tant qu'elle fut gardienne et administresse du dit sire Jehan et de ses terres. A che Parlement ne volrent venir le conte de Lanclastre ne les aliez, ains assamblèrent grant puissance de gens d'armes alencontre de la royne Ysabel et Mortemer; car ilz avoient ceulz de Londres avecques eulx en leur ayde, à tout v<sup>e</sup>

1. Le 16 octobre 1328. (Lingard, II, 447.)

2. Mort le 14 septembre ou à la fin d'octobre 1335. (Darnes, 107.)

hommes d'armes, dont la royne Ysabel fut advertie de leur assemblee : moult yreusement jura Dieu et saint Gorge que à male heure furent les dis articles poupensés, lesquelz avoient esté devisez au dit Parlement, comme oy avez cy dessus. Lors, par le conseil de la ditte royne et Mortemer, le roy assambla grant puissance. Sy se misrent ung jour aux champs, et chevauchierent xiii<sup>1</sup> lieues, en tirant vers Bethfort, ou le conte de Lanclastre estoit, avecq lui ses alyés, en voullenté de le destruire. Et adont chevaucha la royne, armee comme ung chevalier, empres son filz, comme paoureuse de morir, et firent les dessusdis royne et Mortemer entendant au roy que le dit conte de Lanclastre le contendoit à destruire du tout, lui et son conseil. Par quoy le dit roy se couroucha fourment au conte de Kent, son oncle; lequel, quant il sceut la male voullenté du roy, lui et aultres firent tant, par messages qui alerent de l'un à l'autre, que le roy creanta sa paix au conte de Lanclastre et ses alyés, parmi ce qu'ilz paieroient au roy dix mille livres. De laquelle querelle estoient sire Henri de Beaumont<sup>2</sup>, sire Foucques le filz Warin<sup>3</sup>, sire Thomas Rethelin, sire Thomas de Trussel<sup>4</sup>, sire Guillame de Withers<sup>5</sup>,

1. Le manuscrit 6746 porte xxiii.

2. Henri de Beaumont, comte de Boghan, mort en 1340 ou 41. (Dugd., II, 50, 52.)

3. Fulke fitz Warize. On lui saisit son château de Whittington, mais le roi le lui rendit plus tard. Mort en 1349 ou 50. (Dugd., I, 445.)

4. William Trussel. Voy. p. 46, note 4.

5. Thomes Witors (voy. p. 63, note 1). Le roi Édouard désigne, dans ses lettres du 12 décembre 1330, Henri, comte de Lancaster, Thomas Wake, seigneur de Ledel, Henri de Beaumont, comte de Boghan, Thomas Roscelyn et autres, comme ayant pris les armes contre lui, et leur accorde pardon. (Rymer, II, part. III, 53, 53.)

et bien cent chevaliers de leur confederation, lesquelz furent tous exilliés et bannys hors du royaume, par le conseil de la royne Ysabel et Mortemer, lequel convoita moult d'avoir en sa part les terres des dis exilliés, s'il pouvoit par quelque maniere, pour la grant ardeur de la convoytise qui en lui estoit. Ainsy, comme vous oez, menoyent le jenne roy Edouard la royne Ysabel, sa mere, et le dit Mortemer tout à leur voullenté, dont c'estoit grant pitié et dommage au roy et à son royaume.

313. Comment messire Rogier de Mortemer, pour la gloire où il se trouva, se contint orgueilleusement. LIV.

Maintenant vous dirons comment sire Rogier de Mortemer s'esleva en hault estat, et fist tant devers le roy, qu'il lui octroya d'estre appellé conte de la Marche partout le royaume d'Engleterre; pourquoy il devint tant orgueilleux et tant fier, que du tout il vult perdre et aduichiller le sournom de ses ancestres, et se fist nommer de tous conte de la Marche. Sy n'estoit nul de la commune d'Engleterre qui l'eust aultrement osé nommer; car il fist tant devers le roy que, par ban, il fut prononeyé conte de la Marche, dont il monta en sy grant orguel qu'il ne tenoit conte de personne. En plusieurs manieres se desguisa le dit nouvel conte de la Marche, tant en riches vestemens comme en foison serviteurs, tant richement parez et habilliés, que aux gens au roy, ne à nulz autres du pais n'estoient à comparer, dont les Anglois s'esmerveillierent grandement comment ainsy se osoit outre cuidier: se disoient entreulz,

communement, que impossible estoit que son orguel eüst longue duree.

En cellui temps mesmes, sire Geffroy de Mortemer<sup>1</sup>, son maisné filz, le fist nommer le *Roy de la folie* : puis, environ ce temps que le dit sire Rogier, conte de la Marche, lui raempli d'orguel et outre-cuidance estant en pays de Galles, par ung jour de Penthecouste, tint une table reonde à tous ceulz qui y volrent venir, voulant ressambler et contrefaire la maniere de la table reonde du bon roy Artus, qui fut de son temps le plus preu chevalier du monde, ne oncques puis en nul pays ne fut pareil à lui; car en son vivant, tous les renommés [chevaliers en armes] de la crestienneté furent et demourerent avec lui, en sa court, sy le tindrent pour leur seigneur, comme plus ad plain je declaray<sup>2</sup>, quant il combati et conquist Froles, le Rommain, et tout le royaume de France, et sy occyst Dinabus le geant, qui ravist Helaine, niepce à Hoel, roy de la petite Bretaigne, puis desconfist et occist l'empereur Lucille<sup>3</sup> en la bataille qu'il avoit assemblee contre lui; en laquelle avoit sy grant nombre de gens, tans crestiens comme payens, qu'il n'en scavoit le compte; lesquels il desconfy trestous, comme il est plus amplement raconté cy dessus, en ceste vraie cronicque.

En ce temps mesmes, commune renommee s'esleva parmi Engleterre, par l'advertissement des freres presceurs, que sire Edouard de Carnarenan, pere du jenne

1. Geoffroy de Mortimer, conte de Jubien, seigneur de Comyth (Dugdale, I, 147.)

2. Chapitre 88.

3. Le manuscrit 8388 porte *Lucius*.

roy Edouard, estoit en vie et prisonnier ou chastel de Corf; parquoy toute la communaulté du royaume d'Engleterre fut en moult grant doubte et murmure, et en grant desir de scavoit se ce estoit verité ou non; car pas ne scavoient de certain comment sire Rogier de Mortemer, par son faulz pourchas, l'avoit fait murderer traitreusement, ainsy comme dit a esté cy devant; ains cuidoient la pluspart des paisans qu'il fust ancoires vif en prison, car sa mort avoit esté sy secreete et si celee que nulz n'en scavoit la verité, combien que aulcuns, tout secretement, en murmurassent, mais plainement n'en ozoit on parler.

314. Comment sire Emond de Wodestok fut decollé à Wincestre. LV.

En ce mesme temps, advint que messire Emond de Wodestok, conte de Kent, oncle du roy Edouard, passa la mer : sy s'en ala devers le pape Jehan XXII<sup>1</sup> de ce non, qui le receipt en grant honneur. Ledit conte, entre aultres choses, conta au saint pere comment Nostre Seigneur avoit fait et souvent faisoit plusieurs beaux et evidens miracles pour l'amour de sire Thomas de Lanclastre, et que plusieurs gens impotens de leurs membres, en diverses manieres, estoient venus à sa sepulture, lesquels s'en estoient partis gueris, sanez et haitiés. Sy requis, moult humblement, au pere saint que de sa grace vouldist consentir que le corps dudit sire Thomas feust eslevé et mis en fiertre. A quoy le pape contredist, et denia la translation dudit saint Thomas jusques ad ce que, par le clergié

1. Monté sur le trône papal en 1316; mort en 1334. (H. Nicolas, 210.)

d'Engleterre, lui fut mieulx certifié et apparu la verité de ceste chose. Quant le conte Emond vey que il ne pouvoit nullement finer au pape, pour ceste fois, de la translation du corps dudit messire Thomas, il lui requist son conseil sur la delivrance de sire Edouard de Carnarenan, son frere, lequel, ung peu paravant, avoit esté déposé de sa royaulté; car on disoit communement, parmi Engleterre, que il estoit ancoires en vie; et le pape lui respondy : « Beau filz, il nous a esté dit que sire Edouard estoit mort; mais puisque ainsy est qu'il est ancoires vivant, je vous commande, sur ma benediction, que de toute vostre puissance vous entremetez à la delivrance de son corps. » Et lors, en toutes poursieultes touchans ladicte querelle, il l'absoubz de paine et de coulpe, adcompaignant en ceste grace tous ceulx qui à conduire l'aideroient. Apres ces choses ainsy faictes, le conte de Kent prist congé du pape, sy s'en retourna en Engleterre; puis, lui illecq arrivé, tous ceulx de l'Ordre des freres prescheurs vindrent vers lui, lesquelz lui certiffierent que sire Edouard, son frere, estoit ancoires vivant ou chastel de Corf, soubz la garde sire Thomas de Gournay. Le conte, moult joyeulz de ces nouvelles, s'en ala hastivement à privee maisnie. Sy ne s'aresta jusques qu'il vint ou chastel de Corf : sy s'acointa de Jehan Deverilles<sup>1</sup>, alors connestable dudit chastel, auquel il donna de moult riches dons, affin d'estre privez de lui; sy requist, ung jour, le bon conte, audit messire Jehan, qu'il lui volsist dire de son seigneur et frere, monseigneur Edouard de Carnarenan, s'il estoit vi-

1. John Daverill fut décapité en 1330. (Barnes, 40, 52.)



vant ou non ; et, se vif estoit, il lui prioit qu'il le peust veoir. Cestui Jehan estoit moult fier de ceur, et de haultain courage : sy respondy, et dist au conte que sire Edouard, son frere, estoit ancoires en bonne santé et soubz sa garde ; mais n'ozeroit à lui en faire veue, car il lui estoit deffendu, de par le jenne roy, la royne Ysabel, sa mere, et sire Rogier de Mortemer, que il ne laissast veoir ne parler à nul homme du monde, sur paine de perdre la vye et estre desherité à tousjours, lui et ses hoirs perpetuellement. Mais le desloyal traytre mentoit faulsement, car il ne l'avoit pas en sa garde ; ains en avoit esté mis dehors, et menés ou chastel de Bercler par ledit sire Thomas de Gournay, par le commandement de sire Rogier de Mortemer ; où il fut piteusement murdry, comme plus amplement a esté dit cy dessus : mais ledit sire Emond, son frere, n'en scavoit ancoires rien ; pourquoy il escripvi une lettre seelee de son seel, laquelle il bailla audit Jehan Deverilles, en lui priant, moult amyablement, qu'il la volsist baillier à son frere, sire Edouard ; lequel, comme mauvais traytre, la receipt en lui promettant que, sans arrester, feroit son message, et atant prinst congïé de lui ledit sire Emond, sy s'en ala en ses terres de Kent.

Quant ledit conte Emond fut parti de Corf, ledit Jehan s'en ala, au plus grant haste qu'il polt, devers sire Rogier de Mortemer, auquel il bailla la lettre dudit conte, close et seelee soubz son seel. Quant ledit sire Rogier eult receue la lettre, il l'ouvri, puis l'ysy la teneur, dysant en telle maniere : « Honneur, service, obeissance, avecq fraternelle amour. Tres honorable et redoubté seigneur et frere, je vous re-

quiers humblement que prendés en vous bon confort, car, au plaisir de Nostre Seigneur, je ferai tant, que briefment vous serez delivré de la prison où vous estes. Sy sachiés, tres chier sire, que j'ay de ma confederation presques tous les plus grans d'Engleterre, bien conroyés d'armes et de chevaulx, avecq grans tresors sans nombre, en voulentez de pourchassier vostre juste querelle, et vous remettre en estat royal, comme estre soliés. Et ce que je vous escrips, moult m'ont ilz tous juré, sur saintes evangilles, tant prelatz, comme contes et barons. » Quant sire Rogier de Mortemer eult leu et entendu la teneur de laditte lettre, le ceur lui enflamba d'ire et de mal talent contre ledit conte de Kent; s'y s'en ala, hastivement, devers la royne Ysabel, et lui monstra la lettre du conte, faisant mention qu'il avoit voulenté de oster sire Edouard de Windesore de sa royaulté, et remettre son frere, sire Edouard de Carnarenan, en possession du royaulme, comme paravant avoit esté. Alors dist la royne : « Voire dya, sire Rogier, bonne voulenté doit estre reputee pour fait; mais, se Dieu nous laisse vivre, nous y pourverons tellement que, en brief temps, serons bien vengiés de lui. » Puis, sans arrester, la royne Ysabel s'en ala devers le roy, son filz, où il estoit, au parlement de Wincestre, lequel se faisoit pour amender les diverses oppressions qui estoient entre son peuple. La royne, quant elle vint devers son filz, lui monstra la lettre siguee de son oncle, le conte Emond, en lui priant, sur sa beneichon, qu'il se volsist vengier comme de son mortel ennemi. Et incessamment lui requist que, sans delay, en presist pugnition : disant ancoires que, avecq ces malefices, ledit conte estoit en

voullenté de l'empoisonner. Et lors le roy, qui estoit jenne, crey la royne sa mere : sy manda par ses lettres au conte Emond, son oncle, qu'il venist parler à lui à Wincestre, etc.

Quant le conte tint la lettre que le roy, son nepveu, lui envoyoit, il lisy la teneur, puis, sans arrester, monta à cheval et vint le plus tost qu'il polt à Wincestre; mais quant la royne sceut la venue du bon conte, elle fist tant devers le roy qu'il fut prins et menez devant Robert Hamill<sup>1</sup>, où estoit present sire Rogier de Mortemer. Alors parla ledit Robert et dist : « Sire Emond, conte de Kent, sachiés qu'il est venu à la congnoissance du roy Edouard, nostre sire, que vous estes son ennemi mortel et traître à son royaume; car il est verité que, par plusieurs fois, avez prins paine et travail de mettre à delivrance Edouard de Carnarenan, vostre frere, nagueres roy d'Angleterre, lequel a este déposé par le consentement de tous les haultz barons du pais : laquelle chose est pour amenrir et usurper l'estat du roy, nostre sire, et de son royaume. » Adont le conte respondy : « Seigneur, vous poez dire vostre voullenté, mais oneques ceste chose ne pensay ne ne fuez conscenant de voulloir nullement abaissier l'estat du roy, ne de sa couronne, et de ce suis je prest à prouver le contraire. » Mais lors sire Rogier de Mortemer ataindy la lettre devant ditte, sy la monstra au conte et lui dist : « Sire Emond, ne congnoissies vous point ceste lettre ? » et ledit conte, qui n'ye ne pensoit à la lettre qu'il avoit baillié à Jehan Deverilles, veant

1. Robert Howel, officier de justice de la maison du roi. (Barnes, p. 40.)

que ceste estoit seellée de son seel, cuidant que ce fust aucune lettre qui en nulle maniere ne le char-gast, sy dist au dit sire Rogier qu'il ne vouloit pas desdire que la lettre qu'il tenoit ne feust seellée de son seigne. « Sire Emond, dist adont sire Rogier, ainsi presentement orez la teneur ; » et lors desploia la lettre, sy la lisy tout hault, mot apres aultre, en la presence de tous les assistans.

Ceste lettre ainsy leute, sire Robert de Hamille dist ainsi : « Sire Emond, puis que vous avez cogneu que ceste lettre est seellée de vostre seel, laquelle contient comment vous avez empensé de mettre paine et diligence de vostre frere delivrer, nagaires roy d'Engleterre, adfin qu'il regnast et gouvernast son peuple comme par cy devant souloit faire, dont, se ainsy estoit que ceste chose feust advenue, ce seroit rabaissement pour nostre seigneur le roy, qui est à present, que Dieu veuille garder de mal, doncques, pour ceste offense et pour vos demerites, la Court veult, et raison s'y assent, que vous recepvés mort, et vos hoirs soient desheritez à tousjours, saulve la grace de nostre sire le roy. »

Alors le bon conte, oyant ceste doloureuse sentence, commença tendrement à larmoyer ; et, en cest estat, fut remis en prison soubz bonne garde, pour en estre assureé jusques à lendemain, pour ce que le roy estoit assis à son disner : et, à ceste heure, sire Rogier de Mortemer vint vers la royne Ysabel, sy luy raconta comment le conte Emond estoit condempné à morir par droite loy, pour ce que lui mesme avoit confessé en plaine audience devant tous. « Sy me sambleroit bon, dist il, madame, qu'on le mist à mort hastivement,

sans le sceu nostre seigneur le roy ; car s'il en estoit adverti, je fay doubte qu'il ne le respistast et lui donnast son pardon ; laquelle chose, se ainsy advenoit, nous porroit tourner à grant dangier. »

Alors la royne prestement, sans aultre conseil que le dit sire Rogier, manda au bailli de Wincestre que tantost et sans delay, sur peine de perdre la vie, il feist decoller le dit sire Emond. Le bailli, ayant le commandement de la royne, fit le dit conte tirer hors de prison et le decoller par ung homme qu'ils trouverent d'aventure, lequel fut par eulx contraint de ce faire. Et ainsy, piteusement, fut mis à mort le bon conte Emond de Kent, dont ce fut grant dommage. Ce fut fait le cinquiesme jour d'octobre<sup>1</sup>, le tierch an du règne du jenne roy Edouard, lequel, quant il fut adverti de la mort de son oncle, en demena moult grant dueil : sy le fist enterrer en l'eglise des freres mineurs de Wincestre, et là lui fist faire son service honnourablement, comme bien appartenoit à ung filz, frere et oncle du roy.

315. De la prinse sire Rogier de Mortemer, conte de la Marche, et de sa mort. LVI.

En celui temps dont nous parlons, messire Rogier de Mortemer, conte de la Marche, demenoit du tout, selon sa voullenté, le jenne roy Edouard et la royne sa mere, tellement que tout ce qu'il commandoit estoit ; car nul n'estoit sy ozé que d'aller au con-

1. Wavrin se trompe. Le roi ordonna, par ses lettres en date du 13 avril 1330 (Rymer, II, part. III, 43), la publication de la mort de son oncle qui avait été exécuté le 19 mars précédent. Voy. p. 49, note 1.

traire, pour la crainte que chascun avoit de luy. Pourquoy il monta en sy grant orguel, que advis lui estoit que en tout le royaume d'Engleterre n'y avoit homme qui à lui se deust comparer. Moulz orgueilleux et convoiteux devint, et toujours se tenoit en la court de la royne, au plus pres d'elle. Ses gens estoient, en son estatu de son hostel, à paraulz gages que ceulz du roy et de la royne. Il amassa moulz grans tresors sans nombre, tant se tint privé de la royne, et demena sy grant estat et seigneurie, que tous les plus grans du royaume avoient paour de faire chose qui lui despleust. Sy advint ung jour que le roy et son Conseil estoient assemblez en ung privé lieu, où aucuns misrent en avant, par devant le roy, les grans desrisions et oultrages que faisoit le dit de Mortemer au roy et à sa couronne, et comment, par son conseil, traitreuzement le roi Edouard de Carnarenan avoit esté murdry au chastel de Bercler : puis lui ramenturent la mort sire Emond, son oncle, et pluseurs aultres malefices qui estoient fais et perpetrés par le dit Mortemer ; lesquels, apres ce conseil failli, vindrent au dit Mortemer en secret, lui dirent comment le roy et son Conseil estoient de jour en jour ensamble pour trouver la maniere de le confondre et aneantir. Alors le dit sire Rogier, comme tout foursené, jura grans sermens, quoy qu'il deust advenir, que il se vengeroit d'eulz.

Ne demoura gueres de temps, apres ces choses, que le roy Edouard, dame Phelippe, sa femme, dame Ysabel, mere du roy, et sire Rogier de Mortemer, qui ne faisoit semblant de ce que on lui avoit dit, vindrent demourer une espace de temps à Northin-

ghem. Sy advint que la reine Ysabel, par le conseil de Mortemer, prinst à soy les clefz des portes du chastel, adfin que nulz ne peust entrer ne yssir, par nuit ne par jour, sans son commandement, mesme-ment le roy, ne nul de son Conseil. En ce temps, le dit Mortemer estoit moult courouchiés et yrez alen-contre des plus privés du roy, pour ce que ils l'avoient encusé à lui de la mort sire Edouard de Carnarenan, son pere. Sy prendrent conseil ensemble la royne Ysabel, l'archevesque de Lincoln<sup>1</sup>, sire de Beresford<sup>2</sup>, sire Hugue de Trompetonne<sup>3</sup> et aultres de leurs plus privez, pour trouver maniere de deffaïre ceulx qui le dit Mortemer avoient encusé ; de laquelle chose ceulx du conseil du roy s'apperceurent tantost. Sy viendrent tous ensemble, priveement, parler au roy, auquel ilz dirent et rapporterent comment le dit sire Rogier de Mortemer avoit assamblé conseil en privé, pour trouver maniere d'eulz destruire, pour ce que racusé l'avoient de ses malefices : pour laquelle chose, moult humblement, requisrent au roy tous ensemble que , en l'honneur de Dieu, leur volsist aidier à main-tenir leur droit, et que à lencontre d'eulz ne se volsist mal informer, pour chose qu'on lui deïst ou rappor-  
tast : ce que le roy liberallement leur accorda , de-  
quoy ilz furent moult joyeulz. Et estoient messire  
Willame de Montagu<sup>4</sup>, sire Homfroy de Bohoun<sup>5</sup>,  
messire Jehan de Neufville de Horneby<sup>6</sup> et plusieurs

1. Henri Burwash, archevêque de Lincoln.

2. Décapité le 24 décembre 1330. (Barnes, 51.)

3. Hugh Turplington, intendant de la maison du roi. (Barnes, 48.)

4. William de Montagu, mort en 1343. (Dugdale I, 633 et suiv.)

5. Humphrey de Bohun, mort le 15 octobre 1361. (Dugd., I, 184.)

6. John Neville de Hornby, ayant demandé la remise d'une somme de

aultres de leur confederation, lesquelz tous jurerent, sur saintes Evangilles, de maintenir celle querelle alencontre du dit Mortemer en tant comme ilz poroient.

Or advint que ledit sire Rogier de Mortemer avoit fait son ordonnance en telle maniere que nulz des privez du roy n'estoient soufferz de demourer ne herbregier de nuyt dedens le chastel, ains estoient logiés en pluseurs et divers lieux, parai la ville: sy avoyent moult grant paour que ledit Mortemer ne les feist destruire. Pourquoy messire Willame de Montagu vint ung jour parler au roy, sy lui dist en secret: « Sire, sachiés que moy ne les aultres de nostre querelle, ne porrons prendre ne avoir messire Rogier de Mortemer sans le consentement Willame de Hollande<sup>1</sup>, connestable du chastel. » Et adont le roy respondy: « Certes, à ce ne fauldrés pas pour tant; car je vous otroye que vous alés audit connestable, et lui commandés, de par moy, qu'il vous doinst confort et aide de tout son povoir, tant que ledit Mortemer soit prins, toutes aultres choses laisiés, sur paine de perdre la vye. » « Sire, ce dist Montagu, pour moy et tous mes compaignons vous remercyé. » Alors ledit de Montagu vint priveement devers ledit connestable, auquel il

cinquante livres qu'il avoit employée pour la guerre du duc de Lancastre contre Hugues Despensier, le roi, par ses lettres patentes en date du 14 février 1327, en ordonna la restitution, ainsi qu'à tous ceux qui se trouvaient dans ce cas. (Rymer, II, partie II, 176). Le 10 mai 1331 le roi lui accorde une pension pour avoir arrêté Mortimer, comte de la Marche. (Id., *ib.*, partie III, 63).

1. William Eland. Le roi lui ordonne, le 24 août 1337, de faire prélever dans les comtés de Northumberland et de Derby, des subsides qui doivent être employés dans la guerre qui se prépare contre la France. (Rymer, II, partie III, 187.)



raconta, tout au long, la volenté du roy, et qu'il vouloit estre fait. Le connestable, ayant le mandement du roy, respondy audit Montagu que moult bien s'y employeroit et que, pour morir, ne lairoit de acomplir le commandement de son seigneur : de laquelle chose entretenir il fist serment audit de Montagu et ceulx de sa querelle, qui là estoient presens. Et ledit Montagu dist au connestable : « Or doneques, chier et amy, il nous convient trouver maniere, par vostre bon conseil, de prendre ledit Mortemer. Puisque vous estes chastelain, et avez les clefz du chastel en garde, il lui est impossible de eschapper. » — « Sire, ce dist le connestable, sachiés que les portes du chastel sont fermées soubz ferrures, que la royne Ysabel y a fait faire nouvelles [clefz], lesquelles, tous les soirs, il lui convient rapporter, et elle les fait muchier dessoubz le chevetz de son lit, jusques au matin. Pourquoy vous ne povés, en nulle maniere quelconques, avoir entree de nuit parmi les portes ; mais je scay une alee qui s'estend hors du jardin, par dessoubz terre, qui vient jusques au chastel vers West, de laquelle voye la royne, Mortemer, ne nulz de leurs gens n'en eurent oncques cognoissance : et, pour ce, je vous menray, par ceste voye, sy secretement, que vous entrez au chastel sans le sceu des ennemys. » De laquelle advertence les barons furent moult lies et joieulx.

En celle mesme nuyt, Montagu et tous ceulz de sa querelle, avecq eulz ledit connestable, firent samblant de vouloir eschaper de la guet dudit sire Rogier de Mortemer, faignant de fuir et avoir grant paour. Sy fut rapporté audit Mortemer que les barons avoient

en pourpos de passer la mer, et aler en France à saulveté, pour doubte qu'ilz avcient de luy, dont il fut moult joyetuz et dist que ainsy n'eschaperoient mye. Sicque, pour ceste alee destourber, il assambla son conseil, c'est ascavoir ceulx de sa querelle, pour eulx destourber le passage. Sy fist, par leur conseil, escrire hastivement lettres à tous les portz du royaume, en commandant aux officiers et gardes des passages que de telz et telz, qui leur escrivoit, venoyent là, qu'ilz feussent arrestez et prins. Mais il en advint tout aultrement; car ledit connestable, quant il vey l'eure de mienuit approchier, issy priveement du chastel par le cavain du jardin, et vint à ung secret lieu où il scavoit que les seigneurs l'atendoient; sy les mena à la voe et alee, moult bien armez et embastounés; puis, eulx venus dedens le chastel, monterent amont sur la tour. Quant les seigneurs furent dedens la tour, ilz furent appercheus par sire Hugue de Trompethonne, qui leur escria moult fierement et asprement: « Haa! traitres! à male heure entrastes cheens, car tous en morez de male mort. » Mais lui mesmes fut illec occys par le seigneur de Montagu<sup>1</sup> qui, incontinent, le feri, d'une machue qui tenoit, sy grant coup sur la teste, qu'il lui espany la cervelle sur le pavement, dont il moru illec prestement. Et lors sire Rogier de Mortemer, oyant le bruit et la noise, se couru armer; mais, ainchois qu'il peust estre armé,

1. Le roi accorda des lettres de pardon à William de Montagu pour avoir tué Hugh Turplington et Richard de Monmauth: elles sont datées du 24 février 1331. Par celles du 24 mars suivant, la même grace est accordée à *Johannes de Nevill* et à *William de Clynton*. (Rymer, II, part. III, 50.)

Montagu et ses aliés entrèrent en sa chambre, sy le prindrent<sup>1</sup>.

Quant la royne Ysabel, qui avoit oy l'effroy, sceut la prinse de Mortemer, elle en eult grant douleur au ceur; sy se leva hastivement, et vint où la noise estoit, et dist : « Seigneurs, je vous requiers que ne fachiés se bien non au corps de ce gentil chevalier, lequel est nostre chier et bien amé cousin. » Mais, sans arrester, ledit Montagu et ses aliés menèrent messire Rogier de Mortemer devant le roy Edouard, qui moult fut joyeux de sa prinse; sy le fist mettre en prison, soubz la garde de gens en qui moult se fioit. Mais sachiés que ceux qui estoient de la lingnié et retenue dudit Mortemer eurent moult grant paour, quant ilz sceurent que prins estoit. Pourquoi, au plus secretement qu'ilz peurent, se partirent de la court : sy s'en alerent à leurs terres, à ceur doulent et couroucié, où ilz vesquirent le mieulx qu'ilz peurent. Ledit Mortemer, estant prisonnier, fist grans offres pour estre delivrés; mais ce lui vailli pou, car onques chose qu'il offrist ne lui polt tant pourfiter qu'il fust hostés hors des fers duquel l'estat avoit esté sy grant que, de son hostel et de sa retenue, il avoit ix<sup>xx</sup> chevaliers, sans les escuiers et sergans.

En ce temps, ledit Mortemer et sire Emond de Bethfort furent menez à Londres, en la grosse tour, et bailliés en garde au connestable d'icelle; et depuis fut amené à Westmoustier, devant le roy, où il fut sagement examiné en la presence de tous les plus grans d'Engleterre; et lui fut demandé pour-

1. Le 20 octobre 1330. (Lingard, II, 450.)

quoy il fist morir sire Edouard de Carnarenan, pere du roy; comment les Escotz eschapperent de Stambonne<sup>1</sup> en Escoco, sans le consentement du roy Edouard; et aussy comment la chartre Ragenan fut livree aux Escocois, en laquelle estoit devisé que lesdis Escocois estoient tenus de faire feaulté et hommage aux roys d'Engleterre, pour le royaume d'Escoche; et aussy que, par faulse envie, il avoit, sans nulle cause, fait morir le bon conte de Kent, oncle du roy: et, avec ce, fut encusé d'avoir engroissié la royne, mere du roy, et qu'il le tenoit à sa voullenté. Sur lesquelles accusations le roy demanda conseil, par maniere de jugement, quelle chose il avoit à faire. Sy en fut la sentence assez tos rendue, car ilz estoient ja par information tous advisez: pourquoy ilz respondirent au roy, incontinent, que il devoit morir sans rappel, ainsy comme sire Hue Despensier.

Le reste du chapitre est mot pour mot dans le chapitre I. de Froissart.

316. Cy devise comment le roy Phelippe de France manda au jenne roy Edouard qu'il lui venist faire hommage de la ducié d'Acquaine. LVII.

Cf. Fr., livre I, part. I, ch. L-LI.

317. Comment le roy Edouard d'Engleterre passa la mer et vint en France pour faire hommage au roy Phelippe de la ducié d'Acquaine et de la conté de Pontieu. LVIII.

Cf. Fr., livre I, part. I, ch. LI-LII.

1. Voyez p. 65, note 1.

318. Cy devise comment messire Robert d'Artois fut dé-  
classié et banny hors du royaume de France, et s'en  
ala à refuge devers le roy Edouard d'Engleterre. LIX.

Cf. Fr., livre I, part. I, ch. LIV-LVI.

319. Comment le roy Edouard entra en Escoche, et de ce  
qu'il y fist. LX.

Cf. Fr., livre I, part. I, ch. LVII-LIX.

Et atant se taist de ceste histoire, ouquel temps le roy Philipp-  
print la croisure pour aler outre mer, laquelle fut empeschié par  
la guerre qui vesment entre France et Engleterre, comme il sera  
touché au second volume, car cy fine le premier.



## ANCIENNES

# CRONICQUES D'ENGLETERRE.

---

## DEUXIÈME PARTIE

### LIVRE PREMIER.

320. Cy commence le second volume des Cronicques d'Engleterre, qui contient en soy six livres particuliers, le premier desquelz commence au roy Edouard, qui fut né à Windesore, qui contient en soy XLIX chappittres, ou premier desquelz il traite la cause et pourquoy la guerre commença premierement entre les royaumes de France et d'Engleterre. Chapitre I.

Cf. Fr., livre I, part. I, ch. III et IV, LXII-LXIV.

321. Cy fait mention de Jacques d'Artevelle et de l'aliance que le roy d'Engleterre fit aux Flamens. II.

Cf. Fr., livre I, part. I, ch. LXV-LXVII.

322. Comment le duc de Brabant s'excusa devers le roy de France. III.

Cf. Fr., livre I, part. I, ch. LXVIII.

323. Comment les Anglois desconfrent ceulx de Gorgant, et du frere bastard du conte de Flandres, qui y fut prins. IV.

Cf. Fr., livre I, part. I, ch. LXIX-LXXV.

324. Comment le roy d'Engleterre envoia querir la jenne royne sa femme. V.

Cf. Fr., livre I, part. I, ch. LXXVI-LXXVII.

325. Comment le roy d'Engleterre fait requerir aux seigneurs de l'Empire qu'ilz leur tenissent leur convenances. VI.  
Cf. Fr., livre I, part. I, ch. LXXVIII.
326. Comment le roy d'Engleterre deffia le roy de France : et du siege que le roy mist devant la cité de Cambray. VII.  
Cf. Fr., livre I, part. I, ch. LXXIX-LXXXIII.
327. Comment le roy d'Engleterre deffist son siege de devant Cambray. Et comment l'abbé de Hannecourt se deffendy vaillamment. Et comment le pais de Terasse fut ars. VIII.  
Cf. Fr., livre I, part. I, ch. LXXXIV-LXXXVIII.
328. Les grans assemblees que le roy de France et le roy d'Engleterre firent en intention de combatre, et sy se departirent sans riens faire l'un à l'autre. IX.  
Cf. Fr., livre I, part. I, ch. LXXXIX-XCI.
329. Cy parle de l'ordonnance des Anglois. X.  
Cf. Fr., livre I, part. I, ch. XCII-XCIII.
330. De l'ordonnance des Francheois. XI.  
Cf. Fr., livre I, part. I, ch. XCIII-XCV.
331. Comment le roy Edouard prinst les armes et le nom du roy de France, et des roberies et pilleries faittes en Engleterre par les Francheois. XII.  
Cf. Fr., livre I, part. I, ch. XCVI-XCVIII.
332. Comment ceulz de Cambray firent guerre au conte de Henault, par le consentement du roy de France, lequel commanda de courre les villes et places de messire Jehan de Henault. Et comment le conte ala querir aide en Engleterre<sup>1</sup>. XIII.  
Cf. Fr., livre I, part. I, ch. xcvin-cvi.

1. Wavrin, en terminant ce chapitre, dit qu'il se dispense de raconter les guerres dans le Hainaut : « Qui en volra scavoir, ou livre de Froissart ou le polra trouver. » Il passe treize chapitres de Froissart.



333. Comment le roy d'Engleterre desconfits les Franchois sur mer. XIX.  
 Cf. Fr., livre I, part. I, ch. cxx.
334. La desconfiture des Franchois sur mer. XV.  
 Cf. Fr., livre I, part. I, ch. cxxi-cxxii.
335. Comment, apres la desconfiture des Franchois sur mer, le roy d'Engleterre arriva en Flandres. Et comment Jacquemart d'Arthevelle sermona les Flamens. XVI.  
 Cf. Fr., livre I, part. I, ch. cxxiii.
336. Des garnisons que le roy de France mist sur les frontieres de Flandres, et des aliances faittes entre le pais de Flandres, Henault et Brabant. XVII.  
 Cf. Fr., livre I, part. I, ch. cxxiv-cxxvi.
337. Comment le roy d'Engleterre assiegea Tournay, et des assaulz que les Anglois y firent. Et comment ilz destruisirent le pais environ. XVIII.  
 Cf. Fr., livre I, part. I, ch. cxxvii-cxxix.
338. Comment les Escotz reconquirent pluseurs villes et forteresses sur le roy Anglois, par le confort et aide des Franchois. XIX.  
 Cf. Fr., livre I, part. I, ch. cxxx-cxxxi.
339. Comment ceulx de Tournay misrent hors les povres gens de leur cité. Et comment le roy de France y arriva. XX.  
 Cf. Fr., livre I, part. I, ch. cxxxi-cxl.
340. Comment les Flamens se partirent de paour de devant Tournay. Cy s'en alerent chascun en son hostel. Et du traité qui fut entre les deux rois de France et d'Engleterre. XXI.  
 Cf. Fr., livre I, part. I, ch. cxli-cxlii.
341. Comment les deux roys de France et d'Engleterre eurent treve ensamble. Et comment chascun d'eulz cuidoit avoir honneur du siege de Tournay. XXII.  
 Cf. Fr., livre I, part. I, ch. cxliii-cxlv.

342. Cy parle des Cardinaulz par le Pape trammis par decha les mons pour accorder les deux roys de France et d'Engleterre. Et comment les treves furent ralongiés dedens deux ans. XXIII.  
 Cf. Fr., livre I, part. I, ch. cXLVI.
343. Comment le duc de Bretagne morut sans hoir masle, et des grans guerres qui, à ceste cause, vindrent au pais de Bretagne. XXIV.  
 Cf. Fr., livre I, part. I, ch. cXLVII-CLI.
344. Comment le roy d'Engleterre rechupt à hommaige le conte de Montfort, à sa requeste, de la ducee de Bretagne. XXV.  
 Cf. Fr., livre I, part. I, ch. CLII-CLIII.
345. Comment le conte de Montfort fut adjourné à comparoir devant le roy de France; et comment la ducee de Bretagne fut de rechief adjudié à messire Charles de Blois. XXVI.  
 Cf. Fr., livre I, part. I, ch. CLIII-CLVI.
346. Comment le conte de Montfort fut prins et rendu prisonnier au roy de France; et comment la contesse, sa femme, emprinst la guerre pour lui. XXVII.  
 Cf. Fr., livre I, part. I, ch. CLVII-CLVIII.
347. Comment le roy d'Engleterre donna treves aux Escotz. Et comment, depuis, ilz coururent en Engleterre, où ilz ardirent et recouvrent plusieurs villes et chasteaux. XXVIII.  
 Cf. Fr., livre I, part. I, ch. CLIX-CLXI.
348. Comment le roy d'Escoche fist assaillir la contesse de Salebriu et le chastel; et comment le roy d'Engleterre y vinst à son secours, tellement que les Escotz s'en retournerent en leur pais. XXIX.  
 Cf. Fr., livre I, part. I, ch. CLXII-CLIV.
349. Comment le roy d'Engleterre s'enamoura premiere-

ment de la contesse de Salebrin, la contenance qu'il eult envers elle et la responce qu'elle lui fist. XXX.

Cf. Fr., livre I, part. I, ch. CLXV-CLXVII.

350. Comment le roi d'Engleterre se parti de la contesse de Salebrin, et des treves que furent entre les Anglois et les Escotz, par l'espace de deux ans. XXXI.

Cf. Fr., livre I, part. I, ch. CLXVIII-CLXIX.

351. Comment messire Charles de Blois assiega et prinist la cité de Rennes; et du secours que la contesse de Montfort manda en Engleterre. XXXII.

Cf. Fr., livre I, part. I, ch. CLXX-CLXXII.

352. Comme messire Charles de Blois assiega Hainbourg. Comment la contesse de Montfort se deffendy; et de la hardie entreprinse qu'elle meismes fist de sa main. XXXIII.

Cf. Fr., livre I, part. I, ch. CLXXIII-CLXXV.

353. Cy parle du secours qu'il vint d'Engleterre à la contesse de Montfort; et comment le chastel de Conquest fut prins deux fois en ung mois. XXXIV.

Cf. Fr., livre I, part. I, ch. CLXXVI-CLXXVIII.

354. Comment messire Charles de Blois prist le fort chastel d'Aulroy et la cité de Vennes, en Bretagne; et des grans adventures qui y advindrent, tant de ung costé comme d'autre. XXXV.

Cf. Fr., livre I, part. I, ch. CLXXIX-CLXXX.

355. Comment messire Lois d'Espagne fut desconfis, et ses geus mors. Comment il eschappa à petite maisnie; et de la grant apertise d'armes que Regnier fist. XXXVI.

Cf. Fr., livre I, part. I, ch. CLXXXI-CLXXXIV.

356. Comment messire Charles de Blois assiega de rechief Hainbourg; et de la requeste que messire Lois d'Espagne fist sur la mort des deux chevaliers prisonniers. XXXVII.

Cf. Fr., livre I, part. I, ch. CLXXXV-CLXXXVII.

357. Comment les Anglois et les Bretons reconquistrent leurs prisonniers en une escarrauche, et des Bretons prins par les Franchois. XXXVIII.  
Cf. Fr., livre I, part. I, ch. CLXXXVIII-CLXXXIX.
358. Comment messire Charles de Blois s'en ala à Craas, et avec lui emmena pluseurs seigneurs de France. Et comment, par le moien d'un marchand, ledit messire Charles prist la ville de Says. XXXIX.  
Cf. Fr., livre I, part. I, ch. cxc-cxci.
359. Cy devise la maniere et ordonnance de la grant feste et joustes que le roy d'Engleterre fist pour l'amour de la contesse de Salebrin. XL.  
Cf. Fr., livre I, part. I, ch. cxcii-cxciii.
360. Comment les treves furent prises entre les Anglois et Escotz. Et comment le roy Anglois donna grant secours à la contesse de Montfort pour conquerre Bretagne. XLI.  
Cf. Fr., livre I, part. I, ch. cxci.
361. Comment les Espaignolx et Genevois se combattirent sur mer aux Anglois. Et comment ils se departirent l'un de l'autre. XLII.  
Cf. Fr., livre I, part. I, ch. cxci-cxcvi.
362. Comment, aprez le departement de ceste bataille, les Anglois assegerent la cité de Rennes en Bretagne. Et comment messire Lois d'Espaigne arriva en Gue-raude. XLIII.  
Cf. Fr., livre I, part. I, ch. cxcvii-cxcviii.
363. Comment messire Robert d'Artois et la contesse de Montfort prindrent la cité de Rennes. Et comment le seigneur de Clichon et le seigneur de Tournemine se saulverent. XLIV.  
Cf. Fr., livre I, part. I, ch. cxclix-cl.
364. Comment les Bretons reconquistrent par force la cité

de Rennes, et comment messire Robert d'Artois et moult d'autres furent navrez à mort. XLV.

Cf. Fr., livre I, part. I, ch. ccc.

365. Comment le roy Edouard d'Engleterre mist le siege devant la cité de Rennes. Et comment la contesse de Montfort vint festoier. Et aussi comment il assiege la bonne ville de Nantes. XLVI.

Cf. Fr., livre I, part. I, ch. ccciii-ccciv.

366. Comment le roy Edouard se parti de devant Nantes pour assieger Dignant. Et comment le seigneur de Clifton et messire Henri de Lyon furent prins des Anglois, et le sire d'Estanfort des Franchois, devant Rennes. XLVII.

Cf. Fr., livre I, part. I, ch. ccv-ccvi.

367. Comment le roy d'Engleterre aloit ardent et exillant le pais de Bretaigne. Et des nefz que messire Lois d'Espaigne gaigna sur les Anglois. XLVIII.

Cf. Fr., livre I, part. I, ch. ccvii-ccviii.

368. Comment ceulx du siege de Nantes s'en alerent à Vennes, au roy d'Engleterre : et aussy des treves qui furent lors accordees. XLIX.

Cf. Fr., livre I, part. I, ch. ccix-cccii.

Cy fine le premier livre de ce second volume des *Cronicques d'Engleterre*.

---

## LIVRE II.

369. Cy commence le II<sup>e</sup> livre de ce second volume des Croniques d'Engleterre, qui contient en soy xxiv chap-pittres. Le premier desquelz parle de la grant feste que le roy d'Engleterre estable en son pais; comment il defia de rechief le roy de France pour la mort du seigneur de Clichon: et de l'ayde qu'il envoie à la contesse de Montfort. Chapitre I.

Cf. Fr., livre I, part. I, ch. ccxiii-ccxv.

370. Comment le conte Derby fut honnourablement rechez des barons de Gascongne, pour le roy d'Engleterre; et comment il courut devant la ville de Bergeracq. II.

Cf. Fr., livre I, part. I, ch. ccxvi-ccxviii.

371. Comment le conte Derby fist puissamment assaillir la ville de Bergeracq; de la garnison de dedens qui s'en fui honteusement, et comment ilz se rendirent au dit conte. III.

Cf. Fr., livre I, part. I, ch. ccxix-ccxxi.

372. Comment le conte de Laigle envoya plusieurs garnisons en divers chasteaux de Gascongne, et de plusieurs villes qui se rendirent au conte Derby. IV.

Cf. Fr., livre I, part. I, ch. ccxxii-ccxxiv.

373. Comment la garnison de Piergort vint escarmuchier

les gens au conte Derby. Et comment le conte de Kenfort et pluseurs aultres furent delivrez par eschange. V.

Cf. Fr., livre I, part. I, ch. CCXXV-CCXXVII.

374. Cy parle du chastel d'Amberoch, qui fut assegié des Franchois; et du varlet qui aloit querir secours, lequel fut prins et getté par un engin dedens la forteresse. Et des Franchois qui furent desconfiz. VI.

Cf. Fr., livre I, part. I, ch. CCXXVIII-CCXXX.

375. Comment le conte Derby retourne à Bordeaulx apres la victoire: et de pluseurs chasteaulx et bonne villes qui se rendirent à lui pour le roy Edouard d'Engleterre. VII.

Cf. Fr., livre I, part. I, ch. CCXXXI-CCXXXIII.

376. De la composition que firent ceulx de Montsegur au conte Derby. Et comment le fort chastel d'Aguilon fut prins, et devindrent tous Anglois. VIII.

Cf. Fr., livre I, part. I, ch. CCXXXIV-CCXXXVI.

377. Comment ceulx de la Riolle se rendirent au conte Derby, mais ceulx de la garnison franchoise se retrairent au chastel. IX.

Cf. Fr., livre I, part. I, ch. CCXXXVII-CCXXXIX.

378. Comment messire Gauthier de Mauni trouva le tombeau de son pere, en faisant myner le chastel de Riolle; et l'occasion qui jadiz avoit esté de sa mort. X.

Cf. Fr., livre I, part. I, ch. CCXXXIX-CCXLI.

379. Comment la garnison franchoise se parti de la Riolle et reudy le chastel aux Anglois, et de pluseurs aultres villes et fortresses qui lors furent prises. XI.

Cf. Fr., livre I, part. I, ch. CCXLII-CCXLV.

380. Comment messire Godefroy de Harcourt fut banny du royaulme de Franche. Et comment Jacquemart d'Artevelle fut occis des Flamens. Et le grant couroux que le roy Edouard d'Engleterre prinst pour sa mort. XII.

Cf. Fr., livre I, part. I, ch. CCXLVI-CCXLIX.

381. Comment le conte Guillaume de Henault fut occis en Frize : et comment messire Jehan de Henault se tourna du tout franchois. XIII.  
Cf. Fr., livre I, part. I, ch. CCL-CCLIII.
382. Comment les nouvelles de la prinse de Chastel Neuf de Villefrance vindrent en l'ost des Franchois, devant la cité d'Angoulesme. XIV.  
Cf. Fr., livre I, part. I, ch. CCLIV-CCLVI.
383. Cy parle des grans assaulz que firent les Franchois au castel d'Aignillon, et comment les Anglois desrompirent tous leurs engiens. XV.  
Cf. Fr., livre I, part. I, ch. CCLVII-CCLX, CCLXIII.
384. Comment le roy d'Engleterre arriva en Northmandie. Et des garnisons franchoises envoiees et establies de par le roy de France. Et du roy Edouard, qui se laissa cheoir à l'issue de sa nef. XVI.  
Cf. Fr., livre I, part. I, ch. CCLXIV-CCLVI.
385. Cy parle de la grand destruction de pais que fist le roy d'Engleterre en Franche. Et aussy du grant mandement que fist le roy Phelippe, pour obvier aux entreprinses des Anglois. XVII.  
Cf. Fr., livre I, part. I, ch. CCLXVII-CCLXIX.
386. Comment le roy d'Engleterre aloit ardent et exillant le pais de Northmandie, sans nul contredit de personne. XVIII.  
Cf. Fr., livre I, part. I, ch. CCLXVIII.
387. Comment le roy d'Engleterre prinst Saint Leu en Constantin. Et de ceulx de Kent qu'ilz furent desconfiz et leur ville prinse. XIX.  
Cf. Fr., livre I, part. I, ch. CCLXX-CCLXXII.
388. Comment les Anglois ardoient le pais jusques à deux lieues prez de Paris : de ceulx d'Amiens qui furent desconfis; et comment le roy Anglois entra en Beauvoisin. XX.  
Cf. Fr., livre I, part. I, ch. CCLXXII-CCLXXV.



389. Comment le roy de France sievoit les Anglois pour soy combattre à eulx ; et comment le roy d'Engleterre trouva passaige pour passer la rivière de Somme. XXI.

Cf. Fr., livre I, part. I, ch. CCLXXVI-CCLXXX.

390. Comment le roy de France ordonna ses batailles à la bataille de Crecy ; et comment le roy d'Engleterre se maintint et ordonna ses batailles. XXII.

Cf. Fr., livre I, part. I, ch. CCLXXVI-CCLXXXVII.

391. Comment les Franchois furent desconfis par les Anglois à la bataille de Crecy ; et comment le roi de Behaigne et plusieurs aultres grans barons y morurent. XXIII.

Cf. Fr., livre I, part. I, ch. CCLXXXVIII-CCXCII.

Le seigneur de Senseilles, portant la bannière de Jean de Hainaut à la bataille de Crecy, tomba dans un fossé, où il serait mort, sans le secours que lui porta son page : « et fit tant, » dit Froissart, « que son maître fut relevé et remonté. » Wavrin, qui copie presque textuellement le chapitre de Froissart, met son père, et ajoute : *Car ce page estoit son filz bastard, qui ung tres beau service lui fist.*

392. Comment le roy Anglois fist alumer les feux, apres la victoire de la bataille de Crecy : et de la grande occision qui fut faite, le dimence au matin, de ceulx qui venoient pour faire aide au roy Phelippe de France.

XXIV.

Cf. Fr., livre I, part. I, ch. CCXCII-CCXCVI.

Cy fine le second livre de ce second volume, et consequemment le VIII<sup>e</sup> de ceste œuvre.

## LIVRE III.

393. Cy commence le III<sup>e</sup> Livre de ce second volume des Croniques d'Engleterre, lequel contient xxiv chappitres; le premier desquelz dist comment le roy d'Engleterre assiega Callais, et du siege qui se deffit devant Aguillon: et comment messire Gaultier de Mauni vint ferir en l'ost, ainsy qu'ilz se deslogoient, où il prinst plusieurs prisonniers. Chapitre I.

Cf. Fr., livre I, part. I, ch. ccxcvii-ccc.

394. Comment le conte Derby prinst plusieurs villes et chasteaulz en Poitou; et comment il se part de là pour venir à Callais, où le roi d'Engleterre seoit. II.

Cf. Fr., livre I, part. I, ch. cccci-ccciii.

395. Comment le roy d'Engleterre fut vexé par le roy d'Escoche, qui entra en son pais ardent, exillant et gastant la contree. Comment la royne d'Engleterre lui vint au devant, et comment il fut desconfis. III.

Cf. Fr., livre I, part. I, ch. ccciv-cccv.

396. Comment les Anglois et les Escotz combattirent l'un contre l'autre. Comment les Escotz furent desconfis, leur roy prins, et du siege de Callais. IV.

Cf. Fr., livre I, part. I, ch. cccvi-cccviii.

397. Des escarmuches qui se faisoient devant Callais: et comment le conte de Flandres fut mis en prison par les Fla-

mens, pour ce qu'il ne vouloit prendre à femme la fille du roy d'Engleterre. V.

Cf. Fr., livre I, part. I, ch. cccxix-cccxi.

398. Comment le conte Robert de Namur, à son retour de la terre sainte de Jherusalem, vint veoir le roy d'Engleterre au siege devant Callais. VI.

Cf. Fr., livre I, part. I, ch. cccxii-cccxiv.

399. Du grant mandement que fist le roy de Franche en intention de lever le siege de Callais, ce qu'il ne polt faire. VII.

Cf. Fr., livre I, part. I, ch. cccxv-cccxvii.

400. Comment deux cardynaulz vindrent devant Callais pour traitier la paix des deux roys. VIII.

Cf. Fr., livre I, part. I, ch. cccxviii-cccxx.

401. Comment la ville de Callais fut rendue au roy d'Engleterre. Des meschiez que ceulx de dedens soustindrent ainchois qu'ilz se rendissent, et comment ilz furent apres cruellement tourmentez. IX.

Cf. Fr., livre I, part. I, ch. cccxxi-cccxxiii.

402. Cy parle de pluseurs bringans : en especial d'un nommé Bacon, qui gaigne le fort chastel de Camborne, et aultres qui firent maint mal en France. X.

Cf. Fr., livre I, part. I, ch. cccxxiv.

403. Comment le capitaine de Callais vendy la ville et le chastel ou capitaine de Saint Omer; et comment le roy d'Engleterre le scult avant que le dit capitaine le peust delivrer. XI.

Cf. Fr., livre I, part. I, ch. cccxxvi-cccxxviii.

404. Cy parle de la mort du roy Phelippe de France. XII.

Cf. Fr., tome III, Appendice, ch. cccxxix-cccxxx, de la première édition de M. Buchon <sup>1</sup>.

1. Nous avons dit, dans notre Avertissement, que l'on doit à M. Bu-

405. Cy parle comment le conte de Guines fut decapité à Paris; comment Saint Jehan d'Angeli fut reprise par les Franchois; des chevaliers de France qui morurent en Bretagne, et du duc de Lanclastre qui vint en Northmandie. XIII.

Cf. Fr., t. III, ch. CCCXXI-CCCXLII, 1<sup>re</sup> édit. de M. Buchon.

406. Comment le prince de Galles fist assaillir le chastel de Rommorentin; comment les trois chevaliers se rendirent à sa volonté; et comment le roy de Franche se parti pour aller combattre le dit prince de Galles. XIV.

Cf. Fr., livre I, part. II, ch. XXV-XXVII.

407. Comment le conte de Joigny et sa route furent prins des Anglois. Comment, aussy, les coueurs des Anglois se ferirent en la queue de l'ost franchoise: et comment le prince de Galles ordonna ses batailles. XV.

Cf. Fr., livre I, part. II, ch. XXVIII-XXXI.

Avant de livrer la bataille de Poitiers, le roi Jean commit son fils aîné Charles à la garde de trois seigneurs, au nombre desquels figure le sire de Saint-Venant. Wavrin, qui copie Froissart, ajoute, à cette occasion, les nom et prénom de ce personnage. C'était *Robert de Wavrin*.

408. Comment le cardinal de Pieregort se travailla grandement pour cuidier accorder le roy de France au prince de Galles, ce qu'il ne polt faire. Et, aussy, de l'ordonnance des batailles, tant d'un costé comme de l'autre. XVI.

Cf. Fr., livre I, part. II, ch. XXXII-XXXIV.

clon deux éditions de Froissart. Voici en quoi elles diffèrent entre elles. Dans la première, plus conforme aux éditions antérieures, se trouve (pour les années 1350-1356) un texte que les copistes des Chroniques ont évidemment emprunté, comme le remarque M. Buchon (édition du *Panthéon littéraire*, I, 282), à celles de Saint-Denis. Dans sa seconde édition, que nous avons citée jusqu'ici et à laquelle nous reviendrons tout à l'heure, M. Buchon a substitué, pour la période de temps ci-dessus indiquée, une narration attribuée à Froissart. Nous sommes donc obligés de recourir alternativement à l'une et à l'autre édition, selon que l'exige notre examen comparatif des deux chroniqueurs.

409. Cy fait mention de plusieurs chevaliers renommez qui estoient avecques le prince de Galles à la bataille de Poitiers : de messire Jacques Dandee, qui demanda au prince la premiere bataille ; et de la desconfiture des Franchois. XVII.

Cf. Fr., livre I, part. II, ch. xxxv-xxxvi.

410. Comment le prince resconfortoit ses gens à la bataille. Des enfans du roy de France, qui s'enfuirent quant ilz veirent leurs gens desconfis : et, aussy, les noms de plusieurs notables chevaliers de France. XVIII.

Cf. Fr., livre I, part. II, ch. xxxviii-xliv.

411. Cy parle des chevaliers qui se combatoient à scavoir qui avoit prins le roy de France : comment le prince de Galles le rechet honuorablement en son pavillon, et des renchons que les Franchois paierent. XIX.

Cf. Fr., livre I, part. II, ch. xlv-xlvii.

412. Comment messire Jacques Daudelee donna à ses quatre escuiers ce que le prince lui avoit donné. Des honneurs que le dit prince portoit au roy Jehan ; et comment les Anglois s'en retournerent à Bordeaulx sur Geronde. XX.

Cf. Fr., livre I, part. II, ch. xlviii-l.

413. De la grant joie qui fut faite en la cité de Bordeaulx, et par tout le pais d'Engleterre, pour la victoire de Poitiers. XXI.

Cf. Fr., livre I, part. II, ch. li-liv.

414. Cy parle du grant couroux que eult le roy Edouard d'Engleterre de la mort de messire Godefroy de Harcourt. XXII.

Cf. Fr., livre I, part. II, ch. lv-lvi.

415. Comment la cité de Rennes fut assegié par les Anglois : et comment le seigneur de Graville et ses complices priudrent la cité d'Evreux et le chastel, où le chastelain

fut occis pour le fait du roy de Navarre, qui lors estoit prisonnier en France. XXIII.

Cf. Fr., livre I, part. II, ch. LVII-LIX.

416. Comment le roy de Navarre fut delivré de prison : et comment, en ce temps, avoit beaucoup de gens d'armes de compaignies parmi le royaume de Franche. XXIV.

Cf. Fr., livre I, part. II, ch. LX, LXI, LXIII, XCI, XCIX.

Fin du livre III.

---

## LIVRE IV.

417. Cy commence le quart livre de ce second volume des Croniques d'Engleterre, lequel contient en soy XXI chappitres, le premier desquelz dist : Comment la paix que les deux roys de France et d'Engleterre firent ne pleut pas aux Francois : Comment le roy d'Engleterre fist de rechief grant appareil pour retourner en France ; et comment messire Eustace d'Ambercourt fut delivré de prison. Chapitre I.

Cf. Fr., livre I, part. II, ch. c-ci.

418. Comment messire Brocquart deffia le roy de France : des villes et chasteaux qu'il prinst ou royaume. Comment les Ausvergnois s'assamblèrent contre les Anglois qui gastoient le royaume de France, et comment ilz furent deceuz. II.

Cf. Fr., livre I, part. II, ch. cii-civ.

419. Comment les Allemans despendirent leur argent à Callais, en attendant le roy d'Engleterre. Comment, de ceste foiz, le duc de Lanclastre les mena en France ; et comment ilz assegerent Bray sur Somme et gasterent tout le pais de l'enviren. III.

Cf. Fr., livre I, part. II, ch. cv-cvii.

420. Cy parle du maintieng des Anglois en France ; de la responce que le roy d'Engleterre fist aux Allemans sur la

pecune qu'ilz demandoient, et des ordonnances que le dit roy fist. IV.

Cf. Fr., livre I, part. II, ch. cviii-cxli.

421. Comment le roy d'Engleterre estoit pourveu de toutes choses necessaires à ost quant il entra en France, et des rencontres qui se faisoient tous les jours des Frauchois et des Anglois l'un contre l'autre. V.

Cf. Fr., livre I, part. II, ch. cxii-cxiii.

422. Comment le roy d'Engleterre vint assegier la cité de Rains : et comment le chastel de Tharaus fut prins des Anglois. VI.

Cf. Fr., livre I, part. II, ch. cxiv-cxvii.

423. Comment le roy d'Engleterre se part du siege de Rains, et gasta tout le pays par où il passa : et des fours et des molins, et des aultres instrumens de guerre qu'il fist amener d'Engleterre. VII.

Cf. Fr., livre I, part. II, ch. cxix-cxxi.

424. Comment le duc de Bourgongne se composa au roy d'Engleterre, afin que son pais ne fust gasté. De la grant tribulation en quoy le royaume de France estoit : et de la prophezie d'Avignon, du cordelier ; puis de l'embusche de ceulz du roy Anglois, qu'ilz firent sur ceulz de Paris. VIII.

Cf. Fr., livre I, part. II, ch. cxxii-cxxx.

425. Cy devise de l'orage et tempeste qui chei sur les Anglois devant la cité de Chartres : et de la paix qui fut traitté entre le roy Anglois et les seigneurs de France, et le contenu de la chartre qui lors en fut faite. IX.

Cf. Fr., livre I, part. II, ch. cxxxi-cxxxiii.

426. Comment le roy Edouard s'en retourna en Engleterre. Comment le roy Jehan ne pouvoit venir en France, par faute de pecune ; et des pilleries que les Anglois faisoient ou royaume de France. X.

Cf. Fr., livre I, part. II, ch. cxxxiv-cxxxvi.



427. Cy devise la fourme des lettres en brief faittes sur l'aliance et confederacion de la paix entre le roy de France et le roy d'Engleterre, et de promesses que l'un roy promist à l'autre sur la maniere dessusdite, laquelle lettre ou chartre s'appelle renonciation. XI.

Cf. Fr., livre I, part. II, ch. CXXXVII-CXXXIX.

428. Comment la paix fut juree de rechief entre les roys de France et d'Engleterre : et comment nulles paix ne furent lors faittes sur la duchié de Bretagne, et la cause pourquoy. XII.

Cf. Fr., livre I, part. II, ch. CXL-CXLII.

429. Comment les deux roys de France et d'Engleterre s'appelloient freres, pour cause de la paix ; et des hostagiers qui furent donnez aux Anglois pour le roy de Franche, et comment il vint apres en France. XIII.

Cf. Fr., livre I, part. II, ch. CXLIII-CXLV.

Dans la liste des seigneurs qui furent envoyés en Angleterre comme otages pour le roi Jean, figure le sire de Saint-Yenant. C'était *Robert de Maurin*, ainsi que le dit notre chroniqueur, dont le récit, à cela près de ce renseignement, est copié presque mot pour mot dans Froissart.

430. Des commissaires qui furent, de par le roy de Franche, ordonnez pour delivrer les terres aux Anglois, qui avoient esté promises au traittié de la paix ; et de ceulz d'Engleterre qui faisoient vuidier les garnisons angloises, et des compaignies qui se misrent sus. XIV.

Cf. Fr., livre I, part. II, ch. CXLVI-CLVI bis.

431. Des ordonnances que le roy d'Engleterre fist en sou pais. Comment le prince de Galles ala demourer en Aquitaine ; et comment le roy de France et le roy de Cypre emprindrent la croix et le voiage d'oultre mer, par l'ordonnance du pappe. XV.

Cf. Fr., livre I, part. II, ch. CLVII-CLIX.

432. Comment le roi de Cypre ala en l'Empire prier aux seigneurs qu'il preussent la croix. XVI.

Cf. Fr., livre I, part. II, ch. CLX-CLXII.

433. Comment le roy de Cypre passa en Engleterre à cause de prier le roy Edouard de prendre la croix. Des grans dous qui lui furent donnez. Et comment le roy Jehan de France ala en Engleterre contre la volenté de ses barons. XVII.

Cf. Fr., livre I, part. II, ch. CLXIII-CLXV.

434. Comment le roy de Cypre parla au prince de Galles sur l'estat de la Croix. De la mort du roy Jehan de France. Comment la ville de Nante fut priuse par les Franchois ; et comment le captal resconforta le roy de Navarre. XVIII.

Cf. Fr., livre I, part. II, ch. CLXVI-CLXVII.

435. Comment le corps du roy de France<sup>1</sup> fut honnourablement enseveli. XIX.

Cf. Fr., livre I, part. II, ch. CLXIX ; CLXXI, CLXXII, CLXXVII, CLXXIX, CLXXX, CXCII.

Après avoir dit, ainsi que Froissart, que le corps de Jean, roi de France, *étoit embaumé et mis en un sarcueil*, Wavrin ajoute : « Ainsy que le roy d'Engleterre l'avoit fait ordonner en grant plaintes de dolours, lequel avoit fait grant honneur au corps : car il lui avoit fait faire moult notables services. Sy en porta le duel lui et la royne<sup>2</sup>, et ses enfans ; puis convoierent le corps jusques à Douvres, et, de là, fut aporté à Paris. »

Outre ce qui concerne la mort du roi de France, le chapitre de Wavrin comprend le récit, fort abrégé, de ce que contiennent les sept chapitre de Froissart auxquels nous renvoyons.

436. Cy fait mention comment les Franchois et Bretons. soulbz la conduite de messire Charles de Blois, se com-

1. Jean, surnommé le Bon, roi de France, sacré le 26 septembre 1350. Mort à Londres le 8 avril 1364. (Auchinc, I, 105.)

2. Philippe de Hainaut.

batirent à l'encontre des Anglois, desquelz estoient conduteurs le conte de Montfort et messire Jehan Chandos, qui eurent victoire. De la mort messire Charles de Blois, et de la prise messire Bertran de Claicquin. XXI.

Cf. Fr., livre I, part. II, ch. cxciii, cxcv-cxcviii.

437. Comment le conte de Montfort fist paix parmi ce qu'il demoura duc de Bretaigne, par l'accord et consentement des deux roys de France et d'Engleterre. XXI.

Cf. Fr., livre I, part. II, ch. cc-ccii.

Cy fine le quatriesme livre de ce second volume des *Croniques d'Engleterre*.

---

## LIVRE V.

438. Cy commence le chinequiesme livre de ce second volume des Croniques d'Engleterre, qui contient en soy xxii chappittres ; le premier desquelz parle du commencement des guerres d'Espagne et du mauvais roy dom Pietre. Chapitre I.  
Cf. Fr., livre I, part. II, ch. ccm-ccv.
439. Comment le roy dom Pietre pria au prince de Galles qui le vouldist aidier contre son frere. II.  
Cf. Fr., livre I, part. II, ch. ccvi-ccix.
440. Comment le roy Henry s'alia au roy d'Arragon. Comment le prince de Galles fut consillié sur l'estat de sa guerre, des gens qu'il manda, des aides qu'il priust. Comment messire Perdugas de Labreth desconfist le seneschal de Thoulouse, et, en sa chevaulchié, plusieurs aultres seneschaulx et aussy le visconte de Nerbonne. III.  
Cf. Fr., livre I, part. II, ch. ccx-ccxii, ccxiv.
441. Comment les compaignies laisserent partir leurs prisonniers sur leurs foix. Comment le pape leur deffendy qu'ilz ne payassent nulles renchons. Comment le roy de Malogres parla au prince de Galles, et comment le dit prince se parti pour aller en Espagne. IV.  
Cf. Fr., livre I, part. II, ch. ccxv-ccxvi.
442. Du grant mandement que le roy Henry le Bastard fist.

Comment il manda au prince qu'il le combateroit. Comment messire Olivier de Mauni prist le roy de Navarre : l'ordonnance des batailles du dit prince ; et comment messire Bertran de Claicquin arriva en l'ost. V.

Cf. Fr., livre I, part. II, ch. CCXXII-CCXXVII.

443. Comment les gens du duc de Lanclastre furent escarmuchiez. Comment les coureurs anglois furent tous mors ou prins. Du conseil que le roy Henry ne vault croire. Des lettres que le prince lui envoya : du conseil que messire Bertran de Claicquin donna sur ces lettres. VI.

Cf. Fr., livre I, part. II, ch. CCXXVIII-CCXXXII.

444. Comment le prince commanda à ses gens qu'ilz s'appareillassent pour combatre. Comment le roi Henri ordonna ses batailles. Comment ilz s'assamblèrent asprement, et du confort que le roy Henry faisoit à ses gens. VII.

Cf. Fr., livre I, part. II, ch. CCXXXIII-CCXXXVIII.

Dans ce chapitre, où Wavrin reproduit presque textuellement ceux de Froissart que nous venons d'indiquer, à l'exception du dernier dont la narration est un peu différente, nous signalerons un passage qui ne se trouve que dans Wavrin. Avant la bataille de Navares, le prince, accompagné de *la fleur de chevalerie*, « aloit par les rens enhortant ses gens de bien faire, disant en telle maniere: *Avant, mes amis et vaillans champions, je vous prie acquitiez vous à vostre maniere acoustumé, et je crois que briefvement la place sera nostre.* Et les vaillans chevaliers, oyans ces parolles du prince<sup>1</sup>, et voiant les grans cops qu'il donnoit, s'esvertuoient tellement que riens ne demouroit devant eulx estable, tant desiroient tous de complaire au Prince leur seigneur. »

445. Comment messire Bertrand de Claicquin fut prins et ses gens desconfis. Comment le roy Henry se mist à saulveté quant il vey les Espaignolz enfuis : le nombre des mors, des citez qui se rendirent au roy don Pietre, et la response que le dit roy fist au prince de Galles. VIII.

Cf. Fr., livre I, part. II, ch. CCXXXIX-CCXLII.

1. Surnommé le Prince Noir, fils d'Edouard III et père de Richard II Mort en 1376.

446. Du grant honneur et bonne renommee que l'en portoit au prince de Galles de la victoire d'Espagne. IX.  
Cf. Fr., livre I, part. II, ch. CCXLV.
447. Comment le roy Henry, sa femme et ses enfans s'en alerent à refuge à Valence, devers le roy d'Arragon. Comment il ala guerrier le prince de Galles. Comment le prince retourna d'Espagne en son pais; et du mariage messire Leonel, duc de Clarence, frere au dit prince de Galles. X.  
Cf. Fr., livre I, part. II, ch. CCXLV-CCXLVIII.
448. Comment les barons de Gascongne se complaindirent au roy de France du prince de Galles. Comment le roy Henri retourna en Espagne. Du conseil que messire Bertran de Claicquin donna. Et comment le roy dom Pietre fut desconfis. XI.  
Cf. Fr., livre I, part. II, ch. CCXLIX-CCLI.
449. Cy fait mention de la grande bataille qui se fist devant Nantueil des deux freres d'Espagne, c'est à scavoir le roy dom Pietre et le roy Henri le Bastard, à laquelle bataille le roy dom Pietre fut desconfis. XII.  
Cf. Fr., livre I, part. II, ch. CCLII-CCLIII.
450. Comment le roy dom Pietre fut prins et mis à mort. La teneur d'aulecunes lettres touchant le roi de Franche et cellui d'Engleterre. Et le conseil que les Peres donnerent au roy de France de faire guerre aux Anglois. XIII.  
Cf. Fr., livre I, part. II, ch. CCLIV-CCLVI, CCLVIII.
451. Comment le roy de France fist adjourner le prince de Galles devant lui, à la requeste des barons de Gascongne; et comment ceulx qui le adjournerent furent mis en prison. XIV.  
Cf. Fr., livre I, part. II, ch. CCLIX-CCLXI.
452. Comment plusieurs seigneurs hostages s'en retournerent en France. Comment aucuns barons de Gascongne

desconfirent le seneschal de Rouergue. Et comment le roy d'Engleterre fut deffié de par le roy de France. XV.

Cf. Fr., livre I, part. II, ch. CCLXII-CCLXIV.

453. Comment, apres la deffiance, la conté de Ponthieu fut prinse. Du grant mandement que les ducz d'Anjou et de Berri firent, et du secours que le roy d'Engleterre envoia au prince de Galles, son fils. XVI.

Cf. Fr., livre I, part. II, ch. CCLXV-CCLXVII.

454. Comment le prince fist courir la conté de Pieregord. Comment messire Jehan Claudos prinst Terrieres. Comment Reauville fut assegié, et comment l'archevesque de Thoulouse converti plusieurs gens à la partie du roy de France. XVII.

Cf. Fr., livre I, part. II, ch. CCLXVIII-CCLXXI.

455. Cy parle du mariage du duc Phelippe de Bourgongne à la fille du conte de Flandres : des alliances du roy de Navarre aux Anglois. Comment les Anglois qui estoient en garnison à Reauville furent tous mors ou prins, et de plusieurs assaulz fais par les Franchois. XVIII.

Cf. Fr., livre I, part. II, ch. CCLXXII-CCLXXV.

456. Comment le prince de Galles fist nouveaux maistres sur ses gens d'armes. Du seigneur de Labreth, qui se tourna Anglois. Comment la garnison de Dommes fu assegié, et plusieurs villes et fortresses prinses par les Franchois. XIX.

Cf. Fr., livre I, part. II, ch. CCLXXVI-CCLXXIX.

457. Comment la garnison de Bordille fut surprinse par grant cantelle des gens d'armes qui retournerent devers le prince de Galles. Comment le chastel de Belle Perche fut prins et aussy la ducesse de Bourbon, qui dedeus estoit. XX.

Cf. Fr., livre I, part. II, ch. CCLXXX-CCLXXXII.

458. Cy fait mention d'un grant appareil de nefz que fist le roy de France alencontre des Anglois, et de la Roche

sur You qui se tourna Anglesse: et du duc de Bourgon-  
gue, qui se vouloit combatre encontre le duc de Lan-  
clastre. XXI.

Cf. Fr., livre I, part. II, ch. CCLXXXIII-CCLXXXVI.

459. Cy parle des maux que messire Jehan Chandos fist en  
Anjou. Comment messire Lois de Sanxerre desconfi le  
conte de Pennebroch, et du secours que messire Jehan  
Chandos fist au dit conte de Pennebroch. XXII.

Cf. Fr., livre I, part. II, ch. CCLXXXVII-CCLXXXIX.

Cy fine le chincquesme livre de ce second volume, et s'ensieult  
le VI<sup>e</sup> livre.

---



## LIVRE VI.

460. Cy commence le VI<sup>e</sup> et derrenier livre de ce second volume des Cronicques d'Engleterre, qui contient en soy xxxix chappitres : le premier desquels dist comment le conte de Pennebrocq et ses gens s'en retournerent devers messire Jehan Chandos; comment la noble royne trespassa de ce siecle, et comment elle requist au roy Edouard, son mary, qu'il lui volsist accorder trois dons.

Chapitre I.

Cf. Fr., livre I, part. II, ch. ccxc-ccxcii.

461. Comment les Franchois furent vaillamment receuz des Anglois à l'escarmuche de Touruehem. Comment le duc de Bourgongne se parti de là sans combatre, et du pais qui fut ars et gasté par les Anglois. II.

Cf. Fr., livre I, part. II, ch. ccxciii-ccxcv.

462. Comment la conté de Saint Pol et le pais de Vermeudois furent gastez par les Anglois. Comment messire de Chastillon fut prins, et de l'escarmuche que messire Jehan Chandos fist à ceulx de Saint Silvin. III.

Cf. Fr., livre I, part. II, ch. ccxcvi-ccxcviii.

463. Comment messire Jehan Chandos fut occis, et ses gens prius et desconfis par les Franchois; de rechief les Franchois furent reprins par les Anglois, en ce mesme jour: et des plaintes que les Anglois firent sur la mort de messire Jehan Chandos, seneschal de Poitou. IV.

Cf. Fr., livre I, part. II, ch. ccxcix-ccci.

464. Comment Chasteaulerau fut prins par les Franchois, et le chastel de Belle Perche assegié par le duc de Bourbon. Et comment la garnison Englesse emmenerent avec eulx la mere au dit duc de Bourbon, comme prisonniere. V.  
Cf. Fr., livre I, part. II, ch. cccii-cccv.
465. Comment Franchois entrerent dedans Belle Perche : et comment le roy de France envoya le duc d'Anjou en Aquitaine, pour faire grant guerre aux Anglois. VI.  
Cf. Fr., livre I, part. II, ch. cccvi-cccviii.
466. Comment messire Bertran de Claicquin revint d'Espaigne en France. Comment le duc d'Anjou exploita en Languedoc ; et comment le duc de Berri assiege la cité de Limoges. VII.  
Cf. Fr., livre I, part. II, ch. cccix-cccxi.
467. Comment le prince de Galles fist grant mandement de gens, et comment il se parti d'Angoulesme pour obvier aux entreprises des ostz Franchois. VIII.  
Cf. Fr., livre I, part. II, ch. cccxi.
468. Des treves qui furent entre Escoche et Engleterre. Des Anglois qui gastoient Piccardie. De ceulz de Noion qui prindrent les Anglois qui avoient ars le Pont l'Evesque. Et comment messire Bertran de Claicquin fut mandé du roy de France. IX.  
Cf. Fr., livre I, part. II, ch. cccxii-cccxv.
469. Comment ceulx de Limoges se rendirent au duc de Berri. Et comment messire Robert Canolle vint, atoute sa puissance, devant la cité de Paris. X.  
Cf. Fr., livre I, part. II, ch. cccxvi-cccxviii.
470. Comment messire Bertran de Claicquin prinst plusieurs chasteaux, ou pais de Limosin. Comment le prince de Galles ardy et destruisy la cité de Limoges, et comanda de mettre l'evesque à mort. Et comment messire Bertran de Claicquin fut fait connestable de France. XI.  
Cf. Fr., livre I, part. II, ch. cccxix-cccxxii.

471. Comment les gens de messire Robert de Canolle furent desconfis par messire Bertran de Claicquin. De la mort du pape Urbain, v<sup>e</sup> de ce nom. Et comment messire Urbain<sup>1</sup> de Maruel fut prins des Anglois. XII.

Cf. Fr., livre I, part. II, ch. cccxxiii-cccxxv.

472. Cy parle de la mort à l'aisné filz du prince de Galles : des plaintes qu'il ot, du grand obseque qui lui fut fait. Comment le chastel de Montpaon fut prins par les Anglois, et de la garnison qui y fut mise. XIII.

Cf. Fr., livre I, part. II, ch. cccxxvi-cccxxix.

Le jeune Édouard, fils aîné du prince de Galles, mort en 1371, à l'âge d'environ sept ans, fut vivement regretté, dit Wavrin, « par toutes manieres de gens. Sy disoient, communement, que à sa mort avoit beaucoup perdu ; car il estoit aparant d'estre preu et vaillant chevalier. Car de l'eage qu'il avoit en veoit on grandes expériences, car il estoit large, courtois et amiable à toutes gens, tant aux gentilz comme aux villains, et au povre comme au riche : pourquoy il fut grandement plaint. »

473. Comment les garnisons franchoises gastoient le pais de Poitou. Comment le sire de Pons se tourna Franchois, mais sa femme se tint Angloise. Et comment Montcontour, en Bretagne, fut prinse. XIV.

Cf. Fr., livre I, part. II, ch. cccxxx-cccxxxii.

474. Comment messire Bertran de Claicquin, connestable de France, prinst pluseurs villes et chasteaulx en France. De ceulz d'Uzez qui se rendirent à lui. Du discord qui fut entre le roy d'Engleterre et messire Robert Canolle. Des Flamens qui furent desconfiz sur mer par les Anglois. XV.

Cf. Fr., livre I, part. II, ch. cccxxxiii-cccxxxv.

475. Comment le roy d'Engleterre mist grans gens sur mer contre les Flamens, et de la paix qui en fut faite. Comment le roy de Malogres fut renchonné du roy Henri.

1. Froissart met *Raymon de Mareuil*.

Comment le duc de Lanclastre espousa la fille au roy dom Pietre : et des confederations d'entre France et Espagne. XVI.

Cf. Fr., livre I, part. II, ch. CCCXXXVI-CCCXXXIX.

476. Comment le duc de Lanclastre ordonna gouverneurs en Guieme. Comment le roy d'Engleterre fist le conte de Pennebrocq en gouverneur de Poitou. Comment le conte se parti d'Engleterre pour y aler, et comment les Espaignolz le combattirent au havre de la Rochelle. XVII.

Cf. Fr., livre I, part. II, ch. CCCXL-CCCXLII.

477. Comment le seneschal de la Rochelle et aultres vailans hommes alerent secourir le conte de Pennebrocq, quand ilz veirent que ceulx de la ville n'y vouloient aler. Comment le dit conte fut prins et ses gens desconfis : et comment les Espaignols se partirent du havre de la Rochelle. XVIII.

Cf. Fr., livre I, part. II, ch. CCCXLIII-CCCXLV.

478. Comment Yvain de Galles desconfi les Anglois de l'isle de Grenessie. Comment le roy de France envoya en Espagne querir gens d'armes pour assegier la Rochelle : et comment messire Bertran de Claicquin et ses gens prirent le chastel de Montmorillon. XIX.

Cf. Fr., livre I, part. II, ch. CCCXLVI-CCCXLVIII.

479. Comment le connestable de France assiegea Montcontour. Comment il s'en parti pour aler devers le duc de Berri en Limosin. Comment ils prirent Sainte Sevre : et comment la cité de Poitiers se rendy Francheoise. XX.

Cf. Fr., livre I, part. II, ch. CCCXLIX-CCCLI; et t. VI, ch. DCLXVIII de la 1<sup>re</sup> édit. de M. Buchon.

480. Comment les Frauchois prirent le capital de Beuch devant Subise. Comment ceulx de la Rochelle se rendirent Francheois. Et comment le roy d'Engleterre se mist en mer pour venir lever le siege de Thouars. XXI.

Cf. Fr., t. VI, ch. DCLXIX-DCLXXIII, 1<sup>re</sup> édit. de M. B.

481. Comment messire Bertran de Claicquin assiega la ville et chastel de Cisez. Comment les Anglois, qui estoient là venus pour escarmuchier, furent ruez jus : et comment le pais de Poitou, de Saintongue et de la Rochelle fut delivré des Anglois. XXII.

Cf. Fr., t. VI, ch. DCLXXIV-DCLXXVI, 1<sup>re</sup> édit. de M. B.

482. Cy parle du siege de Betherel ; de la paix d'entre le roy de France et le roy de Navarre ; de la mort du roy d'Escoce ; comment le duc de Bretaigne s'enfui en Engleterre à refuge, et comment le connestable de France conquieroit sa ducee. XXIII.

Cf. Fr., t. VI, ch. DCLXXVII-DCLXXXIX, 1<sup>re</sup> édit. de M. B.

483. Comment la Roche sur Yon se rendy Franchoise. De la composition que les garnisons Englesses de Brest et de Derval firent au connestable de France. Et comment messire Robert de Canolle ne vault entretenir ce que ses gens avoient promis. XXIV.

Cf. Fr., t. VI, ch. DCLXXXIX-DCLXXXI, 1<sup>re</sup> édit. de M. B.

484. Comment pluseurs Anglois furent desconfis du seigneur de Bossut, devant le chastel de Ribeaumont : et comment, aussy, les embusches et garnisons des Soissonnois desconfirent pluseurs aultres Anglois devant la ville de Doncherie. XXV.

Cf. Fr., t. VI, ch. DCLXXXII-DCLXXXIV, 1<sup>re</sup> édit. de M. B.

485. Cy parle des hostaiges que ceulx de Derval avoient baillié aux Franchois ; comment messire Robert Canolle ouvra de ses prisonniers, et comment le duc de Lancastre se maintint. XXVI.

Cf. Fr., t. VI, ch. DCLXXXV-DCLXXXVII, 1<sup>re</sup> édit. de M. B.

486. Comment pluseurs villes et chasteaulz de Gascongne se rendirent au roy de Franche. Comment messire Hue de Chastillon retourna de prison, et comment le chastel de Batherel, en Northmandie, se tourna Franchois. XXVII.

Cf. Fr., t. VI, ch. DCLXXXVIII-DCXCI, 1<sup>re</sup> édit. de M. B.

487. Comment le duc de Bretagne arriva en Bretagne, où il prinst plusieurs villes et chasteaulz par force; et des treves qui furent accordees entre le roy d'Engleterre et le roy de France, et tous leurs aliez. XXVIII.

Cf. Fr., t. VI, ch. DCXCI-DCXCII, 1<sup>re</sup> édit. de M. B.

488. Cy parle de la chevalchié que le seigneur de Couchy mena en Otherice, de la mort du prince de Galles, et aussy du trepas de son pere, le roy Edouard d'Engleterre. XXIX.

Cf. Fr., t. VI, ch. DCXCII, 1<sup>re</sup> édit. de M. B.

Cy fine le second volume des Cronicques d'Engleterre.

---

## ANCIENNES

# CRONICQUES D'ENGLETERRE.

---

## TROISIÈME PARTIE.

### LIVRE PREMIER.

489. Cy commence le tierch volume des Cronicques d'Engleterre, lequel, pareillement comme les deux premiers, contient en soy VI livres particuliers : le premier desquelz comprend xxiii chappitres partiaulx. Ou premier chappitre, il declare le couronnement du roy Richard, filz au noble Edouard, prince de Galles. Chap. I.

Cf. Fr., t. VI, ch. DCCXII, 1<sup>re</sup> édit. de M. B.

490. Cy parle du grant navire que le roy de France mist sur mer ; comment pluseurs villes furent destruites en Engleterre, et comment le due de Bourgongne recouvra le chastel d'Ardre, et autres chasteaux à l'encontre de Callais. II.

Cf. Fr., t. VI, ch. DCCXIII, 1<sup>re</sup> édit. de M. B.

491. Comment la guerre commencha entre le roy de France et le roy de Navarre. Comment le dit roy de Navarre perdy la conté d'Evreulx, fors Chierebourg seulement, que les Francois assegerent. Et de la chevauchee que le due de Lenclastre fist en Bretagne. III.

Cf. Fr., livre I, part. II, ch. CCCXCV.

492. Comment le chastel d'Aulroy, en Bretagne, fut rendu

aux Francoys ; et de la garnison françoise qui fut mise à Montbourg. IV.

Cf. Fr., livre I, part. II, ch. cccxcvi.

493. Comment la garnison de Chierebourg desconfy la garnison de Montbourg. Comment messire Guillaume des Bordes fut prins et raënnonné : et de la prouvision du roy de France en ce cas. V.

Cf. Fr., livre I, part. II, ch. cccxcvii.

494. Cy fait mention comment les Escotz priindrent le chastel de Bervic ; de la reprinse par les Anglois ; et d'un rencontre où les ditz Anglois furent desconfiz. VI.

Cf. Fr., livre II, ch. xiii-xxi, xxviii.

495. Cy apres fait mention du siege que Yvain de Galles mist devant le chastel de Mortaigne, en Poitou, et de sa mort. VII.

Cf. Fr., livre II, ch. xii, xxx, xxxiii.

496. Comment le siege fut levé de devant le chastel de Mortaigne par les Anglois. VIII.

Cf. Fr., livre II, ch. xxxiii-xxxv.

497. Comment les Anglois de Bordeaux ruerent jus la garnison de Bezac et priindrent le chastel. IX.

Cf. Fr., livre II, ch. xxxviii.

498. Comment le roy de Navarre arriva à Bordeaux sur Geronde, et de ce qu'il y fist. X.

Cf. Fr., livre II, ch. xxxviii-xlii.

499. Cy devise comment, en ensievant le traité de la paix, les noepces se parfirent. Et parle du seigneur de Mucideut. XI.

Cf. Fr., livre II, ch. xlii-xliv.

500. Comment le roy de France fut courouchié au conte de Flandres, pour ce qu'il avoit soustenu le duc de Bretagne, son ennemy. XII.

Cf. Fr., livre II, ch. xlv-xlvi.



501. Cy devise comment le jenne conte Waleran de Saint Pol prinist à femme la sœur au roy Richard d'Engleterre. XIII.  
 Cf. Fr., livre II, ch. XLVI-XLVII.
502. Comment le chastel de Ventadour, en Auvergne, fut prins par les Anglois. XIV.  
 Cf. Fr., livre II, ch. XLVII, LI.
503. Cy commence faire mention en brief de la cause pourquoy les communes de Flandres esmeurent contre leur seigneur guerre. XV.  
 Cf. Fr., livre II, ch. LII, LIII et LV.
504. Cy dist comment le duc de Bretagne retourna en son pays; et du confort que le roy Richard d'Engleterre lui fist. XVI.  
 Cf. Fr., livre II, ch. LIX.
505. Comment messire Bertran de Claiquin mist le siege devant Nœufchastel de Randon qui sied à trois lieues de la cité de Mede, et là il morut. XVII.  
 Cf. Fr., livre II, ch. LXIV-LXV.
506. Cy fait mention comment le conte de Bouquinghem, oncle du roy Richard d'Engleterre, se mist en mer à grant puissance, en intention de faire secours au duc de Bretagne et passer parmy le royaulme de France; et des adventures qu'il eut en ce voyage. XVIII.  
 Cf. Fr., livre II, ch. LXV-LXVI.
507. Cy fait mention des chevaliers qui alerent en Allemaigne devers le roy des Rommains requerre sa sœur en mariage pour le roy Richard d'Engleterre. XIX.  
 Cf. Fr., livre II, ch. LXVI.
508. Comment le conte de Bouquinghem et les Anglois vindrent devant la cité de Troyes en Champaigne. XX.  
 Cf. Fr., livre II, ch. LXVII.
509. Cy fait mention comment les Anglois vindrent escar-

muchier au bollewerq devant Troyes, et comment ilz le gaignerent par force d'armes. XXI.

Cf. Fr., livre II, ch. LXVII-LXIX.

510. Cy fait mention de la mort du roy Charles de France. XXII.

Cf. Fr., livre II, ch. LXX-LXXI.

511. Comment les Anglois approcherent le pays de Bretagne, et comment le duc envoya de ses gens au devant d'eulx. XXIII.

Cf. Fr., livre II, ch. LXXII-LXXIII.

Cy fine le premicr livre de ce tierch volume et s'ensievra le second.

---

---

## LIVRE II.

512. Cy commence le second livre, lequel contient en soy xxvi chappitres : le premier desquelz parle du couronnement du jenne roy Charles de France, filz de Charles le Sage deffunct. Chap. 1.  
Cf. Fr., livre II, ch. LXXIV.
513. Comment le conte de Bouquinghem assega la cité de Nantes en Bretagne. II.  
Cf. Fr., livre II, ch. LXXV.
514. D'une autre saillie que firent ceulx de la garnison de Nantes sur les Anglois. III.  
Cf. Fr., livre II, ch. LXXV-LXXVI.
515. Ycy parle d'une saillie que aucuns Francois firent sur les Anglois. IV.  
Cf. Fr., livre II, ch. LXXVI.
516. Ancores d'une autre saillie faite par le Barrois des Barres sur le siege des Anglois. V.  
Cf. Fr., livre II, ch. LXXVI.
517. Comment le conte de Bouquinghem et les Anglois se deslogerent de devant la cité de Nantes. VI.  
Cf. Fr., livre II, ch. LXXVI-LXXXI.
518. Cy fait mention du traité qui se fist entre le roy de France et le duc de Bretagne : du mal content qui

furent entre le conte de Bouquinghem et le dit duc, et du département des Anglois. VII.

Cf. Fr., livre II, ch. LXXXII-LXXXIV.

519. Des armes qui furent faites devant le chastel Joselin : et comment l'escuier Francoys y fut occys par l'Anglois. VIII.

Cf. Fr., livre II, ch. LXXXV-CII.

520. Cy fait mention comment le roy de Portingal envoya querir secours en Engleterre : et comment le roy Richart d'Engleterre y envoya son oncle, le conte de Cautebruge. IX.

Cf. Fr., livre II, ch. CIII-CV.

521. Cy fait mention du menu peuple qui s'esleva en Engleterre, et de la rebellion : et du péril en quoy ilz misrent le royaume, se Dieu n'y eust pourveu. X.

Cf. Fr., livre II, ch. CVI-CXI.

522. Comment le roy Richard d'Engleterre se party de Londres et vint parler à cette communaulté. XI.

Cf. Fr., livre II, ch. CXII-CXIII.

523. Comment le commun d'Engleterre occirent ung vaillant chevalier, nommé messire Robert Salle, pour ce qu'il ne vouloit point aler avecques eulx. XII.

Cf. Fr., livre II, ch. CXIV-CXV.

524. Comment le duc de Lanclastre fut à mercy de la rebellion qui estoit en Engleterre par le commun alement des nobles et du clergier. XIII.

Cf. Fr., livre II, ch. CXVI-CXVII.

525. Comment le roy Richard d'Engleterre prinst vengeance du menu peuple qui s'estoit eslevé en son pays, et comment il les pugny. XIV.

Cf. Fr., livre II, ch. CXVIII.

526. Comment le duc de Lanclastre se complaint au roy de ce que messire Mahieu Rademont, cappitaine de Ber-

- vich, luy avoit refusé l'entree de ladite ville de Ber-  
vich. XV.  
Cf. Fr., livre II, ch. cxtix.
527. Cy fait mention du voyage que fist le conte de Cante-  
bruge en Portingal, et de ce qu'il y fist. XVI.  
Cf. Fr., livre II, ch. cxx-cxxvii.
528. Comment ceulx de Paris et ceulx de Rouan se rebel-  
lerent : et comment le roy de France y envoya le sei-  
gneur de Couchy pour les rappaisier, et de ce qu'on y  
fist. XVII.  
Cf. Fr., livre II, ch. cxxviii, cxxx-cxxxii.
529. Comment madame Anne, sœur au roy Charles de Be-  
haigne et des Rommains, fut amenee en Engleterre, et  
la priust le roy Richard à femme et espouse. XVIII.  
Cf. Fr., livre II, ch. cxxxiii.
530. Comment, apres le retour des Behaignois, madame Anne  
passa la mer. XIX.  
Cf. Fr., livre II, ch. cxxxiv.
531. Comment le duc d'Anjou esleva grans finances en  
France, pour avoir gens d'armes pour aler en Sesille. XX.  
Cf. Fr., livre II, ch. cxxxv-cxxxviii.
532. Cy fait mention des guerres de Portingal et d'Es-  
paigne, où furent maintes appertises d'armes par les An-  
glois et Gascons qui estoient ou service du roy de Por-  
tingal. XXI.  
Cf. Fr., livre II, ch. cxxxix.
533. Comment les Anglois et Gascons, qui estoient en gar-  
nison en la Ville Viciouse, alerent courre en Castille outre  
la volenté du roy de Portingal. XXII.  
Cf. Fr., livre II, ch. cxl-cxlii.
534. Comment les Anglois, qui estoient en garnison à Vi-  
ciouse, esleverent le Penon Saint George, et volrent faire

guerre au roy de Portingal, pour ce qu'il ne les payoit de leurs gaiges. XXIII.

Cf. Fr., livre II, ch. CXLII-CXLIV.

535. Comment les deux roys d'Espagne et de Portingal vindrent tenir la journee et place ordonnee et conclute par eulx, chascune partie à toute sa puissance, et sy s'en partirent sans eulx combatre, comme vous orez. XXIV.

Cf. Fr., livre II, ch. CXLV.

536. Comment la paix fut faite entre les deux roys dessus dits, d'Espagne et de Portingal. XXV.

Cf. Fr., livre II, ch. CXLV.

537. Cy parle d'un fait d'armes qui se fist à Badeloce, de deux escuiers, l'un Francois et l'autre Anglois. XXVI.

Cf. Fr., livre II, ch. CXLVI, CXLVII et CLIII.

Cy fine le second livre de ce tierch volume et comenche apres le III.

---

## LIVRE III.

538. Cy commence le III<sup>e</sup> livre de ce tierch volume, contenant XLIII chappitres : ou premier desquelz il fait mention, en brief, de la guerre que les Gantoys firent alencontre de leur seigneur le conte de Flandres. Chap. I.

Cf. Fr., livre II, ch. CLIII-CLIV.

539. Cy fait mention comment les Gantoys desconfirent ceulx de Bruges, et comment ilz prindrent Bruges ; et comment le conte de Flandres se sauva. II.

Cf. Fr., livre II, ch. CLV-CLVIII.

540. Comment le conte de Flandres se party de nuit, tout de pyet, de la ville de Bruges. III.

Cf. Fr., livre II, ch. CLIX, CLXI, CLXV-CLXIX et CLXXIV.

Ce dernier chapitre de Froissart et une partie du précédent contiennent le récit de faits dont Wavrin parle fort succinctement ; nous trouvons, néanmoins, dans ce dernier un passage que nous allons citer et qui est omis par Froissart. Charles VI allant en personne secourir le comte de Flandres<sup>1</sup>, dont les sujets s'étaient révoltés, le comte partit de Hesdin « et lui vint à l'encontre jusques à l'abbaye de Saint Nicolas d'Arnoise, qui siet en pays de Vermandois : et là fist hommaige au roy de toutes les terres qu'il tenoit de lui, puis après s'en vint (le roi) à Arras, et y arriva le III<sup>e</sup> jour de novembre l'an mil III<sup>e</sup> III<sup>xx</sup> et II. » Tout ce qui suit ce passage,

1. Louis III du nom, dit de Male, comte de Flandre. Mort en 1384 (*Art de vérifier les dates*, III, 20).

jusqu'à la bataille de Rosebecque, se retrouve, à peu près dans les mêmes termes, dans *la Chronique de Flandres*, chap. cxi, p. 230, édition de D. Sauvage.

541. Cy fait mention comment le roy de France eult nouvelles de la rebellion que ceulx de Paris firent. IV.

Cf. Fr., livre II, ch. clxxxvii<sup>1</sup>-cxcxi.

542. Cy parle d'une grant merveille qui advint ceste nuit en l'ost des Flamens dont la bataille fut lendemain, que on dist de Rosebecque. V.

Cf. Fr., livre II, ch. cxcii-cxciii.

543. Cy devise comment les Francoys ordonnerent leurs batailles. VI.

Cf. Fr., livre II, ch. cxciv-cxcv.

544. Cy parle comment les troys chevaliers vindrent faire leur rapport devers le roy de France, et comment les batailles commencerent à marchier l'une contre l'autre. VII.

Cf. Fr., livre II, ch. cxcvi.

545. Comment le roy de France combaty les Flamens à Rosebecque et les desconfist. VIII.

Cf. Fr., livre II, ch. cxcvii-cc, ccm.

546. Comment le pape Urbain se party de Romme et vint à Gennes, et de ce qu'il y fist. IX.

Cf. Fr., livre II, ch. ccvii.

547. Comment le roy d'Engleterre fist mettre sus grans gens pour passer en France, mais l'evesque de Nordvich, qui en estoit en chief, ala sur Flandres, où moult de maux se firent. X.

Cf. Fr., livre II, ch. ccviii.

1. Les douze chapitres qui précèdent celui-ci ont été mis à contribution par Wavrin dans son chapitre III; mais il les a si sommairement abrégés que nous n'avons pas cru devoir y renvoyer le lecteur.



548. Cy fait mention comment l'evesque de Nordvich passa la mer et vint à Callays, puis prinst Gravelinghes par force. XI.  
Cf. Fr., livre II, ch. ccvii.
549. Comment messire Jehan Villain et messire Jehan du Molin furent envoyés, de par le conte de Flandres, devers l'evesque de Nordvich qui estoit à Gravelinghes. XII.  
Cf. Fr., livre II, ch. ccvii.
550. Comment les deux chevaliers dessus nommés arriverent à Gravelinghes par devers les Anglois. XIII.  
Cf. Fr., livre II, ch. ccvii.
551. Cy fait mention comment l'evesque de Nordvich fist response aux deux chevaliers que le conte Loys avoit envoyés par devers lui à Gravelinghes. XIV.  
Cf. Fr., livre II, ch. ccvii-ccviii.
552. Cy fait mention de la bataille qui fut devant Dunquerque, où les Flamens furent desconfis. XV.  
Cf. Fr., livre II, ch. ccviii-ccix.
553. Comment les Anglois passerent par devant la ville de Aire. XVI.  
Cf. Fr., livre II, ch. ccix.
554. Comment l'evesque de Nordvich et les Anglois assegerent Yppre. XVII.  
Cf. Fr., livre II, ch. ccix-ccx.
555. Comment le roy de France, à moult grant puissance de gens d'armes, acompaignié de ses oncles et de tous les haulx princes de France et alyés, vint vers Flandres pour combattre les Anglois. XVIII.  
Cf. Fr., livre II, ch. ccx.
556. Comment nouvelles vindrent aux Anglois, qui estoient au siege devant Yppre, que le roy de France, à grant puissance de gens d'armes, avoit en bas pour lever le

- siege d'Ypre : et comment les Anglois leverent leur  
siege. XIX.  
Cf. Fr., livre II, ch. ccxi-ccxii.
557. Comment le roy de France vint devant Bourbouch  
pour assegier les Anglois qui s'estoient dedens re-  
traitz. XX.  
Cf. Fr., livre II, ch. ccxii.
558. Comment Francoys Acremai, gantoys, prinst Aude-  
narde par eschellement, à l'heure de mynuict. XXI.  
Cf. Fr., livre II, ch. ccxiii-ccxv.
559. Comment les Anglois se partirent de Bourbouch, la  
ville rendue au roy de France. XXII.  
Cf. Fr., livre II, ch. ccxv-ccxvi.
560. Comment unes trieves furent prises entre France et  
Engleterre, Castille et ceulx de Gand, laquelle devoit  
durer ung an : et de la mort du conte Loys de Flan-  
dres. XXIII.  
Cf. Fr., livre II, ch. ccxvi.
561. Cy fait mention de l'obsecque du conte de Flandres  
et de la contesse sa femme. XXIV.  
Cf. Fr., livre II, ch. ccxvii.
562. Comment les Anglois alerent, à grant puissance, faire  
une course en Escoche, où ils firent moult de dom-  
mage. XXV.  
Cf. Fr., livre II, ch. ccxviii.
563. Comment les Escocois firent une course en Engle-  
terre, ainsy comme les Anglois avoient fait en Es-  
coche. XXVI.  
Cf. Fr., livre II, ch. ccxix.
564. Comment les trieves furent prises entre Engleterre et  
Escoche. XXVII.  
Cf. Fr., livre II, ch. ccxix-ccxx.
565. Comment messire Geffroy de Charny et sa compai-

gnie furent en grant dangier, et comment il en eschappa. XXVIII.

Cf. Fr., livre II, ch. ccxx.

566. Comment la ville d'Audenarde fut reprise par le seigneur d'Estournay et plusieurs autres chevaliers de Flandres. XXIX.

Cf. Fr., livre II, ch. ccxxi.

567. Cy fait mention de la mort du duc d'Anjou. XXX.

Cf. Fr., livre II, ch. ccxxii-ccxxiii.

568. Cy fait mention de l'armée qui se mist sus en France pour aler en Escoche, laquelle porta peu de profit. XXXI.

Cf. Fr., livre II, ch. ccxxiv-ccxxv.

569. Cy parle d'une course où les Francoys furent rués jus des Gantoys. XXXII.

Cf. Fr., livre II, ch. ccxxv-ccxxvii.

570. Comment messire Jehan de Vyane, à mille chevaliers et escuiers, arriva en Escoche pour faire guerre aux Anglois. XXXIII.

Cf. Fr., livre II, ch. ccxxviii.

571. Comment les Escotz murmuroient ensamble, pour les Francois qui estoient venus en leur pays. XXXIV.

Cf. Fr., livre II, ch. ccxxviii-ccxxxi.

572. Cy fait mention de l'armée que messire Jehan de Vyane fist en Escoche, et comment ilz persevererent. XXXV.

Cf. Fr., livre II, ch. ccxxv.

573. Comment l'amiral de France et les Escots prirent le chastel de Werk, en Northumberland. XXXVI.

Cf. Fr., livre II, ch. ccxxv.

574. Comment le roy Richard d'Engleterre, à grant exercite de gens, se party de Londres pour aler audevant des Escotz. XXXVII.

Cf. Fr., livre II, ch. ccxxv.

575. Comment messire Jehan de Hollande ochist piteusement messire Richart d'Estafort, fils au conte d'Estafort. XXXVIII.  
Cf. Fr., livre II, ch. ccxxxv-ccxxxvi.
576. Comment le roy d'Engleterre entra en Escoche, et de la grant destruction qu'il y fist. XXXIX.  
Cf. Fr., livre II, ch. ccxxxvi.
577. Cy devise comment messire Jehan de Vyane, admiral de France, et les Francois et Escotz, aloient ardent et exillant le pays de Galles et de Northomberland. XL.  
Cf. Fr., livre II, ch. ccxxxvi-ccxxxvii.
578. Comment et pourquoy l'armee du roy d'Engleterre se defist, et retournerent en Engleterre. XLI.  
Cf. Fr., livre II, ch. ccxxxvii.
579. Comment l'amiral de France et les Escotz retournerent en Escoche, laquelle ilz trouverent pour la pluspart destruite. XLII.  
Cf. Fr., livre II, ch. ccxxxvii-ccxxxviii.
580. Cy fait mention comment la paix fut faicte de ceulx de Gand, en la ville de Tournay, devers le duc de Bourgogne et le conte de Flandres. XLIII.  
Cf. Fr., livre II, ch. ccxxxviii-ccxl.

Cy fine le III<sup>e</sup> livre des Cronicques d'Engleterre, et commence le quart.

---

## LIVRE IV.

581. Cy commence le IV<sup>e</sup> livre de ce tiers volume, lequel contient en soy LI chappitres. Ou premier chappitre il commence à parler des guerres d'Espaignes et de Portingal. Chapitre I.  
Cf. Fr., livre III, ch. II.
582. Comment les Portingallois esleurent et couronnerent à roy Jehan, frere du roy Ferrant, desrain trespasé. II.  
Cf. Fr., livre III, ch. III.
583. Comment le roy Jehan de Castille envoya son ambaxade en Portingal, et de la responce qu'ilz eurent. III.  
Cf. Fr., livre III, ch. IV.
584. Comment le roy Jehan de Castille fist deffier le roy de Portingal, et comment il assega la cité de Lisbonne. IV.  
Cf. Fr., livre III, ch. IV.
585. Cy fait mention des messages au roy Jehan de Portingal, comment ilz arriverent en Engleterre devers le duc de Lenclastre. V.  
Cf. Fr., livre III, ch. XVIII.
586. Du grant parlement qui se fist à Westmoustier. VI  
Cf. Fr., livre III, ch. XVIII.
587. Comment le conte de Foix cuida destourner aux ba-

- rons et chevaliers de son pays de Bierne d'aler en Castille. VII.  
Cf. Fr., livre III, ch. xviii.
588. Comment les chevaliers de Bierne et de France arri-  
verent vers le roy de Castille. VIII.  
Cf. Fr., livre III, ch. xix.
589. Comment trois grosses nefz chargiés d'Anglois entre-  
rent au port de Lisebonne. IX.  
Cf. Fr., livre III, ch. xix.
590. Comment le roy de Portingal se party de Lisebonne  
pour aler à Juberot combatre le roy Jehan de Castille. X.  
Cf. Fr., livre III, ch. xix.
591. Cy parle du rapport que feirent les Portingallois cou-  
reurs au roy de Portingal, et de l'ordonnance du lieu  
où ilz devoient combatre. XI.  
Cf. Fr., livre III, ch. xix.
592. Du rapport que feirent les chevaulcheurs du roy de  
Castille. XII.  
Cf. Fr., livre III, ch. xix.
593. Comment le roy de Castille fist ses ordonnances de  
batailles. XIII.  
Cf. Fr., livre III, ch. xix.
594. Cy devise comment les Francois de l'advangarde du  
roy de Castille furent desconfis, mors et prins par les  
Portingallois et Anglois. XIV.  
Cf. Fr., livre III, ch. xx.
595. Comment le roy Jehan de Castille s'approcha de Ju-  
berotes pour combatre le roy de Portingal. XV.  
Cf. Fr., livre III, ch. xx.
596. Comment le roy de Portingal desconfist le roy de  
Castille à Juberotes. XVI.  
Cf. Fr., livre III, ch. xxi.

597. Comment le roi Jehan de Castille se parti de Jubertottes et s'en ala à sauveté à Saint Yrain. XVII.  
Cf. Fr., livre III, ch. XXI-XXII.
598. Cy fait mention de pluseurs places qui furent conquises des Francois sur les Anglois au pays de Thoulousain. XVIII.  
Cf. Fr., livre III, ch. XXIII.
599. Cy parle de pluseurs fortresses prises par les Francois sur les Anglois. XIX.  
Cf. Fr., livre III, ch. XXIII.
600. Cy parle de aucunes adventures d'entre les Castellains et Portingallois. XX.  
Cf. Fr., livre III, ch. XXVIII.
601. De l'ambaxade de Portingal qui ala en Engleterre, devers le roy, querre secours. XXI.  
Cf. Fr., livre III, ch. XXIX.
602. De la venue des ambaxateurs Portingallois en Engleterre. XXII.  
Cf. Fr., livre III, ch. XXIX.
603. Des demandes que le [duc] de Lanclastre fist aux ambaxateurs Portingallois et de leurs responce. XXIII.  
Cf. Fr., livre III, ch. XXIX.
604. Cy fait mention du service du roy de Portingal. XXIV.  
Cf. Fr., livre III, ch. XXIX-XXXII.
605. Comment le duc de Lanclastre et le conte de Canteburge, son frere, se deviserent ensamble sur les nouvelles qu'ils avoient de Portingal oyes. XXV.  
Cf. Fr., livre III, ch. XXXII.
606. Comment le grant maistre de Saint Jacque et Laurentien Fougace recorderent au roy de Portingal ce qu'ilz avoient exploitié devers le roy d'Engleterre et ses oncles. XXVI.  
Cf. Fr., livre III, ch. XXXII.

607. Comment le duc de Lanclastre entra en mer, à grant puissance de gens d'armes et de trait, pour aler en Portingal. XXVII.  
Cf. Fr., livre III, ch. xxxii.
608. Comment les barons et chevaliers de France arrivèrent en Castille ; et comment le roy Jehan les receuption. XXVIII.  
Cf. Fr., livre III, ch. xxxii.
609. Comment le duc de Lanclastre et ses gens prindrent port à Brest, en Bretaigne ; et comment ilz assaillirent les bastilles. XXIX.  
Cf. Fr., livre III, ch. xxxiii.
610. Comment le duc de Lanclastre et ses gens prindrent port à Quenouille ; et de Francois qui entrèrent ou chastel de la dite ville. XXX.  
Cf. Fr., livre III, ch. xxxiii.
611. Comment le Barrois des Barres, et les Francois qui estoient en garnison à la Quenouille, ruerent jus les fourragiers des Anglois. XXXI.  
Cf. Fr., livre III, ch. xxxiii.
612. Comment la ville de Saint Jacque en Gallice, qu'on dist Compostelle, se rendy au duc de Lanclastre. XXXII.  
Cf. Fr., livre III, ch. xxxiv.
613. Comment la garnison des Francois qui estoient à la Quenouille s'en partirent, et alerent devers le roy de Castille : et du conseil qu'ils lui donnerent. XXXIII.  
Cf. Fr., livre III, ch. xxxiv-xxxv.
614. Cy fait mention du grant appareil que fist le roy de France à Lescluse, en Flandres, pour passer en Engleterre. XXXIV.  
Cf. Fr., livre III, ch. xxxv-xxxvi.
615. Comment le roy Richard, ses oncles et leurs consaulx,



eurent ensamble advis et conseil pour obvier à l'entre-  
prise du roy de France, leur ennemy. XXXV.

Cf. Fr., livre III, ch. xxxvi-xxxvii.

616. Cy parle de la venue du duc de Lanclastre ou port de  
la Quenouille, en Gallice. XXXVI.

Cf. Fr., livre III, ch. xxxviii.

617. Comment le marescal de l'ost au duc de Lanclastre  
prinst, par traité, la ville de Ruelles en Gallice. XXXVII.

Cf. Fr., livre III, ch. xxxviii.

618. Comment ledit marescal du duc de Lanclastre assaillé  
la ville de Villoses, en Gallice, laquelle se rendy en ce  
meismes jour. XXXVIII.

Cf. Fr., livre III, ch. xxxix.

619. Du conseil que baillerent au duc de Lanclastre les  
Anglois et les seigneurs qui avec lui estoient. XXXIX.

Cf. Fr., livre III, ch. xxxix.

620. Comment les seigneurs dessus nommés se ordonnerent  
pour partir de Saint Jacque, atout cent lances et deux  
cens archiers. XL.

Cf. Fr., livre III, ch. xxxix-xl.

621. Comment les chevaliers de France resconfortoient le  
roy de Castille ce qu'ilz povoient. XLI.

Cf. Fr., livre III, ch. xl.

622. Comment le roy de Grenade envoya son ambaxade  
devers le roy Jehan de Castille. XLII.

Cf. Fr., livre III, ch. xl.

623. Cy parle ung petit de la grant armee et assamblee que  
le roy de France faisoit à l'Escluse pour aler en Engle-  
terre. XLIII.

Cf. Fr., livre III, ch. xl.

624. Comment le roy de Portingal et le duc de Lanclastre  
se trouverent ensamble, et de leurs devises. XLIV.

Cf. Fr., livre III, ch. xli.

625. Du grant disner que le duc de Lanclastre donna au roy de Portingal ; et de l'acord du mariage de madame Philippe , fille au dit duc , au dit roy de Portingal. XLV.  
Cf. Fr., livre III, ch. xli.
626. Comment le marescal du duc de Lanclastre vint mettre le siege devant la ville de Pont Vrede. XLVI.  
Cf. Fr., livre III, ch. xli-xlii.
627. Comment ceulx de la ville de Pont Vrede se misrent en l'obbeysance du duc de Lanclastre. XLVII.  
Cf. Fr., livre III, ch. xlii.
628. Comment ceulx de la ville de Digho s'en rendirent au marescal du duc de Lanclastre. XLVIII.  
Cf. Fr., livre III, ch. xlii.
629. Comment ceulx de la ville de Bayonne en la Maiolle , seant ou pays de Gallice, firent obeysance au marescal, pour et ou nom du duc de Lanclastre. XLIX.  
Cf. Fr., livre III, ch. xliii.
630. Comment les Anglois enterent en la ville de Bayonne en la Mayole ; et comment ilz prindrent le chemin vers la ville de Ribodane. L.  
Cf. Fr., livre III, ch. xliii.
631. Cy fait mention du grant assault que firent les Anglois devant la ville de Ribodane en Gallice. LI.  
Cf. Fr., livre III, ch. xliii.

Cy prent fin le quatriesme livre de ce tierch volume et s'ensieut le chinquiesme.

---

## LIVRE V.

632. Cy commence le V<sup>e</sup> livre, lequel contient en soy XLII<sup>1</sup> chappitres parciaux, ou premier desquelz il fait mention de la complainte que fist le roy Jehan de Castille aux chevaliers francois des Anglois qui ainsy lui destruisoient sa terre de Gallice : et du resconfort que lesdis seigneurs lui baillerent. Chapitre I.

Cf. Fr., livre III, ch. XLIV.

633. Cy fait mention du departement que fist le roy de France, de Senlis, pour venir en Flandres : et aussy du partement du duc de Bourgogne pour venir en la compagnie du roy. II.

Cf. Fr., livre III, ch. XLIV.

634. Comment le roy de France, avec lui ses deux oncles Bourgogne et Bourbon, et tous les autres princes, arriverent en la ville de Lille en Flandres. III.

Cf. Fr., livre III, ch. XLIV.

635. Cy fait mention des besongnes et apparaux qui se faisoient parmy Engleterre pour recepvoir les Francois. IV.

Cf. Fr., livre III, ch. XLV.

636. Comment messire Simon Burlé parla à ceulx de Cantorbie, et de la responce qu'ils lui firent. V.

Cf. Fr., livre III, ch. XLV.

1. Le manuscrit porte LXVI : nous croyons devoir corriger cette erreur.

637. Cy fait mention de la venue du roy de France à l'Escluse, pour passer en Engleterre. VI.  
Cf. Fr., livre III, ch. XLV.
638. Comment le roy d'Ermenie passa en Engleterre, esperant de aucun traitiet trouver entre les deux roys de France et d'Engleterre : et de la requeste qui lui fut faite. VII.  
Cf. Fr., livre III, ch. XLVI.
639. Comment le duc de Berry se mist à chemin pour venir en Flandres : et comment messire Olivier de Clichon, connestable de France, se party de Bretagne : et de ce qui advint sur mer par fortune. VIII.  
Cf. Fr., livre III, ch. XLVI.
640. Des devises que le roy de France fist à son connestable : et du commun de Bruges qui s'esmut alencontre des Francois, lequel appaisa le seigneur de Guistelle. IX.  
Cf. Fr., livre III, ch. XLVI.
641. Cy parle de la venue du duc de Berry à l'Escluse. X.  
Cf. Fr., livre III, ch. XLVII.
642. Comment le duc de Berry rompy l'armee qui devoit passer en Engleterre. XI.  
Cf. Fr., livre III, ch. XLVII.
643. Cy parle du grant couroux que eurent les seigneurs quant ilz veyrent que l'armee estoit ainsy rompue. XII.  
Cf. Fr., livre III, ch. XLVIII.
644. Cy parle d'une grant feste que le roy Richard d'Engleterre fist à Londres, à laquelle furent la pluspart de la chevalerie du royaulme, et y fist le roy trois ducz. XIII.  
Cf. Fr., livre III, ch. XLVIII.
645. Cy fait mention de ung merueilleux et piteux cas qui advint ou pays du Perche. XIV.  
Cf. Fr., livre III, ch. XLVIII-XLIX.

646. Cy parle des complaintes que la dame de Karonge fist à son mary, de la violence que faite lui avoit Jaques le Gris. XV.  
 Cf. Fr., livre III, ch. XLIX.
647. Du champ qui fut fait, devant le roy de France, de messire Jehan de Karonge, appellant, et de Jacques le Gris, deffendant. XVI.  
 Cf. Fr., livre III, ch. XLIX.
648. Cy parle de la mort du roy Pierre d'Arragon. XVII.  
 Cf. Fr., livre III, ch. L.
649. Comment, apres le trespas du roy Pierre d'Arragon, le duc de Lanclastre envoya l'evesque de Bordeaux, vers les enfans dudit roy, à Barselonne. XVIII.  
 Cf. Fr., livre III, ch. L.
650. Comment aucunes gens d'armes routiers, à cause de l'arrest fait en l'archevesque de Bordeaux, firent guerre à ceulx de Barselonne et d'Arragon. XIX.  
 Cf. Fr., livre III, ch. L.
651. Comment Ramon de Baghez, chevalier, fist par sa subtilité ruer jus ceulx de la garnison d'Alten. XX.  
 Cf. Fr., livre III, ch. L.
652. Comment Jehan de Bretaigne fu mys hors de la prison où il estoit, en Engleterre. XXI.  
 Cf. Fr., livre III, ch. LI.
653. Cy fait mention d'une grant taille qui fut esleeve en France pour aler en Castille, alencontre des Anglois. XXII.  
 Cf. Fr., livre III, ch. LI.
654. Comment le duc de Bourbon fut esleu, de par le roy de France, souverain cappitaine pour aler en Castille. XXIII.  
 Cf. Fr., livre III, ch. LIII.
655. Comment les Anglois assaillirent les Flamens, sy les desconfirent assez près de l'Escluse. XXIV.  
 Cf. Fr., livre III, ch. LIII-LIV.

656. Comment, apres ce que les Anglois eurent desconfy et prins le navire de Flandres, ilz retournerent à Londres, où ilz furent recheuz à grant joye. XXV.  
Cf. Fr., livre III, ch. LIV.
657. Icy retourne à la matiere des adventures d'Espagne. XXVI.  
Cf. Fr., livre III, ch. LV.
658. Comment ceulx de la ville de Ribodane se deffendirent vaillamment contre les Anglois. XXVII.  
Cf. Fr., livre III, ch. LV.
659. Des nouvelles que le roy de Castille dist à ses gens. XXVIII.  
Cf. Fr., livre III, ch. LV.
660. Comment le Barroys des Barres, atout cinquante lances, se mist en garnison dedens la ville et chastel de Roye. XXIX.  
Cf. Fr., livre III, ch. LV.
661. Comment la ville de Ribodane fut prise de force par les Anglois. XXX.  
Cf. Fr., livre III, ch. LV.
662. Comment les Anglois se partirent de Ribodane et s'en alerent devant Maures, en Gallice. XXXI.  
Cf. Fr., livre III, ch. LV.
663. Comment ceulx de Maures se rendirent en l'obeissance du duc de Lanclastre. XXXII.  
Cf. Fr., livre III, ch. LV.
664. Comment le conestable et le marescal du duc de Lanclastre, avec eulx leurs gens, retournerent devers le dit duc, leur seigneur, qui les avoit mandés. XXXIII.  
Cf. Fr., livre III, ch. LVI.
665. Cy fait mention comment le roy Jehan de Portingal espousa Phelippe de Lanclastre, fille au duc Jehan de Lanclastre, sollennelement, en la cité de Port en Portingal. XXXIV.  
Cf. Fr., livre III, ch. LVI.

666. Comment le duc de Lanclastre et la ducesse vindrent devant Besances; et du respit qu'ilz donnerent à ceulx de la ville. XXXV.

Cf. Fr., livre III, ch. LVII.

667. Comment la ducesse de Lanclastre, par le commandement de son mary le duc, ala veoir sa belle fille, la royne de Portingal. XXXVI.

Cf. Fr., livre III, ch. LVII-LVIII.

668. Comment ceulx de Besances se rendirent et firent obeissance au duc de Lanclastre. XXXVII.

Cf. Fr., livre III, ch. LVIII.

669. Comment le duc de Lanclastre fut infourmé que grant foison francoys venoient au secours de son adversaire le roy Jehan de Castille. XXXVIII.

Cf. Fr., livre III, ch. LVIII.

670. Comment messire Gautier de Pasacq vint devers le conte de Foys requerre passage pour aler en Espagne, et de la responce du conte. XXXIX.

Cf. Fr., livre III, ch. LVIII.

671. Comment messire Regnault de Roye requist à faire armes contre messire Jehan de Hollande. XL.

Cf. Fr., livre III, ch. LIX.

672. Comment messire Jehan de Hollande, connestable de Post au duc de Lanclastre, et messire Regnault de Roye firent armes à Besances, devant le roy de Portingal et le duc de Lanclastre. XLI.

Cf. Fr., livre III, ch. LIX.

673. Comment le duc de Lanclastre et le roy de Portingal conclurent ensamble de ce qu'ilz avoient affaire. XLII.

Cf. Fr., livre III, ch. LX-LXI.

Cy fine le V<sup>e</sup> livre de ce tierch volume, et commence le VI<sup>e</sup>.



---

## LIVRE VI.

674. Cy commence le VI<sup>e</sup> livre de ce tierch volume, contenant en soy xv chapitres parciaux ; ou premier desquelz il parle du conseil que le roy de Castille tint à ses gens sur le fait de la guerre. Chapitre I.  
Cf. Fr., livre III, ch. LXI.
675. Cy fait mention de l'armee qui se mist sus en France pour aler en Engleterre, laquelle devoit conduire messire Olivier de Clichon, connestable de France. II.  
Cf. Fr., livre III, ch. LXII.
676. Cy parle d'une grant mutation qui se commença à eslever, en Engleterre, des nobles alencontre du roy. III.  
Cf. Fr., livre III, ch. LXIII.
677. Comment messire Olivier de Clichon, connestable de France, fut institué conducteur de une armee que les Francoys mirent sus pour aler en Engleterre. IV.  
Cf. Fr., livre III, ch. LXIII-LXIV.
678. Comment le duc de Bretagne fist prendre messire Olivier de Clichon, connestable de France. V.  
Cf. Fr., livre III, ch. LXIV.
679. Comment messire Olivier de Clichon, connestable de France, fut mys à renchon et mys hors des prisons du duc de Bretagne, par le moyen du seigneur de Laval. VI.  
Cf. Fr., livre III, ch. LXIV-LXV.



680. Comment le voyage de mer fut rompu pour la prise du connestable. VII.  
Cf. Fr., livre III, ch. LXV-LXVI.
681. Cy fait mention comment le connestable vint devers le roy, à Paris. VIII.  
Cf. Fr., livre III, ch. LXVI.
682. Comment le duc de Geldres envoya deffier le roy de France. IX.  
Cf. Fr., livre III, ch. LXVII-LXVIII.
683. Comment la ville de Avrenche se rendy en l'obeysance de monseigneur le duc de Lanclastre. X.  
Cf. Fr., livre III, ch. LXVIII.
684. Comment le roy de Portingal se party du Port pour venir en Castille. XI.  
Cf. Fr., livre III, ch. LXIX-LXX.
685. Comment la ville de Ferol fut prise par les Portugallois. XII.  
Cf. Fr., livre III, ch. LXX.
686. Comment les Anglois vindrent escarmuchier aux barrières de Noye. XIII.  
Cf. Fr., livre III, ch. LXX.
687. Comment le roy Charles de France envoya une ambassade vers le duc de Bretagne, pour le fait du connestable messire Olivier de Clichon. XIV.  
Cf. Fr., livre III, ch. LXXI.
688. Comment le duc de Bretagne donna responce aux ambassadeurs du roy Charles de France. XV.  
Cf. Fr., livre III, ch. LXXI.

Cy fine le tierch volume des *Cronicques d'Engleterre*.

---



## ANCIENNES

# CRONICQUES D'ENGLETERRE.

---

## QUATRIÈME PARTIE.

### LIVRE PREMIER.

689. Cy commence le quart volume des Cronicques d'Engleterre, lequel, comme les precedens, contient en soy VI livres particuliers; le premier desquelz est divisé en LIV chappitres. Ou premier chappitre il parle des murmures qui, en ce tempz, s'esleverent en Engleterre. Ch. I.  
Cf. Fr., livre III, ch. LXXII.
690. Cy parle du conseil que le duc de Glocestre bailla aux communes d'Engleterre. II.  
Cf. Fr., livre III, ch. LXXII.
691. Comment les communes d'Engleterre vindrent faire leurs complaints au roy, et de sa responce. III.  
Cf. Fr., livre III, ch. LXXII.
692. De la maniere des comptes qui furent rendus en Engleterre. IV.  
Cf. Fr., livre III, ch. LXXIII.
693. Comment messire Symon Burlé fu mis prisonnier en la tour de Londres. V.  
Cf. Fr., livre III, ch. LXXIII.
694. Cy parle de l'adventure de messire Thomas Tryves, et l'excusacion de messire Guillame Helmen. VI.  
Cf. Fr., livre III, ch. LXXIII-LXXIV.

695. Cy fait mention de la mort messire Symon Brulé et d'autres choses. VII.  
Cf. Fr., livre III, ch. LXXIV.
696. Comment le duc d'Irlande fut en grant erreur devers sa femme, pour l'amour d'une damoyelle allemande. VIII.  
Cf. Fr., livre III, ch. LXXV.
697. Comment les Gallois s'esmeurent, à l'incitation du duc d'Irlande, alencontre des Londriens. IX.  
Cf. Fr., livre III, ch. LXXV-LXXVI.
698. Comment messire Robert Trivilien fu prius et decolé à Londres. X.  
Cf. Fr., livre III, ch. LXXVI.
699. De la contenance du roy quant il oy les nouvelles de la mort de Trivilien, et de ce qu'il dist. XI.  
Cf. Fr., livre III, ch. LXXVII.
700. Comment le duc d'Irlande, à xv mille hommes, s'en vint à Asquesuffort. XII.  
Cf. Fr., livre III, ch. LXXVII-LXXVIII.
701. Comment le duc d'Irlande se party d'Aquesuffort, pour attendre sur les champs le duc de Glocestre et les Londriens. XIII.  
Cf. Fr., livre III, ch. LXXVIII-LXXIX.
702. Cy devise comment le duc d'Irlande habandonna ses gens et s'enfuy. XIV.  
Cf. Fr., livre III, ch. LXXIX.
703. Comment le duc d'Irlande s'enfuy par mer et par terre tant qu'il vint à Douvre; et comment le duc de Baviere se gouverna. XV.  
Cf. Fr., livre III, ch. LXXX.
704. Comment les deux oncles du roy firent morir le petit Beauchamp et messire Nicolas Brembre, et messire Jehan Salsebry, et de l'ordonnance qui fu fait à Westmonstre. XVI.  
Cf. Fr., livre III, ch. LXXX.

705. Comment les deux oncles du roy et ceux de Londres envoierent querir le roy Richard à Bristo, par l'arcevesche de Canthorbie, lequel fist tant qu'il l'amena a Londres. XVII.

Cf. Fr., livre III, ch. LXXX.

706. Du Parlement qui fut à Westmonstre, où on renouvella l'hommage du roy : et comment l'arcevesche d'Yorth y fut mandé, et de la maniere comment il s'excusa. XVIII.

Cf. Fr., livre III, ch. LXXXI.

707. Cy parle des grans souffertes, paines et travaux que eurent le duc de Lanclastre et ses gens en pays et royaume de Castille. XIX.

Cf. Fr., livre III, ch. LXXXII.

708. Comment les Anglois murmurerent sur ces meschiez qu'ilz souffroient et estoient encore en taille de souffrir plus ; et comment les deux osts se joindirent ensemble. XX.

Cf. Fr., livre III, ch. LXXXII.

709. Comment les Anglois et Portingalois, par le moyen d'un escuier de Gallisse, passerent la perilleuse riviere de Derve. XXI.

Cf. Fr., livre III, ch. LXXXII.

710. Comment, quant le roy de Castille sceut ses ennemis estre passez oultre Derve, il demanda conseil aux Francois : comment ilz lui respondirent, et comment il en fut conclud. XXII.

Cf. Fr., livre III, ch. LXXXIII.

711. Comment les hostz du roy de Portingal et du duc de Lanclastre se gouvernerent sur pays d'ennemis, des souffertes que Anglois eurent, et comment ilz en murmurèrent, dont le duc fut en grant peril. XXIII.

Cf. Fr., livre III, ch. LXXXIII-LXXXIV.

712. Comment les Anglois envoient devers le roy de Castille, adfin d'avoir saulfconduit pour passer parmy Castille pour eux retourner en Angleterre, lequel leur fut ottroyé. XXIV.  
 Cf. Fr., livre III, ch. LXXXIV-LXXXV.
713. Comment le roy de Portingal et le duc de Lanclastre se departirent l'un de l'autre, eux et leurs gens, et fut leur armee du tout rompue. XXV.  
 Cf. Fr., livre III, ch. LXXXV.
714. Des advenues du rompement de ceste armee et de messire Jehan d'Ambrecicourt, et de messire Bouchicault. XXVI.  
 Cf. Fr., livre III, ch. LXXXVI.
715. Comment le duc de Bourbon vint veoir le roy de de Castille. XXVII.  
 Cf. Fr., livre III, ch. LXXXVII.
716. Comment le duc de Lanclastre fut adverty de la venue du duc de Bourbon. XXVIII.  
 Cf. Fr., livre III, ch. LXXXVII.
717. Comment le duc de Bourbon se party de Castille. XXIX.  
 Cf. Fr., livre III, ch. LXXXVII.
718. Comment le conte de Foix receupt moult honnourablement le duc de Bourbon. XXX.  
 Cf. Fr., livre III, ch. LXXXVIII.
719. Cy devise des routtes des Francois qui venoient d'Espaigne et retournerent chascun en son pays, et des maux qu'y faisoient. XXXI.  
 Cf. Fr., livre III, ch. LXXXVIII.
720. Cy devise et parle comment, et par quelle incidence, le duc de Lanclastre se party de Saint Jaque et s'en ala en Portingal. XXXII.  
 Cf. Fr., livre III, ch. LXXXIX.

721. Comment le conte d'Estampes fut envoyé, de par le duc de Berry, devers le duc de Bretagne pour l'appaisier et trouver aucun bon moyen, mais riens n'y fist.

XXXIII.

Cf. Fr., livre III, ch. ciii.

722. Comment le conte d'Estampes vint vers le duc de Bretagne, et comment il lui fist son message. XXXIV.

Cf. Fr., livre III, ch. ciii.

723. Comment le duc de Lanclastre se party du Port, en Portingal, se entra en mer et s'en ala à Bayonne. XXXV.

Cf. Fr., livre III, ch. ciii.

724. Cy devise comment le duc de Lanclastre et la duchesse, et leur fille, furent recheus à Bayonne, et de ce quy y fut fait.

XXXVI.

Cf. Fr., livre III, ch. ciii.

725. Comment le roy Charles de France envoya à Utrech querir le duc d'Irlande. XXXVII.

Cf. Fr., livre III, ch. ciii.

726. Des diverses oppinions et consaulx qui furent en France touchant le voiage de Guelles, et les apparaulx du duc de Bretagne.

XXXVIII.

Cf. Fr., livre III, ch. cv.

727. Cy parle d'une armee de mer que le roy d'Engleterre et son conseil firent mettre sus, dont fut chief le conte d'Arondel.

XXXIX.

Cf. Fr., livre III, ch. cv.

728. Comment les Brabenchons misrent le siege devant Graves.

XL.

Cf. Fr., livre III, ch. cvi.

729. Des resconfors du duc de Lanclastre sur son voyage de Castille.

XLI.

Cf. Fr., livre III, ch. cvii.

730. Comment le duc de Berry envoya requerre la fille du duc de Lanclastre pour avoir à mariage. XLII.  
Cf. Fr., livre III, ch. cvii.
731. Comment messire Helion de Lingnac se party de la Rochelle, et de la conduite du duc de Lanclastre sur la fourme du mariage de sa fille. XLIII.  
Cf. Fr., livre III, ch. cvii.
732. Comment le roy Charles de France, par le conseil de ses deux oncles, envoya le seigneur de Coucy, le sire de la Riviere et messire Jehan de Vienue par devers le duc de Bretagne, de rechief, pour trouver aulcun traittié : et du conseil que tint priveement le dit duc sur cest estat. XLIV.  
Cf. Fr., livre III, ch. cviii.
733. Cy devise comment le duc de Bretagne se condescendy, à la priere et conseil de ses barous, de soy humilier devers le roy de France. XLV.  
Cf. Fr., livre III, ch. cviii.
734. Cy parle comment messire Helyon de Lingnac fut envoié de par le duc de Berry à Bayonne, devers le duc de Lanclastre, pour le traittié du mariage de sa fille. XLVI.  
Cf. Fr., livre III, ch. cix.
735. Cy devise comment le roy Jehan de Castille envoya une ambassade par devers le duc de Lanclastre, à Bayonne, pour traittier du mariage de son filz, le prince de Gallice, à la fille dudit duc. XLVII.  
Cf. Fr., livre III, ch. cix.
736. Comment le duc de Bretagne fut tant demené par doulces paroles, qu'il fut content de venir à traittier des choses advenues. XLVIII.  
Cf. Fr., livre III, ch. cx.
737. Comment le duc de Bretagne ordonna ses besongnes pour aler à Paris ; et comment, avant lui, y arriva la royne de Sezille. XLIX.  
Cf. Fr., livre III, ch. cx.



738. Cy parle comment le duc de Bretaigne arriva à Paris, et comment le roy s'en party aivois que tout fust conclus entreulx. L.

Cf. Fr., livre III, ch. cxi.

739. Cy parle de l'armee de mer mise sus par le roy Richard d'Engleterre, de laquelle estoit [chief] le conte d'Arondel. LI.

Cf. Fr., livre III, ch. cxii-cxiii.

740. Comment ceulx de la Rochelle saillirent dehors et vindrent escarmuschier le conte d'Arondel qui estoit logié aupres de Marant. LII.

Cf. Fr., livre III, ch. cxiii

741. Des grans maulx que firent Aymerigot Marcel et autres cappitaines tenant le party des Anglois. LIII.

Cf. Fr., livre III, ch. cxiii-cxiv.

Froissart ayant dit à la fin de ce chapitre : « Nous nous soufrirons à parler du siege de Ventadour.... » Wavrin ajoute :

Pour ce que moy, acteur de ces Croniques d'Engleterre, ne veul pas prendre ne recoeillier au long les choses advenues en pluseurs lieux et divers, fors tant seulement des guerres de France, d'Engleterre, de Bretaigne, de Castille, de Portingal, ou les Anglois, veul laisser du duc de Gherles<sup>1</sup>, excepté en brief seulement, pour ce qu'il estoit prochain parent<sup>2</sup> au roy d'Engleterre et à ses oncles, et sur lesquelz il se fondoit, et esperoit avoir secours et aide d'eulx, se aulcun besoing lui sourvenoit ; mais pour lors avoit

1. Guillaume I, duc de Gueldre, succéda à son père en 1393. Mort le 16 février 1402 (*Art de vérifier les dates*, III, 180).

2. Il était neveu d'Édouard III et cousin de Richard II. Renaud II, duc de Gueldre, épousa, en 1332, Léonore, sœur d'Édouard III (*Art de vérifier les dates*, III, 175-177).

en Engleterre sy grant troubles, que n'y pouvoient entendre, et, d'aulture part, sentoient le jenne duc de Gherles tant vaillant et hardy que en son fait ilz ne mettoient nulle doubte que bien ne venist à chief de sa besongne et emprinse, comme il fist : car les Brabencons, à grant puissance, par le commandement de leur dame la contesse de Brabant<sup>1</sup>, pour certaine querelle qu'elle disoit avoir sur le duc de Gherles, envoya, par sa chevalerie et communaultez de son pays de Brabant, avec ceux des bonnes villes de son pays, mettre le siege devant la bonne ville de Grave, et là, le duc de Gherles, atout une poignéé de gens, leur vint courre sus sy subitement, qu'il les eut en desroy et leur fist prendre le fuytte, où il en y eult grant foison de mors et de pris, et tous des plus grans seigneurs de Brabant : ne jamais de plus honteuse chose on ne oy parler que de celle desconfiture<sup>2</sup>, qui tourna sur les Brabencons.

De celle desconfiture la duchesse de Brabant fut moult dolente : et, pour avoir secours, envoya par devers le duc Phelippe de Bourgongne, qui avoit espousee la fille de sa fille<sup>3</sup>, qui avoit esté fille au conte Loys de Flandres<sup>4</sup>, par laquelle, apres la mort de la

1. Jeanne, comtesse de Brabant, mariée : 1<sup>o</sup>, en 1334, à Guillaume, comte de Hollande et de Hainaut ; 2<sup>o</sup>, en 1347, à Wenceslas, duc de Luxembourg. Veuve le 7 décembre 1383. Morte en 1406 (*Art de vérifier les dates*, III, 107).

2. Les Brabançons, au nombre de quarante mille, attaquèrent la ville de Grave, en 1388 (*Art de vérifier les dates*, III, 180).

3. Wavrin fait erreur, c'est sa sœur qu'il veut dire. Marguerite de Brabant, sœur de Jeanne, avait épousé, en 1347, Louis III de Male, comte de Flandre (*Art de vérifier les dates*, III, 107).

4. Marguerite, comtesse de Flandre, fille de Louis III, comte de Flandre, et de Marguerite de Brabant. Mariée 1<sup>o</sup>, en 1369, à Philippe I<sup>er</sup>,

duchesse, devoit ressortir à la ditte duchesse de Bourgogne, et, pour ceste cause, le duc Phelippe avoit bien cause licite et raisonnable de y tenir la main, affin d'abbatre l'orgueil de ce duc de Gherles, lequel, nouvellement, avoit envoyé deffier le jeune roy Charles de France<sup>1</sup>, qui le prind moult mal en gré, et en eult moult grant despit, et tant en prind la chose à ceur, que, devant tous autres affaires, il emprind le voiage pour aler en Guerles<sup>2</sup>, en intention de y destruire et mettre en subjection ce duc, qui ainsy l'avoit deffié : et delaisa, pour ceste cause, de prendre vengeance du duc de Bretagne<sup>3</sup> pour la prise de messire Olivier de Clichon<sup>3</sup>, son connestable, nonobstant que avant son departement, par le conseil de ses oncles, les choses furent mises en assez bon terme, comme en Froissart pourez veoir tout au long.

742. Comment l'accord fut trouvé entre le roy de France et le duc de Gherles, et d'autres choses, avec la conclusion de ce premier livre. LIV.

Cf. Fr., livre III, ch. cxiv-cxviii.

Cy fine le premier livre.

dit de Rouvre, dernier duc de la branche des anciens ducs de Bourgogne; 2°, en 1361, à Philippe le Hardi, duc de Bourgogne. Morte le 20 mars 1404 (Anselme, I, 240, 549).

1. Charles VI.

2. Jean IV, duc de Bretagne. Mort le 2 novembre 1399 (Anselme, I, 432).

3. Olivier, seigneur de Clisson, créé connétable de France le 28 novembre 1380. Mort le 23 avril 1407 (Anselme, VI, 201).

---

## LIVRE II.

743. Cy commence le II<sup>e</sup> livre, qui contient en soy xxxix chapitres : et fait le premier d'iceux mention des besongnes qui, pour ce temps, advindrent entre Engleterre et Escocce ; et comment tous barons d'Escocce conclurent ensemble que, atout puissance, ilz feroient une course en Engleterre. Chapitre I.  
Cf. Fr., livre III, ch. cxix.
744. Comment les seigneurs d'Engleterre des frontieres, c'est asscavoir le conte de Northombrelant et aultres, furent advertis de la venue des Escocois, et d'un escuier Anglois qu'ilz y envoient pour scavoir le convine des Escots. II.  
Cf. Fr., livre III, ch. cxix.
745. Comment les Escots firent moult grant joye de l'escuier Anglois qu'ilz avoient prins, et de leur conclusion. III.  
Cf. Fr., livre III, ch. cxx.
746. Comment les Escots entrerent en pays de Northombrelant, où ilz firent moult de dommage aux Anglois. IV.  
Cf. Fr., livre III, ch. cxx.
747. Comment les Escocois se logerent devant Neufchastel sur Thin, et de ce qui leur advint. V.  
Cf. Fr., livre III, ch. cxx.
748. Comment les Anglois se departirent de Neufchastel

sur Thin et poursievirent les Escots, et les trouverent. VI.

Cf. Fr., livre III, ch. cxxi.

749. Comment, quant les Anglois vindrent ferir sur le logis des Escots, ilz furent villainement recheus. VII.

Cf. Fr., livre III, ch. cxxi.

750. Encores de la grant bataille des Anglois et des Escocois. VIII.

Cf. Fr., livre III, ch. cxxii.

751. Comment Raoul de Persy, Anglois, fu prins des Escocois. IX.

Cf. Fr., livre III, ch. cxxii.

752. Comment le jeune conte de Douglas fut abatus et navrez à mort, et comment sa banniere fut relevee. X.

Cf. Fr., livre III, ch. cxxii.

753. Comment les Anglois furent desconfis et mis en chasse, et la pluspart d'eulx mors ou prins. XI.

Cf. Fr., livre III, ch. cxxiii.

754. Comment l'evesche de Durem se party de Neufchastel sur Thin pour poursicuyr les Escots. XII.

Cf. Fr., livre III, ch. cxxiii.

755. Cy devise d'une aventure quy advint à ung chevalier d'Engleterre, nommé messire Mahieu Rademon, et à ung d'Escoche, nommé messire Jaques de Lindessee.

XIII.

Cf. Fr., livre III, ch. cxxiv.

756. Cy devise d'une autre aventure qui advint au dit chevalier d'Escoche. XIV.

Cf. Fr., livre III, ch. cxxiv.

757. Comment messire Mahieu Rademon alla veoir l'evesque de Durem : et de la conclusion des deux prisonniers. XV.

Cf. Fr., livre III, ch. cxxiv.

758. Comment l'evesque de Durem se party la seconde fois de la ville de Neufchastel sur Thin pour aller combattre les Escochois. XVI.  
Cf. Fr., livre III, ch. cxxiv.
759. Comment l'evesque de Durem s'en retourna sans riens exploiter, par le conseil de ceulz de sa compaignie. XVII.  
Cf. Fr., livre III, ch. cxxiv.
760. Cy parle du partement des Escochois d'Engleterre, et comment ilz firent ensepvelir le conte de Douglas. XVIII.  
Cf. Fr., livre III, ch. cxxv.
761. Comment le conte d'Arondel, par fortune de mer, arriva à la Palice, pres de la Rocelle; et la cause de son departement. XIX.  
Cf. Fr., livre III, ch. cxxix.
762. Cy devise du mariage de la fille du duc de Lanclastre au filz du roy de Castille: et de aucuns Allemans quy couplerent sur le logis du roy de France. XX.  
Cf. Fr., livre III, ch. cxxix-cxxx.
763. Cy parle du siege de Ventadour, dont Geffroy Teste Noire estoit capitaine. XXI.  
Cf. Fr., livre III, ch. cxxxii.
764. Comment l'amiral de France arriva en Castille, et de la responce qu'il eult. XXII.  
Cf. Fr., livre III, ch. cxxxiv.
765. Cy devise comment le conte d'Arondel arriva en Northmandie, où il fist de grans dommages. XXIII.  
Cf. Fr., livre III, ch. cxxxiv-cxxxv.
766. Comment la ducesse de Lanclastre, par l'ordonnance du duc son mary, emmena sa fille en Castille. XXIV.  
Cf. Fr., livre III, ch. cxxxvi.
767. Comment la ducesse de Lanclastre se parti du roy de Castille, et comment elle fist aporter le corpz de son pere à Seville. XXV.  
Cf. Fr., livre III, ch. cxxxvi-cxxxvii.

## 768. Du retour du duc de Lanclastre en Engleterre. XXVI.

Le retour du duc de Lancastre dans sa patrie est passé sous silence par Froissart, chez qui ce prince, que l'on a laissé à Bordeaux (liv. III, ch. cxxxvi), se retrouve un peu plus loin (liv. IV, ch. xiv) résidant à Londres, sans que le moindre mot ait été dit, soit de son départ de France, soit de son arrivée en Angleterre. Le chapitre de Wavrin, qui semble manquer aux chroniques de Froissart, contient le détail du voyage du duc de Lancastre.

Assez tost apres que le mariage fut fait du filz<sup>1</sup> au roy de Castille à la fille du duc de Lanclastre<sup>2</sup>, la ducesse, qui pour lors se tenoit dedens la ville de Medine de Campe, fut mandee du duc son mary : si s'en alla à Seville, où elle prinst congié au roy de Castille, à son beau filz et à sa fille ; puis s'en retourna à Bayonne, où le duc son mary l'atendoit pour s'en retourner en Angleterre<sup>3</sup>, ainsi que mandé luy estoit par le roy Richard<sup>4</sup> et ses deux oncles, le duc d'York<sup>5</sup>, et le duc de Clocestre<sup>6</sup>, à scavoir que, sans plus sejourner, il s'en retourmast. Si se mist en mer et vint de Bayonne à

1. Henri, prince des Asturies, fils de Jean I<sup>er</sup>, roi de Castille, succéda à son père en octobre 1390. Marié, en 1388, à Catherine, fille de Jean de Gand, duc de Lancastre, et de Constance, fille de don Pèdre, roi de Castille (Dugdale, II, 114-119 ; Anselme, I, 390).

2. Jean de Gand, duc de Lancastre, marié : 1<sup>o</sup> à Blanche de Lancastre, fille de Henry, duc de Lancastre ; 2<sup>o</sup> à Constance, fille de don Pèdre, roi de Castille ; 3<sup>o</sup> à Catherine Swinford. Mort en 1399 (Dugdale, II, 114, 119).

3. Il arriva en Angleterre en novembre 1389 (Dugdale, II, 118).

4. Richard II monta sur le trône le 22 juin 1377. Mort le 29 septembre 1399 (Harris Nicolas, 320).

5. Edmond de Langele, comte de Cambridge, créé duc d'York en août 1385. Mort le 1<sup>er</sup> août 1401 (Dugdale, II, 154, 155).

6. Thomas de Wodstoke, comte de Buckingham. Créé duc de Gloucester en novembre 1385. Mort assassiné en septembre 1398 (Dugdale, II, 169-171).

Bordeaux, où il fut environ quinze jours, puis monta sur le navire qu'il avoit illec fait apareillier; si s'esquipa en mer, où il eut vent à souhait, par quoi il fut en pou de jours à Hantonne, où il descendi, avec lui la ducesse sa femme. Quant là se furent rafreschis seulement deux jours, ilz s'en departirent et vindrent à Londres, où ilz furent receuz du roy, de la royne<sup>1</sup> et des oncles du Roy moult grandement. Si leur conta le duc de ses nouvelles, et de ce quy advenu luy estoit ou pays de Gallice, et des mariages de ses deux filles, lesqueles il avoit alyees et donnees pour espouses, l'une<sup>2</sup> au roy Jehan de Portugal, et l'autre au filz du roy Jehan de Castille, prince de Gallice, laquelle aliance pleut pour lors assez bien au roy, à ses oncles et au conseil. Et atant metterons fin à ces histories, si toucherons en brief de l'entree que la royne de France, Yzabel de Baviere<sup>3</sup>, fist à Paris, et aussi du retour que fist le seigneur de Chastelmorant d'Engleterre en France, lequel raporta au roy Charles et à son conseil la chartre de treves entre France et Engleterre, à durer trois ans.

769. Comment la royne de France Yzabel de Baviere vint à Paris : et comment le seigneur de Chastelmorant retourna d'Engleterre. XXVII.

Cf. Fr., livre IV, ch. I, II, IV et V.

770. Comment les joustes de Saint Inglebert et les fais

1. Isabel de France, fille de Charles VI. Morte le 13 septembre 1409 (Anselme, I, 114).

2. Philippe, fille de Blanche de Lancastre (Dugdale, II, 114).

3. Isabel de Bavière, mariée à Charles VI, le 17 juillet 1385. Morte en septembre 1435 (Anselme, I, 112).



d'armes qui furent emprins par trois chevalliers de France en la marche de Callaiz, c'est ascavoir messire Regnault de Roye, messire Bouchicaut, le jenne, et le seigneur de Sempi, se acheverent. XXVIII.

Cf. Fr., livre IV, ch. vi.

771. Des joustes de Saint Inglebert. XXIX.

Cf. Fr., livre IV, ch. xii.

772. Comment les Genevois vindrent au roy de France : et comment plusieurs chevalliers Francois et Anglois y alerent soubz la conduite du duc de Bourbon. XXX.

Cf. Fr., livre IV, ch. xiii-xv.

773. Comment unes joustes furent establies à Londres, en Engleterre, et publiees en plusieurs lieux de cha la mer. XXXI.

Cf. Fr., livre IV, ch. xvi.

774. Comment le siege fut levé devant la forte ville d'Aufrique. XXXII.

Cf. Fr., livre IV, ch. xvii.

775. Des chevalliers Anglois qui furent envoiez en France, de par le roy Richard, sur fourme de Paix. XXXIII.

Cf. Fr., livre IV, ch. xviii.

776. Cy parle de la mort du roy Jehan de Castille, et du couronnement du roy Henry, son filz. XXXIV.

Cf. Fr., livre IV, ch. xix-xx.

777. Comment messire Pierre de Craon eschey en l'indignation du roy de France et du duc de Thouraine, son frere ; et comment il fut recueilly du duc de Bretaigne. XXXV.

Cf. Fr., livre IV, ch. xxi-xxiv.

778. De la grant assemblee qui se fist à Amiens du roi de France et de ses oncles, et des oncles du roy d'Engleterre, sur fourme de Paix. XXXVI.

Cf. Fr., livre IV, ch. xxvii.

779. Cy parle, en brief, comment messire Pierre de Craon fist battre messire Olivier de Clichon, dont le roi et ses consaulz furent moult courouchiés. XXXVII.  
Cf. Fr., livre IV, ch. xxviii.
780. De l'armee que fist le roi de France, en intencion d'aler en Bretaigne : et comment le roy devint mallade, parquoy le voyage se brisa. XXXVIII.  
Cf. Fr., livre IV, ch. xxix.
781. Comment les treves furent ralongiés entre France et Engleterre : et comment le roy de France revint en santé. XXXIX.  
Cf. Fr., livre IV, ch. xxxi.

Cy prent fin, doncques, le II<sup>e</sup> livre de ce quart volume, et s'ensieult le troisieme.

---

---

## LIVRE III.

782. Cy commence le III<sup>e</sup> livre qui contient en soy xxvii chappitres : le premier desquelz traite la fourme de la paix qui fu pourparlee et ottroyee entre les deux roys de France et d'Engleterre par le moyen des III oncles des deux roys. Chapitre I.  
 Cf. Fr., livre IV, ch. xxxv.
783. Cy parle comment les Parlemens furent prez d'estre rompus en deux manieres. II.  
 Cf. Fr., livre IV, ch. xxxv.
784. De la mort du Pape Clement d'Avignon et de l'election du Pape Benedic. III.  
 Cf. Fr., livre IV, ch. xxxvi.
785. Comment le roy d'Engleterre et son conseil donnerent au duc de Lanelastre, pour lui et ses hoirs, perpetuellement, la duchié d'Acquitaine et toutes les terres et seneschaussiés appendans à icelle : et comment le roy s'ordonna et fist ses pourveances pour aler en Irlande, et le duc de Lanelastre pour aler en Acquitaine. IV.  
 Cf. Fr., livre IV, ch. xxxviii.
786. Du trespas de la royne Anne d'Engleterre, fille au roy de Boesme et empereur d'Allemaigne. V.  
 Cf. Fr., livre IV, ch. xxxix.

787. Comment, apres le retour du roy Richard du pays d'Irlande, où il avoit conquis grant pays, et amené et pris quatre roys prisonniers, lesquelz il avoit conquis, il trouva aucuns seigneurs d'Aquitaine, lesquelz cy apres vous orrez nommer, et ce pourquoy ilz estoient venus. VI.  
Cf. Fr., livre IV, ch. XL.
788. Du reffus que ceux d'Acquittaine firent au duc de Lanclastre, et comment ilz envoierent en Engleterre pour remonstrer au roy et à son conseil la volenté de tout le pays. VII.  
Cf. Fr., livre IV, ch. XLI.
789. Comment la verité de ce voyage d'Irlande fu sceue par ung nommé Henry Cristede. VIII.  
Cf. Fr., livre IV, ch. XLII.
790. De l'ambassade que le roy d'Engleterre envoya devers le roy de France pour traittier du mariage de dame Ysabel, aysnee fille de France, et de l'amiable responce qui leur fu faite. IX.  
Cf. Fr., livre IV, ch. XLIII.
791. D'un escuier nommé l'Ermitte. Comment il fut envoyé de France en Engleterre, devers le roy et ses oncles. X.  
Cf. Fr., livre IV, ch. XLIII-XLIV.
792. Cy fait mention du retour du duc de Lanclastre et de Robert l'Ermitte, et de plusieurs autres besongnes. XI.  
Cf. Fr., livre IV, ch. XLIV.
793. Cy parle, en brief, comment le seigneur de la Riviere et messire Jehan Le Merchier furent mis hors de prison, et d'autres advenues. XII.  
Cf. Fr., livre IV, ch. XLV-XLVI.
794. Comment la conclusion fu prinse à Paris du mariage du roy d'Engleterre à madame Ysabel, ainsnee fille au roy de France, et comment, aussy, le duc de Lanclastre se remaria. XIII.  
Cf. Fr., livre IV, ch. I.

795. Comment Jehan de Bourgoigne, conte de Charollois, fist ung voiage en la sainte terre de Promission. XIV.  
Cf. Fr., livre IV, ch. L.
796. Comment le duc de Gueldres, par ses parolles, destourba le conte Derby de aller en Frise. XV.  
Cf. Fr., livre IV, ch. L.
797. Comment le conte de Saint Pol alla en Engleterre, et de ce qu'il y fist. XVI.  
Cf. Fr., livre IV, ch. L.
798. Cy parle du duc Aubert de Baviere et de son filz, le conte Guillaume d'Ostrevan. XVII.  
Cf. Fr., livre IV, ch. L.
799. Cy fait mention comment la dite armee que fist le duc Aubert en Frise luy pourfita pou. XVIII.  
Cf. Fr., livre IV, ch. L.
800. Comment le roy de France livra Yzabel, sa fille, au roy d'Engleterre, entre Ardre et Callaix, et des ordonnances qui là furent. XIX.  
Cf. Fr., livre IV, ch. LI.

Nous trouvons dans Wavrin, qui reproduit presque mot pour mot le texte du chapitre correspondant de Froissart, un passage qui ne se lit point chez ce dernier. Il s'agit de l'entrevue des deux rois de France et d'Angleterre qui, après le vin et les épices, *parlementerent ensemble*.

Et là fut fait traité entreulz <sup>1</sup>, par condicion que la ville et chastel de Brest seroient rendus au duc de Bretagne, et Chierebourg au roy de Navarre <sup>2</sup>, parmy paiant au roy Richard d'Engleterre une moult grant

1. Charles VI, mort en 1422, et Richard II. L'entrevue eut lieu, entre Ardres et Calais, le 23 octobre 1396 (Anselme, I, 111).

2. Charles III, dit le Noble, couronné à Pampelune le 15 février 1389. Mort le 8 septembre 1423 (Anselme, I, 287).

somme de deniers que le roy Edouard, son taïon, avoit presté aux dessus nommez, le roy de Navarre et le duc de Bretaigne, à quy lesdites places estoient : pour laquele rendition desdites places plusieurs seigneurs d'Engleterre furent tres mal conientz, especialement le duc de Lanclastre, et plus cellui de Clocestre, comme plus amplement porrez oyr en ceste histore.

801. Cy dist, en brief, comment les Francois qui estoient à siege devant Nicopoly furent tous mors ou prins, et le siege levé par Lamorath Baquin. XX.

Cf. Fr., livre IV, ch. LIII-LIII.

802. Comment le duc de Clocestre soubtilloit et queroit manieres diverses pour grever le roy d'Engleterre, son neveu: d'un disner que le dit roy fist, et de ce quy y advint. XXI.

Cf. Fr., livre IV, ch. LVI; et Chr. de Richard II, p. 2-3.

Les quatorze premières lignes seulement de ce chapitre sont semblables au texte de Froissart. Wavrin copie le reste dans une *Chronique de Richard II*, imprimée par M. Buchon dans le XV<sup>e</sup> volume des *Chroniques de Froissart*. Il existe plusieurs manuscrits de cette Chronique de Richard II : M. Buchon a relevé la plupart des additions ou variantes qui les font différer entre eux. Nous nous en tenons à son texte pour le comparer à celui de notre historien.

803. Cy fait mention comment le duc de Clocestre perservera en son propos de la destruction de son neveu le roy Richard. XXII.

Cf. Fr., livre IV, ch. LXI.

804. Comment les Londriens furent de l'acord au duc de Lanclastre, et de autres choses. XXIII.

Cf. Fr., livre IV, ch. LVI-LVII.

805. Cy fait mention de la conspiration que firent le duc de Clocestre, et plusieurs autres princes d'Engleterre, à

l'encontre du roy Richard leur souverain seigneur.  
XXIV.

Cf. Chr. de Richard II, p. 5-8.

806. Comment le duc de Clocestre fut prins du conte Mareschal, par le commandement du roy. XXV.

Cf. Chr. de Richard II, p. 8-10 ; et Fr., livre IV, ch. LVII.

Wavrin fond ensemble, dans son récit, la narration de la chronique de Richard II et celle de Froissart.

807. De Jehan de Bourgoigne, conte de Nevers, et de ceulz qui furent prins avec luy par les Turcs. XXVI.

Cf. Fr., livre IV, ch. LVIII-LX.

808. De la mort du duc de Clocestre et du conte d'Aron-del ; et comment les autres oncles du roy Richard, et les Londriens, s'en contenterent. XXVII.

Cf. Fr., livre IV, ch. LXI.

Atant prent fin le III<sup>e</sup> livre de ce quart volume, et s'ensieult le quatriesme.

---

---

## LIVRE IV.

809. Cy commence le quatriesme livre de ce present volume qui contient en soy xxxiiii chappittres : le premier desquelz fait mention de la grant assemblee qui fu faite en la ville de Rains, tant de l'Empire d'Allemagne comme du royaume de France, sur l'estat et union de l'Eglise. Chapitre I.  
Cf. Fr., livre IV, ch. LXII.
810. Comment le duc de Bourgogne ne fut pas à ces ordonnances; de l'allee de l'evesque de Cambray à Romme, et de ce qu'il y besongna. II.  
Cf. Fr., livre IV, ch. LXII.
811. Comment le conte Mareschal appella de gage à oultrance le conte Derby, filz du duc de Lanclastre, en la presence du roy et de tout son conseil, dont depuis vindrent pluseurs maux en Engleterre. III.  
Cf. Fr., livre IV, ch. LXIII.
812. Comment le duc de Lanclastre se gouverna durans ces appeaux d'armes. IV.  
Cf. Fr., livre IV, ch. LXIII.
813. De la responce que fist le roy Richard à ses gens sur le fait de ces armes. V.  
Cf. Fr., livre IV, ch. LXIII.
814. Comment le roy Richard d'Engleterre rendy sa sen-



tence par laquelle il bany hors du royaume d'Engleterre le conte Derby, à terme, et le conte Mareschal, à tousjours. VI.

Cf. Fr., livre IV, ch. LXIV; et Chr. de Richard II, p. 12-13.

815. Cy devise comment le conte Derby et le conte Mareschal entrèrent es lices pour combatre, mais il n'y eult riens fait. VII.

Cf. Chr. de Richard II, p. 14-18; et Fr., livre IV, ch. LXIV.

816. Comment le conte Derby et le conte Mareschal se partirent d'Engleterre et de la ville de Londres, le conte Derby pour venir en France, et le conte Mareschal pour aller en Allemagne. VIII.

Cf. Fr., livre IV, ch. LXV.

817. Comment messire Guillaume, conte d'Ostrevan, envoya devers le conte Derby ses messages : et comment le dit conte Derby s'en vint à Paris, et comment il fut receus. IX.

Cf. Fr., livre IV, ch. LXVI.

818. Cy devise ung pou d'une assamblee qui se fist à Raius de l'empereur d'Allemagne et du roy de France, pour mettre union en sainte Eglise. X.

Cf. Fr., livre IV, ch. LXVII.

819. De la responce que le duc de Lanclastre fist au chevalier du conte Derby : et comment le dit duc de Lanclastre morut. XI.

Cf. Fr., livre IV, ch. LXVIII.

820. Du traittié de mariage encommécié entre le conte Derby et Marie, la fille au duc de Berry; et comment le roy Richard le fist emeschier par le conte de Saslebry. XII.

Cf. Fr., livre IV, ch. LXIX.

821. Comment le conte Derby se complaindy à ses chevaliers, qui le resconforterent : et de ce qui advint en En-

gleterre, quant il fut seu la verité de l'ambassade que avoit fait en France le conte de Saslebry. XIII.

Cf. Fr., livre IV, ch. LXXIX.

822. Cy parle comment le roy d'Engleterre se porta, apres le mandement fait pour aller sur les marces d'Irlande : et pour quel cause le conte de Northumberland et son filz furent bannis. XIV.

Cf. Fr., livre IV, ch. XX.

823. Du ressours des nouvelles qui ja longuement avoyent couru en Engleterre, et de la conclusion des Londriens. XV.

Cf. Fr., livre IV, ch. LXX.

824. Comment l'arcevesche de Canthorbye fut envoycz en France, devers le conte Derby, de par les Londriens et aulcuns grans consaux d'Engleterre, pour faire revenir le dit conte en son pays. XVI.

Cf. Fr., livre IV, ch. LXXI.

825. Comment le conte Derby prinnd congíe du roy de France, et s'en vint en Bretagne devers le duc, son cousin. XVII.

Cf. Fr., livre IV, ch. LXXII.

826. Comment le conte Derby arriva de Bretagne en Engleterre. XVIII.

Cf. Fr., livre IV, ch. LXXIII; et Chr. de R., p. 24.

827. Des apparaux de guerre qui se firent au contraire du dit conte Derby, duc de Lanclastre, à l'esmouvement du duc d'Yorth. XIX.

Cf. Chr. de R., p. 24-25.

828. Comment le duc d'Yorth et le marquis d'Excestre, atout leur host, tirerent devers le duc de Lanclastre; et comment la pluspart de l'armee du roy Richard le habandonnerent en une nuyt, et que le dit roy devint. XX.

Cf. Chr. de R., p. 23-26, et Variantes, p. 67-69.

829. Comment le conte de Hostidonne ala devers le duc de Lanclastre, qui avoit envoyé le conte de Northumberland devers le roy Richard, et des ordonnances qui courent entre les parties. XXI.

Cf. Chr. de R. (Variantes), p. 69-71.

830. Comment, par les envelopemens des bourdes et le faux serment du conte de Northumbreland, le roy Richard se mist à chemin pour aler à Fluich. XXII.

Cf. Chr. de R. (Variantes), p. 71-72.

831. De la prinse du roy Richard, et comment lui et ses compaignons furent enfermez ou chastel de Fluich. XXIII.

Cf. Fr., livre IV, ch. LXXIII; et Chr. de R. (Variantes), p. 72-73.

832. Des piteuses lamentations que fist le roy Richard en la prison. XXIV.

Cf. Chr. de R. (Variantes), p. 73-75.

833. Comment le conte de Northumbreland retourna devers le duc de Lanclastre, auquel il conta de ses nouvelles : et comment le duc vint devers le roy Richard au chastel de Fluich. XXV.

Cf. Chr. de R. (Variantes), p. 75-77; et Fr., livre IV, ch. LXXV.

Après avoir dit, ainsi qu'il est raconté dans la *Chronique de Richard II*, que le comte de Northumberland vint annoncer au duc de Lancastré l'emprisonnement du roi Richard au château de Flinth, Wavrin ajoute :

Or doncques, ung pou apres ces nouvelles, le duc de Lanclastre <sup>1</sup> envoya querir le comte de Hostidonne <sup>2</sup>

1. Henri de Lancastré, depuis Henri IV, usurpa le trône de Richard II. Couronné le 13 octobre 1399. Mort le 20 mars 1413 (Holinshed, II, 507-541).

2. Jean de Holland, comte de Huntington; marié à Elisabeth, fille de Jean de Gand, duc de Lancastré. Ayant conspiré pour détrôner Henri IV, son beau frère, il fut décapité le 15 janvier 1400 (Holinshed, II, 516). Dugdale (II, 78-79) met le jour *saint Maurice*, qui serait le 21 septembre 1399.

auquel, quant il fut venu, lui dist : « Beau frere, il seroit bon que retournissiez à Calais, le gouvernement de laquelle ne vous sera point osté, se aultre chose ne scavons estre en vous que ne sachons pour le present. Et là vous commettons estre, jusques à ce que nous arons besongniet avec monseigneur le Roy sur les materes dont vous et moy fusmes hier advisés. Et gardez, sus vostre vie, que nulz de la party de France n'y laissez entrer ne parler à nulz, par lettres ne aultrement, jusques ad ce que le vous fachons scavoir. »

Le comte de Hostidonne, sans faire semblant de tristesse, print congiet du duc; car bien cognoissoit les choses ou party qu'elles estoient. Sy se party de sa belle ville d'Oxcestre, chevaulcha tant, que, sans aler voir sa femme, il vint à Douvres, où il se mist en mer et vint à Calais; mais sachiez que la douleur et tristesse estoit sy grand en luy, qu'il n'est nul qui ne le entendist dire : laquelle doleance et desplaisir il lui convint souffrir, car aultre chose n'en pouvoit avoir pour le present : sy fut force de dissimuler.

834. Comment le roy et les siens chevaulcerent vers Londres avec le duc de Lanclastre et son armee, qui les fist mettre en prison estroite. XXVI.

Cf. Chr. de R. (Variantes), p. 77-78; et Fr., livre IV, ch. LXXVI.

835. De l'estat de la royne d'Engleterre, et comment on lui bailla nouvelles gens : et comment le roy fut amenez dedens la tour de Londres. XXVII.

Cf. Fr., livre IV, ch. LXXVI; et Chr. de R. (Variantes), p. 78-79.

836. Comment le duc de Lanclastre, luy vi<sup>e</sup>, ala en la tour de Londres parler au roy Richard, et de leurs devises. XXVIII.

Cf. Fr., livre IV, ch. LXXVI; et Chr. de R., p. 27-30.

837. Comment le Parlement se tint ou palais de Westminster, pour la prise du roy Richard ; et de ce qu'il y fut besognié le premier jour. XXIX.  
Cf. Chr. de R., p. 30-31.
838. Comment le duc de Lanclastre revint, le lendemain, en Parlement : et de la sentence qui fu donnée sur le roy Richard, leur souverain seigneur, lui absent. XXX.  
Cf. Chr. de R., p. 31-33.
839. Cy fait mention de la tierce journée du Parlement et de ce quy y fut fait. XXXI.  
Cf. Fr., livre IV, ch. LXXVI.
840. Comment les ordonnances et les jugemens de ceste tierce journée furent acomplies rigoreusement. XXXII.  
Cf. Fr., livre IV, ch. LXXVI.
841. Comment le roy resigna sa couronne et son royaume en la main du conte Derby, duc de Lanclastre. XXXIII.  
Cf. Fr., livre IV, ch. LXXVII.
842. La maniere de la resignation du royaume d'Angleterre, par Richard de Bordeaux, à Henry de Lanclastre. XXXIV.  
Cf. Fr., livre IV, ch. LXXVII.

Cy fine le quatriesme livre.

---

## LIVRE V.

843. Cy commence le V<sup>e</sup> Livre de ce present volume qui contient XIII chapitres, dont le premier desquelz parle du couronnement de Henry de Lancastré, qui se fist du consentement du commun d'Engleterre, et de la maniere de la feste. Chapitre I.  
Cf. Fr., livre IV, ch. LXXVIII.
844. Comment le conte de Hostidonne s'acointa du roy Henry, et fist la paix du conte de Sasleby. II.  
Cf. Fr., livre IV, ch. LXXVIII.
845. Comment les nouvelles de la prise du roy Richard furent sceues en France, par la venue de la dame de Coucy; et comment le roy en fut courrouchiez. III.  
Cf. Fr., livre IV, ch. LXXIX.
846. Comment les Londriens eurent nouvelles des murmures aux Bordelois et Baionnois, et comment ilz pourveirent de remede. IV.  
Cf. Fr., livre IV, ch. LXXIX.
847. Comment le roy de France envoia en Engleterre messire Charles de Labrech et messire Charles de Hanguiers. V.  
Cf. Fr., livre IV, ch. LXXIX.
848. Comment aucuns seigneurs d'Engleterre misrent sus une armee pour destruire le roy Henry et delivrer le roy Richard. VI.  
Cf. Fr., livre IV, ch. LXXX.

849. Comment le roy Richard fut mis hors du chastel de Londres et menez à Pontfret. VII.

Cf. Chr. de R., p. 36.

Wavrin et l'auteur de la *Chronique de Richard II* ne s'accordent point sur la cause qui amena la translation de Richard à Pontfreit. Une conspiration faite en faveur de ce dernier déterminâ, selon Wavrin, Henri de Lancastre à prescrire cette mutation.

850. Comment le roy Henry assembla ses gens d'armes pour prevenir à l'emprins de ses ennemis. VIII.

Cf. Fr., livre IV, ch. LXXX.

851. Comment les seigneurs conjurez se maintindrent, doubtant d'estre acusez et descouvers. IX.

Cf. Fr., livre IV, ch. LXXX; et Chr. de R., p. 45-46.

852. De la grant occision fait à Succestre. Comment aucuns des seigneurs se saulverent, et aucuns furent villainement mis à mort. X.

Cf. Chr. de R., p. 46-49.

853. De l'ordonnance du roy Henry, quant il fut parti de Londres pour aller contre ses ennemis. XI.

Cf. Chr. de R., p. 42-43.

854. La maniere de la mort du roy Richard. XII.

Cf. Fr., livre IV, ch. LXXXII; et Chr. de R., p. 49-53.

855. Comment le conte de Hostidoume, frere du roy Richard, fut prins et mis piteusement à mort. XIII.

Cf. Chr. de R., p. 56-60; et Fr., livre IV, ch. LXXXII.

856. Comment le roy de France semaintint, quant il sceut la mort du roy Richard; et comment il envoya ambaxadeurs en Engleterre, devers les consaulz, pour ravoir la royne sa fille. XIV.

Cf. Monstrelet, t. I, ch. iv.

Cy prent fin le V<sup>e</sup> livre de ce quart volume, et s'ensieult le VI<sup>e</sup> et darrenier.

---

## LIVRE VI.

857. Cy commence le VI<sup>e</sup> et darrenier livre de ce quart volume, lequel contient en soy xxxi chappitres: ou premier il traite la cause pourquoy la discention s'esmeut entre le roy Henry et les seigneurs de Persy<sup>1</sup>, apres la mort du roy Richard. Chap. I.

Après la mort du roy Richard, et que messire Thomas de Persy<sup>2</sup>, alors connestable d'Engleterre, eut, par l'ordonnance du roy Henry, ramené par decha la mer la royne Yzabel, vesve de feu le roy Richard, et ycelle rendu es mains des seigneurs de France, comme cy dessus est contenu, icellui messire Thomas, retourné en Engleterre devers ledit roy Henry, nouvelles vindrent comment le conte de Douglas<sup>3</sup>, escochois, adcompaignié de grant peuple, estoit entré en Engleterre, où il faisoit de grans dommages: pour-

1. Monstrelet (I, chap. vii) parle très brièvement de cette dissension.

2. Thomas Percy, comte de Worcester, amiral, mort le 23 juillet 1403 (Dugdale, I, 285-286; et Carte, II, 659).

3. Archambaut IV, comte de Douglas, créé duc de Touraine par Charles VII. Il prêta serment de fidélité à ce prince le 19 avril 1423, avant Pâques (Rapin Thoyras, IV, 197; Du Tillet, II, 233). Tué à la bataille de Verneuil, donnée le 17 août 1424 (Monstrelet, V, chap. xix; *The Peerage of Scotland*, by Robert Douglas, p. 186).



quoy le roy ordonna audit de Persy, son connestable<sup>1</sup>, grant armee pour remedier auz entreprinses dudit conte de Douglas; lequel connestable, aiant ceste charge, fist tel dilligence de poursievir ses annemis, qu'il les trouva et leur livra bataille<sup>2</sup>; dont il demoura victorien. Si prinst ledit conte de Douglas prisonnier<sup>3</sup>, et l'emmena en son pays, où il le commist soubz bonnes gardes.

Quant le roy Henry sceut que le conte de Douglas estoit prisonnier, et que ses gens avoient guaigné la bataille, il envoya devers ledit messire Thomas<sup>4</sup> de Persy ung sien poursievant lui signifier que il luy envoiast le conte de Douglas en la ville de Londres<sup>5</sup>. A quoy ledit de Persy respondy que le conte de Douglas estoit son prisonnier, non pas du roy, et que point ne lui enverroit, mais il yroit dedens brief jour devers luy pour faire son excusation.

Le roy, sachant ceste responce, fut moult troublé :

1. Henri Percy, comte de Northumberland, connétable d'Angleterre, mort le 28 février 1408 (Dugdale I, 276, 278; Carte, II, 669). Il était frère aîné de Thomas auquel Wavrin donne, par erreur, le titre de connétable.

2. Le 14 septembre 1402, à Homeldon-Hill (Lingard, II, 388), près Wollever, sur les frontières du Northumberland (Carte, II, 655). Wooler est situé sur un bras de la rivière le Till, dans le comté de Northumberland. Le comte avait avec lui son fils Henri, surnommé Hotspur.

3. Ce seigneur fut pris, non par Thomas Percy, mais par Henri Hotspur, son neveu (Carte, II, 658).

4. Thomas n'avait pas assisté à cette bataille; notre chroniqueur le confond sans cesse avec son frère ou son neveu. Le manuscrit de la Bibliothèque impériale, fonds Sorbonne, n° 432, porte *Henry*. C'est ce dernier nom qu'il faut lire partout ou Wavrin nomme *Thomas*.

5. Le roi fit défense au comte de Northumberland, à son fils et aux autres grands seigneurs, de disposer des prisonniers écossais, se réservant ce droit. Ses lettres sont datées du 22 septembre 1402 (Rymer, IV, partie I, 35-36).

si pensa bien qu'il s'en vengeroit dudit de Persy, mettant en oubly les bons services par luy receuz dudit de Persy, ses parens et alyez : car, comme il a esté dit cy dessus<sup>1</sup>, le conte de Northumberland, pere dudit messire Thomas, avec l'ayde de ses enfans et alyez, avoit esté cause principal de la destitution du roy Richard, et de l'augmentation et gloire du roy Henry, soubz certaines promesses, que ce roy Henry lui avoit faites, qu'il les devoit pourveoir et advanchier de grans offices ou roiaulme, dont il ne fist riens.

Ledit messire Thomas<sup>2</sup> de Persy, environ vi jours apres le partement du poursievant, s'en vint à Londres devers le roi; lequel, quant il lui cuida faire la reverence et soy excuser, luy demanda, tres felon- neusement, s'il luy avoit amené le conte de Douglas; à quoy messire Thomas respondy que non, et qu'il estoit son prisonnier, en son pays : à laquele parole le roy se couroucha et donna audit de Persy ung grant soufflet, lequel recheu par messire Thomas, se party de là, sans congié prendre, monta à cheval, et retourna en sa maison. Et de ceste villonnie se complaindy à son pere, [le conte de Northumberland], et à son frère, messire Jehan de Persy<sup>3</sup>, et messire Henry<sup>4</sup> de Persy, conte d'Excestre, son oncle, et à ses autres amis, eulz priant qu'ilz le vouldissent aidier à vengier : lesquelz, tous ensamble, luy promisrent ayde et confort, disant que, comme ilz avoient esté cause de

1. Voyez ci-dessus, n° 830.

2. Le manuscrit ci-dessus mentionné met *Henry*.

3. Ralph (et non Jean) Percy était frère de Henri Hotspur. (*Dugdale*, I, 278).

4. « Thomas, comte d'Orsestre (Worcester.) » (*Ms. fonds Sorbonne*, n° 432).

eslever le roy Henry, ils renderoient paine de le priver et debouter du roiaulme.

858. Comment le roy Henry d'Engleterre desconfiz en bataille les seigneurs de Persy et leurs alyez. II

Ceste conclusion prinse entre ceulz de Persy, ilz manderent tous leurs amis et alyez, par tous lieux où ilz cuidoient estre amez, pour les servir à leur besoing; puis s'en allerent ou pays de Galles, sans monstrier semblant de ce qu'ilz pensoient; et là, trouverent aucuns grans seigneurs du pays, lesquelz ilz scavoient estre de la partie du roy Richard, pour le tempz qu'il estoit en vie, et que tres fort avoient prins en hayne le roy Henry, disant à yceulz seigneurs que, se ilz voullioient, leur aideroient à boutter hors de Galles tous ceulz qui estoient es chasteaulz et villes de par ledit roy Henry, et à remettre leur droit heritier de la princhaulté de Galles en possession, et les autres seigneurs en leurs patrimones, lesquelz en avoient jadis esté deboutez par le roy Edouard II<sup>1</sup> de ce nom, qui les avoit desheritez, et appliqué le pays de Galles à la couronne d'Engleterre.

Ces seigneurs de Galles, oians ces Persias ainsi parler, furent moult joieux; car, à la verité dire, oncques les Gallois n'amerent naturellement les Anglois; car ilz se dient entreulz estre plus nobles de progeniture que les Anglois, pour ce qu'ilz sont issus et extrais des anciens Bretons, lesquelz jadis tindrent toute la grant Bretaigne que maintenant occupent les Anglois; laquele, comme en ceste histore est cy devant

1. Édouard I, et non Édouard II. Voy. Carte, II, 195.

contenu ou premier volume, ung grant prince, nommé Englist, conquesta sur les Bretons, si le repeupla de diverses nations : c'est à scavoir de Saxons, d'Alle-mans, Flamens, Picars, Northmans et autres peuples. Si fut le pays nommé Engleterre, pour Englist, lequel nom luy a duré jusques aujourd'huy.

Or donc, pour retourner à nostre propos, ceulz de Galles, moult joieuz de l'aliance faite et enconvenchié au conte de Northumberland, et aux seigneurs de Persy, requirent que de ceste aliance lettres feussent faites, escriptes et scellees des seaulz des deux parties. Et, avec ce, pour plus fermement entretenir celle alyance, jurèrent et promirent, sur le *corpus Domini*, d'icelles convenences entretenir jusques à mort souffrir.

Les choses ainsi passees, chascun, desapartie, manda gens, amis et alyez endroit soy. Et les seigneurs de la princhauté de Galles assemblerent leur pouvoir, prindrent jour, lieu et place pour eulz tous assamblar en ung ost, adfin d'entrer en pays.

Le conte de Northumberland<sup>1</sup>, messire Thomas de Persy et messire Henry tyrerent en leur marche, et envoierent en Escoche devers le conte de Douglas, pour cause duquel, comme oy avez, estoit venu ce mal-talent, quy pareillement manda tous ses amis, lesquelz vindrent en grant nombre; car lesdis seigneurs de Persy l'avoient delivré de prison, quitant sa raençon pour estre de luy aydiés. Si s'assamblèrent finalement tous ces seigneurs ou pays de Northumberland, où ilz se trouverent bien xxiv m. archiers de bonne

1. Il resta malade à Berwick et n'assista pas à la bataille dont il va être question (Carte, II, 658).

estoffe, et deux mille lanches, qui tousjours multiplioient et croissoient : lesquelz, tous ensamble et en tres bonne ordonnance, entrerent en pays, où ilz commencerent à bouter les feux et mettre à l'espee tous ceulz qu'ilz scavoient estre à eulz contraires, quy de ce ne se donnoient garde ; car leur entreprinse fut si subite, et tenue si secrete, que, se le roy Henry n'y eust eu aulcuns amis couvers quy l'en advertirent secretement, la chose feust mal allee pour luy, et n'y eust peu ou sceu mettre remede, que il n'eust esté du tout deffait et debouté de son roiaulme, ou esté prins ou mort. Mais tantost que yceulz seigneurs de Persy, Gallois et Escochois, tous ensamble se furent jointz et entrez en pays, messages vindrent à Londres, de tous costez, et raconterent au roy Henry les graus maulz et dommages que jà avoient fait, et continuoient de faire les dis seigneurs de Persy et leurs ayez.

Alors le roy Henry, moult troublé de ceste adventure, manda ses consaulz, ouquel comparurent tous les ducz, contes, barons, evesques, abbez et prelatz quy à Londres estoient ; lesquelz, tous ensamble, d'une voix commune, dirent au roy : « Sire, longz consaulz n'ont cy mestier, mais convient de fait pourveir à la chose plus necessaire. Mandez et faites publier de toutes pars que chascun se mette sus en armes, et viengnent par devers vous, et, vous mesmes, tyrez auz champs, adfin que chascun vous ensieue. Si, commandez à tous connestables et maressaulx qu'ilz entendent de ces nouvelles faire publier dilligamment, par toutes les villes et citez de vostre roiaulme, que chascun, endroit soy, vous sieve garny de vivres et artillerie,

comme en tel cas appartient, et que jour et nuit vous sievent et viennent où vous serez.

Ce conseil tenu ainsi comme il fut dit et exécuté, le roy Henry, et les princes quy avec luy estoient, se preparerent et misrent en armes. Si se party le roy et eulz, les Londriens en sa compaignie; puis, quant le roy se trouva aux champz, il fist son ordonnance d'avant garde, bataille et arriere garde, lesquelles il bailla à conduire à ceulz qu'il scavoit estre à ce [propices et dignes de] ce faire. Luy en personne conduisi la bataille, le duc d'Yorc, son oncle <sup>1</sup>, avec luy, et le jenne duc de Clocestre <sup>2</sup>, le conte d'Arondel <sup>3</sup>, le conte de Rosteland <sup>4</sup> et plusieurs autres grans seigneurs. En l'avant garde estoient le conte de Warewic <sup>5</sup>, le conte d'Excestre <sup>6</sup>, le conte de Sombresret <sup>7</sup>, le seigneur de Ros <sup>8</sup> et plusieurs autres haulz barons; et en l'arriere garde estoit le jenne duc de Sudrien, avec luy plusieurs sages et notables chevalliers. Puis, quant

1. Le duc d'York n'assista pas non plus à cette bataille : il était mort dès le 1<sup>er</sup> août 1402. Voy. ci-dessus, p. 159, note 5, où, par erreur, nous avons mis 1401.

2. Humphrey, le plus jenne des fils de Henri IV. Il ne fut créé duc de Gloucester que la première année du règne de Henri V. Mort le 28 février 1447 (Dugdale, III, 198-199).

3. Thomas, conte d'Arundel, mort le 13 octobre 1415 (Dugdale, I, 320-321).

4. Edouard, conte de Rutland, fils du duc d'York, tué en 1415 à la bataille d'Azincourt (Dugdale, II, 156-157).

5. Richard Beauchamp, conte de Warwick, né le 28 janvier 1381; mort à Rouen, le 30 avril 1439 (Dugdale, I, 242-247).

6. Thomas Beaufort ne fut créé *duc* d'Excester que la quatrième année du règne de Henri V. Mort le 27 décembre 1426 (Dugdale, II, 125-126).

7. John Beaufort, conte de Somersset, mort en 1410 (Dugdale, II, 121-122).

8. William Ros de Hamlake, mort le 1<sup>er</sup> septembre 1414 (Dugdale, I, 551-552).

tous furent assamblez, ilz se nombrerent bien à xxvi m. archiers et trois mille hommes d'armes; mais enfin furent plus de lx m. hommes.

Lors le roy Henry, se voiant estre prest et si puissant, commanda auz maressaulz de son ost et à son connestable qu'ilz se feissent aprester pour marchier, comme ilz firent. Si eut, à ceste heure, illec, si grant bruit et noise des trompettes, clarons et hannissemens de chevaulz, que grant horreur estoit à oyr, car les montaignes en retentissoient par tel fachon que on n'eust oy Dieu tonner. Tant estoient les chemins couvers de gens, chariotz et chevaulz, que, plus de deux lieues loingz, on oioit le bruit et tombissement : tant que c'estoit chose espouventable.

Finablement, tant exploiterent, le roy et son armée, de chevalchier, que ilz aprocherent leurs annemis à demye journee pres [l'un de l'autre].

Quant les seigneurs de Persy sceurent la venue du roy Henry estre si prochaine, ilz ordonnerent leur bataille; puis, quant ilz furent aprestez, marcherent avant pour rencontrer leurs annemis. Si adviserent place la plus propice et plus avantageuse pour eulz qu'ilz peurent : ce fut aupres de Chyrosbury<sup>1</sup> où ilz conclurent atendre leurs adversaires, comme ilz firent.

Quant tous furent prestz et ordonnez pour combatre, le conte de Northumbreland<sup>2</sup>, messire Thomas de Persy et messire Henry, allerent de bataille à autre

1. A Hartfield, environ une lieue de Shrewsbury (Carte, II, 659).

2. Le conte de Northumberland ne faisait point partie de l'expédition, comme nous l'avons dit ci-dessus, p. 180, note 1.

pour leurs gens enhorter à bien faire, en leur faisant plusieurs belles remonstrances, en ceste maniere : « Seigneurs, se à vous ne tient, aujourd'huy l'anchien nom britonicque que jadis eurent vos predicesseurs, sera par vous recouvré et remis sus, et en seront boutez dehors celle mauldite nation Englisse et Henry de Laclastre, quy de nouvel a usurpé ce noble roiaulme et fait morir le roy Richard, avec maint vaillant chevalier, dont c'est grant pitié et dommage. »

Ainsi, comme vous pouvez oyr, admonnesterent leurs gens au bien faire ceulx de Persy, et telement les encoragerent, qu'il n'y avoit celui qui n'eust le corage si haultain que advis leur estoit que nulz, fors Dieu, ne les pavoit nuyre; et, à la verité, comme j'ay esté informé par gens notables, quy disoient avoir veu chevalliers et gens d'auctorité qui ceste chose certiffioient avoir veue, ce fut la besongne non pareille qu'on ait oy en histore.

Or doncques le roy Henry, qui, la nuit par devant, avoit envoyé ses espies et coureurs pour scavoir le convenant de ses annemis, lesquelz coureurs, à part, luy dirent et rapporterent que pour certain ilz l'atendoient de pié coy en une moult belle plaine, mais la voye à y entrer estoit moult difficile pour luy et ses gens, et tres avantageuse pour ses annemis, quy estoient en nombre plus de m<sup>xx</sup> mille, où estoient grant foison Escocois et Gallois. Lequel rapport oiant, le roy Henry, sans plus guere tarder, commanda que chascun se meist à chemin par ordonnance de bataille, comme ilz firent, jusques à ce que ilz furent à une lieue pres de leurs annemis, où ilz se logerent celle nuit, jusques au point du jour, que le roy Henry



fist chanter la messe, armez de toutes pieches : puis, la messe oye, prinst une souppe en vin, monta à cheval, si ordonna ses batailles et les admonnesta de bien combatre, allant de reneq en reneq, disant, pour eulz encoragier, comment justement, à bonne cause et pour le commun pourfit de tout le roiaulme, il em- prenoit ceste querelle, laquele il tenoit juste et lealle, et que chascun se disposast pour deffendre son principal droit. Puis fist desploier ses banieres; à scavoir, la baniere Saint George et la baniere Saint Edouard, puis sa baniere esquarteree de France et d'Engleterre : puis commanda à son connestable que, en l'honneur de Dieu et de Saint George, il fesist marcher son avantgarde : si en fut fait, ainsi qu'il l'avoit commandé.

Et de l'autre part, les seigneurs de Persy, advertis de la venue de leurs annemis, firent marchier leur avant garde, laquele conduisoit le conte de Douglas. puis, quant ilz se furent choisis de loingz, les archiers descendirent à pié, gectant ung grant et horrible cry, qui fut à oyr espouventable; puis le grant pas commencerent de marchier, en belle ordonnance, l'un contre l'autre, et les archiers de tyrer si dru et si espes, qu'il estoit advis auz regardans que ce feust une espesse nuee; car le solleil, quy lors estoit bel et cler, à ceste heure en perdy sa lueur, tant estoit le trait espes : et ad ce aidoit aussi la pouldre quy volloit contremont, avec l'allaine des hommes qui se commenchoient à eschauffer, tant que l'air en estoit tout obscurey. Apres que le trait fut failly, ilz misrent les mains auz espes et haches, dont ilz commencerent à eulz entre occire; et les conducteurs des avant gardes

ferirent chevaulz des esporons, et, les lances baissiés, s'entreferirent les ungz les autres, et là, s'entre occioient hommes et chevaulz, telement que pitié estoit à les veoir. Nul n'espargnoit son compaignon, ne misericorde n'y avoit lieu : chacun ne tendoit que à eschaper et soy mettre au dessus de sa partie ; ne là n'avoit amy ne parent, ains pensoient tous pour eulz mesmes. Telement et en tele egalité d'aigreur se combattirent, qu'il fut longue espace avant que l'en sceust extimer à quy en demourroit la journee et victore ; mais enfin, par la vaillance du conte de Douglas et ses compaignons, l'avant garde du roy fut rucee jus et tant que, à grant paine, les contes de Rosteland et de Warwic peurent avoir loisir, lieu ne espace d'eulz retraire vers la bataille du roy, qui venoit, chevaulchant le grant pas, pour secourir son advanigarde, qu'il veoit bransier et desconfir.

D'autre part, venoient le conte de Northumberland et les autres Persy, joieux et resbaudis de l'aparant de leur victore. Si assamblèrent les batailles, où les cris et noises se multiplierent de tous lez ; trompettes et clarons menerent si grant bruit que merveilles, et c'estoit grant horreur à oyr les lamentacions des navrez quy finoient leurs jours miserablement entre les piedz des chevaulz. Là y eut si grant occision d'hommes, dont les corps gisoient sans ame, que la pareille ne fut veue de longtempz en Engleterre, et ceulz quy vivans estoient, mettoient paine, de tout leur povoir, à l'un l'autre occire ; sicque horrible et espouventable chose estoit à veoir, ne il n'y avoit si hardy, quy ne fremist de hïde et paour ; car, comme j'ay oy raconter par bouche et par escript, on ne treuve en nul livre

de ceste cronicque, depuis la conquiste du duc Guillaume, [que] il eust ou roialme d'Angleterre une sy horrible bataille <sup>1</sup> ne tant de sang crestien respandu comme en ceste dont nous parlons, qui fut chose pitoiable; [car la bataille dura longuement avant ce que on seust perchevoir à quy Dieu ottroieroit la victoire], car chascune des parties contendoit et desiroit fort à vaincre ses annemis.

Le roy Henry, à quy la chose touchoit plus que à nul autre, troublé du deffait de son advantgarde, qui estoit ainsi perdue, commença, à haulte voix, de admonnester ses gens au bien faire, puis se fery en la bataille, où il fist mainte belle apartise d'armes, tant que, des deux costez, il fut tenu le plus vaillant chevallier; et fut raporté pour certain que, ce jour, de sa propre main, il occist xxx hommes de ses annemis: et, à verité dire, par le sens, vaillance et bonne conduite de luy, fut la bataille guaignié et les annemis desconfis. Mais, anchois, fut il trois fois porté par terre du conte de Douglas, et à le rescourre y eut maint homme mort et rué jus, quy oncques ne se releverent. Si est à croire que les seigneurs de Persy, qui, nagueres, avoient eu la premiere victore, furent moult esbahy; car se ilz eussent poursievy leur premiere fortune, ilz estoient au dessus de leur emprinse, de laquele les Anglois avoient fort fremy, et à grant paine les avoit le roy Henry fait marchier avant, pour la desconfiture de l'avant garde.

Finallement, le roy obtint la victore, et mist ses annemis en fuite et plaine desconfiture. Si y furent

1. Cette bataille se donna le 21 juillet 1403 (Carte, II, 659).

prins le conte de Douglas<sup>1</sup>, messire Thomas de Persy, conte de Northumbelland<sup>2</sup>, et messire Henry, son neveu, auquel le roy fist prestement copper la teste. Et si y furent prins, pareillement, plusieurs estranges chevalliers et escuiers d'Escoce et de Galles, dont les aucuns furent decollez, et les autres mis à raenchon.

Après ceste desconfiture, le roy Henry regracia Nostre Seigneur de sa bonne aventure, puis se party du champ, à grant joye et leesse; mais, premierement, ordonna de l'enterrement des mors et visitacion des navrez; et, ce fait, envoya gens d'armes et archiers en Galles, pour assegier une ville qui se tenoit pour ceulz de Persy; laquelle fut tantost prinse et remise en son obeissance. Lesqueles choses ainsi faites et achevees, et qu'il eut mis son roiaulme en bon estat, et pugny les rebelles, il se mist à chemin pour venir à Londres, où il donna congïé à toutes manieres de gens d'armes, adfin que le pays ne feust foulé ne mengié, et ne retint avec luy que les princes et son estat.

Quant le roy aprocha Londres à une bonne lieue Englesse, le maisre dudit Londres et aucuns des plus notables de la ville luy vindrent au devant; si le bienvingnerent, puis il entra dedens la cité, où les rues estoient encourtinees en son passage. Evesques, abbez et prelatz d'eglise luy vindrent au devant, à maniere de procession, chantans *Te Deum laudamus*, et le peuple, à voix haultaine, alloit criant: « Bien viengne

1. Le roi lui rendit la liberté à cause de sa vaillance (Holinshead, II, 523). Il était encore prisonnier le 8 mars 1403 (Rymer, IV, première partie, 78).

2. Comte de Worcester. Voy. ci-dessus, p. 176, note 2.

le noble roy Henry, et Dieu beneye monseigneur le prince son filz !» Puis, quant il vint devant le portail de l'église Saint Pol, il mist pié à terre, entra en l'église, et là fist son oraison, bien et devotement; puis, quant il eut fait son offrande, se party, et monta sur la barge quy luy estoit apareillié. Si s'en alla descendre au havre de Westmoustre, où il tint moult belle court et honnorable, où souvent luy venoient ambaxades de divers princes, lesqueles il recevoit honnorablement et les faisoit festoier par ses gens, comme en tel cas apartient de faire; et, au partir, leur faisoit de beaux riches presens.

La renommee de luy, de son sens et de sa prudence s'estendoit en plusieurs pays et diverses regions; il maintenoit et amoit justice sur toutes riens, et, avec ce, estoit moult bel prince, sachant et eloquent, courtois, vaillant et hardi aux armes: et, au brief dire, estoit raemply de toutes vertus autant que paravant son tempz eussent esté nulz de ses predicesseurs, desquelz, quant à present, lairons un peu de parler, tant que heure soit d'y retourner.

859. S'ensieult la copie de la lettre que Loys, duc d'Orliens, frere germain du roi Charles de France, envoya au roy Henry d'Engleterre pour faire armes. III.

Cf. Monst., t. I, ch. ix.

860. La responce que fist le roy Henry auz lettres du duc d'Orliens. IV.

Cf. Monst., t. I, ch. ix.

1. Henri V, né en 1388, couronné le 9 avril 1413; marié à Catherine, fille de Charles VI; mort, au bois de Vincennes, le 31 août 1422 (*Art de vérifier les dates*, I, 814).

861. La copie de la lettre d'aliance que le duc d'Orliens avoit faite au roy Henry d'Engleterre, pour le tempz qu'il estoit en France. V.  
Cf. Monst., t. I, ch. ix.
862. Seconde lettre en responce que fist le duc d'Orliens au roy Henry d'Engleterre. VI.  
Cf. Monst., t. I, ch. ix.
863. La seconde lettre et darraine responce que fist le roy Henry au duc d'Orliens. VII.  
Cf. Monst., t. I, ch. ix.
864. Comment le conte Waleran de Saint Pol envoya ses lettres de deffiance au roy Henry d'Engleterre. VIII.  
Cf. Monst., t. I, ch. x.
865. Comment messire Jaques de Bourbon, conte de la Marche, alla, à puissance de gens d'armes, par mer, en Engleterre, et de ce quy luy en advint. IX.  
Cf. Monst., t. I, ch. xi.
866. Comment l'admiral de Bretaigne et autres seigneurs desconfirent les Anglois sur mer. X.  
Cf. Monst., t. I, ch. xi *bis*, et xiv.
867. Comment le marissal de France et le maistre des arballestiers allerent en Engleterre en l'ayde de ceulz de Galles. XI.  
Cf. Monst., t. I, ch. xv.
868. De la mort du duc Phelippe de Bourgoigne : et comment le conte de Saint Pol alla, à grant puissance, en l'isle de Wic pour faire la guerre au roy d'Engleterre, où il fist peu de son pourfit. XII.  
Cf. Monst., t. I, ch. xviii-xix.
869. Comment le conte de Saint Pol mena son armee devant le chastel de Mercq, et fut desconfy par les Anglois de la garnison de Callaix. XIII.  
Cf. Monst., t. I, ch. xxiv.

870. Comment le conte de Saint Pol fist grans amas de gens d'armes pour venir, de rechief, guerroier les Anglois sur les frontieres de Callaix, et ailleurs. XIV.  
Cf. Monst., t. I, ch. xxiv.
871. Comment le duc Jehan de Bourgoigne eut le gouvernement de Picardie. De l'ambaxade d'Engleterre; et de l'estat messire Clugnet de Brabant. XV.  
Cf. Monst., t. I, ch. xxvi et xxvi *bis*.
872. Comment le duc d'Orlyens assega les villes de Blaines et de Burgie. XVI.  
Cf. Monst., t. I, ch. xxviii.
873. Comment le duc Jehan de Bourgoigne trata tant, devers le roy de France et son grant conseil, qu'il eut licence d'assegier Callaix. XVII.  
Cf. Monst., t. I, ch. xxix.
874. Comment les Lyegois se rebellerent contre Jehan de Baviere, leur evesque, et la cause pourquoy. XVIII.  
Cf. Monst., t. I, ch. xxxi.
875. Comment Loys, duc d'Orlyens, fut piteusement occis au commandement du duc Jehan de Bourgoingne. XIX.  
Cf. Monst., t. I, ch. xxxvi.

Le récit du meurtre du duc d'Orléans, tracé d'après Monstrelet, est précédé d'une récapitulation des griefs qui portèrent le duc de Bourgogne à faire assassiner son cousin. Le motif qui, selon Wavrin, mit Raoulet d'Auquetonville au nombre des assassins fut le désir de se venger du duc d'Orléans qui, non content de lui avoir enlevé sa femme, lui fit ôter l'office de général de Normandie. Voici le texte de Wavrin :

Et la cause si fut, pour ce que lors on disoit communement que ce duc d'Orlyens<sup>1</sup> tenoit la femme du

1. Louis de France, duc d'Orléans, fils de Charles V, assassiné le 23 novembre 1407 (Anselme, I, 203-206).

dit Rollet, en faisant d'ycelle sa voulenté. Et pour ce que ledit Rollet s'en estoit aucunement aparceu et en avoit parlé, fist tant ledit duc, par devers le Roy et son conseil, que cette office de general fut donnee à un autre personne. Dequoy ledit Rollet prinst en soy ung moult grant desplaisir, et non sans cause.

876. Des treves acordees, à durer III ans, entre les deux royz et roialmes de France et d'Engleterre. XX.

Assez tost apres ces choses advenues, le roy Charles de France<sup>1</sup> eut conseil d'envoyer aucuns seigneurs et prelatz en Engleterre devers le roy Henry<sup>2</sup> pour obtenir unes treves<sup>3</sup> entre les deux roiaulmes, à durer trois ans, lesquelles furent acordees, quoy que feust, puis s'en retournerent les ambaxadeurs en France.

Le roy Henry d'Engleterre, qui estoit sage et congnissant en toutes choses, assambla en ce tempz grant conseil en son pallaix de Wesmoustre, ouquel furent plusieurs archevesques et evesques, ducz, contes, barons et chevalliers, qui retournerent maint article touchant les nouvelles advenues de France. Si leur fut bien advis que pour la mort du duc d'Orlyens se causeroient de grans destructions entre les Francois, les ungz contre les autres, à scavoir pour les deux parties, Bourgoigne et Orlyens. Si fist lors le roy Henry deffence à tous ceulz qui hantoient l'exercite des armes, tenans son parti, tant es frontieres de Cal-

1. Charles VI.

2. Henri IV.

3. Elles sont datées du 10 juin 1408. Le roi de France les ratifia le 3 octobre suivant (Rymer, t. IV, partie I, 133).



laix comme en Guienne, en Bordelois et autrepars, à tous ses capitaines que du debat desdites deux parties nulz d'iceulz ne se meslast, ne n'alast ayder ou favorisier l'une ou l'autre, en quelque maniere que ce feust, soubz encouure son indignation, et que assez gens estoient les Francois, pour l'un l'autre destruire, sans ce que on les aydast; et que, tout à tempz, porroit on recouvrer de les guerrier, et qu'on atendist pour veoir à quel fin la chose volroit tourner. A ceste conclusion s'acorderent assez bien tous ceulz d'Engleterre: si se reposerent un petit, en escoutant comment les besongnes se porteroient. Durant lequel temps qu'ilz avoient treves auz Francois, vindrent à Londres, devers le roy Henry, aucuns deputez de par le conseil de la cité de Lyège luy faire requeste d'avoir certain nombre d'archiers pour les aidier contre Jehan de Baviere, quy se disoit estre leur evesque<sup>1</sup>.

Quant le roy oy les Lyegois ainsi parler et à lui raconter la cause de leur guerre, il luy sambla, et vray estoit, que bien y povoit envoyer pour servir les Lyegois aucun petit nombre de sauldars archiers, avec eulz ung gentil homme pour les conduire, tous auz despens desdis Lyegois; lesquelz, avant qu'ilz partissent d'Engleterre, furent payez pour trois mois de bel or et bon argent. Si en y avoit assez quy eussent bien voulu que le plaisir du roy eust esté de les laisser aller au service des Lyegois, pour le bon payement qu'ilz

1. Jean de Baviere, élu évêque de Liège le 14 novembre 1389, à peine âgé de dix-sept ans; il prit possession du siège, par commissaire, le 9 mai 1390, et fit son entrée publique à Liège, le 10 juillet suivant. Mort empoisonné le 6 janvier 1424 (Voy. *Histoire et chronique de Liège*, fol. 149 verso, Bibl. imp., ms. n° 8380<sup>s</sup>; et Loyens, 102 et suiv.). Il avait épousé Elisabeth de Gorlitz.

veoient et le gras pays qu'ilz scavoient estre en Lyege : mais le roy n'en vult congier que deux cens, si convint que les autres demourassent. Les Lyegois, doncques, aians l'ottroy du roy de deux cens archiers, luy demandèrent congie. Si se partirent de Londres avec les deux cens archiers, et chevaulerent jusques à Sanduich, où ilz monterent sur mer et tant nagerent qu'ilz furent entrez ou Rîn : et exploiterent tellement que, sans nul encombrer, ilz vindrent en la cité de Lyege, où ilz furent joieusement receus.

877. Comment Jehan de Baviere, assiegé à Urmeth par les Lyegois, envia desers le duc de Bourgoigne, son beau frere, pour avoir secours. XXI.

*Cf. Mansf. v. II. ch. 1.*

878. Du grant conseil que le roy de France tint à Paris, pour avoir advis comment on procederoit contre le duc de Bourgoigne, touchant la mort du duc d'Orlyens. XXII.

*Cf. Mansf. v. II. ch. 2.*

879. D'aucunes choses qui advindrent en l'an mil CCC. lxx. XXIII.

*Cf. Mansf. v. II. ch. 27, 28, 29, 30, 31.*

880. Cy parle d'un conseil que le roy Charles tint à Paris, où il fut delibere de faire guerre au roy Henry d'Engleterre. XXIV.

*Cf. Mansf. v. II. ch. 35, 36, 37, 38, 39, 40.*

881. Comment le duc de Bourgoigne prist la ville et le port de Saint Clou, où estoient en garnison les Orlyenois. XXV.

*Cf. Mansf. v. II. ch. 43, 44, 45, 46.*

882. Comment le duc de Bourgoigne envia ses ambaxades en Engleterre : et de la delivrance du seigneur de Croy et des enfans de la duchesse de Bourbon. XXVI.

*Cf. Mansf. v. II. ch. 50.*

883. Comment les ducs de Berry et d'Orlyens, et autres de leur alvances, envoierent devers le roy Henry d'Engleterre leurs ambaxadeurs, et de ce qui en advint.

XXVII.

Cf. Monst., t. II, ch. xciii-xcvi.

884. Comment le roy de France se parti de Paris pour aller assieger Bourges. De la prise de Boulinghem: et des lettres du roy d'Engleterre.

XXVIII.

Cf. Monst., t. II, ch. xcvi-xcviij.

885. Comment le roy Charles oy certaines nouvelles que ses adversaires estoient alvez au roy d'Engleterre, et du conestable de France quy alla en Boullenois.

XXIX.

Cf. Monst., t. II, ch. xcviij-civ, et t. III, ch. ciii-ccxiiij.

886. S'ensieut la copie de la lettre d'aliance que firent le roy d'Engleterre et ses enfans, d'une part, et les ducz de Berry, Bourbon, Orlyens et leurs alvez.

XXX.

Cf. Monst., t. II, ch. cv.

887. Cy fait mencion de la mort de ce roy Henry d'Engleterre, quart de ce nom.

XXXI.

Cf. Monst., t. II, ch. cvij.

Les deux chroniqueurs, dont le recit est presque partout semblable, different seulement sur le lieu de la sepulture du roi Henry IV, que Monstrelet dit enterre a Westminster. Voici la version, plus exacte, de Wavrin :

Puis fut mené *le corps* par ung batel sur la riviere de Thamise jusques a Gravesende<sup>1</sup>, et la fut porté sur une litiere a Cantorbie<sup>2</sup>, où il fut mis en une moult riche sepulture de letton, pres de la fiertre Saint Thomas. Et de l'autre costé gist le noble prince de Galles.

1. Gravesend, dans le comté de Kent, a sept lieues de Londres, sur un terrain élevé, a la droite de la Tamise.

2. Cantorbéry.

son oncle, quy fut pere au roy Richard, daquel il avoit usurpé le rengne , ainsi qu'il a esté cy dessus narré.

Et atant fine le quart volume de ces cronicques d'Engleterre. Si commencerons le Ve au couronnement du roy Henry, son filz , Ve de ce nom , en poursievant jusques à l'an lxxii , que rengne triumpamment Edouard le Debonnaire.

Explicit.

---

## ANCIENNES

# CRONICQUES D'ENGLETERRE.

---

## CINQUIÈME PARTIE

### LIVRE PREMIER.

888. Cy commence le V<sup>e</sup> volume des Chronicques d'Engleterre, lequel contient en soy vi livres particuliers, chacun garni de chapittres parciaulx, dont le premier contient xxxiiii<sup>1</sup> chapittres : ou premier desquelz il parle du couronnement du roy Henry, V<sup>e</sup> de ce nom, et de son ambaxade qu'il envoya en Constance. Chap. I.

Cf. Monst., t. II, ch. cviii, et t. III, ch. cxxxviii.

889. Comment le roy Henry d'Engleterre envoya son ambaxade devers le roy Charles de France. II.

Cf. Monst., t. III, ch. cxl, cxli, cxlv.

Le roi d'Angleterre ayant assemblé son conseil pour délibérer sur les affaires du royaume, la guerre contre la France y fut décidée, disent Monstrelet et Wavrin; mais, ajoute ce dernier,

Avant ce qu'ilz feussent venus ou assemblez, le roy Henry, quy estoit le plus vertueux et prudent de tous les princes crestiens regnans en son temps, adfin de acquiter et deschargier l'ame de son feu pere, fist faire ung charriot couvert de noir, puis envoya querir le

1. Le manuscrit porte lxxii.

corps mort du roy Richard que le roy Henry son pere avoit [fait] enterrer en une petite eglise assez pres de Pontfret. Si le fist amener à Londres, adcompaignié d'evesques, abbez, chevaliers et escuiers, atout grant foison torses allummees, et passerent parmy Londres jusques à l'église de Saint Pol, où, celle propre nuit, reposa jusques à lendemain qu'il fut mené à Westmoustre : et là, en grant sollempnité, apres son service adcomply, fut mis en son sarcus qu'il avoit fait faire pour luy et la royne, sa premiere femme, [qui], en son vivant, avoit esté fille du roy de Behaigne<sup>1</sup>.

890. D'une grant armee que fist le roy d'Engleterre en intencion de passer en France ; et de l'ambaxade que le roy des Francois envoya en Engleterre. III.

Cf. Monst., t. III, ch. cXLV.

891. De la replique de l'archevesque de Bourges ; et des lettres que le roy d'Engleterre envoya au roy de France. IV.

Cf. Monst., t. III, ch. cXLV-cXLVII.

892. Comment le roy d'Engleterre faisant son assamblee à Hantonne, auleuns princees machinerent contre luy, dont il prist vengeance. De la prise de Harfleu, et d'autres besongnes. V.

Cf. Mémoires de Saint-Remy, t. VII, ch. LV-LVI.

893. Du grant mendement que fist le roy de France parmy son royaulme pour obvier auz entreprinses du roy d'Engleterre, son adversaire. VI.

Cf. Monst., t. III, ch. cL.

894. Comment le roy d'Engleterre entra à Harfleu : com-

1. Anne de Luxembourg, fille de Charles IV, empereur et roi de Bohême. Morte en 1394 (Moréri, I, 64).

ment il alla vers Callaiz, et de ce quy luy advint en chemin. VII.

Cf. Saint-Remy, t. VII, ch. LVII-LIX; et Monst., t. III, ch. CLI.

Wavrin emprunte tour à tour le récit de ces deux chroniqueurs; il ajoute cependant à la narration du premier les noms de *messire Guichart Dauphin*<sup>1</sup> et du *mareschal de Bouchicault*<sup>2</sup>, qui gardaient, avec d'autres seigneurs et six mille hommes, le passage de la Blauche-Fache.

895. Comment les Francois conclurent de combatre le roy d'Engleterre; et comment le roy de France envoa devers le conte de Charolois, seul filz du duc Jehan de Bourgoigne, adfin qu'il feust à la journee. VIII.

Cf. Monst., t. III, ch. CLII.

896. Comment le roy d'Engleterre se gouverna depuis qu'il fut passé la riviere de Somme, et comment il vint logier à Maisoncelles, aupres d'Azincourt. IX.

Cf. Monst., t. III, ch. CLII; et Saint-Remy, t. VII, ch. LX.

897. Comment le connestable de France et les princes francois ordonnerent leurs batailles le vendredy au matin. X.

Cf. Saint-Remy, t. VIII, ch. LXI-LXII.

898. Comment le roy d'Engleterre commença de marchier avant; et du parlement quy se fist entre les deux ostz avant qu'ilz assamblassent. XI.

Cf. Saint-Remy, t. VIII, ch. LXII.

Avant la bataille d'Azincourt il y eut des propositions de paix entre les Français et les Anglais; mais ils ne purent s'entendre et

1. Guichard Dauphin, II du nom, seigneur de Jaligny et de la Ferté-Chauderon, en Nivernois, gouverneur du Dauphiné, conseiller et chambellan du Roi, souverain maître de son Hôtel, tué à la bataille d'Azincourt (Anselme, VIII, 346).

2. Jean le Meingre, II du nom, dit Boucicault, commandait l'avant-garde de l'armée française à la bataille d'Azincourt, et il fut fait prisonnier. Mort en Angleterre en 1421 (Anselme, VI, 762).

se préparèrent alors au combat. Wavrin, qui copie fidèlement Saint-Remy dans la relation qu'il donne de cette journée, ajoute le passage suivant :

Or est vray que aucuns de par de cha ont mis hors à scavoir que le roy d'Engleterre offry auz Francois que, se ilz voullioient laisser passer paisiblement luy et son ost jusques à Callayx, et livrer vivres en les paiant, par raison, courtoisement, qu'il renderoit la ville de Harfleu avec les dommages et interestz que fais avoit au moyen de ladite conqueste et voiage; mais, desplaise à ceulz quy le recordent, ce fut chose controuvee; car oncques le roy d'Engleterre ne se restraigny lors outre la demande devant ditte.

899. De la mortele bataille d'Azincourt, où le roy d'Engleterre desconfy les Francois. XII.

Cf. Saint-Remy, t. VIII, ch. LXII-LXIII; et Moust., t. III, ch. CLIII.

900. Comment le roy Henry vint à Callaix, et, de là, passa en Engleterre, où il fut recheu à grant leesse. XIII.

Cf. Saint-Remy, t. VIII, ch. LXIII-LXIV.

901. Cy fait mention des ducz, contes, barons et chevaliers, et nobles quy moururent à la bataille d'Azincourt, et de ceulz quy y furent prisonniers. XIV.

Cf. Saint-Remy, t. VIII, ch. LXIV-LXV.

Après avoir donné la liste des noms de ceux qui moururent à Azincourt, Wavrin, qui jusque-là copie exactement Saint-Remy, ajoute :

Tant de nobles hommes et gentilz escuiers y moururent que pitié estoit, *comme je, acteur de ceste ewre, voy à mes yeux*, avec ce que j'en ay enquis aux officiers d'armes et autres, estans es deux ostz, que j'ay bien esté adverty de la verité de tout ce quy là fut fait



du party des Anglois comme des Francois : et mesme-  
ment en fus largement infourné par messire Hues de  
Lannoy<sup>1</sup> et Guilbert, son frere<sup>2</sup>, lequel messire Hues  
y fut prins prisonnier, mais il eschappa la nuytié.

Nous ferons remarquer que Saint-Remy annonce, comme le fait  
Wavrin, qu'il tient des sires Hues et Guilbert de Lannoy les par-  
ticularités relatives à cette bataille.

902. Du grant dueil quy fut parmy le roiaulme de France,  
especiallement à la court du roy, pour la perte d'Azin-  
court : et comment le roy des Rommains vint en France  
et passa en Engleterre. XV.

Cf. Saint-Remy, t. VIII, ch. LXVI et LXIX.

903. Comment l'Empereur se party d'Engleterre sans riens  
besongner touchant la foy de France. XVI.

Cf. Saint-Remy, t. VIII, ch. LXIX.

904. Comment le roy d'Engleterre envoya le duc de Cla-  
rence, son frere, atout une puissant armee, pour lever  
le siege de devant Harfleu. XVII.

Cf. Saint-Remy, t. VIII, ch. LXX-LXXI.

905. Comment le conte Durset, à quatre mille combatans,  
alla courre devant Rouen et ou pays de Chaux, et de  
ce qu'il luy en advint. XVIII.

Cf. Monst., t. III, ch. CLXXI.

906. Comment le roy d'Engleterre, atout grant puissance  
de gens d'armes, vint prendre terre à Toucque, en

1. Hugues de Lannoy, seigneur de Saute, chevalier, conseiller et  
chambellan de Charles VI et du duc de Bourgogne, maître des arba-  
lestriers du roi en 1421. Mort le 1<sup>er</sup> mai 1436, âgé de soixante et douze  
ans (Anselme, VIII, 72).

2. Guillebert ou Gilbert de Lannoy, seigneur de Villerval. Mort le  
22 avril 1462 (Anselme, VIII, 77).

Normandie, où on lui rendy, à sa venue, le chastel par traité. XIX.

Cf. Saint-Remy, t. VIII, ch. xc; Monst., t. IV, ch. clxxix.

Au nombre des seigneurs qui accompagnèrent le roi d'Angleterre, Wavrin comprend les comtes de Northumberland<sup>1</sup>, d'Arundel<sup>2</sup>, et messire Jean, fils du seigneur de Cornouailles<sup>3</sup>, dont les noms manquent à la liste donnée par Saint-Remy.

907. Cy fait mencion du grand exploit que fist lors le roy d'Engleterre ou pays de Normandie. XX.

Cf. Monst., t. IV, ch. cxci, cxcv, cxci, clxxxix.

908. Comment le roy de France envoya une grosse garnison à Rouen, pour garder la ville contre les Anglois. XXI.

Cf. Monst., t. IV, ch. cci, cxci.

909. Comment le roy d'Engleterre mist le siege devant la bonne ville de Rouen. XXII.

Cf. Monst., t. IV, ch. cci, ccvi; et Saint-Remy, t. VIII, ch. xci.

910. Des choses quy se firent et advindrent devant le siege de Rouen. XXIII.

Cf. Monst., t. IV, ch. ccvii.

911. De la maniere comment la bonne ville de Rouen se rendy au roy d'Engleterre. XXIV.

Cf. Monst., ch. ccviii-ccix.

912. D'un parlement quy fut tenu entre les deux roys de France et d'Engleterre et leurs consaulx. XXV.

Cf. Monst., t. IV, ch. ccx-ccxiii.

913. Comment le Dauphin et le duc de Bourgoigne s'as-

1. Henri Percy, comte de Northumberland, fils de Hotspur, tué à la bataille de Saint-Alban, en 1455 (Dugdale, I, 280-281).

2. John Filz-Alan, comte d'Arundel. Mort le 29 avril 1431 (Dugdale, I, 321-322).

3. John de Cornwallis, depuis lord Stanhope. Mort le 1<sup>er</sup> décembre 1443, ne laissant pour héritiers que deux fils bâtards : l'un nommé John, l'autre Thomas (Dugdale, III, 212-213).

samblerent, sur fourme de paix, aupres de Melun, et prindrent jour d'y celle paix conclure à Monstreau où fault Yonne. XXVI.

Cf. Monst., t. IV, ch. ccxiii-ccxv.

914. Comment la ville de Ponthoise fut prinse par les Anglois. XXVII.

Cf. Monst., t. IV, ch. ccxvi.

915. Comment le roy d'Engleterre envoya son frere, le duc de Clarence, assegier la ville de Gisors, quy se rendy en l'obeissance du roy d'Engleterre. XXVIII.

Cf. Monst., t. IV, ch. ccxvii.

916. Comment le Chastel Gaillart et la Roche Guyon furent rendus au roy d'Engleterre : et de la piteuse et trahiteuse mort du duc Jehan de Bourgoigne. XXIX.

Cf. Monst., t. IV, ch. ccxviii-ccxxiii ; et Saint-Remy, t. VIII, ch. xcvi.

Lorsque la nouvelle de l'assassinat du duc de Bourgogne parvint jusqu'à la cour, elle en fut toute troublée, disent Saint-Remy et Wavrin ; ce dernier ajoute :

D'autrepart, quant le roy d'Engleterre fut de ce adverty, à scavoir ung jour apres la chose advenue : « Grant dommage, dist-il, est du duc de Bourgoigne<sup>1</sup> ; il fut bon et leal chevallier, et prince d'honneur ; mais, par sa mort, à l'ayde de Dieu et de Saint George, sommes au dessus de nostre desir. Si aurous, malgré tous Francois, dame Katherine<sup>2</sup>, que tant avons desiree. »

917. Comment le duc Phelippe de Bourgoigne envoya son

1. Jean, duc de Bourgogne, surnommé *Sans peur*. Assassiné sur le pont de Montereau, le 10 septembre 1419 (Anselme, I, 239).

2. Catherine de France, fille de Charles VI ; mariée à Henri V, roi d'Angleterre. Morte en 1438 (Anselme, I, 445).

ambaxade devers le roy d'Engleterre : et comment il s'emploia à la vengeance de la mort du duc son pere. XXX.

Cf. Monst., t. IV, ch. ccxiv-ccxv; et Saint-Remy, t. VIII, ch. xcviij.

918. Comment Francois, Anglois et Bourguignons commencerent à guerroyer les Dauphinois. XXXI.

Cf. Monst., t. IV, ch. ccxvii-ccxviii.

919. De la venue du duc de Bourgoigne à Troyes, et de ce que les Anglois y firent. XXXII.

Cf. Monst., t. IV, ch. ccxxix-ccxxx.

920. Comment le Daulphin envoya grosses garnisons par toutes les bonnes villes et chasteaux tenans son party. XXXIII.

Cf. Monst., t. IV, ch. ccxxx-ccxxxii.

921. De la venue du roy d'Engleterre à Troies, et du mariage de lui et de madame Katherine de France. XXXIV.

Cf. Monst., t. IV, ch. ccxxxiii.

Cy prent fin le premier livre de ce chinquiesme volume.

---

## LIVRE II.

922. Cy commence le II<sup>e</sup> livre, lequel contient xxx chappitres. Ou premier il est dist comme les rois de France et d'Engleterre, apres cest acord fait, se joindirent ensamble, avec culz le duc de Bourgoigne, tant pour reconquerir le royaume, comme pour vengier la mort du duc Jehan. Chapitre I.

Cf. Monst., t. IV, ch. ccxxxiv-ccxxxv.

923. D'une grant armee quy se fist en Behaigne sur les Pragois, que pour lors on disoit les Houlz. II.

Cf. Saint-Remy, t. VIII, ch. ciii.

Wavrin, qui fit partie de cette expédition, copie néanmoins mot pour mot Saint-Remy, en intercalant dans le récit les passages que nous imprimons en caractères italiques.

En 1420 le pape ordonna une croisade contre les Pragois « de laquelle estoient conducteurs, avec grant foison princes d'Allemagne, l'evesque de Coul-longne <sup>1</sup>, l'archevesque de Treves <sup>2</sup>, l'evesque de

1. Thierrî II de Meurs, *archevêque* de Cologne, prit la croix en 1422 pour aller faire la guerre aux Hussites en Bohême, mais il ne rapporta de cette expédition que la honte d'avoir été battu et mis en fuite (*Art de vérifier les dates*, III, 278).

2. Otton de Jiegenhayn, *archevêque* de Trêves. En 1420, ayant pris les armes contre les Hussites, à la prière du pape Martin V, il partit avec

Lyege<sup>1</sup>, l'évesque de Maience<sup>2</sup>, le duc Loys en Baviere<sup>3</sup>, *duc de Helleberg*, le marquis de Nuisse<sup>4</sup>, et autres, lesquelz tous ensamble estoient XLII, que ducz, que comtes ou marquis. *Et moy, acteur de ceste euvre, estoie en ceste armee avec les Savoïens, desquelz estoit chief le seigneur Days<sup>5</sup>, avec luy le seigneur de Varenbon<sup>6</sup>, le seigneur de Grollee<sup>7</sup>, Pierre de Menton<sup>8</sup>, mes-*

une armée considérable pour la Bohême, où il se joignit au duc de Saxe qui commandait ses troupes, et au marquis de Brandebourg, ayant celles de Franconie sous ses ordres. Ces trois princes marchèrent de concert pour faire le siège de Meyssen; mais une irruption subite des ennemis jeta une telle épouvante dans le camp, qu'ils prirent honteusement la fuite. Ayant rassemblé de nouvelles forces pour réparer cet échec, ils essayèrent un second, non moins ignominieux, dans le cours de la même année (Id., *ib.*, p. 305).

1. Jean VII de Heinsberg, évêque de Liège. Il reçut à Liège, le 23 juin 1421, le cardinal Branda, légat du saint-siège, qui venait pour y prêcher la croisade contre les Hussites. L'évêque prit la croix le 1<sup>er</sup> août et se mit en route, le même jour, pour la Bohême, avec la fleur de la noblesse du pays. Cette expédition fut de trois mois, sans aucun avantage marqué (Id., *ib.*, 152).

2. Conrad III, archevêque de Mayence (Id., *ib.*, 245). Nous ne voyons nulle autre part qu'il ait été à cette guerre.

3. Monstredet (ch. CCXXXV) le désigne ainsi : *Le comte Louis du Rhin*. Louis III, dit le Barbu, fils aîné de Robert III, succéda en 1410 à l'Électorat. Il présida, en 1415, à la condamnation de Jean Hus, et, en 1416, à celle de Jérôme de Prague. Mort, à *Heidelberg*, le 29 décembre 1436 (*Art de vérifier les dates*, III, 324).

4. Frédéric le Belliqueux, marquis de Misnie, battit les Hussites à Brîxen, en 1421. Sigismond, pour le récompenser, lui accorda l'Électorat de Saxe le 6 juin 1423. Mort le 4 janvier 1428 (Id., *ib.*, 414).

5. Humbert de Seyssel, seigneur d'Aix (Guichenon, *Histoire de Savoie*, I, 462).

6. François de La Palu, chevalier de l'Ordre du collier de Savoie, seigneur de Varenbon, fit son testament le 6 novembre 1456 et mourut cette même année (Guichenon, *Histoire de Bresse et de Bugey*, etc., suite de la II<sup>e</sup> partie, p. 292-293).

7. Antoine, seigneur de Grolée, chevalier de l'Ordre du collier de Savoie, assista aux réunions dudit Ordre tenues de 1410 à 1434 (Guichenon, Id., *ib.*, suite de la III<sup>e</sup> partie, p. 114).

8. Pierre de Menton, chevalier, seigneur de Montrotier, assistait aux

*sire Amé de Challan*<sup>1</sup>, *Jehan de Compois*<sup>2</sup>, et plusieurs autres desoubz : et, en la compagnie du duc de Heldeberg, *venismes par Neremberg et par Aigre*<sup>3</sup>, *qui est la premiere ville de Behaigne, où nous trouvasmes grant foison des Princes atendans. Puis passames la forest, et lors entra toute la puissance ou plain pays de Behaigne, quy moult est bel et plentureuz de tous biens, plain de villes, villages et chasteaulx. Si y mettoit on tout à destruction, par feu et par espee, hommes, femmes et enfans, sans en prendre quelque mercy. Et, à la verité, comme plusieurs notables personnes racontoient, et aussi selon ce que je povoie veoir et ymaginer, quant nous venismes en une grant plaine, assez pres de la ville de Souch*<sup>4</sup>, où on mist le siege, la puissance des gens armez à cheval fut exstimee à cent et clinquante mille personnes, sans les gens de pyé, chartons, marchans, vivendiers, *gens de mestiers et pyons*, quy furent bien exstimez à LX<sup>m</sup>. Laquele puissante armee fut à siege environ ung mois devant ceste ville ; mais une envye et convoitise se bouta et esleva entre les princes : parquoy ceste belle armee se rompy

funérailles de Philippe de Savoie, en 1452, et portait le timbre des armes de ce prince (Guichenon, *Id.*, *ib.*, suite de la II<sup>e</sup> partie, p. 256).

1. Amé de Chalant, chevalier, seigneur de Varey, fut un des députés envoyés par Louis de Savoie, prince d'Achaye, pour conclure la paix entre lui et le marquis de Montferrant, en 1410. Il fit son testament le 10 décembre 1476 (Guichenon, *Id.*, *ib.*, suite de la III<sup>e</sup> partie, p. 74).

2. Jean de Compeys, seigneur de Gruffy (Guichenon, *Histoire de Savoie*, I, 464). Il fut un des ambassadeurs du duc de Savoie, Amé VII, qui, en 1432, allèrent demander en mariage, pour Louis, depuis duc de Savoie, Anne de Lusignan. Ils l'amènèrent à Chambéry, où les noces furent célébrées en 1433 (Guichenon, *Hist. de Bresse et de Bugey*, partie I, p. 82).

3. Eger, Egra.

4. Schilau ?

soubittement, sans gueres prouffiter, *et aussi, la nuit avant le partement, vindrent en l'ost nouvelles de par l'Empereur, lequel mandoit auz princes que ce n'estoit pas bien son plaisir qu'ilz estoient là ainsy venus, et que plus avant ne procedassent ou allassent avant en cest exploit, et luy sembloit bien qu'ilz avoient grant tort, veu que assez scavoient comment le royaulme d'Angle ou Behaigne estoit sien. Pourquoi ilz furent tant plus prests de partir, et telement que, à les veoir partir de leur siege, sembloit qu'ilz feussent chassiés de leurs annemis. En celle armee estoit le cardinal d'Escestre<sup>1</sup>, qui estoit d'Engleterre, quy disoit par grant desplaisir, voïant ce desroy, que s'il eust eu, ce jour, x<sup>m</sup> archiers d'Engleterre, il eust, tout aise, rué jus toutes les compaignies qui là estoient : et vray disoit, car l'un n'atendoit l'autre. Si fut bien merueille que nul n'en advint, comme il eust fait se les annemis eussent esté gens d'emprinse. Ainsi, comme vous oez, se departi ceste grosse armee, sans gueres prouffiter : des-queles choses me passe, atant, pour rentrer en ma matere. »*

924. Comment les roys de France et d'Engleterre, et le duc de Bourgoigne, assegerent la bonne ville de Melun. III.

Cf. Monst., t. IV, ch. ccxxxvi.

925. Cy apres fait mencion de plusieurs places qui se rendirent, durant le siege de Melun, auz roys de France et d'Engleterre, et de la venue du roy d'Escoce. IV.

Cf. Monst., t. IV, ch. ccxxxvii-ccxxxviii.

1. Henri Beaufort, évêque, puis cardinal de *Winchester*, frère de Henri IV (Rapin Thoyras, IV, 188, 240, 523).



Wavrin commence son chapitre par le récit d'un fait omis par Monstrelet. Le voici :

En ce mesmes tempz, le (roi) estant devant Melun, le roy d'Escoche<sup>4</sup> fut amené d'Engleterre en France devers le roy Henry, où il fut honnourablement recheu des deux roys de France et d'Engleterre, et du duc de Bourgoigne. Icellui roy d'Escoche, dont à present faisons mencion, estoit prisonnier du roy Henry; et la maniere de sa prinse, je le vous diray comme j'ay esté depuis informé par deux chevalliers notables, natifz du royaulme d'Engleterre, lesquelz me raconterent que le roy David d'Escoche avoit un filz, nommé James, lequel grandement desiroit de faire le saint voyage de Jherusalem; si fut conseillé, pour seurement adcomplir son desirier, qu'il avoit besoin d'avoir ung sauf conduit du roy Henry, lequel il obtint pour luy, xx<sup>e</sup> de gentilz hommes, puis fist ses aprestes et prinst congié du roy son pere. Si s'en vint en Engleterre, où il fut honnourablement festoié et grandement recheu du duc de Clocestre, frere du roy,

4. Jacques I, fils de Robert III, fut envoyé en France par son père, afin de lui éviter le sort de son frère aîné qui venait d'être la victime de l'ambition de son oncle, le duc d'Albanie. Ce prince, voulant s'emparer de la couronne d'Écosse, commençait, pour aplanir les difficultés, par se défaire de ses neveux. Le roi d'Écosse, trop faible pour oser venger la mort de son fils, mais voulant préserver Jacques du même sort, envoya ce jeune prince en France. Le vaisseau ayant relâché sur les côtes d'Angleterre, Jacques y fut retenu prisonnier par Henri IV (1406) et enfermé à la tour de Londres où il resta dix-sept ans (Rapin Thoyras, IV, 53). Il ne passa en France qu'après s'être engagé envers Henri V de demeurer avec lui jusqu'à la fin de la guerre, le but du roi d'Angleterre étant de faire intervenir l'autorité de Jacques (alors roi d'Écosse), pour obliger les Écossais, qui servaient le dauphin contre Henri V, à retourner dans leurs pays. Cette convention porte la date du 31 mai 1421 (Rymer, IV, partie IV, p. 107).

et des autres grans seigneurs, dames et damoiselles. Or advint que, luy ancores illec sejournant, il fut adverty d'une grieve maladie prinse au roy son pere, de laquelle il morut, dont il fut grandement doullent, quant il en sceut la verité par les princes et grans seigneurs du royaume d'Escoche quy luy nuncherent, comme au seul filz et heritier de la couronne, en luy signifiant qu'il venist prendre la possession de ses terres et seignouries. Le duc de Cloestre, adverty de la mort du roy d'Escoche, le fist dilligamment scavoir au roy Henry, son frere; lequel luy manda qu'on detenist ledit James, en prenant sa foy, et luy amebast on devant la ville de Melun où il se tenoit: disant qu'il n'avoit point donné saulfeconduit au roy d'Escoche, mais au filz du roy d'Escoche, lequel estoit des lors tenu pour roy d'Escoche, par la mort du roy David son pere. Finablement, il demoura prisonnier et fut mené en France devers le roy Henry au siege devant Melun.

926. Comment la ville et chastel de Melun furent rendus en l'obeissance des roys de France et d'Engleterre, et d'autres matieres. V.

Cf. Monst., t. IV, ch. ccxxxix.

927. Comment les roys et roynes de France et d'Engleterre, avec eulz le duc de Bourgoigne, entrerent dedens Paris à grant sollempnité. VI.

Cf. Monst., t. IV, ch. ccxli.

928. Des haulz et somptueux estas que tindrent les deux roys par ung jour de Noel, chascun en leurs hotelz à Paris, especialement le roy d'Engleterre. VII.

Cf. Monst., t. IV, ch. ccxli-ccxlii.

929. Comment le roy Henry, la royne sa femme et le roy d'Escoche passerent en Engleterre, où ilz furent recheus en tres grant honneur et reverence. VIII.  
 Cf. Monst., t. IV, ch. CCXLIII-CCXLIV.
930. Comment le Dauphin fut banny de France, et comment le seigneur de Lilladam fut emprisonné en la Bastille Saint Anthoine à Paris. IX.  
 Cf. Monst., t. IV, ch. CCXLVII.
931. De la bataille de Baugy, en Angiers, ou les Anglois furent desconfis, et le duc de Clarence mort : et comment le conte de Salisbery y sourvint, qui reboutta les Dauphinois. X.  
 Cf. Monst., t. IV, ch. CCXLVIII.
932. Comment les Daulphinois assegerent Alenchon : et du conte de Salisbery quy le cuida lever. XI.  
 Cf. Monst., t. IV, ch. CCXLIX.
933. Comment le roy d'Engleterre passa la mer à grant puissance de gens d'armes et de trait : et comment le Dauphin assega la ville de Chartres. XII.  
 Cf. Monst., t. IV, ch. CCLI.
934. Comment le roy d'Engleterre se party de Callaix pour aller lever le siege de devant la cité de Chartres. XIII.  
 Cf. Monst., t. IV, ch. CCLII.
935. Cy fait mention comment le duc de Bourgoigne mist le siege devant Saint Riquier. XIV.  
 Cf. Monst., t. IV, ch. CCLIII-CCLV.
936. Comment le duc de Bourgoigne victoria et desconfy les Daulphinois. XV.  
 Cf. Monst., t. IV, ch. CCLVI.
937. Cy fait mencion de ceulz quy demourerent, ce jour, avec le duc de Bourgoigne : et de ceulz quy le laisserent et s'enfuyrent. XVI.  
 Cf. Monst., t. IV, ch. CCLVII.

938. Comment le roy d'Engleterre prinst la ville de Dreues : comment, atoute sa puissance, il poursievy le Daulphin pour le combattre; et comment il mist le siege devant la ville et marchié de Meaulx. XVII.  
Cf. Monst., t. IV, ch. CCLIX-CCLX.
939. Cy fait mencion d'un rencontre où les Anglois eurent la victore alencontre de messire Jaques de Harcourt. V III.  
Cf. Monst., t. IV, ch. CCLXII-CCLXIII.
940. Comment le roy d'Engleterre oy nouvelles que la royne sa femme estoit acouchyé d'un beau filz, et de la venue messire Jean de Luxembourg et de Artus de Bretaigne, conte de Richemont. XIX.  
Cf. Monst., t. IV, ch. CCLXIV.
941. Comment le seigneur d'Offemont vint pour cuidier entrer dedens Meaulz; mais il fut prins et menez au roy, quy estoit logié en l'abbaye de Saint Pharon. XX.  
Cf. Monst., t. IV, ch. CCLXV.
942. Comment, durant le siege de Meaulx, messire Jehan de Luxembourg prinst pluseurs chasteaux et forteresses tenans la partie du Daulphin. XXI.  
Cf. Monst., t. IV, ch. CCLXVI-CCLXVII.
943. Comment messire Jehan de Luxembourg prinst Araines. XXII.  
Cf. Monst., t. IV, ch. CCLXVIII.
944. Comment ceulx du marchié de Meaulz se rendirent au roy d'Engleterre; et du marchié ou traité qu'ilz eurent. XXIII.  
Cf. Monst., t. IV, ch. CCLXIX.
945. Comment, apres la prise de Meaulz, pluseurs villes, chasteaux et fors se rendirent et misrent en l'obeissance des roys de France et d'Engleterre. XXIV.  
Cf. Monst., t. IV, ch. CCLXX.

946. Comment la royne d'Engleterre vint à Paris où elle fut receue du roi de France, son pere, de la royne, sa mere, et du roy, son mary, moult joyusement. XXV.

Cf. Monst., t. IV, ch. cclxxi.

947. Comment les villes de Gamaches et de Compiengne, avec pluseurs autres villes, chasteaulz et forteresses furent rendues aux rois de France et d'Engleterre. XXVI.

Cf. Monst., t. IV, ch. cclxxii.

948. Comment le roy Henry s'en retourna hastivement à Paris. De la prise de Saint Digier, en Parthois, et d'autres matieres. XXVII.

Cf. Monst., t. IV, ch. cclxxiii.

949. Comment le duc de Thouraine, Daulphin, atout grant puissance de gens d'armes, alla mettre le siege devant la ville de Coyne, et de ce qu'il en advint. XXVIII.

Cf. Monst., t. IV, ch. cclxxiv.

950. Cy fait mencion de la mort du roy Henry d'Engleterre. XXIX.

Cf. Monst., t. IV, ch. cclxxiv.

951. Cy fait mention du trespas de madame Michielle de France, femme au duc Phelippe de Bourgoigne, et de la mort du roy Charles, son pere. XXX.

Cf. Monst., t. IV, ch. cclxxv-cclxxvi.

Cy fine le second livre de ce V<sup>e</sup> volume, et s'ensieult le tiers.

### LIVRE III.

952. Cy commence le III<sup>e</sup> Livre, lequel contient en soy cinquante et ung chapitres. Ou premier, il declare comment les nouvelles du trespas du roy Charles le Bien Amé furent portees au duc de Thouraine, Daulphin, son seul filz. Chapitre I.

Cf. Monst., t. V, ch. i-ii.

953. Comment les Parisiens envoierent leur ambaxade en Engleterre devers le jeune roy Henry et son conseil. II.

Cf. Monst., t. V, ch. iii.

Au nombre des ambassadeurs envoyés en Angleterre par les Parisiens, Wavrin mentionne Guillaume Sauguin<sup>1</sup>, dont le nom est omis par Monstrelet.

954. La prinse du pont de Meulen par les Francois. III.

Cf. Monst., t. V, ch. iii.

955. Comment le duc de Bethfort, regent de France, mist le siege devant le pent de Meulent. IV.

Cf. Monst., t. V, ch. iii-iv.

1. Guillaume Sanguin, conseiller et maître d'hôtel de Philippe, duc de Bourgogne. « Il est rapporté, dans un registre de la chambre cotté +, que l'on lui payeroit la somme de quinze mille vingt francs, deux sols, six deniers, à lui देने par monseigneur le duc, à trois termes, par les maîtres des monnoyes, de quatre mois en quatre mois, sans préjudice de ses prentions sur le pris des monnoyes, au temps qu'il presta ladite somme. 23 mai 1422. » (La Barre, II, 222 et 223, note.)

956. Comment les assegiés du pont de Meulen firent leur traité au duc de Bethfort, regent de France. V.  
Cf. Monst., t. V, ch. v.
957. Comment plusieurs forteresses furent rendues en la main du duc de Bethfort, regent, par le moyen du traité cy dessus déclaré. VI.  
Cf. Monst., t. V, ch. v-vi.
958. Comment le duc de Glocestre, frere du duc de Bethfort, regent, prist en mariage la ducesse Jaqueline de Baviere, contesse de Henault. VII.  
Cf. Monst., t. V, ch. v-vi.
959. Comment le seigneur de la Poulle et sire Thomas Bouttry assamblèrent, en Northmandie, grant nombre d'Anglois, pour faire une course. VIII.  
Cf. Monst., t. V, ch. vi.
960. Comment les alyances furent faites en la cité d'Amiens entre les ducz de Bethfort, de Bourgoigne et de Bretagne. IX.  
Cf. Monst., t. V, ch. vii.
961. Comment le duc de Bethfort alla à Troyes, en Champagne, espouser Anne, seur au duc de Bourgoigne<sup>1</sup>. X.  
Cf. Monst., t. V, ch. vii et ix.
962. Comment ceulz de Rouen et de Caulz allerent soudainement assegiier Noyelle sur la mer<sup>2</sup>. XI.

En ceste meisme annee, par ung mouvement soudain, ceulz de Rouen et du pays de Caulz se misrent

1. Wavrin parlant, dans ce chapitre, de la prise de la forteresse d'Orsay, y signale la présence du comte de Salisbury, non mentionnée par Monstrelet.

2. Ce chapitre concerne et le siège de Noyelles et celui du Crotoy. Wavrin copie à peu près Monstrelet (V, chap. ix) dans le récit très-succinct du premier de ces sièges; quant au second, il donne des détails omis par ce chroniqueur.

\* Thomas de Montacute, comte de Salisbury, tué au siège d'Orléans en 1428 (Dugdale, I, 651-653).

ensemble : cest à scavoir tous les Anglois avec les communaultez du pays d'entour Rouen et d'autre part, dont estoit chief le bailly de Caulz ; et povoient estre les Anglois environ viii<sup>cz</sup> bons combatans, sans les communes : lesquelz furent menez passer parmy Abbeville, et là, passez l'eau en tres bonne ordonnance, vindrent mettre leur siege devant le chastel de Noyelle sus la mer, appartenant à messire Jaques de Harcourt<sup>1</sup>. Lesquelz asseziez, non ayans esperance d'avoir secours, firent le plutost qu'ilz peurent traictié avec les Anglois, et rendirent la place moyennant d'avoir leurs corpz et biens saulves. Alors messire Jaques de Harcourt, sachant la prinse de Noyelle par les Anglois, luy estant à ceste heure au Crotoy, manda hastivement ses gens qui estoient à Rue ; lesquelz vindrent en delaissant la ville esgaree, sans queleconque ordonnance, et habandonnee auz annemis, sans queleconque provision. Laquelle despartie sachant les Anglois, sans faire long sejour vindrent à Rue hastivement, où ilz firent moult de maulz, et travaillerent largement les povres gens quy y estoient demourez. Si misrent dedens la ville de Rue une forte garnison, pour obvier et resister alencontre de ceulz que messire Jaques de Harcourt avoit laissiez au Crotoy ; et fut ladicte ville de Rue par les Anglois tres bien avitaillié et pourveue de tous habillemens de guerre. Puis encommencerent Anglois et Francois de courre, chascun jour, l'un sur l'autre, ou maintes saillies et escarmouches entre ceulz de Rue et du Cro-

1. Jacques de Harcourt, chevalier, baron de Montgomery. Mort en 1423. (Monstrelet, V, chap. xii.) C'est à tort que le P. Anselme (V, 137), sur la foi de Berry (375), le fait mourir en 1428.



toy ; ouquel lieu du Crotoy messire Jaques de Harcourt se vint logier pour le deffendre et garder comme il y estoit ; car il tenoit la ville à sienne. Ces deux garnisons de Noyelle et de Rue ainsi assises , le bailly de Caulz s'en retourna à Rouen, ouquel lieu luy venu, avec messire Raoul le Bouttillier<sup>1</sup>, ilz eurent ensamble pluseurs consaulz sur le fait de la forteresse du Crotoy : et sambloit au bailly de Caulz qu'il estoit heure de le conquerre mieulz que oncques mais, pource que , pour ce tempz, le roy Charles<sup>2</sup> estoit bien loingz de là, parquoy il lui seroit difficile baillier secours, ayde ne confort à messire Jacques de Harcourt. Adonc messire Raoul Bouttillier oyant ainsi parler le bailly de Caulz, il luy sambla, aux raisons qu'il remonstroit, estre verité ce qu'il disoit. Si conclurent d'aller hastivement, eulz deux ensamble, devers monseigneur le Regent<sup>3</sup>, estant à Paris, pour conclurre par son advis de celle besongne , comme ilz firent tres dilligamment. Lesquelz venus à Paris, et la chose mise en termes devant le Regent, et ceulz du grant conseil du roy de France et d'Engleterre<sup>4</sup>, la matiere fut

1. Raoul Bouteiller, chevalier, bachelier, chambellan du régent, duc de Bedford. Il était capitaine d'Arques en 1424 (Bibl. imp., mss. n° 9436<sup>6</sup>, fol. 141) ; qualifié *seigneur de Sudeley*, trésorier d'Angleterre, en novembre 1445 ; grand sénéchal de l'hôtel du roi en juillet 1449. (Rymer, V, partie I, 150, 152 ; partie II, 10.)

2. Charles VII, fils de Charles VI et d'Isabelle de Bavière, né le 22 février 1402 ; marié à Marie d'Anjou en 1422. Mort le 22 juillet 1461. (Anselme, I, 115.)

3. Jean de Lancastre, duc de Bedford, nommé régent du royaume de France à la mort de son frère Henri V. Mort à Rouen le 14 septembre 1435 (Dugdale, III, 200-202), ou le 14 décembre. (*Art de vérifier les dates*, I, 815.)

4. Henri VI, fils de Henri V et de Catherine de France, né le 6 dé-

debatue et pourparlee. Finablement, fut il conclu que devant la ville et chastel du Crotoy le siege seroit mis<sup>1</sup>, et en fut par le duc de Bethfort, regent, baillié la charge à messire Raoul le Boutillier. Si lui fut delivré argent, gens et artillerie, avec vivres et toutes choses necessaires à ceste emprinse furnir. Puis se party de Paris et s'en alla en Northmandie, où il fist grans amas de gens d'armes. Et, droit environ la Saint Jan, vint assieger par mer et par terre la ville et chastel du Crotoy, où, à tres grant dilligence, en briefz jours, ferma son ost et environna la place tout entour; si se loga, luy et ses gens, tres avantageusement au grant dommage de ceulz de la ville et du chastel. Alors messire Jaques de Harcourt, se voyant ainsi enclos moult rigoreusement, se prepara et mist en ordre deffensible, pour garder de villonnie son corpz, sa ville, son chastel et ses subgetz; si fist aprester plusieurs canons et autres engiens de guerre pour soy deffendre et grever ses aunemis; adfin que, par force de trait à pouldre et gros arballestres, il leur deffendist à faire leurs aproches et que de plus prez ne peussent aprochier la muraille. Nonobstant toutes ces choses, messire Raoul, à tres grant dilligence, fist ses aproches et fortiffia son logis tout atour, au mieulz qu'il peut.

Pluiseurs saillies et escarmouches se firent, durant le siege, entre les assegiés et les assegans, et mettoit

cembre 1421; couronné à Londres, le 6 novembre 1429; sacré à Paris, comme roi de France, le 17 décembre 1431 (*Art de vérifier les dates*, I, 817.) Mort le 23 mai 1471. (Holinshead, II, 690.)

1. « Environ la saint Jean Baptiste (24 juin 1423) fut assiegée, par mer et par terre, la ville et forteresse du Crotoy, par les Anglois. » (Monstrelet, V, chap. ix.)

chascun paine, en son endroit, de confondre son an-nemy : maintes belles apartises y furent faites en armes, des deux parties. Duquel siege estant ainsi devant le Crotoy, furent moult joyeux ceulz du pays d'environ , esperans estre vengiés et affrancis des grans et inhumains maulz que leur souloient faire les assegiés journelement , et pour le grant desir qu'ilz avoient d'en estre delivrés. Tout le confort, ayde et secours qu'ilz povoient ilz faisoient auz Anglois tenans ce siege, tant en vivres comme en autres choses à eulz necessaires. Messire Jaques de Harcourt, qui dedens la place estoit , voiant la grant dilligence que faisoit le dit messire Raoul Boutillier de le nuire et grever, considerant que impossible luy seroit , à longueur de tempz, tenir la place alencontre des Anglois, ses annemis, sans avoir secours, se conclud de faire une saillie, adfin de mettre hors deux de ses gens, et yceulz envoyer conter son cas au roy Charles de France. Et ainsi en fist; car, environ l'heure de mienuit, il mist dehors cbinquante compaignons de guerre, apers et habilles, entre lesquelz estoient deux gentilz hommes de son hostel , à quy il bailla lettres de credence contenans la nécessité en quoy il estoit, requerant au roy de avoir secours. Or advint que celle nuit estoit moult obscure et thenebreuse, et pluvoit un pou; si saillirent yceulz compaignons deliors, tout de pié, excepté les deux quy devoient aller pour querir le secours, qui estoient de cheval; lesquelz, quant ilz se trouverent auz champz avec les autres, eulz qui scavoient le pays et les chemins avantageux, se tyrerent à part arriere des autres, et tout coyement passerent par l'un des deboutz des logis auz Anglois; puis, quant ilz se trou-

verent au large, ferirent chevaulz des esporons, et, sans tenir voie ne sentier, cheminerent jusques au cler jour : et tant firent par leur dilligence et soubtillité, que, sans nul encombrier, ilz arriverent en la cité de Bourges en Berry, où ilz trouverent le roy Charles devers lequel ilz estoient envoieez de par messire Jaques de Harcourt. Si luy baillerent leurs lettres de credence et exposerent au Roy, bien au long, la charge qu'ilz avoient de leur maistre, tout par la maniere que enjoinct et commandé leur estoit de dire au Roy et à son conseil. Sur ces lettres et requestes que faisoient lesdis escuyers, tint le Roy parlement avec ses plus principaulz conseillers, adfin d'avoir advis qu'il avoit sur ce à faire, et en conclurre pour le mieulx. Mais, en ceste instant, survindrent moult d'autres pesans besongnes quy grandement touchoient, et plus requeroient deliberation que la matiere dudit messire Jaques de Harcourt; pourquoy gueres n'en fut touchié, sinon que dit fut ausdis escuyers qu'ilz s'en retournassent arriere devers messire Jaques de Harcourt, leur maistre, si luy dissent que brief auroit secours. Pour laquele fois les dis escuyers ne peurent avoir autre apointment, si s'en retournerent atout ceste responce.

Or vous lairons ung petit ester<sup>1</sup> desdiz messages, et vous dirons de ce que firent ceulz quy, avec eulz, estoient yssus du Crotoy; lesquels, quant ilz sceurent de verité leurs deux compaignons estre passez saulvement sans quelque encombrier, ilz se ferirent sur

1. *Laisser ester* une chose, la quitter pour parler d'autre chose. (Roquefort.)

ceulz quy pour celle nuit, faisoient le guet auprez de l'artillerie; et là, firent ung grant effroy, en criant : « Nostre Dame Saint Denis ! Harcourt à la rescousse ! » Si encommencerent de copper cordes et trefs, et faire tresbuschier tentes et pavillons, et occir et detrenchier ceulz qu'ilz povoient aconsievir<sup>1</sup> : mais gueres n'y prouffiterent ou arresterent; car l'ost s'estourmy<sup>2</sup> et accoururent les plutost prestz celle part, moult hastivement. Si leur fut force de tantost eulz retraire et rentrer dedens le Crotoy, en grant haste; mais quant laians furent rentrez et ilz sceurent leurs messages estre passez sans nul danger, du demourant ne challut gueres : si se fortifierent et tindrent au mieulx qu'ilz peurent, en esperance d'avoir brief secours<sup>3</sup>. Et pareillement messire Raoul le Boutillier, et les Anglois quy avec luy estoient, s'efforchoient chascun jour de les grever et leur porter dommage, adfin d'iceulz mettre en l'obeissance du roy de France et d'Engleterre. Si vous lairons le parler d'eulz pour une espace, tant que heure soit d'y retourner, et dirons par quel accident le roy Charles ne polt secourir ceulz du Crotoy; car autres plus grans affaires, et quy de plus prez touchoient, luy sourvindrent; parquoy il fut contraint de pourveyr auz choses plus necessaires premiers.

963. Comment le bastard de la Baume, Savoien, quy tout son tempz avoit tenu le party du duc de Bourgoigne se tourna Francois, et pluseurs autres compaignons de guerre avec luy. XII.

1. *Acconsievre*, atteindre, rejoindre. (Roquefort.)

2. *Estormir*, alarmer, émouvoir, troubler. (Roquefort.)

3. On parla, vers la fin d'octobre 1423, et l'on promit de se rendre le 3 mars suivant. (Monstrelet, V, chap. xii.)

En cest an et tempore que le siege estoit devant la ville et chastel du Crotoy, advint que le bastard de la Baume<sup>1</sup>, Savoien, qui tout son tempz avoit tenu la

4. Guillaume, bâtard de la Baume, seigneur de la Charme, marié à Gillette de Dortans, laquelle était veuve de lui en 1430. (Anselme, VII, 44.) Il aurait été tué, selon Saint-Remy (VIII, 233), à la bataille de Crauent, donnée en juillet 1423 : « Le bastard de la *Baulme* et autres plusieurs dauphinois furent occis en ceste bataille. » L'édition de ce chroniqueur publiée par M. Buchon, porte : « le bastard de la *Baulue* » ; mais c'est une faute que nous avons rectifiée d'après le manuscrit de la Bibliothèque impériale n° 9869<sup>5</sup> qui lui a servi de leçon. Holinsbed (II, 587) fait, cependant, apparaître ce seigneur sur le théâtre de la guerre, six mois environ après la susdite bataille. Il raconte que le bâtard de la Baulme, avec d'autres capitaines français, faisant une excursion dans le Maconnais, rencontrèrent Mathieu Gough, Anglais, et sa troupe, qui de leur côté couraient aussi le pays. Un engagement s'ensuivit, où les Français eurent le dessous : tous furent tués ou faits prisonniers. Le bâtard de la Baulme, bien monté, chercha vainement à fuir : poursuivi par Mathieu Gough, il tomba en la puissance de son ennemi. Cette action fut beaucoup louée par le comte de Salisbury, auquel Mathieu présenta son prisonnier : ce seigneur non-seulement lui paya la rançon du bâtard, mais il lui fit présent d'un superbe cheval.

Le document qui va suivre prouve que le fait rapporté ci-dessus est conforme à la vérité : c'est une lettre du capitaine de Saint-Brie adressée aux autorités de la ville de Noyers.

« Mes tres chers seigneurs, je me recommande à vous, et vous plaise savoir que les ennemis de mon tres redoulté seigneur, monsieur le duc de Bourgogne, sont sur les champs au nombre de vi ou viii<sup>e</sup> hommes d'armes pour venir contre le pays de mon dît seigneur et de ses alliez es parties de par delà, et bouter tout à feu et à flame, comme il a esté sceu par la voix d'un grant seigneur..., et aussi ont esté scenes les dites nouvelles par la bouche du traïste bastard de la Baulme, lequel est bien pugni, loué en soit nostre Seigneur Jesu-christ que je certiffie qu'il est en la tour de Saizy en deux paires de fer, en la main des Angloiz. Si veuillez avoir vostre bon advis sur ce, et estre sur vostre garde.... Escript à grant haste, à Saint Brie, le xv<sup>e</sup> jour de fevrier (1423, v. s.). Vostre capitaine de Saint Brie. » (Salazar, IV, Preuves, xxxviii.) Il paraît que le susdit bâtard parvint à sortir de prison ; car on le revoit en 1426 dans le parti de Charles VII. « Les troupes du roy Charles ne faisoient que reculer la paix, en donnant sans cesse de nouveaux mécontentemens au duc de Bourgogne. Thibaut de Termes, Denis de Chally et le *bâtard de*

partye de Bourgoigne et estoit bien amé de tous les favourans à ycelluy party; car messire Glaude de Chastelus<sup>1</sup> et le Veau de Bar<sup>2</sup>, quy estoient deux chevalliers bien renommez, soustenoient et entretenoient ycellui bastard, pour sa vaillance; mesmement luy bailloient souvent la conduite de leurs gens, par la grant confidence qu'ilz avoient en luy. En tel maniere que, s'il eust bien [voulu], il les eust peu prendre prisonniers et emmener avec luy où mieulx leur eust pleu, et, avec ce, atribuer à luy les places de leurs residences, comme celluy qui estoit cru partout; et tres souvent se tenoit avec eulz en tel maniere que s'il eust esté leur filz, tant le creoient et amoient. Le plus du tempz, se tenoit en Ausserrois, sur les frontieres des annemis du roy de France et d'Engleterre et du duc de Bourgoigne; mais, en cè tempz, furent unes treves prises et accordees entre les parties, par le consentement du duc de Bethfort, regent, et

*la Eaume* ayant amassé 4 à 500 hommes, s'emparèrent de Mailly-le-Châtel dans l'Auxerrois, dont Jean de Digoine et le sire de Chastelus avoient la garde. » L'imprudente démarche du bâtard fut blâmée par son parti, et Charles VII fit offrir la restitution de la place et un nouveau traité de trêve au duc de Bourgogne. (Id., pages 116, 117.) En 1405, 1414 et 1418 il figurait dans des montres en qualité d'écuier. (Bibl. imp., mss.; *Fonds de la Villevicille, Montres* de 1358 à 1439.)

1. Claude de Beauvoir, seigneur de Chastelus, chambellan du duc de Bourgogne, créé maréchal de France le 2 juin 1418, fut démis de cette charge le 22 janvier 1421. Mort le 12 mars 1453. (Anselme, VII, 1.)

2. Guy de Bar, nommé aussi le *Veau* par Monstrelet (IV, chap. xn) et le *Beau* par l'auteur du journal d'un bourgeois de Paris (XV, 252), chevalier, seigneur de Praelle. Il obtint l'office de bailli d'Auxois le 22 avril (après Pâques) 1411, et fut remplacé dans ces fonctions, par Jean de Cussigny, le 8 juillet 1418. (La Barre, II, 163.) Nommé garde de la prévôté de Paris le 29 juin 1418 (Bibl. imp., mss., *Fonds Gaignières* n° 774, fol. 81). Vivait encore en 1431 (La Barre, II, 214.)

du duc Phelippe de Bourgoigne, à la requeste du roy Charles. Durant lesqueles ledit bastard de la Baume, qui ne desiroit que les armes, luy estant assez pres de Vezelay et du Vaulz, de Mailly le Chastel, ouquel quartier avoit aussi des places francoises esqueles avoit divers cappitaines gascons et autres. Parquoy, en ces treves, sur certaines assurances qu'ilz faisoient les ungz avec les autres, lesdis cappitaines se trouvoient souvent ensamble avec ce bastard de la Baume; si firent tant par devers luy que, tout secretement, le menerent à Bourges devers le roy Charles, quy le recheut moult lyement et luy fist aucuns dons, avec grans promesses, moiennant qu'il vouldist tenir son party, en lui faisant serment de le loyaulment servir envers et contre tous, renonchant totalement au service du duc de Bourgoigne; promettant de le guerroyer doresnavant et tous ceulz tenans son party; et de ce faire fist le serment, dont le roy Charles et ceulz de sa partie furent moult joyeulz.

Apréz ce serment fait, ycelluy bastard de la Baume se party du roy Charles, et s'en retourna sur les frontieres d'Ausserois, où il avoit laissié ses gens; ouquel lieu luy venu secretement, manda les cappitaines de celle frontiere tenans le party du roy Charles, lesquelz l'avoient autrefois provoqué et voullu atraire au service d'ycelluy roy. Et quant ilz furent tous venus à son mand, il leur declara sa voullenté, disant comment il avoit desja fait serment au Roy et qu'il se voullait monstrier desirant de le servir. Adont dist le bastard aux capittaines: « Seigneurs, adfin que vous sachiez la cause pourquoy je vous ay mandez, je vous descouvrirai icy mon corage que j'ay de tenir le party du



roy Charles, pour lequel experimenter, vous esclarchirai une entreprinse que j'ay sur la main, laquelle m'est venue ceste nuit audevant d'entreprendre sur le party du duc de Bourgoigne. Si est la chose necessaire d'estre tenue secrete; car se gueres atendoie de l'executer, jamais n'y pourroie parvenir. Si est tempz et heure propice de y besongnier, avant qu'il viengne à congnoissance de moy estre tourné de la partie du roy de France et delaissé celle du duc de Bourgoigne : c'est adfin que je face chose vaillable et de grant entreprinse à l'honneur et prouffit du roy et de sa querelle. J'ay advisé que la ville de Crevent<sup>1</sup>, qui nous est assez prochaine, puissions prendre et mettre en l'obeissance du roy, nostre sire; et adfin que la chose ne soit sceue, il nous convient hastivement, atout ce que finer porrons de gens d'armes et de trait, transporter devant la ville de Crevant, l'entree de laquelle ne nous sera pas refusee; car moy et mes gens, quy sommes congneuz, nous metterons devant, et tout premierement envoieray trois de mes gentilz hommes devant la porte signifier ma venue à ceulz de layans, disant que celle nuit ay intencion et voullenté d'entrer en la ville, pour ce que je suis adverty que aucuns cappitaines francois se sont mis sus pour faire une course devant la bonne ville d'Ansoirre<sup>2</sup>, et ce, pour obvier au dangier quy par ce pourroit advenir, se garde n'y estoit prins. »

Les cappitaines tenans le party du roy Charles, oyans ledit bastard ainsi parler, luy loerent grandement ceste

1. Cravant.

2. Auxerre.

son emprinse; mais ses gens, comme ceulz quy tout leur tempz avoient tenu le party de Bourgoigne, en furent moult doullentz et courouchiés, et voullentiers s'en feussent departis, se ilz eussent ozé; mais tant cremoient la fureur dudit bastard, que oncques ne l'ozerent laisser ou habandonner, et, mesmement, pour ce que les tenans le party du roy Charles estoient de beaucoup plus grant nombre que eulz : si leur convint souffrir et estre, par samblant, contentz d'eulz incliner à la voullenté de leur capitaine, sans en ce monstrier quelque maniere de refus. Si s'armerent et ordonnerent pour aller avec leur dit maistre, quant il volroit partir avec les Francois.

964. Comment le bastard de la Baume, atout environ viii<sup>cz</sup> combatans, prinst la ville de Crevant; et comment elle fut reprise sur luy par le seigneur de Chastelus. XIII.

Quant le bastard de la Baume eut auz dis Francois exposé sa voullenté, et tout au long déclaré comment il avoit intencion de faire, ilz en furent moult joyeulz, car il les souloit plus grever seul que tous ceulz de ladite marche. Ceste conclusion prinse, en la maniere que cy dessus avez oy, luy, atout ses gens et aucuns desdis cappitaines tenans le party du roy Charles, se deslogerent de Mailly le Chastel. Si poyoient estre environ viii cens combatans, tous gens de frontiere; lesquelz tous ensamble se misrent à chemin, tyrant vers Crevant. Et quant ilz parvindrent jusques à une lieue prez, le bastard, ainsi comme paravant avoit delibéré de faire, envoya trois ou quatre gentilz hommes de sa compaignie devant, jusques à Crevant, pour à

ceulz de la ville nunchier sa venue, et la cause qui le mouvoit de là venir à ceste heure, tout par la maniere qu'il estoit ainchois conclu, ainqui que vous avez oy ou chapittre precedent. Comme il fut dit, il fut fait; car yceulz gentilz hommes, là venus, firent leur message à ceulz de la ville, ainsi qu'ilz estoient chargiés; lesquelz tres voullentiers les escouterent, puis responderent que le bastard feust le bien venu et tous ceulz de sa compaignie. Ilz n'eurent gueres parlementé quant le bastard et sa route arriverent devant la porte, laquelle incontinent fut ouverte. Si entrerent dedens la ville sans nul contredit: si s'aprocherent tost aprez les capitaines francois, pour aussi entrer dedens. Mais quant ceulz de la ville percheurent lesdis Francois, en si grant nombre, aprochier leurs barrières, ilz commencerent de cryer alarme: et, droit en cel instant, ledit bastard de la Baume et ses gens, sachans l'apointement devant dit, adfin de furnir leur emprinse, se vindrent saisir de la porte et du pont, en cryant: « Vive le Roy, ville guaignee! »

Les bourgeois et manans de la ville, parchevant qu'ilz estoient trahis et decheus, au plus coyement qu'ilz peurent se retyrerent en leurs hostelz, moult doullentz et courouchiés de leur malle fortune, dont gueres ne challoit audit bastard, ne à ceulz de son armee; ains, quant ilz furent entrez dedens la ville, couroient chà et là, fourragant les meilleures maisons et prenant des plus notables prisonniers; lesquelz ilz menerent en une tour quarree, par laquelle on pouvoit bien saillir auz champz; car c'estoit comme le donjon et maistresse tour de la ville. Et la premiere chose qu'ilz firent, eulz entrez dedens la ville, fut de pren-

dre saisine de ladite tour, comme ceulz quy bien scavoient que, sans ycelle tour avoir, ne pouvoit on totalement maistrer la ville. En une fosse moult parfonde, quy estoit dedens celle tour, misrent ilz tous leurs prisonniers; laquele tour fut baillié en garde à trois gentilz compaignons de guerre, et tous les autres se logerent parmy la ville au mieulz qu'ilz peurent, en faisant moult de destorcions auz bourgeois et manaus, et à leurs femmes de grans outrages, et à leurs filles, qui estoit chose pitoiable et dure à souffrir; mais autre chose n'en pouvoient faire.

Layans estoient avec ledit bastard de la Baume trois gentilz hommes, dont les deux estoient du pays de Rochelois, et le tierc du pays de Gatinois; lesquelz, tout leur tamps, avoient servy le seigneur de Chastelus, qui les avoit bailliés audit bastard de la Baume. Ceulz cy, voians ledit bastard estre tourné de la partie francoise, furent moult doullentz et tristes de ce que ainsi se trouvoient decheus; si conclurent ensamble, secretement, de ceste advenue hastivement faire scavoir audit seigneur de Chastelus, leur maistre, avec le desir qu'ilz avoient du recouvrement et reprinse de ladite ville de Crevent. Si esleurent l'un d'eulz, nommé Collechon de Thir, auquel ilz chargerent expressément que, tost et sans delay, se transportast devers le seigneur de Chastelus luy dire et exposer la maniere de la prinse de Crevent; et que, s'il avoit voullenté de le recouvrer, qu'il assamblast puissance de gens d'armes; et que, à ung jour qu'ilz mandoient audit seigneur de Chastelus, il feust au chastel du Vaulz, lequel pour lors tenoit ledit seigneur de Chastelus, seant à deux lieues prez de Crevent; et que, tantost

qu'ilz seroient venus, ilz feissent aulcun signe par feu; et que, quant ilz auroient ce fait, eussent leur regard sur la ville de Crevent; puis, prestement qu'ilz parcheveroient ung signe qu'ilz baillèrent, s'aprochassent vers la grosse tour de ladite ville de Crevent, qui leur seroit ouverte. Icelluy Collechon de Thir, aiant oy la conclusion et voullenté de ses compaignons, trouva ses manieres secretes de soy partir hors de Crevent; et tant il se exploita que, sans quelque fortune avoir, vint à Chastelus, où il trouva le seigneur dudit lieu. Ouquel lieu estoient, en celle propre nuit, arrivez deux gentilz capitaines bourguignons, qui jà estoient advertis de la prinse de ladite ville de Crevent par le moyen du bastard de la Baume, qui s'estoit tourné francois, dont l'un desdis capitaines estoit le Veau de Bar, et l'autre, le seigneur de Varembon<sup>1</sup>; lesquels tous trois ensamble se devoient de ceste matiere droit à l'heure que ledit Collechon de Thir entra layans, et sallua lesdis seigneurs, qui luy firent tres bonne chiere. Lors messire Glaude de Chastelus, à quy l'escuyer estoit, lui demanda de ses nouvelles, et il raconta illec, tout au long, la prinse de la ville de Crevent; et sy exposa son message tout ainsi que par ses compaignons luy avoit esté chargé, en declarant la maniere comment ladite ville pourroit estre recouvree, selon que cy dessus avez oy.

1. Il était capitaine de Pontoise, en 1436, lorsque les Anglais surprirent cette ville. « Les seigneurs de l'Isle-Adam, de Varembon et de Rostellain s'y porterent laschement, dit Berry (394) : car sitost que les guets et les gens de la ville crièrent à l'arme, ledit *seigneur de Varembon*, qui estoit capitaine, et ledit de Rostellain... et leurs gens d'armes, en sortirent et s'enfuirent, en abandonnant ladite ville, sans y faire aucune residence ny resistance. » Voy. ci-dessus, p. 206, note 6.

965. Comment le seigneur de Chastelus, le Veau de Bar et le seigneur de Varenbon assamblèrent puissance de gens d'armes, et recouvrèrent la ville de Crevant sur le bastard de la Baume. XIV.

Quant le seigneur de Chastelus et les deux autres dessus nommez entendirent ledit Collechon de Thir, et qu'ilz l'eurent bien examiné, ilz furent moult joieulz de ce qu'il leur disoit. Si escrivirent lettres partout où ilz pensoient recouvrer ayde hastivement, et tant firent qu'ilz eurent, en assez peu de tempz, de v à vi<sup>es</sup> combatans de bonne estoffe, experts et habilles en fait de guerre. Si assignèrent leur assamblee auprez d'Antillon<sup>1</sup>; puis, quant ilz furent prestz, à estandars despleiez se misrent à chemin, tyrant vers le Vaulz, où ilz arriverent ainsi comme à heure de mienuit, le plus secretement qu'ilz peurent, où ilz repeurent eulz et leurs chevaux, et reposerent jusques prez du jour, aiant aduonchié leur venue à leurs adherens de Crevant; et firent aussi aucun monter en hault sur le sommet d'une escharguette<sup>2</sup>, dont on pavoit clerelement choisir<sup>3</sup> la grosse tour de Crevant; et, pareillement, ceulz quy en ladite tour estoient les pavoient bien parchevoir en ladite escharguette. Quant il fut environ vii heures du matin, ledit seigneur de Chastelus, voyant le tempz bel et cler, car c'estoit ou mois de juillet, fist faire le signe de sa venue auz compai-

1. Avallon.

2. Tour ou petit bâtiment construit sur le sommet des châteaux et forteresses, où se plaçaient les sentinelles pour observer ce qui se passait au dehors.

3. *Choisir, coisir*, appercevoir. (Roquefort.)

guons dudit Collechon de Thir estans en la ville de Crevent, qui, d'aventure, ceste nuit, avoient fait le guet, et n'estoient ancores descendus à ceste heure de la muraille. Lequel signe à eulz fait aparcheu, tout par la maniere que ordonné l'avoient audit Collechon, ilz en firent moult joieux : si penserent un peu eulz deux ensamble, puis conclurent de trouver maniere d'entrer en la tour.

L'un de ces compaignons avoit nom Jaques de Catry, dit le Velu, et l'autre Estienne Deville, dit Sauve le Demourant, lesquelz lors descendirent de la muraille : et, au descendre qu'ilz firent, ledit Saulve le Demourant s'escrya auz compaignons de la tour, et leur dist qu'il venroit disner avec eulz, car il estoit samedy, si leur aporeroit une tarte, la meilleure que jamais ilz mengaissent : à quoy les compaignons de la tour respondirent que bien feust il venu. Puis vindrent en leur logis, où ilz firent faire à l'ostesse une tarte la meilleure dont ilz se peurent adviser; et, quant il fut environ x heures, le Velu et Sauve le Demourant vindrent, atout leur tarte, vers la tour quy estoit fermee. si buscherent à l'huy en nommant leurs noms; et, alors, l'un des trois compaignons qui avoient ladite tour en garde se leva de la table, où jà estoient assis au mengier; si leur vint ouvrir l'huis, et Saulve le Demourant, en portant la tarte, entra dedens, disant : « Dieu gard la compaignie! » Si la mist sur la table. Avec eulz estoient deux fillettes, leurs amies : puis Saulve le Demourant, attendant le Velu, qui ancores n'estoit entré dedens, regarda une hache qui auprez de là estoit apuyee, laquele il prinst en sa main. Si vint devant la table, pammoiant ladite hache

et regardant les compaignons l'un assis au bout et les deux l'un devant l'autre : puis dist : « D'entre vous trois en a il nul qui sache faire les trois copz de la hache? » lesquelz luy respondirent qu'il leur monstret, s'il les scavoit faire. Lors ledit Saulve le Demourant, qui estoit ung compaignon tres expert et habille en armes, en pammoiant la hache, le haulcha contremont : sy en fery celui qui estoit assis au plus prez de lui ung si grant cop sur la teste qu'il lui abatty la cervelle sur le pavement, et l'autre, de la pointe de la hache, fery tant ruddement qu'il l'abatty jus de la selle sur quoy il seoit, et l'autre qui estoit assis au coing de la table poulsa du debout d'embas de la hache en la poitrine si ferme qu'il l'estendy tout plat sur le pavis, les piedz contremont, par tel force qu'il fut plus de deux heures sans parler. Lors le Velu, qui escoutoit le convenant au pié de la montee par où on montoit amont sur la tour, voiant que tempz estoit, monta en hault et mist hors une enseigne blanche, puis fist une grande fumee au sommet de la tour, adfin que mesire Glaude de Chastelus et ceulz de sa compaignie parcheussent qu'il estoit de faire, comme ilz firent ; car tantost et sans delay, autant que chevaulz peurent galloper, se misrent à chemin vers Crevent. Et d'autrepart, Saulve le Demourant, en poursievant son entreprinse, encommenca de ferir sur les deux amies des compaignons mors ; lesqueles luy donnerent moult à faire, et commencerent à crier moult hault, en le esgratinant parmy le visage ; mais du bois de la hache leur donna tant de copz, disant que se toutes coytes ne se taisoient, il les occiroit, qu'elles s'apaiserent aulcunement. Le Velu, qui avoit esté amont sur la tour,



faire, comme dit est, le signe au secours qui leur devoit venir, où il avoit tousjours l'ueil, laissant son compaignon Saulve le Demourant besongnier en bas, en gectant son regard vers le Vaulz vey eslever une moult grant pouldriere, parquoy il congneut que les Bourguignons venoient. Si descendy aval, où il trouva son compaignon fort lassé et esgratiné le visage et les mains, voiant aussi les deux hommes mors auprez de luy, et l'autre quy ne valloit gueres mieulz, dont il fut grandement esmerveillié, et luy demanda s'il estoit navré; lequel luy respondy que non, disant qu'il devallast en bas, en ung parfont cellier quy estoit desoubz eulz, si meist au delivre tous les prisonniers qu'il y trouveroit, les amenant amont, et ainsi le fist; puis tyra la plancette aprez luy. Tost aprez, les compaignons, regardans vers la ville, percheurent le bastard de la Baume, atout grant foison de gens d'armes et de trait, les aprochier et amener devant eulz canons, veuguelaires et courtauz. Si apportoient les gens d'armes, chascun, huys ou fenestre pour lui targier, et commencerent prestement de livrer à la tour ung grant assault; mais le Velu, Sauve le Demourant, et ceulz que de prison avoient delivrez, se deffendirent au mieulz qu'ilz peurent. Si prindrent les deux hommes mors, lesquelz ilz gecterent dehors sur les assaillans, parmy les fenestres de la tour; mais les Francois les assaillirent si vivement, que, se leur secours feust de gueres atargié, force eust esté d'eulz rendre en la mercy de leurs annemis; et eulz, quy estoient de grant courage, sachans leur ayde aprochier, monstroient que bien peu les doubtoient; car vigoreusement se deffendoient. Au plus pesant de l'assault, le Velu, qui

souvent avoit l'œil auz champz, choisy les trois estandars quy moult se hastoient de venir et estoient jà bien pretz. Pourquoy luy et trois des prisonniers descendirent à cop en bas, et avallèrent le pont : si ouvrirent la porte des champs, de quoy les Francois estans dedens la ville furent advertis par la guette estant sur la porte, qui, en tres grant effroy, commença de cryer alarme; et, d'autrepart, les Bourguignons se hasterent d'aprochier. Si trouverent, à leur venue, le pont avallé et la porte toute ample ouverte : si entrerent dedens la tour, puis monterent amont, et choisirent les Francois qui de grant courage l'assailloient par embas. Lors les Bourguignons, voians ceste maniere de faire de leurs annemis, moult hastivement descendirent de la tour et vindrent en la basse court, pardevant laquelle y avoit ung grant pallis de bois : si ouvrirent la porte quy sailloit en la ville, puis issirent contre les Francois, en cryant : « Nostre-Dame, Bourgoigne ! » les lances baissiés, et se ferirent entreulx par si grant fiereté que, par vive force d'armes, les firent sortir arriere et perdre place. Et adont aucuns des Bourguignons, environ cent d'une compaignie, tost et hastivement coururent à la porte du Pont, qu'ilz trouverent ouverte : si se ferirent dedens où ilz en occirent et navrerent aucuns, et le demourant s'enfuyrent en la ville. Puis, quant ceulz Bourguignons eurent conquis ladite porte du Pont, ilz le garderent tant que leurs gens furent assamblez; et, ce fait, entrerent tous ensamble dedens la rue, en cryant haultement : « Nostre-Dame, Bourgoigne ! » Si demenerent si grant bruit, à l'entrer dedens, de trompettes et de clarons, que le bastard de la Baume et ses compaignons, qui ancores se com-

batoient, vøians que par force ne pourroient tenir la ville, monterent sur leurs chevaulz mieulx que ceulz qui eurent le loisir de ce faire : si s'en coururent vers les vignes, à la porte d'amont, sans conroy ne ordonnance, laquele porte ilz guaigherent ; et quant dehors la porte se trouverent, ceulz quy avoient leurs chevaulx s'esquipèrent ; mais ceulz qui les leurs ne peurent recouvrer furent en dangier : toutesfois s'en saulverent aucuns le mieulx qu'ilz peurent, endementiers que les Bourguignons couroient de toutes pars, au long de la ville, où ilz occioient et prenoient prisonniers ceulz quy n'avoient pas eu loisir ou heur d'eulz povoir sauver. Lors furent les Bourguignons, ainsi comme vous oez, dutout maistres de la ville<sup>1</sup>. Or vous laisserons ung petit ester de ceulz

1. Un seul chroniqueur (Berry, 369) parle de cette prise de Crevant, en ces termes : le connétable d'Écosse et autres seigneurs se disposaient à passer la rivière à Gien-sur-Loire ; « là où vinrent nouvelles audit connestable qu'aucuns des serviteurs et coueurs du *bastard de la Baume, qui avoit esté Bourguignon*, avoient mis dedans la ville de Crevant le sire de Chastelus, messire Jean de Digone, messire Guy de Bar et plusieurs autres, à un matin, lesquels avoient pris les gens d'armes qui estoient dedans ladite ville pour le Roy, et les avoient mis, liez et garrotez de fers, en fosses. Ces nouvelles estans sceues, le connestable d'Écosse en approcha, parce qu'on luy fit entendre que la tour tenoit encore pour les François, mais il fut deceu : car dès qu'ils eurent pris ladite ville, icelle tour fut aussi par eux prise et gaignee. Donc incontinent, par ledit donné à entendre, s'en vint de belle tire, ledit connestable, mettre le siege devant ladite ville de Crevant : il y fut fort longuement, pour ce qu'il voyoit que ladite ville estoit foible, et envoya, cependant, plusieurs fois devers le Roy, afin qu'on luy envoyast des canons et des bombardes, dont on ne fit rien, pour ce que l'on luy avoit commandé qu'il s'en allast en Champagne. Et toutesfois contre les ordres qu'il avoit, il partit de ladite ville de Gien, pour aller mettre le siege à Crevant ; ce qui ne luy avoit pas esté ny enchargé ny commandé. Le Roy ouyt nouvelles que les Anglois et les Bourguignons venoient pour faire lever ce siege : cela fit qu'il envoya pour les reconforter le seigneur de Severac, mareschal de

quy layans demourerent; si vous racomterons des Francoïis quy s'en partirent, et que devint le bastard de la Baume.

966. Comment le bastard de la Baume et ses complices, aprez la perte de Crevent, le nuncherent au roy Charles; et du siege quy y fut mis. XV.

Quant le bastard de la Baume et ceulz quy s'estoient sauvez avec luy hors de la ville de Crevent, par la maniere narree au chapittre precedent, se veyrent au delivre de leurs corps, tres grandement troublez de la perte qu'ilz avoient fait, ne cesserent de chevalchier dilligamment, tant qu'ilz se trouverent hors des marches de la frontiere tenant la partie de Bourgoigne. Si passa la riviere de Loire et exploita telement ledit bastard, et sa route, qu'ilz vindrent à Bourges, en

France, avec quatre cent hommes d'armes, espagnols et routiers. Les nouvelles vinrent donc en l'hostel du Roy, des frontieres de devers le Mans, que les Angloïis alloient pour faire lever ledit siege de devant Crevent. Si vinrent au secours des François et Escossois, le comte de Ventadour, le sire de Fontaine, le sire de Bellay et le sire de Gamaches. Ceux de dedans la place commençoient à mourir de faim, et desja mangeoient leurs chevaux. Si vinrent le comte de Salisbury et le comte de Suffole, Angloïis, messire Jean de Thoulongeon, mareschal de Bourgongne, le sire de Villehy et de Scales et plusieurs autres grands seigneurs des pays de Bourgongne : et approcherent lesdits Angloïis et Bourguignons devant ladite ville, du costé de Gastinois, et gagnerent la riviere d'Yonne, et frapperent sur les François, tellement qu'ils gagnerent la journee : là furent pris ledit connestable d'Escosse, le comte de Ventadour, le sire de Bellay, le sire de Gamaches et plusieurs autres; et y demourerent morts, le sire de Fontaine, messire Guillaume de Hamilton, et plusieurs autres, jusques au nombre de huit cent à mille combatans. Le mareschal de Severac et messire Richard de Leire, et plusieurs autres capitaines françois, escossois et espagnols, s'enfuirent, et laisserent les autres vailans mourir. »

Berry, où estoit le roy Charles, auquel il raconta de ses nouvelles et ce quy lui estoit advenu à Crevent, où il avoit esté trahy par trois de ses compaignons, esquelz il avoit grant confidence. Adont le roy, et tous ses barons et capitaines, oians ces nouvelles raconter en furent moult desplaisans. Si demanda le roy au bastard quelz gens et quelz capitaines ilz estoient à ce faire. Et le bastard respondy : « Sire, le seigneur de Chastelus, le Veau de Bar et le seigneur de Varenbon, atout environ vin<sup>z</sup> combatans, tous gens d'eslite. Mais, Sire, dist le bastard, se vous estiés conseillés de vouloir recouvrer ceste place, legierement le polriés reconquerre ; car layans n'a bledz ne farines, chars, ne autres vivres dont ilz se peussent substenter ou alimenter ung mois entier, se là en dedens, n'estoient secourus, ce que je ne doute pas ; car laians sont les principaulz capitaines des frontieres, lesquelz ont comme tous leurs gens avec eulz. Et aussi, anchois que le marissal de Bourgoigne<sup>1</sup> et les seigneurs du pays se feussent assamblez, vous auriés la ville et tous ceulz quy dedens sont : et, d'autre part, le duc de Bourgoigne est en son pays de Flandres, et les Anglois sont sur les marches de Northmandie et autre part, où ilz ont assez à faire, et mesmes grant partie d'eulz sont presentement au siege devant le Crotoy, qui est une ville moult forte et bien tenable. Parquoy messire Jaques de Harcourt porra bien attendre

1. Jean de Toulangeon, chevalier banneret, seigneur de Sencey, conseiller et chambellan de Charles VI et du duc Jean (La Barre, II, 106), fut fait maréchal de Bourgogne en 1422. Mort le 9 ou 10 juillet 1427 (Id., *ib.*, 202). Monstrelet (III, ch. cxxviii) le nomme le *borgne* de Toulangeon.

une espace jusques à ce que ayez recouvré cette ville de Crevent, par laquelle avoir de vostre partie polriés legierement ratraire Ansoirre, voire toutes les villes et chasteaux quy sont jusques vers Digion en Bourgoigne. Si mettez toute la marche en vostre obeissance, sans nul contredit, et donrez tant à faire auz Bourguignons qu'ilz ne scauront de quel pié danser. »

Quant le roy Charles et son conseil eurent bien entendu ledit bastard de la Baume ainsi parler, le roy commanca un peu à penser ; puis fist retraire ledit bastard et demanda à ses conseilliers leurs opinions et advis sur la proposition d'ycellui basiard ; et là estoient, à ceste heure, la pluspart de tous ses capitaines, au moins des principaux, surquoy, aprez grans debas, tout considéré, conclurent ensamble delibereement que, à tres grant puissance de gens, hastivement on yroit poser et mettre le siege devant la ville de Crevent. Aprez ceste conclusion prinse des Francois en la chambre du roy Charles, et qu'ilz eurent deliberé quel nombre de gens yroient, et quelz capitaines les conduiroient, et que on eut fait chargier vivres et artillerie, ceulz quy à ce faire furent establis prindrent congé du roy Charles. Si s'en departirent pour aller furnir leur voyage : de laquelle compagnie fut souverain capitaine et conducteur le connestable d'Escoche<sup>1</sup>, tres vaillant chevalier

1. Jean Stuart, connétable de l'armée d'Écosse (Du Tillet, II, 234), mort à la bataille de Rouvray, le 13 février 1428 (v. s.). (Monstrelet, V, chap. LVI). Rapin-Thoyras (IV, 190) dit que les Français lui donnèrent le titre de connétable d'Écosse, mais qu'on ne voit pas qu'il soit qualifié de même par les historiens de sa nation. Il conjecture de là que l'erreur des Français est provenue de leur ignorance de la langue angloise ou écossoise, dans lesquelles le titre de connétable se peut donner à tout chef qui commande un corps de troupes, sans que pour cela il soit connétable du royaume.

et expert en armes, avec lui le conte de Ventadour<sup>1</sup> et plusieurs autres capitaines de ce party; lesquels tous ensamble, en tres belle ordonnance, droit ou mois de juillet, passerent la riviere de Loire; puis aprez, dedens peu de jours, arriverent devant la ville de Crevent, où ilz misrent le siege tout entour. Mais, avant ce qu'ilz peussent estre tous assegiés et mis en ordre, ceulz de dedens saillirent plusieurs fois, où maintes belles apartises d'armes furent faites; se toutes lesquelles vouloie raconter, tant des assegiés comme des asseigans, trop y pourroie mettre. Mais, pour venir au fait d'ycelle besongne, la ville fut de si prez assegié, que par quelconque maniere nul n'y povoit entrer ne en issir, se ce n'estoit par escarmuchier auz portes et barrières; et ancores, quant là venoit que ceulz de la ville vouloient saillir, c'estoit à moult grant dangier, pour la force du trait des archiers qui estoient si espez que, sans grant dommage de leurs gens, ne pavoient bonnement faire chose qui gueres leur prouffitast. Et si estoient leurs tours et murailles telement traveilliés des bombardes et canons, qu'ilz avoient beaucoup à faire à y pourvoir et remedier alencontre. Et ancores y avoit chose quy pis leur faisoit, car laians vivres leur commençoient à faillir; tant qu'en fin furent telement oppressez de famine qu'ilz mengoient leurs chevaulz et saignoient pour avoir du sang. Layans n'avoit chat, ne chien, ratte, ne soris que tout ne mangassent.

La necessité que les assegiés de Crevent avoient fut bien sceue en Bourgoigne, par pages et varletz qu'ilz

1. Le comte de Ventadour tué à la bataille de Verneuil. (Anselme, IV, 29.)

mettoient dehors, quant ilz veoient leur point de ce faire ; et est bien à entendre que, se brief ilz n'eussent esté secourus, qu'ilz ne pövoient plus longuement durer alencontre de celle grant puissance qui devant eulz estoit logié, et les eüst convenu estre tous mors et peris du tout, du moins eulz rendre simplement à la voullenté et arbitraige de leurs annemis.

967. Comment les Anglois et les Bourguignons s'assamblèrent à Aussoire pour secourir la ville de Crevent <sup>1</sup>. XVI.

Tantost furent portees les nouvelles en Flandres, en Bourgoigne et en Artois, du siege que les Francois avoient mis et tenoient devant Crevent ; et bien estoit renommee du grant dangier et necessité en quoy ilz estoient oppressez. Le duc de Bethfort, regent de France, quy en ces jours estoit à Paris tres desplaisant de ces nouvelles, pour doubtes que assez tost ne les peust secourir, il manda hastivement querir de ses cappitaines, telz que le conte de Salsebery, le seigneur de Wilbie <sup>2</sup>, conte de Suffort <sup>3</sup> et plusieurs autres chevalliers et escuiers anglois, ensamble leurs archiers. Si furent environ quatre mille combatans, tous gens d'eslite ; lesquelz tous ensamble, aprez le congié du regent, se misrent à chemin pour venir à

1. Ce chapitre et le suivant sont, pour la plus grande partie, inédits ; mais nous avons conservé des passages empruntés à Monstrelet (V, ch. x), afin de ne pas rompre le fil d'une narration de faits qui se doivent suivre.

2. Robert de Willoughby, comte de Vendome, capitaine des villes et chastel de Rouen, en novembre 1424. (Bibl. imp., mss., n° 9436<sup>e</sup>, fol. 111.) Mort le 30 avril 1452. (Dugdale, II, 84-85.)

3. Guillaume de La Pole, comte de Suffolk et de Dreux, capitaine du pays des basses marches de Normandie ès bailliage de Caen et Cousten-tin en 1425. (Bibl. imp., mss., n° 9436<sup>e</sup>, fol. 209.) Décapité le 2 mai 1450. (Dugdale, II, 186-189.)



Aussoirre; et d'autre part, la duchesse de Bourgogne, mere <sup>1</sup> du duc Phelippe, quy pour lors se tenoit ou pays, advertie de ceste besoigne, adfin aussi de baillier secours aux assegiés dedens Crevent, manda hastivement venir devers elle les plus grans seigneurs de Bourgogne, ausquelz elle requist tres instamment, pour et ou nom du duc Phelippe son filz, qu'ilz assamblassent leurs gens diligamment pour donner secours aux assegiés dedens la ville de Crevent. Lesquelz seigneurs, au plus tost qu'ilz peurent, assamblèrent de toutes pays où ilz en peurent finer, tant parmy la contee de Bourgogne que en la ducé : mesmement y furent aucuns Savoïens, telz que messire Aymé de Verry <sup>2</sup>, le seigneur de Salemonne <sup>3</sup>, et pluseurs autres gentilz hommes en leurs compaignies, quy se vindrent tous joindre et mettre avec le marissal de Bourgogne que pour lors on nommoit le seigneur de Tholongon, dit le Borgne; lesquelz tous ensamble, à grant puissance, se misrent à chemin en tyrant vers Aussoirre, pour ce qu'ilz furent advertis quant les Anglois y devoient entrer. Mais les Bourguignons y vindrent les premiers : puis, quant ilz sceurent les Anglois aprochier, pour les honnorer allerent au devant d'eulx le conte

1. Marguerite de Bavière, fille d'Albert de Bavière. Morte le 23 janvier 1423. (Anselme, I, 239.)

2. Amé III de Viry fut nommé par Louis de Savoie, en 1453, président des assises générales du duché, convoquées à Genève pour juger le chancelier Bolomer. (Grillet, III, 440.)

3. Guigue, seigneur de Salenove, écuyer, conseiller et chambellan de Jean, duc de Bourgogne. (La Barre, II, 107.) En 1422, <sup>5</sup>le seigneur de Rochebaron avait dans sa compagnie un Savoïen, nommé le seigneur de Salenove. (*Histoire de Charles VII*, 481.)

de Joigny<sup>1</sup>, le borgne de Tholongon, marissal de Bourgoingne, le seigneur de Vergy<sup>2</sup>, messire Guillaume<sup>3</sup> et messire Jehan de Vienne<sup>4</sup>, le seigneur de Coches<sup>5</sup>, Athy de Bauffremont<sup>6</sup>, messire Regnier Pot<sup>7</sup>, les seigneurs de Rochefort<sup>8</sup>, de Tinteville<sup>9</sup>, de Villers<sup>10</sup> et pluseurs autres notables seigneurs; lesquelz, à l'encontrer, firent de grans reverences et honneurs les ungz aux autres, à scavoir Bourguignons à Anglois et

1. Guy de la Tremoille, comte de Joigny. Mort en 1438. (Anselme, IV, 180.)

2. Antoine de Vergy, comte de Dampmartin, seigneur de Champlite, institué maréchal de France le 22 janvier 1421. Mort le 29 octobre 1439. (Anselme, VII, 31.)

3. Guillaume de Vienne. Mort en 1456. (Anselme, VII, 800.)

4. Jean de Vienne, seigneur de Bussy. Vivait encore en 1463 (Anselme, VII, 801.)

5. Jean de Montagu II du nom, seigneur de Conches. Vivait encore le 13 juillet 1435. (Anselme, I, 561.)

6. Wavrin se trompe; c'est Pierre de Beaufremont. (*Vie de Guillaume de Gamache*, p. 26.) Pierre de Beaufremont, chambellan du duc de Bourgogne, seigneur et comte de Charny, par lettres de Charles VII en date du 29 janvier 1435; créé chevalier de la Toison d'or à la formation de cet Ordre. (Anselme, I, 242.) Son nom figure sur le tableau des chevaliers *défunts* au douzième chapitre tenu en 1473. (Reiffenberg, 65.)

7. Regnier Pot, seigneur de la Roche, de Nolay, conseiller et chambellan de Philippe, duc de Bourgogne, chevalier de la Toison d'or. (La Barre, II, 210.) Mort en 1432. (Saint-Remy, VIII, 427.)

8. Guillaume de Rochefort, chevalier, était retenu, le 10 septembre 1428, par le comte de Salisbury, pour servir Henri VI, en France. (Bibl. imp., mss., n° 9436<sup>3. a.</sup>, fol. 129 verso.) « Messire Guillaume de Rochefort, chevalier de Nivernois, lequel tenoit le party des Anglois, estoit parent du seigneur de la Tremoille. » (Berry, 376.) Marié à Anne de la Tremoille. Créé chancelier de France le 12 mai 1483. Mort le 12 août 1492. (Anselme, VI, 414.)

9. Jean de Dinteville, seigneur des Chenets, ordonné bailli de Troye le 26 septembre 1420, l'était encore en 1438. (Anselme, VIII, 719.)

10. Jean de Villiers, seigneur de Lisle-Adam, créé maréchal de France le 2 mai 1432. Mort le 22 mai 1437. (Anselme, VII, 10.)

Anglois à Bourguignons; puis, aprez les apartiens ainsi faiz, chevaulcherent les seigneurs, devisans ensamble, par belle ordonnance jusques à la ville; et fut logié le conte de Salsebery en l'hostel de l'evesque. Puis, tost aprez qu'ilz furent un peu refectioñez de boire et de mengier, s'assamblèrent les seigneurs, tant Anglois comme Bourguignons, à conseil, en l'eglise cathedral de la ville, où ilz prindrent ensamble leurs conclusions, telles qu'eltes seront cy aprez declarees au lieu servant. Et quant le conseil fut finé, ilz se delibererent de lendemain partir, comme ilz firent. Si se misrent en moult belle ordonnance, et prindrent leur chemin vers Crevent pour combatre les annemis quy de leurs advenement estoient assez advertis, et aussi les povoient bien choisir venir de loingz. Alors, par le commandement des capitaines Anglois et Bourguignons, venus environ à ung quart de lieue prez de leurs annemis, descendirent tous à pié. Si faisoit ce jour moult chault, parquoy ilz furent grandement traveilliés d'aller à pié, tant pour la pesanteur de leurs armeures, comme pour l'apperte chaieur du soleil; telement que plusieurs furent constrains, par destresse de chaleur, eulz couchier le visaige contre terre pour eulz un peu ras-freschir. Et, en ce propre jour, furent fais chevalliers de la partye des Bourguignons, Guillaume de Vienne, filz du seigneur de Saint George <sup>1</sup>, Jehan, seigneur

1. Guillaume de Vienne, seigneur de Saint-Georges, mort sur la fin de l'année 1434, ayant fait son testament le 14 mars précédent (Anselme, VIII, 800). Cette dernière date est juste; mais le P. Anselme se trompe quant à celle de la mort: le seigneur de Saint-Georges mourut en 1444, et son testament fut publié l'an 1445. Voy. *Faict du procez et instance de proposition d'erreur pendant au grand conseil du roy entre messire Marc de*

d'Annay<sup>1</sup>, Phelippe, seigneur de Ternant<sup>2</sup>, Copin de la Viesville<sup>3</sup>, et aulcuns autres dont je ne scay les noms.

968. De l'ordonnance que firent les Anglois et Bourguignons pour combatre leurs aumemis. XVII.

Premierement, il est à scavoir que les Anglois et Bourguignons se partirent de la cité d'Ausoirre par ung vendredy, ainsi comme à x heures du matin, pour tyrer vers Crevent. Si ordonnerent deux marissaulx de l'ost, chascun pour avoir regard sur sa portion de gens, à scavoir : de la partie des Bourguignons, le seigneur de Vergy, et, pour les Anglois, messire Guillebert de Hallesal<sup>4</sup>. Puis fut cryé et publié parmy l'ost que les Anglois et Bourguignons feussent bons amis ensamble, par bonne amour et union, sans esmouvoir tenchon<sup>5</sup> ne rumeur l'un contre l'autre, sur paine d'estre pugniz

*Vienne, chevalier, sieur de Clervant et Fauwillars, demandeur en proposition d'erreur, ... contre messire Anthoine de Baufremont, sieur de Listenois, et consors.* (Bibl. imp., Mss., Coll. Dupuy, n° 660, fol. 264-273). Cette pièce est imprimée, ainsi que le testament de G. de Vienne, qu'on trouve aux fol. 282-288 du même volume.

1. Jean d'Annay, chevalier, maître d'hôtel du duc et de la duchesse de Bourgogne en 1407 (La Barre, II, 134), était dans la ville de Meaux, en 1422, lors du siège de cette ville. (Chastellain, 103.)

2. Philippe, seigneur de Ternant, conseiller du roi et garde de la prévôté de Paris en 1436. (*Journal d'un bourgeois de Paris*, 170.) Au chapitre de la Toison d'or, tenu le 22 mai 1456, il était sur la liste des chevaliers *trespassés*. (Bibl. imp., Mss., Fonds Sorbonne, n° 438.)

3. Gauvain de la Viesville, conseiller, chambellan de Philippe le Bon. (La Barre, II, 181.)

4. Guillebert de Halself, chevalier, banneret, capitaine d'Evreux en octobre 1424. (Bibl. imp., Mss., n° 9436<sup>o</sup>, fol. 121.) Tué au siège d'Orléans.

5. Dispute, querelle (Roquefort.)

à la voulenté des capitaines. Apres, fut ordonné qu'ilz chevaulcheroient tous ensamble en ung seul ost, et y avoient vi<sup>xx</sup> hommes d'armes : c'est à scavoir lx Anglois et lx Bourguignons, autant d'archiers qu'il appartenoit pour descouvrir devant. Ancores fut ordonné que, quant on venroit auprez du lieu où l'en devoit combattre, que incontinent qu'il seroit dit et publié chascun descendre à pié, que ceulz qui en feroient refus feussent mis à mort. Et, avec ce, fut ordonné que les chevaulz feussent prestement menez arriere une demye lieue, et ceulz quy seroient trouvez plus prez seroient prins comme confiquiés. Ancores fut ordonné que chascun archier feist ung peuchon aiguisié à deux boutz, pour fichier devant luy quant besoing seroit. Oultre plus fut ordonné que nul, de quelque estat qu'il feust, ne s'enhardist de prendre prisonnier au jour de la bataille, tant que on verroit tout plainement que le champ seroit guaignié; et, se on en treuve aucun, il soit prestement occis avec cellui qui l'aura prins, s'il en parle ou fait aucun refus. Ancores fut ordonné, de rechief, que chascun feust pourveu de vyande pour deux jours, et aussi que ceulx de la ville d'Ausoirre envoiassent vivres aprez l'ost, autant que finer en porroient, et qu'ilz en seroient bien paieiz. Oultre, ancores fut ordonné que nulz ne chevaulchast, devant ou derriere, sans ordonnance des capitaines, sur paine capital, ains se tiengne chascun en l'ordre où il seroit mis. Les poins et ordonnances dessus declarées par la deliberation des capitaines Anglois et Bourguignons furent, ce mesmes jour, proclamees et publiees en la ville d'Ausoirre, à son de trompe, par

les quarfours, avant leur partement; et lendemain, aprez qu'ilz eurent oy messe, chascun à sa devocion, et beu ung cop, se misrent auz champz en grant fraternité: et s'en allerent logier tous ensamble en la ville de Vaucelles<sup>1</sup>, à une lieue prez de leurs annemis. Et lendemain, qu'il fut samedy, environ à x heures du matin, se deslogerent et allerent en belle ordonnance devant leurs annemis; lesquelz sans faulte ilz trouverent tous apareilliés comme pour les recepvoir en belle et grande compaignie, et avoient prins place sur une montaignette devant ladite ville de Crevent, où ilz s'estoient ja tenus, jour et nuit, atendant leurs annemis; et toutesfois avoient laissé leur siege garny de gens.

Les Anglois et Bourguignons, voians l'appareil de leurs annemis, s'en allerent passer par l'autre lez de la riviere d'Yonne, vers Coulanges lez Vineuses<sup>2</sup>: et adonc descendirent les Francois de leur montaigne contre leurs annemis, en monstrant grant samblant de hardiesse; si se misrent en bataille l'un contre l'autre, où ilz furent bien trois heures sans autre chose faire, et estoit la riviere entre les deux ostz. Quant ilz se furent ainsi tenus, comme vous avez oy, Anglois et Bourguignons, qui moult heoient les Francois, voians qu'ilz ne faisoient quelque samblant de les envahir, soubdainement s'advancherent par aigreur de felon couraige et commencerent archiers de tyrer moult omniement, et gens d'armes à entrer en l'eaue vivement, pour courir sus à leurs annemis, dont les ungz

1. Vincelles.

2. Coulanges-la-Vineuse.

en avoient jusques auz genoulz et les autres jusques deseure la chainture. Lors le conte de Salsebery, admonestant ses gens de bien faire en escriant : « Saint George ! » sa banniere devant luy, passa l'eau et vint aborder à ses annemis. Et, d'autre part, sur costiere, vers le pont, le seigneur de Wilbic fist tant, que, atout sa banniere, il gagna le pont ; lequel il passa à force d'armes, tresperchant Escotz et Francois par poulsis de lances, de halches et d'espees. Si ne sceurent tant faire les deffendeurs de l'eau que Anglois et Bourguignons, leurs annemis, ne les deboutassent dudit lieu ; mais, avant ce achevé, y eut maintes belles appartises d'armes faites tant d'un costé comme de l'autre. Adonc, ceulz de la ville de Crevent, c'est à scavoir le seigneur de Chastelus et les autres de la garnyson, dont il estoit le chief, voyans leur secours si faitement besongnier, moult joyeux et de grant corage saillirent dehors ; si s'en vindrent par derriere ferir contre leurs annemis, ja feussent ilz tant foibles et amatis de famine, que à grant paine se povoient ilz soustenir sur piés. Toutesfois, le grant desir et joye qu'ilz avoient d'eulz veoir ainsi estre secourus, desirans estre delivrez du present dangier, leur rendy coraige ; parquoy se esvertuerent en eulz force et hardement, en tele maniere que, de plaine venue, en escriant leurs cris, occirent et decoperent leurs annemis tant impetueusement, que horreur estoit à regarder. Dequoy les dis annemis, se voians ainsi estre felonneusement assaillis de toutes pars, s'en effraierent grandement ; car, à toute dilligence, Anglois et Bourguignons s'efforcoient de vaincre chascun son quartier. Adonc de toutes pars encommencerent à combattre l'un contre l'autre ; mais,

en conclusion, par la vigueur, force et vaillance des Anglois et Bourguignons, ainsi fraternelement conjointe ensamble, ilz obtindrent la victoire. Si furent les Francois et Escocois, à ceste heure, tournez en fuite, où il y eut plusieurs mors et navrez, qui estoit pitoiable chose à veoir. En ceste bataille furent occis la plus part des Escocois, car ilz estoient au front devant, à scavoir environ un<sup>m</sup>, et le connestable d'Escoche prins par ung gentil-homme du seigneur de Chastelus; et y eut ledit connestable ung oeil crevé: les autres Escocois se saulverent au mieulz qu'ilz peurent. Pareillement, de la compagnie des Francois, y furent prins prisonniers le conte de Ventadour, le seigneur de Gamaches <sup>1</sup>, quy aussi y perdy un oeil, Estienne de Famieres <sup>2</sup>, et plusieurs autres nobles hommes, jusques au nombre de trois à quatre cens: et des mors sur la place, messire Thomas Siccon <sup>3</sup>, Andrieu Hambon, messire Guillaume Hambon <sup>4</sup>, Jehan Pillet, capitaine Escocois. Ung bastard du roy, avec plusieurs autres, furent aussi trouvez mors sur

1. Guillaume, seigneur de Gamaches, nommé grand-maitre et souverain reformatateur des eaux et forêts du royaume de France en 1424, exerçait encore cette charge en 1418 (Anselme, VIII, 690). Tué au siège de Pontoise en 1441. (*Vie de Guillaume de Gamache*, p. 94.)

2. Estienne et Jean de Farsmeres, chevaliers escossois. (Monstrelet, V, chap. X.)

3. « Thomas de Seton, escuier du pays d'Escosse, reçoit, le 10 octobre 1419, de Jean Raguier, receveur des finances, la somme de 1146 liv. pour lui, ses *estendars* et *trompettes*, et la paye de 22 *escuiers* et de 92 *archiers*. » (Bibl. imp., Mss., *Fonds Gaignières*, n° 781, fol. 123.)

4. William Hamilton et son fils (Holinshed, II, 586). Cependant on voit figurer sur la liste des capitaines et chevaliers servant Charles VII au siège d'Orléans, un Guillaume Hamilton. (*Le fait de l'adivaitement et secours sur les Anglois de la ville d'Orléans*. Bib. imp., Mss., *Suppl. franç.*, n° 2342, fol. 79 verso.)



l'une des hesles, jusques au nombre de douze cens ou environ.

Après ceste victoire, les Anglois et Bourguignons, bien garnis de prisonniers et de grans proyes, se rassemblèrent : et là, les capitaines, en grant union ralyant leurs gens, entrerent en la ville de Crevent, regraciant le Createur de leur belle victoire, où ilz furent tres joieusement receus des manans ; et leurs gens se logerent là entour, es logis des Francois. Toutesfois, ung capitaine Bourguignon, nommé Perrenet<sup>1</sup>, et aucuns autres adventuriers, poursueyrent assez longuement leurs ennemis, si en prindrent et occirent à largesse. Le lundy ensieuvant, apres qu'ilz eurent regarny de nouvelles gens la ville de Crevent, ilz prindrent congié l'un de l'autre, et s'en allerent les Bourguignons en leurs propres lieux, et les contes de Salsebery, de Suffort et de Wilbicq retournerent au siege devant Montaguillon, dont ilz s'estoient partis,

1. Perrenet Grasset, écuyer, panetier de Philippe le Bon, capitaine général des pays de Nivernais, Donzais et de la Charité-sur-Loire (La Barre, II, 228). Voici ce que Wavrin ajoute (chap. 964), concernant ce personnage, au récit qu'il copie dans Monstrelet (V, chap. xiii). « Fut sur les gens du roy Charles prinse la ville de la Charité sur Loire, par ung capitaine adventurier appelé Perrenot Grasset, tenant la partie de Bourgoigne, lequel, tant comme il vesqui, mena forte guerre au roy Charles plus que nul autre de son estat; [car il estoit sage, prudent et de grant emprise, bien se sachant conduire en tous estas. Et moy mesmes, acteur de ceste presente euvre, futz avec lui en pluseurs courses et entreprinses, dont à son honneur il vint à chief. Ne oncques en son tempz ne fut repris d'avoir faulsé son sauf conduit, ne son seelle; ains tenoit realement ce qu'il promettoit. Si que, pour les nobles vertus quy en lui estoient, suis je contraint d'en autant dire]. » Il prit Montargis sur les François en 1433 (*Hist. de Charles VII*, 336). Il figure dans une montre passée à Dieppe, le 29 mars 1475 (Bib. imp., Mss., *Fonds Gaignières*, n° 782<sup>4</sup>, fol. 251).

où ilz avoient laissié partye de leurs gens pour ledit siege garder. Et est verité que le jour de ceste bataille<sup>1</sup>, le conte de Salsebery fist, de sa main, quatre vings nouveaulz chevalliers ou plus. Tantost aprez l'exploit de ceste bataille de Crevent, le conte de Suffort alla asseger le chasteau de Coussy, qui se rendy à lui aprez certains jours ensievant, et d'illec s'en alla ou pays de Masconnois, où il mist en l'obeissance du roy Henry de France et d'Engleterre plusieurs forteresses que y tenoient les Francois pour le roy : en laquelle chevaulchié *moy, acteur de ceste euvre, fuch tout au long*. Et si envoya ledit conte asseger, par ung sien cappitaine, nommé Classedas<sup>2</sup>, le fort chastel de La Roche ; lequel se rendy par traité tel que se, endedens ung jour qu'ilz prindrent, n'estoient secourus, ilz laisseroient les Anglois dedens la place. Et par ainsi eurent treves les assegiés des assigans, jusques au jour prins que ceulx du chastel esperoient avoir secours.

En ce temps, le duc Phelippe de Bourgoigne, qui estoit [à] Dijon, fut adverty par ledit Glassedas de l'apointement et traité qu'il avoit avec ceulz du chastel de La Roche ; à scavoir : que celluy qui se treuveroit plus fort, à ung certain jour nommé, devant la place en seroit et demourroit seigneur et

1. Elle se donna à l'entrée du mois de juillet. (Monstrelet, V, chap. x.)

2. « Glacidaz demoura cappitaine des tours et de la bastille des pontz après la mort du conte de Salsebery ». La Pucelle ayant donné l'assaut à cette bastille (7 mai 1429) « ledit Glacidaz et autres des gens de la place, quant ils veirent que eulx estoient prins, pour eulx saulver, cuiderent recouvrer une des tours ; mais pour la presse qui fut tres grande sur le pont, le pont rompit et fut ledit Glacidaz et plusieurs autres noyez. » (Quicherat, IV, p. 8, 9 et 162 )

maistre, et lui seroit delivree la forteresse. Alors le duc de Bourgoigne, qui pour ce temps estoit tenu le plus chevallereux prince du monde, oyant les nouvelles, et aussi qu'il fut infourmé, par ledit capitaine Glassedas, comment renommee couroit que le duc de Bourbon<sup>1</sup> seroit au dit jour devant le chastel, à puissance, pour le deffendre et combattre Glassedas et ses aidans, si que, pour ce que c'estoit la chose que plus desiroit le duc Phelippe soy trouver en armes, assembla puissance de gens d'armes et de trait, et, pour donner ayde à Glassedas, en faveur de l'alyance qu'il avoit aux Anglois, vint à Mascon, où il prepara ses besongnes : puis, quant il fut heure, s'en party ung matin, aprez boire, et s'en vint logier, atout son armee, en la plaine au desoubz dudit chastel de La Roche, où il se tint en belle ordonnance, attendant que le duc de Bourbon y venist pour lever le siege. Lequel, quant il oy dire que le duc de Bourgoigne y estoit en personne, luy ne homme de sa compagnie ne s'y admonstra : et y atendy, ledit duc, tout le jour en bataille, tant que l'heure fut passee, et que ceulz de la place s'en partirent, ung blancq baston en la main, rendus audit Glassedas pour et au nom du roy Henry de France et d'Engleterre.

Celle forteresse de La Roche ainsi rendue, le bon duc Phelippe s'en retourna en son pays de Bourgoigne, où il sejourna jusques au mois de febvrier ensievant, et là fist les espousailles de sa seur<sup>2</sup> au

1. Charles I<sup>er</sup> du nom, duc de Bourbon. Mort le 4 décembre 1456 (Anselme, I, 305).

2. Marguerite de Bourgoigne. Morte le 2 février 1441 (Anselme, I, 239).

comte de Richemont<sup>1</sup>, quy longtempz paravant l'avoit fyanee, comme dit a esté cy dessus<sup>2</sup>.

969. Comment les Francois assegerent Boham et comment ilz s'en partirent soudainement. XVIII.

Cf. Monst., t. V, ch. xi.

Les Anglais qui étaient sur les marches du Laonnois, ayant été avertis, dit Wavrin, que les *gens du conte de Toulouse* (*qui tenoit le parti du roi Charles*) s'assembloient contre eux, prirent l'initiative et les repoussèrent jusque dans une forteresse, que Wavrin nomme, la forteresse de *la Follye*.

970. Comment le marissal de Bourgoigne fut trahis et prins par le capitaine de la Bussiere. XIX.

Cf. Monst., t. V, ch. xi.

A la prise, par Jean de Luxembourg, de la forteresse de Proisy, Wavrin ajoute celle de *Nouvion, en la conté de Guise, en Terrasse*, ce dont ne parle point Monstrelet.

971. Comment messire Jacques de Harcourt et messire Raoul Boutillier tindrent parlement. XX.

Cf. Monst., t. V, ch. xii.

972. Comment messire Jacques de Harcourt se party du Crotoy pour aller devers le roy Charles. XXI.

Cf. Monst., t. V, ch. xii.

973. Comment les Hennuyers furent en grant effroy pour leur dame qui avoit espousé le duc de Brabant, et si estoit allee en Angleterre espouser le duc de Clocestre,

1. Artus de Bretagne, comte de Richemont, marié le 10 octobre 1423 à Marguerite de Bourgogne, veuve du duc de Guyenne, dauphin de Viennois. Créé connétable de France le 7 mars 1425. Succéda à son neveu Pierre II au duché de Bretagne en 1457. Mort le 26 décembre 1458 (Anselme, I, 459).

2. Wavrin, qui donne ce court récit d'après Monstrelet (V, chap. xi), a parlé de ce mariage dans son chapitre 951, qui est aussi entièrement pris dans Monstrelet.

pour laquelle aventure ilz doubtoient avoir guerre.  
XXII.

Cf. Monst., t. V, ch. XIII.

974. Comment le duc de Bethfort, regent, fist assieger Yvry la Chaussée quy se rendy par traité, et de la prinse de Hem. XXIII.

Cf. Monst., t. V, ch. XIII.

975. Comment le duc de Bethfort, regent, alla à Mondidier et ordonna d'assieger la ville de Compiègne. XXIV.

Cf. Monst., t. V, ch. XIII-XIV.

976. Comment le duc de Bethfort alla à Abbeville, atout grant puissance de gens d'armes, pour la rendition du Crotoy. XXV.

Cf. Monst., t. V, ch. XIV-XVII.

977. Comment messire Jehan de Luxembourg, adcompaignié de Picars et Anglois, alla assieger la ville et chastel de Guise. XXVI.

Cf. Monst., t. V, ch. XVII.

Au nombre des seigneurs qui accompagnerent Jean de Luxembourg au siège de Guise, Monstrelet a omis de mentionner le *bastard d'Estamfort*.

978. Comment le conte de Salsebery assega et conquist la ville de Sedune en Champaigne. XXVII.

Cf. Monst., t. V, ch. XVII.

979. Comment le duc de Bethfort assambla grant puissance pour estre à la journée de la rendition du chastel d'Yvry<sup>1</sup>. XXVIII.

1. Au chapitre précédent, copié d'après Monstrelet (V, chap. XVII), il a été dit que le duc de Bethfort assiégea la ville et le chastel d'Yvry, que la ville s'étant rendue, le chastel tint encore et que le capitaine promit de le rendre aux Anglois la nuit de l'Assomption Notre-Dame, en cas qu'ils ne fut pas secouru par le roi Charles.

Or advint<sup>1</sup>, assez tost aprez que les Anglois furent partis de devant Yvry et qu'ilz eurent traité à ceulz de la place, et prins hostages de la rendre au duc de Bethfort, pour laquelle sceureté baillèrent quatre gentilz hommes les plus renommez de la garnison, [que] le duc de Bethfort, regent de France, qui estoit prince de moult grant vertu, sentant le jour approchier de ladite rendition, manda tous ses capitaines en la bonne ville de Rouen, ouquel lieu il estoit pour lors. Premièrement, et qui n'estoit mie à oublier, y vint le preu conte de Salsebery, le conte de Suffort, les seigneurs de Wilbic et des Scalles<sup>2</sup>, et plusieurs autres barons et chevaliers Anglois, avec aussi aucuns chevaliers et escuiers de Northmandie, tant qu'ilz pouvoient estre en nombre bien XVIII<sup>cz</sup> hommes d'armes et VIII<sup>m</sup> archiers : lesquelz avec le regent se partirent de la ville de Rouen et de là entour, et tant cheminerent qu'ilz vindrent à Evreux, ouquel lieu arriva le seigneur de Lilladam venant de son siege de Nelle, qu'il tenoit en ce tempz, lequel il laissa bien garny; et pareillement Jehan de Noefchastel, seigneur de Montagu<sup>3</sup>, Bourguignon, messire Thibaut de Montagu<sup>4</sup>, son filz bastard, et autres nobles hommes, y vindrent à belle compaignie, de laquele venue fut le duc de Bethfort moult joyeux, et ce fut raison; car tous estoient chevalliers de grant recommandation. Là, sejourna le

1. On retrouve parfois dans ce chapitre et le suivant, quelques fragments du récit de Monstrelet (V, chap. xix).

2. Thomas Scales, mort le 25 juillet 1460 (Dugdale, I, 618).

3. Jean de Neufchâtel, seigneur de Montagu, grand bouteiller de France. Mort vers 1433 (Anselme, VIII, 576).

4. Thibault, bâtard de Neufchâtel, chambellau du duc de Bourgogne, légitimé en 1424. Mort en 1454 (Anselme, VIII, 354).

duc tout le jour Nostre Dame, en l'honneur de la glorieuse Vierge, et lendemain, aprez qu'il eut beu ung cop, se departy de la ville d'Evreux, et tant s'esploita de chevauchier qu'il eut passé les bois quy sont aprez d'Yvry; puis, quant il se trouva auz champs et qu'il deubt aprochier la place, il fist tous ses gens mettre en tres belle ordonnance de bataille; et ainsi chevalcha, tant qu'il vint en une belle plaine au dessus des vingnes. Tout ce voyage, le duc de Bethfort, chevalchant devant ses batailles, avoit vestu une robe de drap de veloux asur, et par dessus avoit une grande croix blanche par deseure laquele avoit une croix vermeille : et *moy*, *acteur de ceste euvre*, quy lors estoie au dit voyage en la compagnie du conte de Salisbery, demanday à aulecuns Anglois à quele cause ledit duc de Bethfort portait la croix blanche; et il me fut respondu que c'estoit à cause des deux royaumes, et que au duc de Bethfort, regent, appartenoit les porter et à nul autre, pour ce qu'il estoit celluy qui representoit la personne du roy de France et d'Engleterre; et ces deux croix estoient la signification desdis deux royaumes. Ainsy doncques, le duc de Bethfort, en ceste nuit, se loga devant Yvry, esperant qu'il seroit combatu lendemain; si fist faire parmy l'ost bon guet et ascoutes pour doubte des surprises, comme il appartenoit et qu'il est acoustumé de faire en pareil cas par tous bons chiefz de guerre. Ceste nuit se passa, et lendemain vint, quy estoit le jour que la dite place d'Yvry se devoit rendre en l'obeissance du roy de France et d'Engleterre. Puis, environ deux heures aprez midy, le duc de Bethfort marcha, en bataille bien ordonnee, jusques devant le

dit chastel, en attendant la rendition de la forteresse. Or advint que, droit à l'heure quy estoit prinse de la place rendre, issy dehors le capitaine, nommé Gerard de Paillieres<sup>1</sup>, [qui], voiant le terme passé qu'il avoit promis ycelle livrer auz Anglois en faulte de secours, adfin de recouvrer les hostages qu'il avoit bailliés, vint devers le duc de Bethfort, lequel il trouva en belle ordonnance, attendant l'adventure de bataille et fortune tele qu'il plairoit à Dieu de lui envoyer; et là, luy presenta les clefz de la dite forteresse d'Yvry, lui requerant saul'conduit pour en aller soy et ses gens, selon le contenu du traité; lequel lui fut acordé, comme raison estoit. Et lors le capitaine tyra, en la presence du regent, unes lettres hors de sa gipsiere, laquele il lui monstra, en disant : « Or voy je bien que, aujourd'huy, me ont failly de convenant xviii grans seigneurs du party au roy Charles de France, quy m'avoient promis donner secours »; ausqueles lettres estoient xviii seaulz pendans. Alors le duc de Bethfort fist au dit capitaine rendre ses hostages, lequel les emmena avec lui et s'en retourna vers ses gens pour les faire vuidier ledit chastel d'Yvry; et le duc envoya ses commis en prendre la possession, tousjours soy tenant en celle ordonnance : si allerent pluseurs Anglois veoir le partement de la dite garnison francoise. Si advint, droit à ceste heure, ung moult grant effroy en l'ost des Anglois : si commencerent de sonner trompettes et clarons en grant nombre, pourquoy ceulz quy, comme dit est, estoient allez veoir partir la garnison d'Yvry, en tres grant haste s'en

1. Girault de la Palière était gascon (*Hist. de Charles VII*, 8).



retournerent en la bataille du duc, quy desja estoit en tant bel arroy que à veoir estoit plaisance. Il fist desployer la baniere de France, d'azur à trois fleurs de lis d'or, laquelle il fist pour ce jour baillier à porter au seigneur de Lilladam ; puis, fist desploier la baniere de Saint George, à champ d'argent, à une grande croix de geulle ; puis fist il desployer la baniere Saint Edouard, d'azur à une croix ancree d'or, à chincq mailles de meismes ; puis, fist desploier la baniere esquarteree de France et d'Engleterre, en signifiante des deux royaulmes conjointes. Et aprez, fut desploiee la baniere du duc de Bethfort, regent ; toutes lesquelles banieres furent bailliés à porter à chevaliers de grant renommee.

Or doncques, pour vous advertir de la cause pourquoy cest effroy et alarme s'esleva en l'ost des Anglois, la raison y estoit moult grande ; car les Francois, ce jour, se trouverent en tres grant nombre aians esperance et voulloir de combattre le regent et sa puissance, comme ilz eussent bien peu faire ; car ilz furent, ce jour, ensamble, sur le point de xviii à xx<sup>m</sup> hommes de bonne estoffe, soubz la conduite du duc d'Alençon<sup>1</sup>, des contes d'Aumarle<sup>2</sup>, de Ventadour, de Tonnoirre<sup>3</sup>,

1. Jean II, duc d'Alençon. Condamné à mort le 18 juillet 1474, mourut deux ans après étant sorti de la prison du Louvre (Anselme, I, 273). C'est ce que dit aussi la *Chronique des contes et ducs d'Alençon* (fol. 136 recto). La sentence de mort ne fut point exécutée, « maiz fut ledit duc delaisé en la dite prison du Louvre, où, apres aucun temps, il rendit finalement son esprit à Dieu, et fut inhumé au convent des Jacobins à Paris, en l'église dudit lieu. »

2. Jean de Harcourt, comte d'Anmale (Anselme, V, 124). Tué à la bataille de Verneuil, le 17 août 1424.

3. Louis de Châlon, comte de Tonnerre, tué à ladite bataille de Verneuil.

de Douglas<sup>1</sup>, de Boucquant<sup>2</sup>, et autres seigneurs Escochois ; du visconte de Nerbonne<sup>3</sup>, du seigneur de la Fayette<sup>4</sup>, et plusieurs seigneurs de grant renommee de la partye du roy Charles, lesquelz venoient chevaulchant vers Yvry, en belle ordonnance, et s'arrestèrent environ à trois lieues prez, puis envoyerent environ quarante coueurs des plus experts et mieulz montez pour explorer la contenance de leurs annemis. Lesquelz coueurs, voyans le dit duc de Bethfort estre en moult belle ordonnance, retournerent à leurs gens faire leur raport. Le duc de Bethfort avoit ordonné aulcun nombre de gens, bieu montez et armez, pour chevaulchier autour de son ost, adfin de non estre sourprins ; lesquelz, quant ilz parcheurent les coueurs des Francois, vigoureusement les chasserent et poursievrent si raddement qu'ilz en prindrent quatre, et les amenerent devers monseigneur le regent ; si furent examinez, et ledit regent par eulz adverty de la puissance des Francois ses annemis. Et, d'autre part, ces coueurs francois quy, pour la chasse des Anglois, se hasterent tant plus, reporterent à ceulz quy les avoient envoiez ce que veu et trouvé avoient. Alors les Francois, non voyans leur avantage de, à ceste fois, combatre les Anglois sans adventure de grant perte, considéré le duc de Bethfort estre en tel triumphe et puissance, les attendans de pié coy, tout pourveu de son fait et desja

1. Archambault, comte de Douglas. Voy. ci-dessus, page 176, note 3.

2. Bucham, fils de Robert, duc d'Albanie, régent d'Écosse, connétable de France, tué à la susdite bataille (Rapin Thoyras, IV, 131).

3. Guillaume, viconte de Narbonne, « lequel, apres ce qu'il fut trouvé mort en la bataille, fut ecartelé » (Monstrelet, V, chap. xx).

4. Gilbert Motier, seigneur de La Fayette, créé maréchal de France en 1421. Mort le 23 février 1462, v. s. (Anselme, VII, 56).

saisy de la ville et chastel d'Yvry ; pourquoy, tout veu et entendu, se misrent à chemin et par grant exploit commencerent de chevaulchier, sans eulz arrester, tant qu'ilz vindrent devant la ville de Verneul, où ilz faingnèrent qu'ilz avoient descomfy les Anglois<sup>1</sup>, et que le duc de Bethfort, à petite compaignie, s'estoit mis à saulveté.

Quant ceulz de la ville de Verneul, qui tenoient la partye du roy Henry, oyrent ces nouvelles, comme peu sages, en grant crainte leur firent ouverture et obeissance, pour et ou nom du roy Charles. Aprez laquele rendition, comme le traité le contenoit, baillerent saulfconduit à aulcuns Anglois quy layans estoient en garnison ; lesquelz ilz envoierent, atout leurs bagues, devers le duc de Bethfort. Aprez ces choses ainsi faites, y eut quatre gentilz hommes des

1. « Quant ils furent pres de Verneil, dit l'auteur du *Journal d'un Bourgeois de Paris* (98), si firent une grant trayson ; car ils prindrent grant foison de leurs soudoyers escossois, qui bien seavoient parler le langage de l'Angleterre, et leur lierent les mains et les mirent aux queues des chevaux, et les touillerent de sang en maniere de playes en mains, en bras et en visaige ; et ainsi les menerent devant Verneil, criant et braiant à hault cris, en langaige d'Anglois : « Mal veismes ceste dou-  
 « loureuse journée ; et quant nous cessera cette douleur ! » Quant les Anglois, qui dedens la ville estoient, virent la douleur contrefaite, si furent moult esbahis, et fermerent leurs portes, et ce mirent en hault, pour deffendre leur ville ; et quant les Arminaz virent cecy, leurs monterent le sire de Torcy, l'ung des bons et vrays chevaliers, qui s'estoit rendu à eulx, qui estoit lié comme les autres, par trayson, qui leur dit que toute la chevalerie d'Angleterre estoit morte en celluy jour devant Yvry, et pour neant se tandroient, que jamais n'auroient secours ; et ce, tesmoignerent les autres qui bien parloient anglois, et jurerent par leur serment que ainsi estoit. Si ne sceurent comment conseiller ; car ils tenoient le sire de Torcy, l'ung des bons et vrays chevaliers qui *just avecques le Regent*.... Si s'accorderent que ils se rendroient, leurs vies saulves. »

gens du dit Gerard , capitaine d'Ivry , quy firent serment au duc de Bethfort de toute leur vye loyaument servir le roy Henry de France et d'Engleterre. Puis , aprez ces choses passees , que le dit duc de Bethfort eut fait examiner les quatre coureurs devant dis , prins ainsi que oy avez , et que par eulz il fut adverty de la puissance de ses annemis , il assambla sou conseil à scavoir qu'il estoit de faire ; où il fut conclu que le dit regent se deslogeroit et yroit au giste à Evreux , pourveu qu'il estoit adcertené ses annemis tyrer vers Verneuil , et que le conte de Salsebery et ses gens yroient logier à quatre lieues prez des annemis ; mais le duc de Bethfort avoit envoié le conte de Suffort , atout xvi<sup>cz</sup> combatans , devant pour descouvrir les embusches , et experimenter le convenant de leurs dis annemis , et il s'en alla à Damville et à Baiseux<sup>1</sup> , à Bretueil et ou Perche , ainsi comme à deux lieues de Verneuil , où estoient lesdis Francois logiés , comme dit est , à toute leur puissance ; et lendemain au matin , le dit conte de Suffort nuncha par certain message à monseigneur le regent , qui , comme oy avez , avoit ceste nuit geut à Evreux , comment les Francois avoient par cautelle seduit Verneuil , et si estoient logiés là entour puissamment .

980. Comment le duc de Bethfort , regent de France , combaty et vainquy les Francois devant Verneuil. XXIX.

Quant le duc de Bethfort fut adverty au vray , par ledit conte de Suffort , que les Francois à grant puissance estoient devant la ville de Verneuil et là environ ,

1. Piseux.

il se delibera avec ses gens et jura Saint George de non jamais sejourner ou arrester jusques à ce qu'il auroit combatu ses annemis, s'ilz ne le fuyoient villainement, et fist prestement publier, à son de trompe, que chascun se deslogast et disposast pour le sievir; puis, ordonna au seigneur de Lilladam et au seigneur de Montagu, que, eulz et leurs gens, s'en retournaissent à leur siege de Nelle, dont de par le roy Henry ilz estoient les chiefz, et qu'il avoit pour obvier auz empriuses des Francois, à ceste heure, gens assez; si se povoit bien deporter d'eulz. Au commandement du regent obeyrent les seigneurs dessus nommez, à scavoir Lilladam et Montagu : ce fut raison, combien que mieulz amassent demourer d'emprez luy pour l'accompaignier à la bataille, jà eussent ilz grant besoing et cause tres legitisme de retourner à leur dit siege de Nelle. Si prindrent congïé du dit duc regent et s'en allerent à grant regret de la compaignie; mais le seigneur de Montagu y laissa messire Thybault de Neuf Chastel, son filz bastard, chevallier moult recommandé, de la demeure duquel fut le regent assez joyeulz. Et lors, aprez sa messe oye et qu'il eut beu ung cop, fist sonner la trompette du deslogement : si monta à cheval luy et ceulz de sa compaignie, quy estoit belle, grande et fort à craindre; car c'estoient tous gens d'eslite. Si se party de ceste ville d'Evreux et se mist auz champz, en prenant le droit chemin vers Verneul, par ung merquedy, xvi<sup>e</sup> jour d'aoust<sup>1</sup>, et là, en chevauchant, fist aux seigneurs et capitaines

1. La bataille se donna, selon Monstrelet (V, chap. xix), un jeudi 17 août 1424.

d'entour luy pluseurs belles exhortacions et remonstrances , en les admonnestant du bien faire , aians souvenance que pour le service du roy, leur souverain seigneur, avoient delaissié pays, terres, peres, meres, femmes et enfans; et que à juste et leale cause ilz se combatissent hardiement; car France estoit leur vray heritage, lequel leur occupoit et empeschoit Charles de Vallois, à present soy disant roy de France. Si se passa ce jour en teles ou samblables exhortacions; si se logerent, ce jour, de bonne heure, adfin de mieulz avoir espace de leurs besongnes aprester pour atendre l'adventure de la bataille desiree. Si se disposerent de leurs consciences comme tous ce soir et le matin, selon la coustume de faire auz Anglois quant ilz atendent terme d'entrer en bataille; car, de leur propre nature, ilz sont tres devotz, devant boire especialement.

Lendemain doncques, quant il fut heure, le duc de Bethfort, regent, se mist auz champz en moult belle ordonnance, et tant chevalcha qu'il eut passé les bois auprez de Verneul; et quant il se trouva en la plaine, il choisit la ville et toute la puissance des Francois rengiés et mis en ordonnance de bataille, quy estoit moult belle chose à veoir; car, sans faulte, *moy, acteur de ceste euvre*, n'avoie jamais veu plus belle compaignie, ne où il eust autant de noblesse comme il avoit là, ne mieulz ordonnee, ou monstrant greigneur samblant ou voullenté de soy combattre. Je vey l'assamblee d'Azincourt, ou beaucoup avoit plus de princes et de gens, et aussi celle de Crevent, quy fut une tres belle besongne; mais, pour certain,

celle de Verneul fut dutout plus à redoubter et la mieulz combatue.

Or doncques, pour rentrer en nostre matiere, le duc de Bethfort et ses princes, voians leur annemis quy là de pié coy les atendoient, tous ordonnez en une bataille, ilz chevaulcherent un pou avant; puis, quant ilz furent assez pres, au samblant des conducteurs de la besongne, il fut commandé de par monseigneur le regent, sur paine de mort, que chascun meist pié à terre, et que tous archiers feussent garnis de peuchons aguisiés pour mettre devant eulz, selon la mode Angloise, quant ce venroit à l'aborder et combattre. Lequel commandement fut adcomply ainsy que ordonné estoit. Puis fut publié, de par le roy de France et d'Engleterre, que tous les chevaulz feussent acouplez et liez ensamble, et les pages et varlez dessus; et le charroy un peu sur costiere, nonobstant qu'il n'en y eust gueres, fors ceulz quy estoient chargiés de vivres et aulcun peu d'artillerie. Si furent ordonnez, pour garder les bagues et chevaulz, deux mille archiers, adfin que par derriere leur bataille ne feust envahye ne mise en aucun desroy : puis, aprez ces ordonnances ainsi faites, les Anglois, en gectant ung hault cry, commencerent de marchier et aller avant en bonne ordonnance, les archiers sur les deux liesles. Et, d'autre part, les Francois advertis dès le soir devant que lendemain ilz seroient combatus, quant le jour fut venu et qu'ilz sceurent à la verité que les Anglois les aprochoient, lesquelz de loingz, pour la pouldriere des gens et chevaulz, ils apercheturent, et aussi par leurs espies et chevaulcheurs qu'ilz avoient sur les champz en furent ad-

certenez, tantost et sans delay se misrent en ordonnance de combatre, sans faire avant garde ne arriere garde; mais tous ensamble se misrent en une grosse bataille, fors que ilz ordonnerent certain nombre de gens à cheval, dont la plus part estoient Lombars, et les autres Gascons; desquelz estoient les guides et conducteurs le borgne Caquetan<sup>1</sup>, messire Tyande de Villeperche<sup>2</sup> et aulcuns autres capittaines gascons, comme la Hyre<sup>3</sup>, Pothon<sup>4</sup> et autres; et ce, pour ferir par derriere dedens leurs annemis, ou au travers ou autrement, ainsi comme à leur plus grant advantage leur pourroient porter dommage; et le sourplus tout de pié se rengerent, comme dist est, en une

1. « L'an precedent (1423), dit Berry (370), estoient arrivez en France, messire Theaude de Valpergue, messire Borne Caqueren,... lesquels luy ammenerent (au roi Charles VII), de par le duc de Milan, six cent lances et mille hommes à pied ». Ce dernier, nommé le Borgne Caucun, par Monstrelet (IV, chap. cclix), aurait assisté, cependant, en 1421, au siège de Meaux.

2. Theaude de Valleperge, préside au traité d'Arras en 1435, en qualité d'ambassadeur de Charles VII (Jean Chartier, 70). Il était bailli de Lyon dès 1442 (*Id.*, 421); conseiller et chambellan du roi, bailli de Macon, sénéchal de Lyon, ordonné garde de la ville et château de Severac, dans la sénéchaussée de Rhodes, par lettres patentes données à Bourges le 18 novembre 1447 (Bib. imp., Mss., *Fonds Gaignières*, n° 771, fol. 107). Guy de Blanchefort le remplaçait, comme bailli de Macon et sénéchal de Lyon, le 3 janvier 1458 (*Id.*, *ib.*, fol. 132). Il est désigné dans une montre, faite à Bayonne le 21 septembre 1460, comme commandant les hommes d'armes qui composaient cette montre (Bib. imp., Mss., montres de 1400-1469, t. V, Cabinet des titres).

3. Étienne de Vignole, seigneur de Montmorillon, connu sous le nom de La Hire, écuyer d'écurie du roy (Anselme, I, 491). « La Hire, qui moult avoit esté travaillé en icelui voyage, et qui desja estoit homme assez agé, alla de vie à trespas au chastel de Montauban », 1442 (Monstrelet, VII, chap. cclxvi).

4. Jean, dit Poton, de Xaintrailles, créé grand maître d'écurie du roi, le 27 juillet 1429, et maréchal de France en 1434. Mort le 7 octobre 1461 (Anselme, VII, 92).



seulle compaignie. Si commencerent moult fierement à marchier alencontre de leurs annemis, les lances baissiés; laquele contenance voyans les Anglois, moult vigoreusement leur coururent sus. A l'assambler y eut grant noise et grant huee, avecques bruit tumultueux des trompettes et clarons. Les ungz cryoient : « Saint Denis! » et les autres : « Saint George! » Si estoit la huee tant horrible, qu'il n'estoit homme, tant feust hardy ou asseuré, quy ne doubtabt la mort. Ilz encommencerent à fraper de haces et poulses de lances; puis misrent les mains auz espees, dont ilz s'entre-donnerent de grans copz et mortelz horions. Les archiers d'Engleterre, et les escotz, quy avec les Francois estoient, encommencerent de traire les ungs alencontre des autres sy cruelement, que horreur estoit à les regarder; car ilz amenoient la mort à ceulz qu'ilz ataingoient de plain cop. Aprez le trait, les partyes moult furieusement aborderent ensamble main à main, laquele bataille fut par ung joedy xviii<sup>e</sup> jour d'aoust<sup>1</sup>, ainsi comme à deux heures aprez midy commenchant. Mais sachiés que, avant l'abordement, furent fais maintz chevalliers nouveaulz, tant d'un costé comme d'autre, lesquelz vaillamment s'esprouverent ce jour. Mainte prinse et mainte rescousse y furent faites, et maintes gouttes de sang espendues, quy estoit grant horreur et pitié inreparable de ainsy veoir crestienneté destruire l'un l'autre; car, durant ceste pitoiable et mortele bataille, misericorde n'y avoit lieu, tant heoient les parties l'un l'autre. Le sang des mors estendus sur terre, et des navrez, couroit

1. C'était le 17. Voy. ci-dessus p. 261, note 1.

par grans ruisseaulz parmi le champ. Ceste bataille dura environ les trois pars d'une heure, moult terrible et ensanglantee, et n'estoit lors en memore d'homme d'avoir veu deux si puissantes parties par tel espace egallement combatre, sans pouvoir parchevoir à quy en tourneroit la perte ou victoire. Ainsi doncques que les deux parties se combatoient au plus fort, chascun contendant à victorier son annemi, les François qui, comme j'ay dit, avoient avant la bataille esté ordonnez de cheval pour ferir les Anglois par derriere, ou sur le costé, adfin de les rompre et mettre en desroy, se vindrent adreschier celle part, cuidans y entrer sans deffense, menant tres grant bruit; mais ils y trouverent barrieres et resistance : c'est à scavoir les chevaulz et charroy de leurs annemis, acouplez ensamble par les hatreaulz et par les queues; et si y trouverent deux mile archiers de bonne estoffe quy les recoeillerent vigoureusement et misrent en fuite. Et n'y firent les dis François autre prouffit que de haper ce qu'ilz peurent prendre, comme aucunes bagues et chevaulz, occiant les pages et varlez quy dessus estoient et les gardoient. Droit à ceste heure, la bataille estoit moult felle et cruelle : si n'y avoit celluy quy n'esprouvast totalement sa vertu et sa force; et *je, acteur*, scay veritablement que cellui jour le conte de Salsebery soustint le plus grant faix, nonobstant qu'il bransla grandement, et eubt moult fort à faire de soy entretenir. Et certainement, se n'eust esté le sens et grant vaillance et conduite de sa seulle personne, emmy les vaillans hommes quy se combatoient desoubz sa baniere, à son exemple, moult vigoureusement, il n'est pas doubte que la chose qui

estoit en grant bransle ne feust tres mal allee pour les Anglois; car oncques Francois, en toute ceste guerre, ne se combatirent plus vaillamment. D'autre part, le duc de Bethfort, comme je oys raconter, car je ne pouvois tout veoyr ne comprendre, comme pour moy mesmes deffendre je feusse assez empescié, fist ce jour tant d'armes que merveilles, et occist maint homme; car d'une hache qu'il tenoit à deux mains n'ataindoit nul qu'il ne courouchast, comme celluy qui estoit grant de corpz et gros de membres, sage et hardy en armes. Si fut tres fort oppressé des Escocchois, especialement du conte de Douglas et sa route, en tant qu'on ne scavoit que penser ne ymager comment la besongne termineroit; car les Francois, quy estoient la moitié plus de gens que les Anglois, ne contendoient que à vaincre : si se atachioient vigoureusement à la besongne, et croy veritablement que, se n'eust esté l'imfortune et malle adventure que leur debvoit advenir, les Anglois ne les eussent peu soustenir ou endurer sy longuement. Mais, à ce que je peulz congnoistre, et aussi en oy depuis pluseurs de ceste opinion, les deux mille archiers d'Engleterre, qui, comme dit est, avoient reboutté les Francois à cheval, dont estoit chief le borgne Kaquestan, chevalier Lombart, lesquelz quant ilz veyrent leurs annemis fuyr, coeillerent vigueur, furent grant cause de la victoire; car, voians le debat tant estable, ainsi fres et nouveaulz qu'ilz estoient, en gectant ung merueilleux cry se vindrent en tourpian mettre au front devant de leur bataille, où, à leur venue, encommencerent à faire grant discipline des Francois, quy moult estoient lassez de combatre; pourquoy, forment esmerveillés

de ceste nouveleté, se prindrent un pou à faindre et reculler, et au contraire les Anglois, qu'il en estoit heure, s'esvertuerent tout à ung faix recoillant vigueur : et tant firent que, en pluseurs lieux, ouvriront la bataille des Francois à ceste empainte et se bouterent dedens en cryant « Saint George ! » haultement, en commenchant de occir et mettre à mort cruelement tous ceulz qu'ilz povoient aconsievyr, sans avoir quelque pitié; laquele chose ne se fist ny sans grant effusion de sang. Lors se commencerent les Francois à descomforter en perdant dutout l'esperance de victoire, que ung peu paravant cuidoyent tenir en leur main; ains chascun d'eulz queroit lieu pour soy pouvoir sauver, pendant la fuite qui mieulz mieulz, habandonnant le demourant. Les ungs tyroient vers la ville, et les autres predoient les champz, et les Anglois, quy à grant paine les poursievoient, mettoient à mort especialement ceulz quy s'acheminoient vers la ville; car les Francois dedens estans, ne volrent ouvrir la porte, pour paour qu'ilz avoient que les Anglois, leurs annemis, n'entrassent dedens avec les fuyans. Sy en y ot assez quy, pour eulz saulver, se gecterent dedens les fossez, où il eut grant occision de ceulz qui se cuidoyent mettre à sauveté. Finablement, tant poursievrent Anglois les Francois, qu'ilz obtindrent plainement la victoire de ceste journee, et guaignerent la bataille, non mie sans grant effusion de leur sang. Et fut sceu veritablement par les officiers d'armes, heraulz, poursievans et autres gens dignes de foy, qu'il y morut de la partye des Francois plus de VI<sup>m</sup> hommes, et la pluspart nobles d'armes, desquelz il y avoit grant quantité d'Escochois, et environ deux

cens prisonniers. Et , de la partie des Anglois , y moururent environ xvi<sup>cz</sup> combatans, tant de la nation d'Engleterre comme de Northmandie ; desquelz furent les principaulz capittaines , l'un nommé Dodelay et l'autre Charleton. Et du costé des Francois y furent mors de gens de nom , ceulz qui s'ensievent<sup>1</sup> :

.....

Aprez cette glorieuse victoire que obtindrent les Anglois alencontre d'iceulz Francois , le duc de Bethfort assambla autour de luy tous ses princes et barons ; et, en grant humilité, remercy son Createur, les yeulz contre le ciel et les mains jointes, de la bonne aventure qu'il luy avoit envoyee. Et tantost que les mors furent despouilliés par les varlez et archiers, quy leur osterent tout ce qu'ilz avoient de bon, monseigneur le regent s'en alla logier pour la nuit autour de la ville de Verneul. Si fist moult bien guettier son ost et faire bonnes ascoutes, adfin que nul inconvenient n'y sourvenist et pour obvier à ce que ses annemis ne se recoeillassent et venissent ferir sur le logis de ses gens à despourveu, pour luy porter dommage. Lendemain, ceulz quy paravant estoient logiés en la ville et forteresse de Verneul, et ceulz quy s'y estoient retrais aprez la descomfiture de la bataille, furent constrains de grant cremeur, et sommez de par le regent, de rendre la ville et forteresse en l'obeissance du roy Henry ;

1. Nous renvoyons au t. V, chap. xx, de Monstrelet pour connaître les noms des morts et prisonniers. Nous indiquerons seulement deux noms omis par ce chroniqueur, *Mondet de Nerbonne* et *Gabriel de Boscage*. Le paragraphe qui suit l'énumération de ces noms, est encore copié d'après Monstrelet ; mais comme il y a quelques faits qu'on ne trouve pas dans son récit, nous avons cru devoir le conserver.

lesquelz, atains de paour d'avoir veu la grant mortalité tournée sur les gens de leur party, mesmement sur les princes et nobles hommes, comme sages et bien avisez prindrent traité avec monseigneur le regent, en luy rendant la ville et forteresse de Verneul, par tel condition qu'ilz s'en yroient saulfz corpz et biens, et y estoit le seigneur de Rambures<sup>1</sup>. Puis, aprez ce que monseigneur le regent ot prins la possession de la ditte ville de Verneul et ycelle bien regarny de nouvelles gens, de vivres et d'artillerie, il s'en departy glorieux et à tres grant joye, et s'en retourna ou pays de Northmandie atout ses prisonniers, tant qu'il vint au Pont de Larche, ouquel lieu le bastard d'Alençon<sup>2</sup>, moult fort navré, devint grandement agravé par la doulleur de ses playes, rendy l'ame à celluy qui prestee luy avoit. De laquele advenue le duc d'Alençon fut moult desplaisant en ceur; car parfaitement l'amoit. De là, se misrent le duc de Bethfort, regent de France, à chemin, avec luy la plus grant partie de tous ses princes et cappittaines, par le plus droit qu'ilz porroient aller à Rouen. Mais, anchois que plus avant je vous die du fait au dit duc de Bethfort, vous raconteray comment, la propre nuit devant la mortele bataille dessus dite, se partirent de la route des Anglois et de leur compaignie aulecuns lasces che-

1. André, seigneur de Rambure, maître des eaux et forêts de Picardie, testa le 28 décembre 1449 (Anselme, VIII, 67).

2. « Pierre, bâtard d'Alençon, seigneur de Gallardon, donna des preuves de son courage à la bataille de Verneuil, en 1424, avec le duc d'Alençon, son frère; ils y furent tous deux blessés et resterent parmi les morts, jusqu'à ce qu'on vint les en retirer. Il est nommé au contrat de vente de la baronie de Fougères, faite en Bretagne le 31 décembre 1428, par Jean II du nom, duc d'Alençon » (Anselme, I, 272).

valliers et escuiers de Northmandie, avec certain nombre de gens qu'ilz seduïrent et emmenerent; quelz chevalliers et escuiers estoient des marches conquises du pays de Chaulz et là environ, quy autrefois avoient fait serment de loyauté et fidelité au dit duc de Bethfort, regent, pour et ou nom du roy d'Angleterre. Si s'en allerent rendre en l'ost des Francois, esperans qu'ils guaigneroient ceste journee de bataille, pour le grant nombre qu'ilz les sentoient estre au regard des Anglois : pour laquele offence furent les aucuns d'iceulz criminelement pugniz par le dit regent, tant de pugnition corporele, quant depuis on les polt tenir, comme de leurs terres et autres biens meubles quy furent prins et confisqués, et mis realement en la main du roy d'Angleterre, pour aplicquier à son domaine, ou baillier en recompence à aucuns qui l'auvoient merité par leur loyauté et bon service; entre lesquelz en furent le seigneur de Thorsy<sup>1</sup> et messire Charles de Longueval<sup>2</sup>, seigneur

1. Jean d'Estouteville, seigneur de Torcy, n'avait que dix-sept ans lorsqu'en 1422 le roi d'Angleterre lui rendit, ainsi qu'à ses frères, les biens de leur père confisqués sur lui pour avoir tenu la partie du roi de France. Étant rentré depuis au service de Charles VII, ce prince l'établit, en 1436, à la garde de Fescamp. Mort le 11 septembre 1494 (Anselme, VIII, 87). Voir ci-dessus, page 259, note 1. — Son père, Guillaume d'Estouteville, avait été fait prisonnier par les Anglais à la prise de Harfleur et conduit en Angleterre en 1419. Mort le 19 novembre 1449 (Anselme, VIII, 878). Il était encore prisonnier le 9 mai 1427 (Rymer, IV, partie IV, p. 127).

2. Charles de Longueval était, en 1419, l'un des capitaines du grand et petit Goulet (Normandie) lors de leur reddition aux Anglais (Rymer, IV, partie III, 95). Le 4 juin 1436, le duc de Bourgogne envoie un chevaucheur de son écurie porter des lettres « à messire *Charles de Longueval*, messire Jean de Saucourt, messire Hector de Flavy et plusieurs autres chevaliers et escuiers du pais d'Artois », afin « qu'ils se mettent

d'Augmont<sup>1</sup>. Au partir que fist le duc de Bethfort du Pont de Larche, il donna congïé à aulcuns de ses capittaines pour eulz retourner es garnisons des villes, chasteaulz et forteresses qu'ilz avoient en garde; mais, luy venu à Rouen, il fut de madame la regente, sa femme<sup>2</sup>, des bourgeois, communaultez et garnisons de la ville honnourablement recheu : et mesmement ceulz du clergïé lui allerent reveramment alencontre, tous revestus, chantans à maniere de procession. Si estoient les rues tendues, et, par

sus et soient en armes, le ix<sup>e</sup> jour de ce mois de juing, entour la ville Saint Omer, pour aller devant Calais » (*Arch. gén. du Nord*, compte de la recepte gen. du duc de Bourgogne, fol. VIII<sup>rs</sup>VII, verso. Communiqué par M. le baron de Melicocq).

1. « Jacques, seigneur d'Aumont, conseiller et chambellan de Philippe le Bon, mort le . . . janvier 147. . . » (Anselme, IV, 873); il est cité par Berry (383) à l'année 1431 : « La ville de Chappes, dit-il, à quatre ou cinq lieues de la ville de Troye, appartenoit à un tenant le parti du duc de Bourgogne, nommé Jacques d'Aumont ». En novembre 1432 : « Les chasteaux de Bove et de Pontderemi estoient deux postes extremement importants par leur force, mais plus encor par leur position. Pontderemi tenoit bouché tout ce qui pouvoit venir de commoditez d'Abbeville à Amiens par la Somme. Dove en faisoit autant pour tout ce qui venoit du costé de Roie, de Montdidier et de Noyon, etc., par terre et par la petite rivière de Moreuil. Le seigneur d'Omout, maistre de ces deux postes, avec de bonnes garnisons, à ce qu'il paroist, désoloit infiniment Amiens : il en faisoit les bourgeois prisonniers, il arrestoit les vivres, les marchandises et tout ce qui estoit nécessaire dans ceste grande ville; il outrageoit le bailli, maire et eschevins, ensorte qu'il paroist qu'on estoit fort piqué de ses outrages. Cela détermina à envoyer à Paris des députés au régent et au conseil du roi pour en obtenir du secours dans cette extrémité : ces députés, qu'on envoioit alors en ambassadeurs, partirent le 22 de ce mois. » (Bibl. imp., Mss., Dom Grenier, *Picardie*, XC, 81.)

2. Anne de Bourgogne, sœur de Philippe le Bon : « Elle trespassa en l'Ostel de Bourbon, emprès le Louvre, le treiziesme jour de novembre 1432, deux eures après mynuit, entre le jedy et le vendredy. . . . Le sabmedy ensuivant elle fut enterree aux Celestins, et son cueur fut enterré aux Augustins » (*Journal d'un Bourgeois de Paris*, 153).



tous les quarfours où il devoit passer, estoient hourdemens ou quarees d'hystores par personnages; et mesmes allerent au devant de lui les jennes gens et enfans de la cité, par maniere de belles compagnies, monstrant grant exaltation de joye pour sa glorieuse et belle victore. Quant le duc vint jusques à la porte de la ville, il descendy jus de son cheval et alla tout de pié jusques à l'église Nostre Dame, où il s'agenouilla devant l'autel : si rendy graces et loenges à son benoit Createur, et à la glorieuse vierge Marie, sa mere, de la bonne adventure qu'il avoit eue alencontre des Francois, ses annemis. Puis, aprez ses oraisons et offrandes ainsi faites, s'en alla en son hostel, où il fut bienveniengnié, comme à son copz apartenoit; et il dist à madame la Regente, sa femme, aprez les salutacions : « Ma mie, veez ycy vostre cousin d'Alenchon, nostre prisonnier. » Et elle lui respondy que bien feust il venu, si l'embracha et baisa; puis, aprez aulcuns jours ensievans passez, fut le dit duc d'Alenchon menez dedens le chastel du Crotoy, où il tint prison une espace de tempz.

981. Comment les nouvelles de la bataille de Verneul furent portees au roy Charles de France. XXX.

Cf. Monst., t. V, ch. xx-xxii.

982. Comment les ducz de Bethfort et de Bourgoigne allerent à Paris pour appaisier les ducz de Clocestre et de Brabant. XXXI.

Cf. Monst., t. V, ch. xxiii-xxiv.

983. Comment le duc de Clocestre et sa femme allerent en Henault; et du mandement que fist le duc de Bour-

goigne pour ayder au duc de Brabant, son cousin, contre le duc de Clocestre. XXXII.

Cf. Monst., t. V, ch. xxiv.

984. Comment le duc de Clocestre fut mal content quant il sceut que les gens du duc de Bourgoigne estoient venus en l'ayde du duc de Brabant pour luy faire guerre, et des lettres qu'il en rescrivit audit duc de Bourgoigne. XXXIII.

Cf. Monst., t. V, ch. xxv.

985. S'ensieut la coppie des premieres lettres envoiees du duc de Bourgoigne au duc de Clocestre. XXXIV.

Cf. Monst., t. V, ch. xxvi.

986. Copie des secondes lettres par le duc de Clocestre au duc de Bourgoigne envoiees. XXXV.

Cf. Monst., t. V, ch. xxvii-xxviii.

987. S'ensieult la copye des secondes lettres du duc de Bourgoigne envoyees au duc de Clocestre; et comment le conte de Saint Pol assega Brayne en Henault. XXXVI.

Cf. Monst., t. V, ch. xxviii-xxix.

Monstrelet omet le nom de *Dru de Humieres*<sup>1</sup> qui se trouvait avec le conte de Saint-Pol et d'autres seigneurs au siège de Braine-le-Comte.

988. Comment le conte de Saint Pol et ses gens se deslogerent de devant Brayne le Conte, si trouverent les Anglois, et de la reddition de Guise. XXXVII.

Cf. Monst., t. V, ch. xxx.

989. Comment messire Jehan de Luxembourg et messire Thomas de Rameston eurent l'obeissance de la ville et chastel de Guise. XXXVIII.

Cf. Monst., t. V, ch. xxxi, xxxi.

1. Drien de Humières, de Bouzincourt, etc., (Anselme, VIII, 276), conseiller et chambellan du Roi, était, en 1481, « de la première bande des cent gentilshommes de la maison » de ce prince (Bibl. imp., Mss., *Suppl. Fr.*, n° 2343).

990. Comment le duc de Bethfort, régent, et la ducesse, sa femme, vindrent de Paris à Corbye. XXXIX.

Cf. Monst., t. V, ch. xxxii.

991. Comment le duc de Clocestre, oncle du roy Henry, vint en Engleterre querir secours et ayde alencontre des ducz de Bourgoigne et de Brabant. XL.

Cf. Monst., t. V, ch. xxxii.

992. Des aparaulz et habillemens que faisoit faire le duc de Bourgoigne pour combattre le duc de Clocestre. XLI.

Cf. Monst., t. V, ch. xxxiv.

993. Comment le conte de Salsebery alla assegier le chastel de Ramboullet, et puis la ville du Mans, laquelle il prinst et mist en l'obeissance du roy Henry de France et d'Engleterre.

Cf. Monst., t. V, ch. xxxiv.

994. Comment la ducesse Jaqueline se party de la ville de Gand, sans le sceu de ceulz quy l'avoient en garde de par le duc de Bourgoigne. XLIII.

Cf. Monst., t. V, ch. xxxv.

995. Comment le duc de Bethfort et le conseil royal ordonnerent que le discord d'entre les deux ducz de Bourgoigne et de Clocestre seroit mis à neant. XLIV.

Cf. Monst., t. V, ch. xxxvi.

996. Cy parlerons des noepces de Charles de Bourbon et Agnes, seur du duc de Bourgoigne, et de la mort de la duchesse sa femme. XLV.

Cf. Monst., t. V, ch. xxxvi.

997. Cy fait mention du discord quy s'esmeut entre le duc de Clocestre et son oncle, le cardinal de Wincestre. XLVI.

Cf. Monst., t. V, ch. xxxvi-xxxvii.

Monstrelet omet de mentionner ce fait : avant la bataille de Brauvershaven, *Phelippe de Momorency, quy estoit jenne enfant, fut fait chevalier*<sup>1</sup>.

1. Ce nom manque, dans Anselme, à la généalogie de cette famille.

998. Comment le duc de Bourgoigne descomfy les Anglois et Hollandois à Brousseban, desquelz estoit chief le seigneur de Filwatre, Anglois. XLVII.  
Cf. Monst., t. V, ch. xxxvii.
999. Comment la ducesse Jaqueline mist le siege devant Herlem, et comment messire Jehan de Utequerque fut rué jus, et tous ses gens mors ou prins. XLVIII.  
Cf. Monst., t. V, ch. xxxviii.
1000. Comment le conte de Salsebery, par l'ordonnance du duc de Bethfort, regent, assega et prist le fort chastel de Mammer. XLIX.  
Cf. Monst., t. V, ch. xxxvii.
1001. Comment le duc de Bourgoigne eust pluseurs parlemens avec le duc de Brabant, son cousin; et comment il s'en retourna en Hollande. L.  
Cf. Monst., t. V, ch. xxxvii-xxxviii.
1002. Comment le duc de Bethfort, regent, retourna d'Engleterre en France, atout certain nombre de gens d'armes et de trait; et comment le duc de Clocestre assambla gens de guerre pour secourir et ayder la ducesse Jaqueline, sa femme, ou pays de Hollande. LI.  
Cf. Monst., t. V, ch. xxxviii, xl, xli.

Cy prent fin le troisieme livre de ce V<sup>e</sup> volume, et s'ensieut le quart.

---

---

## LIVRE IV.

1003. Cy commence le quatriesme livre , lequel contient xxxiv chapittres. Ou premier est faite mention de la mort du duc de Brabant, et comment le duc de Bourgoigne commist de par luy officiers en Henault.

Chapitre I.

Cf. Monst., t. V, ch. xli-xlii.

1004. Comment le Regent envoya mettre le siege devant Pontorson : et comment il envoya en Bretagne pour courir le pays autour de Rennes. II.

Cf. Monst., t. V, ch. xlii-xlvi.

1005. Comment le duc de Bourgoigne retourna en Hollande pour prendre conclusion et fin de sa guerre. III.

Cf. Monst., t. V, ch. xlvi, xlviii, xlix.

Wavrin, qui abrège Monstrelet, dit, dans ce chapitre, qu'il ne rendra pas compte de toutes les courses, escarmouches, assauts, etc., qui se firent dans cette guerre de Hollande. « Combien que à tous yceulx, *moy, acteur de ceste euvre*, estoie en la compagnie de monseigneur le Borgne Thoulongon, pour lors marissal de Bourgoigne<sup>1</sup>. »

1006. De la prinse de pluseurs places par les Anglois ou royaulme de France. IV.

Cf. Monst., t. V, ch. xlix-li.

1. Voy. ci-dessus, p. 237, note 1.

1007. Comment le conte de Salisbery assega Orlyens. V.  
Cf. Monst. t. V, ch. LII.

1008. Comment le roy Charles de France fist grant assam-  
blee de gens d'armes pour secourir la cité d'Orlyens. VI.  
Cf. Monst., t. V, ch. LI-LV.

1009. Comment le duc de Bethfort, regent, fist grant assam-  
blee de gens pour envoyer au siege d'Orlyens. VII.  
Cf. Monst., t. V, ch. LVI.

Monstrelet omet de dire : 1<sup>o</sup> que le seigneur de Fascot, outre qu'il était grand maître d'hôtel du duc de Bethford, avait encore le titre de son *premier chambellan*; 2<sup>o</sup> Qu'Yvonet de Clichon fut aussi un des seigneurs faits chevaliers avant la bataille de Rouvray.

1010. Comment Jehanne la Pucelle vint devers le roy de  
France, à Clynon, en povre estat; et de son abus. VIII.  
Cf. Monst., t. V, ch. LIII<sup>1</sup>.

1011. Comment le duc de Bourgoigne alla à Paris devers  
son beau frere le Regent. IX.  
Cf. Monst., t. V, ch. LVIII.

1012. Comment Jehanne la Pucelle fut cause du siege levé  
de devant Orlyens; et des bastilles qui furent prises  
par les Francoi<sup>s</sup> <sup>2</sup>. X.

Finablement, environ le my may, que le siege avoit  
esté levé de devant la cité d'Orlyens à l'entree d'ycelluy

1. M. Quicherat ayant relevé, dans son travail sur la Pucelle (IV, p. 406-411), les différentes additions de Wavrin aux chapitres LVII et LVIII de Monstrelet, nous nous abstenons de les indiquer ici.

2. Ce chapitre et les suivants qui concernent la Pucelle d'Orléans ne sont plus inédits, M. Quicherat les ayant publiés dans son excellent travail sur Jeanne d'Arc : nous croyons, néanmoins, ne pouvoir supprimer cette partie de l'œuvre de notre chroniqueur. Nous ne donnons ici, de ce chapitre, que le paragraphe qui appartient en propre à Wavrin, le récit de la levée du siège d'Orléans n'étant qu'une copie presque textuelle des chapitres LIX et LX du tome V de Monstrelet.

mois, les Francois se misrent auz champz environ de v à vi<sup>m</sup> bons combatans, tous gens esleuz, tres expertz et duitz en fait de guerre ; lesquelz tous ansamble tyrerent vers Baugensy, seant à deux lieues de Meun sur Loire ; si y misrent le siege. En laquele place estoient en garnison ung Anglois gascon, nommé Mathago<sup>1</sup>, messire Richard Guettin<sup>2</sup> et ung autre ancien chevallier anglois. Si pouvoient estre illec gens de garnison environ v ou vi<sup>cz</sup> hommes anglois, lesquelz se laisserent laians asseger et enclorre : où ilz furent forment mollestez, et leurs murs durement batus de canons et engiens à pierre, quy, nuit et jour, ne cessoient de bondir. Et pareillement estoient ilz servis d'autres divers engiens de guerre et habillemens subtilz, telement que impossible leur estoit de longuement durer sans avoir secours. Si bouterent hors de la place, à une saillie qu'ilz firent sur leurs annemiz, ung messagier, lequel, par grant dilligence de chevalchier, fist tant qu'il vint devers le seigneur de Thalbot<sup>3</sup>, auquel il portoit lettre de credence. Si luy

1. Mathieu Gough, communément nommé Matagon, « capitaine gallois » (Berry, 427). Il est désigné dans une montre passée en la ville de Baieux, le 1<sup>er</sup> juin 1443, ainsi qu'il suit : « Noble homme, Mathieu Goth, escuier, capitaine de ladite place » (Bib. imp., Mss., *Monstres. Originiaux*, t. II, G-II, cabinet des titres). Mort en 1450. Voy. ci-après, au tome II, le chapitre VII du livre III de la VI<sup>e</sup> partie, n<sup>o</sup> 1169.

2. « Richard Ghetin, escuier, capitaine de Exmes, fait ses premieres monstres le xv octobre 1424 ». (Bib. imp., Mss., n<sup>o</sup> 9436<sup>e</sup>, fol. 151.) Il figure dans une autre montre, passée à Mante le 2 janvier 1432 (v. s.), conduisant des hommes d'armes « establiz soubz noble homme, messire Richard Guethin, chevalier, bailli et cappitaine de Mante, à lui ordonnez pour sa seurté et exercite de son dit office de *bailli*. » (Bib. imp., Mss., *Monstres de 1400-1469*, t. III, cabinet des titres.)

3. Jean, sire Talbot et de Fournival, créé comte de Shrewbury, le 20 mars 1442. Tué à la bataille de Châtillon le 20 juillet 1453 (Dugdale, I, 328-330).

exposa la charge qu'il avoit de par les assegiés. Lequel, oyant le messagier parler, lui dist qu'il y pourverroit le plus brief que faire porroit et qu'il le recommandast auz compaignons qui l'envoioient; disant qu'ilz feissent bonne chiere et bon debvoir d'eulz defendre, et qu'ils orroient briefment bonnes nouvelles de luy, car à la verité il desiroit moult de les secourre, ainsi que bien estoit raison, comme ilz feussent de ses gens.

Le seigneur de Thalleboth doncques, tout le plutost qu'il peult, noncha ces nouvelles au duc de Bethfort, regent, qui prestement fist gens appareillier es parties tenans la querelle du roy Henry. Si y vindrent ceulz quy mandez y furent. *Et moy mesmes, acteur dessus dit*, quy pour ce tempz estoie nouvellement retournez avec Philippe d'Aigreville<sup>1</sup> des marches d'Orlyemois, où, par le commandement du Regent, estions allez adfin de destourner vivres à ceulz d'Orlyens, que le duc de Bourbon et le seigneur de la Fayette leur voullioient mener durant le siege que les Anglois y tenoient : ou quel voyage feismes assez petit exploit, par les communaultez du pays qui s'esleverent contre nous pour nous destourner les passages. Si nous con-

1. Philippe d'Esgrève, capitaine de Château-Landon dès le 26 novembre 1426 (Bib. imp., Mss., n° 9436<sup>3. 2.</sup>, fol. 155 verso), nommé par Henri VI, le 26 août 1428, à la garde de la ville et chastel de Moret (Ib., *ib.*, 164), écuyer, institué de nouveau dans l'office de maître des eaux et forêts de France, Champagne et Brie, au lieu de sire Guy de Pontaillier, par lettres de Charles VII, en date du 15 février 1431, v. s. (Bib. imp., Mss., fonds *Caignières*, n° 771, fol. 97) était capitaine de Nemours et servait dans l'armée de Charles VII, au siège de Rouen, en 1449, où il fut fait chevalier (*Chronique de la Pucelle*, t. X, 187, 190). Capitaine de Montargis en 1461 (*Chronique scandaleuse*. Voy. Lenglet, II, 7.)



viint retourner sans rien faire, et alames, *moj* et le seigneur d'Aigreville, à Nemour, dont il estoit capitaine, et de là m'en vins à Paris devers le Regent, atout environ vi<sup>xx</sup> combatans ; lequel me retint lors de tous pous au service du roy Henry, desoubz messire Jehan Fastre<sup>1</sup>, grant maistre d'hostel dudit Regent, auquel il ordonna aller ou pays de Beusse pour baillier secours aux dessusdis assegiés dedens Baugensy.

Et partismes en la compaignie du dit Fastre à cette fois, environ v<sup>m</sup> combatans, aussi bien prins que j'eusse oncques veu ou pays de France. En laquelle brigade estoient messire Thomas de Rameston<sup>2</sup>, Anglois, et pluseurs autres chevalliers et escuiers natifz du royaulme d'Engleterre, qui tous ensamble partismes de Paris et allames gesir à Estampes, où nous feusmes trois jours ; puis partismes au iii<sup>e</sup> jour ; et cheminasmes parmy la Beusse, tant, que nous vinsmes à Jenville, qui est assez bonne petite ville, où, par dedens, a une grosse tour à maniere de donjon ; laquelle tour, n'avait gueres de tempz, avoit esté prinse par le conte de Salisbery<sup>3</sup>. Dedens laquele ville feusmes quatre jours atendants ancores plus grant puissance quy par le duc de Bethfort nous devoit estre envoiee, car en Engleterre, en Northmandie, et à tous costez,

1. John Fastoff, chevalier, banneret, gouverneur du Maine et de l'Anjou. Capitaine *très-renommé* sous les rois Henri IV, V et VI. Mort le 6 novembre 1459 (*Biographia Britannica*, III, 1899-1909). C'est une biographie complète de ce personnage.

2. Thomas Rampston, chevalier, capitaine d'Argentan dès 1424 (Bib imp., Mss., n° 9436<sup>o</sup>, fol. 135). Fait prisonnier au siège de Saint-Sever, en 1442 (Monstrelet, VII, 199). Était encore détenu par Raoul de Gaucourt le 1<sup>er</sup> mars 1447 (La Thaumassière, p. 588).

3. Le 29 août 1428.

il avoit mandé secours et ayde. Or, dirons aussi un peu de l'estat des Francois quy tenoient le dit siege devant Baugensy.

1013. Comment le connestable de France, le duc d'Alençon et la Pucelle prindrent Ghergeauz<sup>1</sup>. XI.

Il est verité que, es propres jours que ces seigneurs anglois, c'est à scavoir messire Jehan Fastre, messire Thomas de Rameston et leur puissance, estoient sejourmans dedens Jenville, le connestable de France, le duc d'Alençon, Jeanne la Pucelle et les autres capitaines francois, estans tous ensamble, comme dit est, devant Baugensy, leur siege bien garny, s'en partirent environ de v à vi<sup>m</sup> combatans, tous gens d'estoffe; si se misrent au chemin, tyrant vers Ghergeauz où ilz parvindrent. En laquele ville tenoit garnison le conte de Suffort atout de trois à quatre cens Anglois natifz d'Engleterre, avec les manans de la ville, qui prestement, à toute dilligence, se ordonnerent à deffence quant ilz veyrent les Francois qui tantost les eurent avironnez de toutes pars. Si les commencerent tres aigrement à envahir et assaillir en plusieurs lieux; lequel assault dura bonne espace en le continuant merveilleusement, et tant firent les dis Francois, par grant dilligence et travail, que, maulgré les Anglois, leurs annemis, ilz entrerent en la ville par force d'armes; à laquele prinse furent environ trois cens Anglois occis, dont il y mourut ung frère<sup>2</sup>

1. Quoique ce chapitre soit emprunté à Monstrelet (V, chap. Lxi), nous croyons devoir le donner en entier, vu son peu d'étendue, afin de ne pas rompre le fil des événements.

2. Alexandre de La Pole.

au conte de Suffort, lequel conte avec ung sien autre frère<sup>1</sup>, nommé le seigneur de la Poulle, furent constitués prisonniers, et de leurs gens jusques à LX ou au dessus. Ainsi doncques fut ceste ville et forteresse de Ghergeauz prinse par les Francois, où ilz rafreschirent; puis tyrerent à Meun, quy tantost leur fist obeissance. Laquelle chose sachant, les Anglois qui tenoient la Fraité<sup>2</sup> se trayrent tous ensemble à Baugensy, habandonnant la dite Fraité Hubert, jusques auquel lieu ilz furent des Francois poursievis, tousjours Jehanne la Pucelle au front devant, atout son estandart, et n'estoit lors, par toutes les marches de là environ, si grant bruit que de sa renommee. Si furent lors dedens Baugensy jusques au nombre de viii<sup>es</sup> combatans, gens de bonne estoffe.

1014. Comment les Anglois estans à Jenville furent advertis de la prinse de Ghergeauz et de Meun, et de la venue du seigneur de Thalbot. XII.

Les capitaines anglois dessus nommez estans à Jenville, furent advertis que nouvellement les Francois à grant puissance d'armes avoient prins d'assault la ville de Ghergeauz, ainsi comme il a esté dit ou chapittre precedent, et mis en leur obeissance la ville de Meun, tenant tousjours leur siege devant Baugensy. Lesqueles nouvelles leur furent en moult grant desplaisance, mais amender ne le peurent quant au present. Si se misrent en conseil pour avoir advis tous ensamble sur ce qu'ilz avoient à faire. Et ainsi comme

1. John.

2. La Ferté-Hubert.

ilz estoient en ce conseil, entra en la ville le seigneur de Thalboth, atout environ quarante lanches et deux ceus archiers; de la venue duquel furent les Anglois moult joyeulz. Ce fut raison, car on le tenoit, pour ce tempz, estre le plus sage et vaillant chevallier du royaume d'Engleterre.

Quant le dit seigneur de Thalbot fut descendu en son hostel, messire Jehan Fastre, messire Thomas Rameston et les autres seigneurs Anglois l'allerent bienviengnier et reverender, luy demandant de ses nouvelles; lequel leur en dist ce qu'il en estoit, puis s'en allerent disner tous ensamble. Et quant les tables furent ostees, ilz entrerent en une chambre à conseil, où maintes choses furent ataintes et debatues; car messire Jehan Fastre, que l'on tenoit moult sage et vaillant chevallier, fist maintes remonstrances au seigneur de Thalbot et auz autres, disant comment ilz scavoient bien la perte de leurs gens de devant Orlieus, de Gliergeauz et autres lieux; pour lesqueles choses estoient ceulz de leur parti moult amatis et effraez, et leurs annemis, au contraire, moult fort s'en esjouissoient, exaltoient et resviguoroient; pourquoy il conseilloit de non aller plus avant et laisser faire auz assegiés de Baugensy, en prenant le meilleur traité qu'ilz pourroient avoir auz Francois; si se tyrasent entreulz es villes, chasteaulz et forteresses tenans leur party, et qu'ilz ne combatissent point leurs annemys si en haste jusques à ce que ilz feussent plus asseurez, et aussi que leurs gens feussent à eulz venus, que le duc de Bethfort, regent, leur devoit envoyer.

Lesqueles remonstrances faites en ycelluy conseil par ledit messire Jehan Fastre, ne furent pas bien

agreables à aucuns des aultres capitaines ; en especial au seigneur de Thalbot, lequel dist que s'il n'avoit que sa gent et ceulz qui le volroient ensievir, si les yroit il combatre à l'ayde de Dieu et de monseigneur Saint George.

Lors messire Jehan Fastre, voyant que nulle excusation ou remonstrances n'y valloit, ne ses parolles n'y avoient lieu, il se leva du conseil. Aussi firent tous les autres, et s'en allerent chascun en son logis. Si fut commandé auz capitaines et chiefz d'escadres que lendemain au matin, feussent tous pretz pour eulz mettre sur les champz, et aller où leurs souverains leur ordonneroient. Et ainsi se passa ceste nuit ; puis, au matin, issirent tous de la porte, et se misrent auz plains champs estandars, penons et guidons. Et lors, aprez que tous furent en ordonnance issus de la ditte ville, tous les capitaines se tyrerent de rechief ensemble en ung tropel emmy le champ, et illec parla ancores à eulz messire Jehan Fastre, disant et remonstrant pluseurs raisons tendans à fin de non passer plus avant ; mettant au devant de leurs entendemens tous les doubtes des dangereux perilz qu'ilz povoient bien encourre, selon son ymagination ; et aussi ilz n'estoient que une poignéié de gens au regard des Francois, certiffiant que, se la fortune tournoit mauvaise sur eulz, tout ce que le feu roy Henry avoit concquis en France, à grant labeur et long terme, seroit en voye de perdition : pourquoy il vouldroit mieulz un peu soy reffraindre, et attendre leur puissance estre renforcee.

Ces remonstrances ne furent pas ancores agreables au seigneur de Thalbot, ne aussi à aucuns autres

chiefz de la dite armee. Pourquoi messire Jehan Fastre, voiant que nulle quelconque remonstrance qu'il sceust faire, ne pouvoit prouffiter à ses dis compaignons retraire de leur emprinse volloir parsievir, il commanda auz estandars qu'ilz prensissent le droit chemin vers Meun. Si veissiés de toutes pars parmy celle Beausse, qui est ample et large, les Anglois chevauchier en tres belle ordonnance; puis, quant ilz parvindrent ainsi comme à une lieue prez de Meun, et assez pres de Baugensi, les Francois, advertis de leurs venue, eulz environ vi<sup>m</sup> combatans, dont estoient les chiefz Jehanne la Pucelle, le duc d'Alençon, le bastart d'Orlyens<sup>1</sup>, le marissal de la Fayette, la Hyre, Pothon et autres capitaines, se rengerent et misrent en bataille sur une petite montaignette, pour mieulz veoir, et veritablement la contenance des Anglois. Lesquelz, plainement parchevans que Franchois estoient rengiés par maniere de bataille, cuidans que de fait les deussent venir combattre, prestement fut fait commandement expres, de par le roy Henry d'Engleterre, que chascun se meist à pié, et que tous archiers eussent leurs peuchons estoquiez<sup>2</sup> devant eulz, ainsi comme ilz ont coustume de faire quant ilz cuident estre combatus. Puis envoierent deux heraulz devers lesdis Francois, quant ilz veyrent qu'ilz ne se mouvoient de leurs lieux, disans qu'ils estoient trois chevalliers qui les combatroient se ilz avoient hardement de descendre

1. Jean d'Orléans, comte de Dunois, fils naturel de Louis de France et de Mariette d'Enguien, femme d'Aubert le Flamene, seigneur de Cany. Mort le 24 novembre 1468 (Anselme, I, 212).

2. C'est-à-dire leurs pieux en arrêt, présentant la pointe à l'ennemi. (Note de M. Quicherat.)

le mont et venir vers eulz. Ausquelz responce fut faite de par les gens de la Pucelle : « Allez vous logier pour maishuy, car il est assez tard ; mais demain, au plaisir de Dieu et de Nostre Dame, nous vous verrons de plus prez. »

Alors les seigneurs anglois, voians qu'ilz ne seroient point combatus, se partirent de celle place, et chevaulcherent vers Meun, où ils se logerent celle nuit, car ilz ne trouverent nulle resistance en la ville, fors tant seulement que le pont se tenoit pour les Francois. Si fut conclu illec par les capitaines anglois qu'ilz feroient celle nuit battre ledit pont par leurs engiens, canons et veuguelaires, adfin d'avoir passage de l'autre costé de la riviere. Et ainsi le firent les Anglois qu'ilz l'avoient proposé ceste nuit, laquelle ilz geurent à Meun jusques à lendemain.

Or, retournerons auz Francois quy estoient devant Baugensy ; et dirons des Anglois quant lieu et tempz sera.

1015. Comment les Francois eurent par composition le chastel de Baugensi, que tenoient les Anglois, et de la journee que les Anglois perdirent à Pathai contre les Francois <sup>1</sup>. XIII.

Comme vous avez oy, les Anglois estoient logiez à Meun, et les Francois devant Baugensy à siege, où ilz constraignoient moult fort la garnison de dedens, en leur faisant entendre que le secours qu'ilz atendoient (ne vendroit pas) ; leur faisant entendre aussi

1. Les passages de ce chapitre qui concernent l'armée française sont empruntés à Monstrelet (V., chap. LXI).

qu'ilz s'en estoient retournez vers Paris. Laquele chose voiant et oiant lesdis assegiés, avec autres pluseurs samblables parolles que leur disoient les Francois, ne sceurent pas bonnement en quel parti de conseil eulz arrester pour le meilleur et plus prouffitabile; considerant que par la renomnee de Jehanne la Pucelle, les courages anglois estoient fort alterez et faillis. Et veoient, ce leur sambloit, fortune tourner sa roe rudement à leur contraire, car ilz avoient desjà perdu pluseurs villes et forteresses qui s'estoient remises en l'obeissance du roy de France, principalement par les entreprises de la dite Pucelle, les ungz par force, les autres par traité; si veoient leurs gens amatis, et ne les trouvoient pas maintenant de tel ou si ferme propos de prudence qu'ilz avoient acoustumé; ains estoient tous, ce leur sambloit, tres desirans d'eulz retraire sur les marches de Northmandie, habandonnant ce qu'ilz tenoient en l'Isle de France et là environ.

Toutes ces choses considerees, et autres pluseurs qui sourvenoient en leurs ymaginations, ilz ne scavoient quel conseil eslire, car ilz n'estoient pas adcertenez d'avoir brief secours; mais se ilz eussent sceu qu'il estoit si prez d'eulz, ilz ne se feussent pas sitost rendus. Toutefois finalement, toutes considerees les doubttes que ilz admetoient en leur fait, firent traité aux Francois au mieulx qu'ils peurent, par condition que saulvement s'en yroient et emmenroient tous leurs biens, et la place demourroit en l'obeissance du roy Charles et de ses commis.

Lequel traité ainsi fait, le samedi au matin se departirent les Anglois, prenant le chemin vers Paris,



tout parmy la Beausse, et les Francois entrèrent dedens Baugensy. Puis prindrent conclusion, par l'enhort de la Pucelle Jehanne, que lors yroient querant les Anglois jusques à ce qu'ilz les auroient trouvez en plaine Beausse, à leur avantage, et que là les combateroient; car il n'estoit pas doubte que les Anglois, quant ilz scauroient la reddition de Baugensi, ne s'en retournassent parmy la Beausse vers Paris, où il leur sambloit qu'ilz en auroient bon marché.

Or doncques lesdis Francois, pour parvenir à leur emprise, se misrent auz plains champz. Si leur aplouvoient et venoient chascun jour gens nouveaulz de lieux divers. Si furent adont ordonnez le comestable de France, le marissal de Bousac<sup>1</sup>, la Hire, Pothon et autres capitaines, à faire l'avantgarde; et le sourplus, comme le duc d'Alençon, le bastard d'Orlyens, le marissal de Rays<sup>2</sup>, estoient les conducteurs de la bataille et sievoient assez de prez ladite avantgarde. Si pavoient estre yceulz Francois en tout de XII à XIII<sup>m</sup> combatans. Si fut lors demandé (à la Pucelle) par aucuns des Princes et principaulz capitaines là estans, quel chose il lui sambloit de present bonne à faire. Laquele respondy qu'elle estoit certaine et scavoit veritablement que les Anglois, leurs annemis, les atendoient pour les combatre; disant outre que, ou nom de Dieu, on chevalchast avant

1. Jean de la Brosse, seigneur de Sainte-Sevère, de Boussac, fut pourvu de l'office de maréchal de France le 26 mai 1423. Mort en 1433 (Anselme, VII, 71).

2. André de Laval, seigneur de Loheac et de Rais, amiral et maréchal de France. Mort en 1486 (Anselme, VII, 72).

contre eulx, et qu'ilz seroient vaincus. Aulcuns luy demanderent où on les trouveroit : ausquelz elle fist response qu'on chevalchast sceurement et que l'en auroit bon conduit. Si se misrent les batailles des Francois à chemin en bonne ordonnance, aiant les plus experts, montez sur fleurs de chevaulz jusques à LX ou LIII<sup>xx</sup> hommes, mis devant pour descouvrir. Et ainsi par longue espace chevalchant ce samedy, estoient assez prez de leurs annemis les Anglois, comme cy aprez porrez oyr.

Quant doncques les Anglois qui s'estoient logiés à Meun, ainsi comme il a esté dit cy dessus, en intention de guaignier le pont, adfin de rafreschir de vivres la garnison de Baugensy qui dès le soir devant s'estoient rendus aux Francois (dont lesdis Anglois ne scavoient rien, car ce samedy, environ VIII heures du matin que les capitaines eurent oy messe, il fut cryé et publié parmy l'ost que chascun se preparast et mist en point, garnis de pavaix, buys et fenestres, avecq autres habillemens necessaires, pour assaillir ledit pont qui la nuit paravant avoit esté rudement battu de nos engiens), si advint, ainsi comme tous estions garnis de ce que besoing nous estoit pour l'assault et prestz à partir pour commencer, que, droit à ceste heure, arriva ung poursievant, lequel venoit tout droit de Baugensy. Si dist aux seigneurs, nos capitaines, que ladite ville et chastel de Baugensy estoient en la main des Francois et que, dès qu'il party, ilz se mettoient auz champz pour les venir combattre.

Alors fut prestement commandé en tous les quartiers par les capitaines anglois, que toutes manieres de gens laissassent l'assault ; sy se tyrast on auz champz ;

et que, à mesure que on isteroit auz champz hors de la ville, chascun en droit soy se meist en ordonnance de belle bataille. Laquele chose fut faite moult agreement. L'advangarde se mist premiers à chemin, laquele conduisoit ung chevallier anglois quy portoit ung estendart blancq; puis mist on entre l'advangarde et la bataille, l'artillerie, vivres et marchans de tous estas. Aprez venoit la bataille, dont estoient conducteurs messire Jehan Fastre, le seigneur de Thalbot, messire Thomas Rameston et autres. Puis chevaulchoit l'arrieregarde, quy estoit de purains anglois.

Quant ceste compaignie fut auz plains champz, on prinst le chemin, chevaulchant en belle ordonnance, vers Pathay, tant que l'en vint à une lieue prez; et illec s'arrestèrent, car ilz furent advertis à la verité par les coureurs de leur arrieregarde, qu'ilz avoient veu venir grans gens aprez eulz, lesquels ilz espe-roient estre Francois. Et lors, pour en scavoir la ve-rité, les seigneurs anglois les envoierent chevaulchier aucuns de leurs gens; lesquels tantost retournerent, et firent relation ausdis seigneurs que les Francois venoient aprez eulz raddement chevaulchant, une moult grosse puissance : comme assez tost aprez on les vey venir. Si fut ordonné par nos capittaines que ceulz de l'advangarde, les marchans, vitailles et artil-lerie yroient devant prendre place tout au long des haies qui estoient auprez de Pathay. Laquele chose fut ainsi faite. Puis marcha la bataille tant que on vint entre deux fortes hayes par où il convenoit les Fran-chois passer. Et adont le seigneur de Thalbot, voiant ledit lieu assez advantageuz, dist qu'il descenderoit à pié atout v<sup>cz</sup> archiers d'eslite, et que là se tendroit,

gardant le passage contre les Francoïz, jusques à tant que la bataille et l'arrieregarde serroient jointes. Et prinst le dit Thalbot place auz hayes de Pathay, avec l'avantgarde quy là les atendoit. Et ainsi le seigneur de Thalbot, gardant cest estroit passage alencontre des annemis, esperoit de soy revenir joindre avec la bataille en costoiant lesdites hayes, voulsissent ou non les Francoïz; mais il en fut tout autrement.

Moult radement venoient les Francoïz aprez leurs annemis, lesquelz ancores ilz ne povoient pas choisir, ne ne scavoient le lieu où ilz estoient, tant que d'avanture les avant coureurs veyrent ung cherf partir hors des bois, lequel prinst son chemin vers Pathay et s'en alla ferir parmy la bataille des Angloïz : parquoy ilz esleverent ung moult hault cry, non sachant que leurs annemis feussent si prez d'eulz. Oyant lequel cry les dessus dis coureurs francoïz, ilz furent adcertenez que c'estoient les Angloïz, et aussi les veyrent tost aprez tout plainement. Si envoierent aucuns compaignons nonchier à leurs capittaines ce qu'ilz avoient veu et trouvé, en leur faisant scavoir que par bonne ordonnance ilz chevalchassent avant, et qu'il estoit heure de besongnier. Lesquelz promptement se preparerent de tous poins et chevalcherent tant qu'ilz veyrent tout plainement iceulz Angloïz.

Quant doncques les dis Angloïz veyrent les Francoïz eulz approchier de si prez, ilz se hasterent le plus qu'ilz peurent, adfin de eulz joindre auz hayes avant leur venue; mais tant ne seurent exploitier que, avant ce que ilz feussent ensamble jointz esdites hayes à leur avangarde, les Francoïz s'estoient feruz à l'estroit passage où estoit le seigneur de Thalbot. Et alors mes-

sire Jehan Faste tyraut et chevaulchant vers l'avangarde pour se joindre avec eulz, ceulz de ladite avangarde cuidèrent que tout fust perdu et que les batailles fuissent. Pourquoi ledit capittaine de l'avangarde, cuidant pour verité que ainsi feust, atout son estendart blancq, luy et ses gens prindrent la fuite et habandonnerent la haye.

Adont messire Jehan Faste, voiant le dangier de la fuite, cognoissant tout tres mal aller, ent conseil de soy sauver. Et luy fut dit, *moÿ, acteur, estant present*, qu'il prenist garde à sa personne, car la bataille estoit perdue pour eulz. Lequel à toutes fins voulloit rentrer en la bataille, et illec attendre l'aventure tele que Nostre Seigneur luy volroit envoyer; disant que mieulz amoit estre mors ou prins que honteusement fuyr et ainsi ses gens habandonner. Et anchois qu'il se volsist partir, avoient les Francois rué jus le seigneur de Thalbot, lui prins prisonnier<sup>1</sup> et tous ses gens mors. Et si estoient desjà lesdis Francois si avant en la bataille que ilz povoient, à leur voullenté, prendre ou occire ceulz que bon leur sembloit. Et finablement les Anglois y furent desconfis à peu de perte des Francois. Si y morut de la partie desdis Anglois bien deux mille hommes, et deux cens prisonniers.

Ainsi comme vous oez alla ceste besongne. Laquele chose voiant messire Jehan Faste, s'en party moult envis, à moult petite compaignie, demenant le plus grant duel que jamais veisse faire à homme. Et pour

1. Il fut échangé, quatre ans après, contre Ambroise de Lore (Dugdale, I, 329).

verité, se feust reboutté en la bataille, se n'eussent esté ceulz quy avec luy estoient, especialement mesire Jehan, bastard de Thian<sup>1</sup>, et autres, quy l'en destourberent<sup>2</sup>. Si prinst son chemin vers Estampes, et moy; je le sievis comme mon capitaine, auquel le duc de Betfort m'avoit commandé obeyr et mesmes servir sa personne. Si venismes, environ heure de

1. Jean de Thien, dit le Bâtard, fait chevalier au siège de Meaux en 1422, « qui autrefois avoit esté grant capitaine avec les regens des compagnies, sous le duc Jehan de Bourgogne. » (Monstrelet, IV, chap. cclxix). Étoit capitaine de Senlis dès 1428 (Bib. imp., Mss., n° 9436<sup>5. a.</sup>, fol. 17 verso). Par lettres datées de Rouen le 19 octobre 1430, il est désigné comme étant *newellement* bailli de Senlis (Bib. imp., Mss., Fonds Gaignières, n° 771, p. 97). Fait prisonnier par les Anglais au siège de Meaux, en juillet 1439, il fut aussitôt décapité (Monstrelet, VII, chap. ccxxxix).

2. Voici comme ce fait est raconté par Monstrelet (V, chap. lxi) : « A la journée de la bataille de Patay, avant que les Anglois sussent la venue de leurs ennemis, messire Jean Fascot, qui estoit un des principaux capitaines..., s'assembla en conseil avecque les autres, et fit plusieurs remontrances : c'est à savoir, comment ils savoyent la perte de leurs gens que les François avoyent fait devant Orléans et Jargeau, et en aucuns autres lieux, pour lesquelles ils avoyent du pire ; et estoient leurs gens moult ébahis et effrayés, et leurs ennemis, au contraire, estoient moult enorgueilliss et résignés. Pourquoi il conseilla qu'ils se retrahissent aux chasteaux et lieux tenant son parti à l'environ, et qu'ils ne combattissent point leurs ennemis si en haste, jusques à ce qu'ils fussent mieux rassurés ; et aussi que leurs gens fussent venus d'Angleterre, que le régent devoit envoyer brièvement. Lesquelles remontrances ne furent point bien agreables à aucuns des capitaines, et par especial à messire Jean de Talbot ; et dit, que si les ennemis venoient, qu'il les combattroit. Et par especial, comme le dit Fascot s'enfuit de la bataille sans coup férir, pour cette cause grandement lui fut reproché quand il vint devers le duc de Bedford, son seigneur ; et en conclusion, lui fut osté l'Ordre du blanc jarretier, qu'il portait entour la jambe. Mais depuis, tant en partie comme pour les dessusdites remontrances qu'il avoit faites, qui sembloient assez raisonnables, comme pour plusieurs autres excusances qu'il mit avant, lui fut, par sentence de procès, rebailleé ladite Ordre de la Jarretière, jà soit ce qu'il en sourdit grant débat, depuis, entre icelui Fascot et sire Jean de Talbot, quant il fut retourné d'estre prisonnier de la bataille dessusdite. »

myenuit, à Estampes, où nous geusmes, et lendemain à Corboeil.

Ainsi, comme vous oez, obtindrent Francois la victoire au dit lieu de Pathai, où ilz geurent ceste nuit, regraciant Nostre Seigneur de leur belle adventure advenue. Et lendemain se deslogerent dudit lieu de Pathai, qui sied à deux lieues de Jenville; pour laquelle place ainsi appelee, ceste bataille portera perpetuelement nom, *la journée de Pathay*. Et de là s'en allerent, atout leur proye et prisonniers, à Orlyens, où ilz furent generalement de tout le peuple conjoys : et par especial sur tous autres, Jehanne la Pucelle acquist en ycelles besongnes si grant loenge et renommee qu'il sembloit veritablement à toutes gens que les ennemis du roy Charles n'eussent puissance de resister en quelque lieu où elle feust presente, et que briefment, par son moyen, le dit roy dut estre remis en son royaume, maulgré tous ceux ceulz quy y volroient contredire.

Apres ceste belle victoire, s'en allerent tous les capitaines francois qui là estoient, avec culz Jehanne la Pucelle, devers le roy Charles, qui moult les conjoy et grandement remercy de leur bon service et dilligence. Lesquelz lui dirent que, sur tous, en devoit scavoir gré à ladite Pucelle, qui dès ceste heure fut retenue du privé conseil du roy. Et là fut il conclud d'asssembler le plus grand nombre de gens de guerre que l'en porroit finer parmy les pays au dit roy obeis sans, adfin qu'il se peust bouter avant en pays, et ses ennemis poursievir.

1016. Comment les nouvelles vindrent au duc de Bethfort de la perte de ses gens. XIII.  
Cf. Monst., t. V, ch. LXI-LXII.
1017. Comment Charles de France envoya de ses meilleurs gens en la ville d'Orlyens. XV.  
Cf. Monst., t. V, ch. LXIII.
1018. Comment ceulx de Challons, de Rains et autres forteresses se retournerent et firent obeissance au roy Charles. XVI.  
Cf. Monst., t. V, ch. LXIV.
1019. Comment le duc de Bethfort, regent, vint à Monstreau fault Yonne pour combatre le roy Charles, et les lettres qu'il luy envoya. XVII.  
Cf. Monst., t. V, ch. LXV.
1020. Comment le duc de Bethfort retourna en l'Isle de France et le sievy le roi Charles. XVIII.  
Cf. Monst., t. V, ch. LXVI.
1021. Comment le roy Charles envoya ses ambaxadeurs à Arras devers le duc de Bourgoigne. XIX.  
Cf. Monst., t. V, ch. LXVII.
- Les ambassadeurs du roi Charles VII logèrent à Arras, dit Wavrin, *sur le grant marchié, à l'enseigne de la Clef.*
1022. Cy fait mention en brief de aulecunes places prises par les Francois sur ceulz tenans la partie du roy d'Engleterre. XX.  
Cf. Monst., t. V, ch. LXVIII-LXIX.
1023. Comment le roy Charles s'en retourna de Compiegne à Senlis et en l'Isle de France, et comment il fist assaillir Paris. XXI.  
Cf. Monst., t. V, ch. LXX-LXXIII.
1024. Comment le duc de Bethfort, regent, fist assegiier et reconquerre le Chasteau Gaillart. XXII.  
Cf. Monst., t. V, ch. LXXIV-LXXVI.



Le chastel de Trosi était, ajoute Wavrin, *scant ou pays de Chaulz*.

1025. Comment messire Thomas Quirel alla courre en Beauvoisis, ou quel voyage il fut assailly des Francois, lesquelz furent par luy et ses gens reboutez. XXIII.

Cf. Monst., t. V, ch. LXXVI-LXXXIII.

1026. Comment Jehanne la Pucelle fut prinse. XXIV.

Cf. Monst., t. V, ch. LXXXVI.

1027. Comment le jenne roy Henry d'Engleterre vint à Callaix, et de là en France. XXV.

Cf. Monst., t. V, ch. LXXXVII.

1028. Comment le duc de Bourgoigne et ses gens se logerent devant Compiengne. XXVI.

Cf. Monst., t. V, ch. LXXXVIII.

1029. Comment le conte de Hontiton vint devant Compiengne en l'ayde du duc de Bourgoigne. XXVII.

Cf. Monst., t. V, ch. xci, xciii.

1030. Comment messire Jehan de Luxembourg eut la chargè et gouvernement du siege de Compiengne. XXVIII.

Cf. Monst., t. V, ch. xciv.

1031. Comment le duc de Norfort, anglois, regna lors en l'Isle de France. XXIX.

Cf. Monst., t. V, ch. xciv.

1032. Comment les Francois vindrent devant Compiengne, où le siege fut levé. XXX.

Cf. Monst., t. V, ch. xcvi.

1033. Comment les Francois de Compiengne se gouvernerent depuis cest heure. XXXI.

Cf. Monst., t. V, ch. xcvi, xcviij, xcix.

1034. Comment Pothon de Sainte Treille et messire Loys de Vancourt furent prius des Anglois. XXXII.

Cf. Monst., t. V, ch. ci.

1035. Comment le seigneur de Barbasan mist le siege devant le chastel d'Englure que tenoient les Bourguignons. XXXIII.

Cf. Monst., t. V, ch. civ.

1036. Comment Jehanne la Pucelle fut condempnee à estre arse en la ville de Rouen, avec la teneur des lettres que le jenne roi d'Engleterre rescrivit au duc Phelippe de Bourgoigne. XXXIV.

Cf. Monst., t. V, ch. cv.

Cy prent fin le quatriesme livre de ce V<sup>e</sup> volume, et s'ensievra le V<sup>e</sup> livre.

---

---

## LIVRE V.

1037. Cy commence le V<sup>e</sup> livre, lequel contient en soy XLV chapittres. Ou premier desquelz il commence à parler de la venue du jenne roy Henry d'Engleterre à Paris, où il fut couronné à roy de France. I.  
Cf. Monst., t. VI, ch. cix.
1038. Comment le seigneur de Lilladan fut restitué maris-  
sal de France de par le roy Henry : et comment les  
Francois cuiderent prendre le chastel de Rouen. II.  
Cf. Monst., t. VI, ch. cxi-cxiii.
1039. Comment messire Thomas Quirel estoit commis  
capitaine du chastel de Clermont appartenant à Charles,  
duc de Bourbon. III.  
Cf. Monst., t. VI, ch. cxv, cxvii-cxviii.
1040. Comment le bollevert de Laigny sur Marne fut prins  
des Anglois. IIII.  
Cf. Monst., t. VI, ch. cxix.
1041. Comment le gouverneur de Thonnoire et le sei-  
gneur d'Aumont allerent servir le duc de Bethfort, par  
l'ordonnance du duc de Bourgoigne. V.  
Cf. Monst., t. VI, ch. cxx.
- Wavrin donne au bâtard de Dampierre le prenom de *Jehan*.
1042. Comment le duc de Bethfort assambla grant puis-  
sance pour mettre le siege devant Laigny. VI.  
Cf. Monst., t. VI, ch. cxxi, cxxiv, cxxvi.

1043. Comment Anne, duchesse de Bethfort, seur au duc Phelippe de Bourgoignē, trespasa en la ville de Paris. VII.  
Cf. Monst., t. VI, ch. cxxviii.
1044. Comment le duc de Bethfort espousa la fille au conte de Saint Pol. VIII.  
Cf. Monst., t. VI, ch. cxxxvi-cxxxvii.
1045. Comment le cardinal d'Engleterre, et les ducz de Bethfort et de Bourgoigne, vindrent à Saint Omer. IX.  
Cf. Monst., t. VI, ch. cxxxviii.
1046. Comment, en cest annee, fut tenu le concille de Balle, où estoit l'Empereur Sigismond d'Allemaigne, roy d'Allemans et Rommains, et pluseurs autres grans seigneurs de diverses nations. X.  
Cf. Monst., t. VI, ch. cli.
1047. Comment la ville et chasteau de Prouvins, en Brye, furent prins des Anglois et Bourguignons. XI.  
Cf. Monst., t. VI, ch. clii.
1048. Comment le seigneur de Thalboth retourna d'Engleterre en France, où il prinst pluseurs forteresses tenans le parti du roy Charles. XII.  
Cf. Monst., t. VI, ch. clvii-clviii.
1049. Comment le seigneur de Wilbic et Matago, adcompaigniés d'environ mil combatans, assegerent Saint Sellerin. XIII.  
Cf. Monst., t. VI, ch. clxiii.
1050. Comment les communes de Northmandie s'esleverent contre les Anglois, et comment ilz en furent pugnīs. XIII.  
Cf. Monst., t. VI, ch. clxv-clxvii.
1051. Comment les communes de Northmandie s'assamblerent de rechief et allerent devant Kaen. XV.  
Cf. Monst., t. VI, ch. clxix.

1052. Comment le duc de Bourgoigne retourna en son pays d'Artois aprez qu'il eut auculnement pacifié la marche des Bourguignons. XVI.

Cf. Monst., t. VI, ch. CLXX-CLXXI.

1053. Comment les Francois desconfirent les Anglois devant le chastel de Gerberoy. XVII.

Cf. Monst., t. VI, ch. CLXXII.

1054. Comment les Francois prindrent, en ce temps, la ville de Saint Denis. XVIII.

Cf. Monst., t. VI, ch. CLXXIV.

1055. Des grans seigneurs qui vindrent à Arras pour estre à la journee du Parlement. XIX.

Cf. Monst., t. VI, ch. CLXXVI-CLXXIX.

1056. Comment ambaxadeurs, en grant nombre, vindrent à Arras pour estre auz parlemens de par le roy Charles de France. XX.

Cf. Monst., t. VI, ch. CLXXX-CLXXXI.

1057. Comment les Francois et Bourguignons allerent, le jour de Nostre Dame my aoust, l'un avec l'autre en grant concorde à l'église. XXI.

Cf. Monst., t. VI, ch. CLXXXII.

1058. Comment le cardinal de Wincestre vint à Arras, grandement adcompaignié, pour estre à la dite convention illec assamblee. XXII.

Cf. Monst., t. VI, ch. CLXXXIII-CLXXXVI.

1059. Comment la paix fut confermee entre le roy Charles de France et le duc de Bourgoigne, en la ville d'Arras, aprez le partement des Anglois. XXIII.

Cf. Monst., t. VI, ch. CLXXXVII.

1060. Comment les Francois furent assegiés dedens la ville de Saint Denis par les Anglois et Bourguignons. XXIV.

Cf. Monst., t. VI, ch. CLXXXVIII-CLXXXIX.

1061. Comment le duc de Bourgoigne envoya, aprez la paix d'Arras, devers le roy d'Engleterre et son conseil. XXV.  
 Cf. Monst., t. VI, ch. cxc.
1062. Comment le roy Charles eut grant leesse quant il sceut que le duc de Bourgoigne s'estoit reconcilie avec luy. XXVI.  
 Cf. Monst., t. VI, ch. cxcm.
1063. Comment, aprez le departement de la convencion d'Arras, et par quel maniere les Francois se gouvernerent ou pays de Northmandie. XXVII.  
 Cf. Monst., t. VI, ch. cxcm.
1064. Comment les Anglois se recommencerent à doubter des Bourguignons aprez la paix d'Arras et ne volrent plus avoir repair avec eulz. XXVIII.  
 Cf. Monst., t. VI, ch. cxcm.
1065. Comment le roy d'Engleterre envoioit ses ambaxateurs devers l'empereur d'Allemaigne, lesquelz furent arrestez ou pays de Brabant. XXIX.  
 Cf. Monst., t. VI, ch. cxcm.
1066. Comment le roy Henry d'Engleterre escripy ses lettres ou pays de Hollande pour attraire les habitans à sa partye. XXX.  
 Cf. Monst., t. VI, ch. cxcm.
1067. Comment on vult traitier que le roy d'Engleterre et le duc de Bourgoigne demourassent sans faire guerre l'un contre l'autre. XXXI.  
 Cf. Monst., t. VI, ch. cxcm.
1068. Comment le duc de Bourgoigne tint pluseurs con-saulz en la ville de Bruxelles, en Brabant, sur le fait de la guerre des Anglois. XXXII.  
 Cf. Monst., t. VI, ch. cxcm.

1069. Comment la ville de Paris fut rendue en l'obeissance du roy Charles. XXXIII.

Cf. Monst., t. VI, ch. cxviii.

1070. Comment les Anglois de Callaix vindrent courre devant Boullongne et en la marche de là environ. XXXIV.

Cf. Monst., t. VI, ch. cccr.

1071. Comment messire Jehan de Croy, bailly de Henault, fist assambler grant gent en Boullenois pour aller courre devant la ville de Callaix. XXXV.

Cf. Monst., t. VI, ch. cciv.

Wavrin ayant copié exactement, dans ce chapitre, celui de Monstretet, ajoutée cependant, à la fin, le passage suivant : « Apres ceste destrousse faite par les Anglois, en la maniere dessus declaree, les Picardz se retrayrent et rassamblèrent vers Saint Omer; et de là, prentend congïé l'un à l'autre, s'en retournerent en leurs hostelz, moult doullentz et courouchiés, et honteuz de leur malheureuse fortune. Mais le seigneur de Wavrin<sup>1</sup>, qui autour de Saint Omer avoit laissié son estandard avec partye de ses gens, se tyra vers Gravelingues, où il fut en garnison par l'ordonnance du duc Phelippe de Bourgoigne, et pluseurs autres seigneurs et capitaines, comme le seigneur de Saveuses<sup>2</sup>, messire Symon de Lalain<sup>3</sup>, avec eulz autres nobles hommes, où ilz se tindrent en frontiere jusques à la venue du duc de Bourgoigne et qu'il amena sa puissance, adfin de parfurnir son emprinse. »

1. Walleran. Voyez ci-dessus, page I, note 1.

2. Philippe de Saveuses, longtemps capitaine d'Amiens et de l'Artois (La Morlière, 163), fut déposé en 1463, par Louis XI, « de sa capitainerie d'Amiens, de la cité d'Arras et de la ville de Doulens. » (Duclercq, XIV, 306.) Il était âgé de *soixante et douze ans*, lorsqu'en 1463, le duc de Bourgoigne lui « envoya ung mendment par lequel il le commettoit capitaine général d'Artois. » (Id., XV, 36 et 38.) Mort le 28 mars 1467 (v. s.), en la ville d'Amiens, *agé de soixante et dix-huit ans* (Voir VI<sup>e</sup> partie, v<sup>e</sup> livre, xxxiv<sup>e</sup> chapitre (n<sup>o</sup> 1280) des présentes Chroniques).

3. Simon de Lalain, chevalier, seigneur de Montigny, conseiller et chambellan du duc Philippe de Bourgoigne, et gouverneur de l'Ecluse (*Compte de Jean Fisen, de 1454*, La Barre, II, 217). Mort le 15 mars 1476 (Brassart, *Histoire et généalogie des comtes de Lalaing*, p. 47.) « Le dernier

1072. Comment le duc Phelippe de Bourgoigne alla à Gand et autres villes de la Conté de Flandres, pour veoir la monstre et partement des Flamens. XXXVI.

Cf. Monst., t. VI, ch. ccv-ccvi.

Voici quelques additions faites par Wavrin au texte de Monstrelet. Les Flamands voulant tuer les seigneurs de Croy, Bauldot de Noyelle, et Jehan de Brimeu, baillly d'Amiens, qui avaient conseillé au duc de Bourgoigne le siège de Calais, ces trois seigneurs « se partirent de l'ost à privee maisnie. Et convint, pour plus sceurement passer l'armee des Flamens, que le seigneur de Croy<sup>1</sup>, adfin de non estre congneu, affullast une barrette vermeille que le seigneur de Wavrin luy bailla avec une haquenee grise sur laquelle il monta : si fut convoié jusques au dehors de l'ost des Gantois par ledit seigneur de Wavrin; car se, au passer illec, eut esté congneu, jamais sans mort n'en feust eschapé. Et aussi le conduisy Thoison d'Or<sup>2</sup> jusques au logis de messire Jehan de Croy, seigneur de Cymay<sup>3</sup>, son frere, qui pour lors tenoit le siege devant Guynes. »

Les Gantois abandonnèrent le siège de Calais et s'en allèrent en désordre vers Gravelines : « Et, d'autre part, quant ceulz de Bruges,

jour d'octobre 1475, Simon de La Laing, seigneur de Montigny », cède sa place de chambellan du duc de Bourgoigne à son fils, Josse de La Laing (*Etat de la maison de Charles, dernier duc de Bourgoigne*; Bib. imp., Mss., n° 8430<sup>2</sup>).

1. Antoine, sire de Croy, comte de Porcean, premier chambellan de Philippe le Bon, chevalier de la Toison d'or, devint grand maître d'hôtel de Louis XI, à l'avènement de ce prince au trône. Il était fils de Jean de Croy et de Marguerite de Craon. Mort en 1475 (Anselme, V, 637).

2. Jean Lefebvre, seigneur de Saint-Remy, de la Vacquerie, d'Avesnes, etc., dit *Toison d'or*, conseiller, roi d'armes et chancelier de Philippe le Bon. Mort en 1468. Sur ce chroniqueur, voy. *Bulletin de la Société de l'histoire de France*, 1<sup>re</sup> partie, tome I, p. 1-26.

3. Jean de Croy, seigneur de La Tour-sur-Marne, comte de Chimay, chevalier de la Toison d'or, grand bailli de Hainaut; marié à Marie de Lallain, dame de Quiévrain. Mort à Valenciennes en 1472 (Anselme, V, 651). Il fut créé comte de Chimay le 14 janvier 1472 (v. s.) (Lenglet, II, 204). « Jehan de Croy, premier comte de Chimay, trespassa, à la Nostre Dame, en March ensicuvant (1472), et ne vesqui, estant conte, que 44 à 45 jours. » (*Mémoires de Jean de Haynin*, II, 212).



quy estoient logiés vers Saint Pierre, oyrent le bruit et deslogement que faisoient les Gantois, de leur costé force leur fut de deslogier comme les autres ; car il convenoit bien, à bon gré ou mauvais, puisque lesdis de Gand se partoient, qu'ilz les sievissent. Si estoit avec eulz, pour les conduire, le seigneur de Wavrin, le seigneur de Saveuses et messire Simon de Lalain ; si bouterent pareillement les feux en leurs logis, moult doullentz et courouchiés d'un tel partement : et pour tant que ilz n'avoient point, ce jour, leurs chevaux pour remener les gros engiens qu'ilz avoient illec amenez, ilz en chargerent aucuns des meilleurs sur chars et charrettes, et, à force et puissance de gens, les trainerent jusques à Gravelines. »

Le duc de Bourgogne ayant commis plusieurs seigneurs à la garde de Gravelines, Wavrin y comprend le *seigneur de Wavrin*, omis par Monstrelet.

1073. Comment le duc de Clocestre vint, nagant par mer, à Callaix atout grant nombre de combatans anglois<sup>1</sup>.

XXXVII.

Vous avez bien oy, par cy devant, comment le duc de Bourgoigne estant à siege devant la ville de Callaix, Humfroy, duc de Clocestre<sup>2</sup>, oncle du roy Henry d'Engleterre, luy avoit mandé par Pennebrocq, ung sien herault d'armes, que s'il le vouloit illec atendre, il le venroit combatre en ce mesmes lieu, ou autrepert en ses pays. Or, doncques, ledit gentil duc, adfin d'entretenir sa promesse, quant il fut prest et vey vent propice, se mist en mer atout grant puissance de gens d'armes et de trait, voire gens d'eslite, tous natifz du royaulme d'Engleterre ; lequel, atout son excercite, arriva au havre de Callaix dedens briefz

1. Monstrelet (VI, chap. ccvii) raconte différemment et très-succinctement l'arrivée du duc de Glocester à Calais.

2. Humphrey, duc de Gloucester. Voy. ci-dessus, p. 182, note 2. C'est au chapitre précédent, copié d'après Monstrelet, qu'il a été question de ce fait.

jours aprez que le duc de Bourgoigne et les Flameus se furent deslogiés. Si avoit en sa compaignie dix mille bons combatans atout lesquelz il cuidoit combattre ledit duc de Bourgoigne et son armee, se là les eüst trouvez. Et pourtant ledit duc de Clocestre, sachant que ses dis annemis s'estoient partis, il se mist à chemin vers Gravelinghes; dequoy les seigneurs qui laians estoient en garnison de par le duc de Bourgoigne, cuidans que ycelluy duc de Clocestre les deust assegier ou assaillir, se ordonnerent à deffence et preparerent leurs besongnes pour eulz et la ville garder. Mais de les envahir ne firent Anglois quelque samblant, ains se logerent là entour, pour celle nuit, jusques à lendemain bien matin, qu'ilz s'en partirent et s'acheminèrent vers le pays de Flandres, en costoiant la grave de la mer, pour ce que leur navire les sievoit et costoit, ouquel n'avoit d'hommes part que les mariniers, atout le baguage; lesquelz mariniers, sachans ledit duc de Clocestre estre bien avant ou pays de Flandres, se retyrerent pour sceureté dedens le havre de Callaix, et ledit duc et ses Anglois prindrent le chemin vers Bailleul: durant lequel tempz les seigneurs de Crequy<sup>1</sup> et de Wavrin, avec eulz pluseurs hommes de Flandres, se partirent de Gravelinghes, où ilz estoient en garnison; et *moÿ*, *acteur de ceste histore*, estoie avec la compaignie. Et chevalchames jusques à Drinkam<sup>2</sup>, où nous logasmes celle nuit dedens le chasteel, lequel nous trouvames sans garde, ouquel le seigneur de Crequy, à nostre partement, laissa de ses gens

1. Jean, seigneur de Créquy. Mort en 1474. (Anselme, VI, 782.)

2. Drinkam.

pour le garder; et, ce fait, chevalchases aprez les Anglois, cuidans trouver aulcune adventure en la queue de l'ost. Mais le duc de Clocestre et ses capitaines cheminerent par si bonne ordonnance, que nul domage ne lui peumes porter : pourquoy nous, voians ceste maniere de faire, retournasmes en nostre dite garnison de Gravelingues dont nous estiemes partis, sans autre chose faire dont ou doie tenir compte. Et le duc de Clocestre s'en alla, tout ardant et exillant devant luy, par feu et par fer, les villes et villages où il passoit, pour aller à Bailleul. Et quant il y vint, il se loga à l'abaye Saint Anthonne, et ses gens, où mieulz peurent, parmy la ville, laquele ilz ardirent, pillerent et destruisirent toute; mais on ne meffist rien à ladite abaye de monseigneur Saint Anthonne, où ledit duc s'estoit logié; puis, quant ilz furent rafreschis, et que tout fut destruit à Bailleul et là environ, ilz se partyrent et s'en allerent tyrant vers Poupringhe<sup>1</sup>, ardant et exillant, comme dessus, tout ce qu'ilz povoient aconsievir ou rencontrer.

Quant les Anglois vindrent à Poupringue, ilz se logerent dedens la ville, laquele ilz pillerent, ardirent et destruisirent; puis, au partir de là, aprez qu'ilz eurent eslevé de grant butin et bons prisonniers, prindrent leur chemin vers la ville de Saint Omer, et faisoient partout où ilz passoient si grans et horribles feux, que le duc Phelippe de Bourgoigue, quy estoit à Lille, les povoit plainement veoir, et mesmement oioit les pleurs, plains et cris pitoiables que faisoit le peuple fugitif du pays de Flandres, quy

1. Poperingues.

venoient à Lille à refuge vers leur prince ; lequel pour l'heare, jà en eust il grant pitié, n'y pouvoit mettre aucun remede, combien qu'il eust fait publier parmy ses pays que toutes manieres de gens d'armes venissent devers luy. Mais ilz ne furent mie sitost apprestez et venus pour destourber au duc de Clocestre de par-furnir son emprinse, lequel, ainsi comme vous oez, ardant et exillant le pays de Flandres, s'en alla logier devant la ville de Saint Omer, en l'abaye de Blendecque et son ost tout au long de celle petite rivierette quy là court ; car *moy*, *acteur de ceste presente euvre*, quy lors n'estoie partis de Gravelinghues la nuit Nostre Dame septembre, et venu à Saint Omer, vey le logement, et trouvai le seigneur de Saveuses qui, celluy jour, estoit sailly hors de Saint Omer pour escarmuchier les Anglois ; lesquelz n'eslongerent gueres leurs logis, sinon aucuns archiers, trois ou quatre, quy y furent occis par les gens dudit seigneur de Saveuses. Sy estoit, pour lors, messire Jehan de Croy dedens le chastel d'Arques, où il estoit venus de la ville d'Ardre, auquel lieu il se tenoit en garnison, pour enquerre et scavoit quel train yceulz Anglois volroient tenir, et aussi pour veoir se auleuns se desrouteroient ou partiroient, par quelque adventure, de leur compaignie, adfin que s'il y eust aulcunement veu son avantage, il l'eust peu prendre à la perte et confusion des Anglois, lesquelz de tout son povoir il desiroit grandement à grever. Mais ledit duc de Clocestre et ses capitaines se gouvernerent et conduirent si sagement, qu'on ne les scavoit par quel moyen soupprendre, ainchois se gardoient si dilligamment de tous perilz que ilz en acquerioient honneur et loenge.

Lendemain, qui fut le jour de Nostre (Dame?), tres matin se desloga de devant Saint Omer le duc de Clocestre, aussi fist toute son armee, moult sagement, pour doubte des aguets ou embusches de ses ennemis, lesquelz il scavoit estre bien en voullenté de le nuyre à leur povoir. Si prindrent le chemin vers Callaix, où ilz parvindrent à peu de perte qu'il eust faite en celluy voyage. Mais sachiez que tout ce qu'ilz trouverent, en allant, tenant la partye de Bourgoigne, ils misrent à destruction et ruine. Et quant ilz parvindrent à Callaix, ledit duc de Clocestre y fut recheu à grant joye et lesse des bourgeois, manans et habitans de la ville : puis, aprez qu'il se fut illec reposé et rafreschy aulcuns jours, atout le gaaign et proyes que luy et ses gens avoient conquis sur le pays de Flandres, excepté les prisonniers qu'il laissa à Callaix, s'en retourna en Engleterre atout son armee. Si donna congé à toutes manieres de gens d'armes de soy retraire chascun en son hostel ; et luy de sa persomme, atout son estat, s'en alla à Londres devers le jenne roy Henry, son nepveu, quy trez honnorablement le recheut et grandement le honnoura et festoia. Aussi firent, chascun endroit soy, tous les princes et seigneurs de la court royalle, ausquelz il raconta la plus-part de ses adventures ; le record desqueles donna tres grant soullas et plaisir auz escoutans. Lesqueles choses il n'est besoing de reciter, comme elles soient cy dessus aulcunement escriptes et declarees. Si lairons, atant, dudit duc de Clocestre, pour traitier autres matieres en cest endroit escheans <sup>1</sup>.

1. La fin de ce chapitre est empruntée à Monstrelet (VI, chap. ccix-ccx.)

1074. Comment le conte d'Autele, escochois, mist à mort son nepveu le roy d'Escoche, où il estoit couchié en son lit. XXXVIII.

Cf. Monst., t. VI, ch. cxxi.

1075. Comment pluseurs capitaines du roy Charles de France volrent faire emprinse sur la ville de Rouen. XXXIX.

Cf. Monst., t. VI, ch. cxxii.

Monstrelet omet de dire que le village de Ris, à quatre lieues de Rouen, *tenoit à la forest de Lyons*.

1076. Comment le roy de France convoca pluseurs gens de guerre à venir vers luy à Gyon sur Loire pour reconquerre pluseurs villes que tenoient les Anglois ses adversaires. XL.

Cf. Monst., t. VI, ch. cxxv.

1077. Comment les Anglois misrent le siege devant Fescamps, en Northmandie, et le prindrent par continuation de siege. XLI.

Cf. Monst., t. VI, ch. cxxvii-ccxxix.

1078. Comment le seigneur d'Auxi, messire Florimont de Brimeu, et ung chevalier de Rodes, allerent assegier le Crotoy. XLII.

Cf. Monst., t. VI, ch. cxxxi.

Wavrin ajoute que *le seigneur de Charuy* fut commis à la garde de la ville d'Hesdin.

1079. Comment le seigneur de Thalbot, messire Thomas Quirel, et autres capitaines Anglois, misrent siege devant Longueville. XLIII.

Cf. Monst., t. VI, ch. cxxviii.

1080. Comment les villes et chasteaulz de Montargis et Chevreuses furent mis en l'obeissance du roy Charles de France par ses gens. XLIV.

Cf. Monst., t. VI, ch. cxxx-ccxxxii.

1081. Comment, en ce meismes tanz, le conte d'Eu  
retourna d'Engleterre en France, où il avoit esté pri-  
sonnier depuis l'an mil quatre cens et quinze. XLV.

Cf. Monst., t. VI, ch. ccxxxii.

Cy prent fin le V<sup>e</sup> livre, et s'ensuivt le VI<sup>e</sup> et darrenier de ce  
volume.

---

## LIVRE VI.

1082. Cy commence le VI<sup>e</sup> livre de ce v<sup>e</sup> volume, lequel contient en soy vingt chapitres. Ou premier desquelz il traite comment, entre Callaix et Gravelingues, s'assamblèrent ceulz qui devoient tenir les convencions d'entre le cardinal d'Engleterre, d'une part, et la ducesse de Bourgoigne, d'autre part. I.

Cf. Monst., t. VII, ch. CCXXXV.

1083. Comment Artus de Bretaigne, conte de Richemont, conestable de France, avec luy plusieurs capittaines du roy Charles, alla mettre le siege devant Meaulz en Brie. II.

Cf. Monst., t. VII, ch. CCXXXIX-CCXLI.

1084. Comment plusieurs notables ambaxadeurs s'assamblèrent de rechief, entre Gravelingues et Callaix, sur le fait du parlement qui devoit estre entre les deux rois de France et d'Engleterre. III.

Cf. Monst., t. VII, ch. CCXLIII.

1085. Comment le conte de Sombreset, le seigneur de Thalboth, et autres capittaines anglois, vindrent en SanTERS et assegerent le chastel de Folleville. IV.

Cf. Monst., t. VII, ch. CCXLIV.

1086. Comment le conte de Sombreset, avec lui bon nombre d'Anglois, allerent assegier Harfleu. V.

Cf. Monst., t. VII, ch. CCXLVII.



1087. Incidence quy advint en ce tempz ou pays du duc de Bretagne. VI.

Cf. Monst., t. VII, cclxviii.

1088. Comment Charles, roy de France, envoya pluseurs notables ambaxadeurs à Saint Omer pour traitier de paix avec les Anglois. VII.

Cf. Monst., t. VII, ch. ccl.

1089. Comment le duc d'Orlyens fut delivré des mains du roy d'Engleterre par les moyens sequens. VIII.

Cf. Monst., t. VII, ch. cclii.

1090. Comment les Anglois de la garnison de Folleville oppresserent moult fort les pays d'Amiennois, Santers et et autres d'environ. IX.

Cf. Monst., t. VII, ch. ccliv.

1091. Comment le roy de France alla asseger Creil, et le conquist. X.

Cf. Monst., t. VII, ch. cclix.

1092. Comment, aprez la conquete de Creil, le roy de France s'en alla à Ponthoise. XI.

Cf. Monst., t. VII, ch. cclx.

1093. Comment le duc d'Yorc, chief, de par le roy d'Engleterre, en France et en Northmandie, vint pour lever le siege que tenoit le roy Charles devant Ponthoise<sup>1</sup>. XII.

Si faisoit (le roi Charles VII), de jour en jour, continuer tres dilligamment les ouvrages de son emprinse, tant de faire fortificacions et aproches, comme de faire gecter ses gros engiens contre les portes, tours et murailles, et mesmes, qui estoit inhumaine desrision,

1. Le commencement de ce chapitre est emprunté à Monstrelet (VII, chap. cclxi); les deux premiers paragraphes ci-dessous, qui lui sont également empruntés, diffèrent un peu dans la narration: quant au dernier il est inédit.

alencontre de l'église, murailles et fortifications de l'église Nostre Dame, au dehors de ladite ville, que les Anglois avoient longuement tenue. Si fut lors, et autrefois, par les francois grandement desrompue, quy estoit et est chose forment desnaturee, de guerrier Dieu, sa glorieuse Mere et les benoitz Sains, pour le mesuz, delict et outrage des humains.

Telement, doncques, continua le roy Charles ses besongnes en dilligence et advancha son fait, qu'il fut conseillié, tout consideré, de faire assaillir la dite eglise de Ponthoise le xv<sup>e</sup> jour de septembre ensievant, quy fut par ung samedy; laquelle fut en briefve espace conquise d'assault, et ceulz de layans tous mors ou prisonniers. Si estoit celle eglise moult haulte et assez prez de la ville, sicque, par la tour d'ycelle, on pouoit veoir grant partye du gouvernement de layans : à scavoir touchant la maniere des engiens et fortifications d'ycelle, et aussi la durement travailler de petis engiens, hacquebutes, coulleuvrines et gros arballestres, fondes et autres habillemens. De laquelle prise de ladite eglise furent les Anglois moult doullentz, se voyans, par ce moyen, estre grandement affoiblis; et au contraire les Francois resjouys, par ce qu'ilz veoient aucunement leur besongne en ce embellir. Pourquoi ilz conclurent et delibererent de leurs preparations faire pour, le mardin prochain venant, livrer à la ville ung assault pesant, comme ilz firent, pour experimenter et assaier se ilz y pourroient jamais riens conquerre.

Ainsi, doncques, qu'il avoit esté deliberé par le conseil royal, firent tous les seigneurs et les capitaines francois armer et aprestre leurs gens, à yceulx enhortant de

bien faire chascun son debvoir et combattre vaillamment. Si fut ordonné que l'assault se feroit vers la tour du Friche<sup>1</sup>, quy estoit fort batue, entammee et adommagié, voire du roy et de ses gens; mais le Daulphin<sup>2</sup>, messire Charles d'Anjou<sup>3</sup> et leur compaignie assauldroient par devers Nostre Dame, le (marissal) de Lohiac et plusieurs autres assauldroient à la porte vers Maubuisson, et une autre compaignie yroient atout bateaulz assaillir par la riviere : lesquelz assaulz, commenciés par la maniere dite, moult durs et aspres, durerent bien par l'espace de deux heures. Et, pour vray, se les Francoïss assailloient radement, les Angloïss se deffendoient aussi moult vaillamment et de grant courage; si ne sambloit pas, à veoir tant les assaillans comme les deffendans, qu'ilz eussent quelque paour ou doubte de la mort. Durant lequel assault y eut ung moult vaillant et hardy homme, quy n'estoit point de noble generation, sinon de corage, lequel estoit de la compaignie du roy, et assailloit à la tour de Friches, où il se porta si puissamment, jà feissent les Angloïss moult grande resistance, qu'il monta à force, par les pierres et romptures que avoient fait les canons. tout au plus hault, où il commença à gecter desdites pierres sur les Angloïss, moult ruddement, qui la deffendoient, parquoy il les convint tyrer arriere. Et adont les autres

1. « La tour du Friche, qui est sur le bord de la rivière d'Oise, du costé devers le pont de Meulent » (Berry, 415). Ce chroniqueur raconte d'une manière différente la prise de cette tour.

2. Louis XI, fils de Charles VII et de Marie d'Anjou, né le 3 juillet 1423, sacré et couronné le 15 août 1461. Marié: 1° à Marguerite d'Écosse; 2° à Charlotte de Savoie. Mort le 30 août 1483. (Anselme, I, 119.)

3. Charles d'Anjou, premier du nom, comte du Maine. Né le 14 octobre 1414; mort le 10 avril 1472 (Anselme, I, 235.)

Francois s'aprocherent et, de plus en plus, se bouterent avant, et, à l'exemple de cedit vaillant homme, monterent amont, en cryant à haulte voix : « Saint Denis, ville guaignié<sup>1</sup> ! »

1094. Comment le duc d'Yorc, gouverneur general de la ducié de Northmandie, fut rapellé en Engleterre, et luy fut ostec son office. XIII.

De ceste prinse de Ponthoise fut moult desplaisant, mais amender ne le polt quant à present, le tres noble duc d'Yorc<sup>2</sup>, souverain gouverneur et capitaine general de la ducié de Northmandie, et consequamment de toute la conqueste, à ce commis par le roy Henry d'Engleterre, III de ce nom, et pere<sup>3</sup> du roy Henry le quart, successeur<sup>4</sup> du noble roy Edouard, presentement

1. La suite de ce chapitre est encore empruntée à Monstrelet, qui, bien qu'il n'ait fait aucune mention de la prise de la tour du Friche, ni du courage de l'homme qui s'en empara, parle néanmoins de la récompense dont sa valeur fut honorée par le roi. « Et quant au regard, dit-il, de celui qui monta premier sur la tour, il fut moult autorisé de tous les seigneurs pour sa grant vaillance; si le ennoblit le roi, et ses successeurs, etc. » Cette phrase, reproduite par Wavrin à peu près dans les mêmes termes, se comprend parfaitement puisqu'il vient de raconter le fait; mais chez Monstrelet elle accuse l'absence d'un récit évidemment omis par le copiste. En consultant les divers manuscrits des *Chroniques de Monstrelet* que possède la Bibliothèque impériale, nous en avons, en effet, trouvé un, un seul (*Ancien fonds fr.*, n° 8346), qui contient le passage donné par Wavrin. Ce ne sera pas l'unique restitution qu'il nous permettra de faire à Monstrelet. Nous les indiquerons au fur et à mesure que notre chroniqueur nous en offrira l'occasion.

2. Richard, duc d'York, tué le 24 décembre 1460. (Dugdale, II, 158-161.) Il fut nommé gouverneur du duché de Normandie le 2 juillet 1440. (Rymer, V, partie I, 85.)

3. Henri III, monté sur le trône en 1216, ne pouvait guère être le père de Henri IV, qui régna en 1399. Il faut lire Henri VI, *petit-fils* et non *père* de Henri IV. On a déjà vu dans le Prologue de Wavrin que son copiste n'était pas fort en chronologie.

4. *Ancesseur*, prédécesseur, plutôt.

regnant<sup>1</sup>, à la garde et entretenement d'ycellui pays contre les Francois, leurs ennemis; lequel, durant le tempz qu'il en eut la garde et administracion, s'y gouverna moult haultement et fist moult de choses honnourables et grandes entreprinses sur les Francois, en plusieurs lieux et diverses manieres, comme cy dessus a esté aulcunement touchié et déclaré, à sa grant recommandation, et principalement à l'honneur et recommandation de la couronne d'Engleterre, et à l'exaltacion du roy son maistre, lequel il servoit en toute reverence et loyauté, comme tout noble ceur doit faire son souverain seigneur. Nonobstant toutes lesqueles choses, Envyte, qui jamais ne meurt, ennemie de toute vertu et noblesse, se bouta entre les princes et barons du royaume d'Engleterre contre ycelluy duc d'Yorc, pour ce, par adventure, qu'il prosperoit trop honnourablement au vouloir d'aucuns quy n'amoient pas loiaument le bien et utilité du roy et royaume, et, en especial, à l'esmouvement du duc de Sombreset<sup>2</sup>, quy avoit en malle grace ledit duc d'Yorc; lequel trouva son moyen devers la royne d'Engleterre, nommee Marguerite de Sezille<sup>3</sup>, niepce du roy de France, laquelle procura tant devers le roy Henry, son espoux, par l'adveu et commun acord dudit duc de Sombreset, et de aucuns autres grans seigneurs et

1. Édouard IV, fils de Richard, duc d'York, et de Cécile Nevill, fille du comte de Westmorland. (Dugdale, II, 161.) Marié à Élisabeth Widwille. Mort le 9 avril 1483. (*Art de vérifier les dates*, I, 816.)

2. Edmond Beaufort, duc de Somerset, tué à la bataille de Saint-Alban, 1455. (Dugdale, II, 124.)

3. Marguerite d'Anjou, fille de René, roi de Naples et de Sicile, et d'Isabelle de Lorraine. Née le 23 mars 1429; mariée, en 1444, à Henri VI, roi d'Angleterre. Morte le 25 août 1482. (Anselme, I, 232.)

barons de sa bende ou alyance, que ledit duc d'Yorc fut rapellé en Engleterre<sup>1</sup>, et luy fut totalement substraite la gouvernance et puissance sommiere qu'il avoit eu, bonne espace<sup>2</sup>, en la ducié de Northmandie, et generalement par toute la conqueste des Anglois parmy le royaume de France. Et en son lieu y fut commis le duc de Sombreset, par le pourchas et enhort de ladite royne, et d'aucuns des barons quy pour lors gouvernoient entour du roy.

Et est à entendre que ceste mutation et autres advindrent oudit royaume principalement par la simplesse du roy, quy n'estoit mye ydone, expert, ou assez sensible pour regir ou gouverner ung tel royaume comme cellui d'Engleterre, ancores amplié et augmenté de ladite conqueste de Northmandie, et autres portions parmy le royaume de France. Pour ce dist bien vray le proverbe que *la Terre est mauldite dont le prince est enfant, ou se gouverne comme enfant*; car, en defaute de prince prudent, on a veu de grans inconveniens et plusieurs royaumes et provinces ruyner, et tourner à destruction au grant regret du povre peuple. Et, certes, ainssi en est advenu bien prez oudit royaume; car, en tel cas, dissensions y sont eslevees quy prez ont à ycelluy amené fin de toute felicité.

Pour le tempz dont nous parlons, y avoit oudit royaume d'Engleterre deux bendes, dont chascune

1. Ce chapitre commence ainsi, dans le mss. n° 432, *fonds Sorbonne* :

« En l'an mil iiii<sup>e</sup> xl, le duc d'Yorch, general cappitaine et gouverneur de la duchyé de Normandie, fu rapellé du roy Henry pour retourner en Engleterre; et y fu commis, en son lieu, le conte de Sombreset. »

2. Il fut rappelé après avoir gouverné *prudemment* le pays pendant cinq ans. (Carte, II, 729.)

contendoit à gouverner, et avoir l'administracion du roy et de la chose publique : dont, en l'une partye, estoient le duc de Clocestre, oncle du roy Henry, le duc d'Yorc, et plusieurs autres princes et notables parties de barons ; et, de l'autre bende, estoient d'une alyance les ducz de Sombreset et de Suffoch, le seigneur de Say<sup>1</sup>, l'evesque de Salsebery<sup>2</sup>, et plusieurs autres quy ne sont pas ycy nommez. Si est à noter que, pour lors, le duc de Clocestre avoit le souverain gouvernement du roy, son nepveu, et du royaume ; et, jusques au tempz d'adont, avoit bien et grandement gouverné ou regenté, tant à l'onneur du roy, comme au prouffit de la chose publique. Adont aussi le duc de Suffoch, quy tenoit la bende contraire, estoit principal gouverneur du roy et bien amé de la royne, par le moyen de laquele, et du duc de Sombreset et leurs autres adhérens, fut maniere trouvee de parler au roy à part. Si luy remonstrerent comment le pays de Northmandie luy coustoit beaucoup à entretenir, tant de sauldees auz gens de guerres qu'il entretenoit illec, soubz la conduite du duc d'Yorc, alencontre des Francois, comme en divers autres despens qui, à ceste cause, venoient journelement audit pays d'Engleterre. Si luy conseillerent qu'il seroit bon que ledit pays de Northmandie feust par aucune fachon rendu ausdis Francois, pour éviter yceulz grans despens. A ce conseil ne furent pas appelez le duc de Clocestre, oncle du roy et principal gouverneur du royaume, le duc d'Yorc, ne aultres

1. William Say, tué à la bataille de Barnet le 14 avril 1471. (Dugdale, III, 246.)

2. William Aiscoth, évêque de Salisbury [20 juillet 1438] ; massacré par ses diocésains le 29 juin 1450 (Godwin, 330-331.)

grans seigneurs de leurs bendes, pour ce que ceulz qui ce conseil bailloient scavoient bien que jamais ne se feussent à ce consentis : dont se ensievy que ledit duc d'Yorc, gouverneur et regent de Northmandie, fut rapelé, comme j'ay jà dit cy dessus, et le duc de Clocestre eslongié du privé conseil du roy, son nepveu. Mais un pou de tempz aprez que le duc d'Yorc fut retourné de Northmandie en Engleterre, par la maniere que oy avez, il luy advint ancores pis, par le pourchas dudit duc de Suffoch et ceulz de sa bende; car il fut dutout expulsé de la court du roy et envoié en Irlande, comme en exil. Alors le duc de Sombreset et ses adhe-rens, soy voians dutout audessus et eslevez en la gou-vernance du roy, furent moult joyeulz et firent tant que, par l'ordonnance dudit roy, le dessus nommé duc de Sombreset fut commis au gouvernement de la duchié de Northmandie; laquelle il gouverna si negli-gamment que, tantost aprez, par deffaulte de conduite, tout le pays fut reduit en l'obeissance du roy Charles, comme cy aprez pourrez oyr.

1095. Comment le comte de Hontiton avec le visconte Dursset assegerent la ville de Tartas, appartenant au sei-gneur de Labrech<sup>1</sup>. XIV.

Endementiers que le roy Charles de France se oc-cupoit devant Ponthoise, laquelle enfin il prinst par force d'armes, en la maniere que oy avez cy dessus,

1. Ce chapitre, copié d'après Monstrelet, manque à l'édition Buchon et ne se trouve que dans le manuscrit déjà cité (*Anc. fouds fr.*, n° 8346), au fol. cccxii recto. Il éclaircit des faits que contient le chapitre cclxv de l'imprimé, lesquels font allusion à des événements précédents dont il n'avait été fait nulle mention. M. Dacier, dans sa notice sur Monstrelet (p. 24), a signalé ces omissions. Ce chapitre inédit doit prendre place après le cclxi<sup>e</sup> de l'imprimé.



sur les Anglois, le comte de Hontiton<sup>1</sup>, le visconte Durset<sup>2</sup> et messire Thomas Rameston, seneschal de Bordeaulz, quy avoient la charge et gouvernement du pays de Guyenne, de par le roy Henry d'Engleterre, assamblèrent au pays de Bordelois, et en la marche d'environ, de v à vi<sup>m</sup> combatans, atout lesquelz ilz s'en allerent mettre le siege devant la ville de Tartas, appartenant au seigneur de Labrech<sup>3</sup>, devant laquelle ilz furent bien ung mois, ycelle combatant et opressant par plusieurs assaulz et divers engiens : et telement s'y emploierent que lesdis assegiés se rendirent par tel condition que la ville demourroit en la main du seigneur de Conac<sup>4</sup> et d'un filz de bourgeois de Bayonne, appelé Augerot de Saint Per<sup>5</sup>, quy estoit Anglois. Et,

1. Jean Holland, comte de Huntington, depuis duc d'Excestre, mort le 5 août 1446 (Dugdale, II, 80-81).

2. Wavrin veut dire *comte*. Edmond Beaufort, petit-fils de Jean de Gant, duc de Lancastre, fut créé comte Dorset le 28 août 1442, duc de Somerset en mars 1449. Tué le 22 mai 1455 à la bataille de Saint-Albans. (Dugdale, II, 121, 122.) La date de cette création d'Edmond au *comté Dorset* paraît être fautive; car il est ainsi qualifié dans les actes de Rymer (V, partie I, 146), dès le 25 mars 1438. Un autre document prouve, d'ailleurs, qu'il portait ce titre avant 1442. C'est un mandement de Henri VI, roi d'Angleterre, concernant un procès entre *Edmond de Beaufort, comte Dorset*, et Jean de Rosessard, en date du 6 juillet 1441 (Bibl. imp., Mss., *Coll. Bréq.*, vol. 51).

3. Charles II, seigneur d'Albret; mort en 1471 (Anselme, VI, 212).

4. Peut-être Loys de Belleville, écuyer, seigneur de Conac, ainsi qualifié dans le *Deuxiesme Compte de Jean Bricconnet, receveur general des finances es pays de Languedoil, pour l'annee finie en septembre 1468* (Bibl. imp., Mss., *Fonds Guignières*, n° 772<sup>2</sup>, p. 432). Louis, seigneur de Belleville, de Montagu en Poitou et de Cosnac. Marguerite de Culaut, sa femme, était veuve de lui en 1475 (Anselme, VII, 82).

5. Grassian Augeret de Sent Per, ainsi nommé dans une requête présentée à Henri VI par les députés des deux états de la sénéchaussée des Landes (J. Delpit, *Collection générale des documents français qui se trouvent en Angleterre*, I, 258).

avec ce, fut baillié en hostage le maisné filz dudit seigneur de Labrech, nommé le cadet Charles<sup>1</sup>, jusques au may ensievant de l'an mil quatre cens XLII, qu'ils promisrent de la rendre à celluy qui en cellui tempz, au jour nommé, seroit le plus fort et puissant des deux rois de France et d'Engleterre, devant; et promisrent oultre yceulz assegiés, que, se les Anglois y estoient les plus fors, ladite ville de Tartas et toutes les autres villes, terres et seignouries que lesdis Anglois tenoient du seigneur de Labrech, seroient bailliés audit cadet Charles de Labrech, lequel en feroit lors serment de fidelité au roy d'Engleterre ou à ses commis. Apres lequel traité ainsi acordé, comme vous oez, entre les partyes, s'en allerent les Anglois assegans; lesquelz, brief ensievant, signifient au roy d'Engleterre et à son conseil ce qu'ilz avoient besognié, et l'apointement que fait avoient à ceulz de la ville de Tartas, adfin qu'ilz feussent advisez de, au jour assigné, y pourveoir à leur prouffit et honneur, selon qu'ilz verroient estre expedient à la conclusion prinse en la maniere que j'ay recité. Et pareillement le fist scavoir ledit seigneur de Labrech au roy Charles de France, le requerant humblement d'estre secouru en ceste necessité, où il estoit pour sa querelle soustenir et soy voulloir entretenir en son service: lequel roy promist liberalement de y aller en sa propre personne, atout la plus grant armee qu'il porroit assambler, en toute sa puissance et ou pays à soy obeissant; laquelle promesse il entretint bien et loyaulment, comme vous polrez oyr

1. Charles d'Albret, seigneur de Saint-Bazeille. Décapité le 7 avril 1473 (Anselme, VI, 212).

cy aprez en son lieu, quant tempz sera, en la deduction de ce present chincquesime volume.

1096. Comment le roy de France fist une grant assamblee pour aller entretenir la journee devant la ville de Tartas.

XV.

Cf. Monst., t. VII, ch. cclxv.

1097. Comment le roy Charles s'en alla devant Saint Severe, qui est chief ville de Gascongne.

XVI.

Cf. Monst., t. VII, ch. cclxvi.

1098. Comment, pendant le tempz que le roy de France estoit oudit voyage de Tartas, les Anglois misrent le siege devant la ville de Couches<sup>1</sup>.

XVII.

Le temps pendant que le roy de France estoit oudit voyage de Tartas, les Anglois de Northmandie s'assamblèrent en tres grant nombre, soubz la conduite du conte de Sombreset, du seigneur de Thalboth, et aucuns autres capitaines : si s'en allerent assegier la ville de Couches, où ceulz de dedens monstrent tres grant resistance. Neantmoins, elle fut moult aprochié et durement assaillie et batue d'engiens, et telement contrainte que, chascun jour, les assegiés faisoient grant doubte d'estre prins d'assault. Pourquoi ilz envoierent secretement devers le comte de Dunois, bastard d'Orlyens, et messire Pierre de Bressay, seigneur de la Varenne<sup>2</sup>, lesquels avoient la charge, de par le roy de

1. Ce chapitre est encore une restitution à faire à Monstrelet, et doit suivre le chapitre cclxvi de l'édition Buchon. Voy. le Mss., déjà cité, n° 8346, fol. ccxxxi recto.

2. Pierre de Brézé, seigneur de La Varenne, sénéchal de Normandie en 1437. Tué le 17 juillet 1465 à la bataille de Montlhéry (Anselme, VIII, 271). Il passait « pour estre gentil chevalier, honorable et le plus

France, atout certain nombre de gens d'armes, pour garder la frontiere alencontre des Anglois sur les marches des pays de Chartrain et du Maine, leur signifiant le dangier en quoy ils estoient, et requerant secours et ayde, à quoy les deux capitaines respondirent qu'ilz en feroient leur povoir. Mais quant ilz eurent assamblé tout ce qu'ilz peurent finer de gens, ilz trouverent que pas n'estoient assez puissans pour lever le dit siege : neantmoins, pour baillier empeschement aux asseghans, allerent logier devant Gallardon, où ilz livrerent ung tres cruel et pesant assault; mais les Anglois quy dedens estoient y resisterent tres vaillamment et rebouterent les Francois<sup>1</sup> quy les assailloient, à grant perte et dommage de leurs gens. Et, entretant, le conte de Sombreset et ceulz de sa compaignie firent traitié avec les assegiés qu'ilz s'en yroient saulz leurs corpz et biens, en rendant ycelle ville de Couches; et ne les eust rechez ledit conte de Sombreset sinon à voullenté, n'eust esté en intencion d'aller combattre les dis Francois quy estoient devant Guailardon, se ilz le voullotent attendre. Mais les Francois qui furent aucunement advertis de la dite rendition de Couches, et de la venue des Anglois leurs annemis, traiterent hastivement avec ceulz de Guailardon et, par moyen qu'ilz leur donnerent certaine somme de pecune, s'en departirent et livrerent la ville ausdis Francois qui devant eulz estoient, lesquelz y misrent

plaisant et gracieux parler que l'on sceust nulle part, sage et grand entrepreneur, et gouvernoit du royaume et des princes de France la plus grande partie (Olivier de La Marche, 407).

1. Notre manuscrit porte *Anglois*, erreur évidente que nous aurions cru devoir faire disparaître, quand bien même nous n'aurions pas eu pour autoriser ce changement la leçon du Ms. n° 432, fonds Sorbonne.

bonne garnison, puis se retrayrent à Chartres et autres bonnes villes du pays de leur garde. De laquelle rendition de Guillardon furent le conte de Sombresret et le seigneur de Thalboth moult couroucliés; mais autre chose n'en peurent avoir : si s'en retournerent à Rouen et autres lieux de l'obeissance des Anglois.

En ces mesmes jours, ou environ, fut prins messire Jehan de Gapagnes<sup>1</sup>, capitaine de Dourdan, par aucuns de ses gens quy le trahirent et livrerent auz Anglois, qui de sa prinse furent moult joyeulz; car depuis, pour sa raenchon, il paya grant finance. Et, en ce mesmes tempz, y eut une grant destrousse faite par les Francois, qui s'estoient assemblez assez prez de Granville, non pas loingz d'Evreux<sup>2</sup>, où ilz trouverent les Anglois à leur avantage; si ferirent dessus : mais, avant qu'ilz les peussent mettre en desroy, y eut mainte belle apartise d'armes faite, mainte prinse et mainte rescousse. Mais, finalement, par la puissance des Francois, ces Anglois furent mis à plaine descomfiture<sup>3</sup>, desquelz y eut mors sur la place environ XII<sup>xx</sup>, et plusieurs prisonniers : et, de la partye des Francois, y mo-

1. Jean de Gapane était picard (*Histoire de Charles VII*, 345). Il faisait partie des cent gentilshommes de la maison du roi dès 1471, et l'était encore en 1483 (Bibl. imp., Mss., *Fonds Gaignières*, n° 535).

2. « A deux lieues de Evreux » (Ms. n° 8346, fol. ccxxxi).

3. « En laquelle destrousse furent mors, de la partie des susdits Francois, Jehan de Bressay, Merdon de La Fontaine, avecq auens aultres. Nientmoins, par la vaillance et diligence de l'oquet, qui estoit l'un de leurs chiefz, furent les dessusdits Englés tous rüés jus et destroussés, desconfis et mors en la plaeh environ de XI à XII<sup>xx</sup> : et si en y heubt plusieurs qui furent detenus prisonniers. Item, en che meysme temps, l'empereur d'Allemaigne, acompaignié de plusieurs grans et nobles seigneurs, et moult grand nombre de gens, s'en vint en la cité de Besenchon, ouquel lieu ala devers luy, en moult noble et bel appareil, le duc Phelipe de Bourgne » (Ms. n° 8346, fol. ccxxxi, recto et verso).

rurent Jehan de Bressay<sup>1</sup> et Meridon de la Fontaine, avecq autres environ de vi à vii<sup>xx</sup>. Si estoit capitaine des Francois, en ceste besongne, ung nommé Floquet<sup>2</sup>.

1099. Comment les Anglois allerent asseger la ville de Diepe en Northmandie<sup>3</sup>. . . XVIII.

En ce tempz aussi, mil quatre cens XLII, les Anglois s'assamblèrent jusques au nombre de viii<sup>cz</sup> combattans, lesquelz s'en vindrent devant la ville de Dyepe; et là, sur une montaigne assez advantageuse<sup>4</sup>, firent fermer et asseir une tres forte Bastille, laquelle ilz avironnerent de profondz fossez : si la pourveyrent largement de vivres, artillerie et toutes manieres de habillemens necessaires à leur emprinse. Et quant la dite Bastille fut achevee et du tout bien pourveue, ilz ordonnerent pour la garde et deffense d'ycelle de quatre à v<sup>cz</sup> combatans de bonne estoffe, dont estoit capitaine ung appelé messire Guillaume Poito<sup>5</sup>, cheva-

1. « Un escuyer et capitaine desdits Francois, nommé Jean de Bresay, du pays d'Anjou, y mourut, qui estoit un vaillant escuyer, dont ce fut tres grand dommage » (Berry, 419).

2. Robert de Floques, dit Floquet, seigneur de Floques et d'Auvrechier. Mort le 7 décembre 1461 (*Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie*, t. V, 403). « Environ ce temps aussi (1461), un capitaine des gens d'armes, moult renommé en fait de guerre, tres vaillant et hardy chevalier, nommé Floquet, capitaine d'Evreux, mourut à l'âge de cinquante ans ou environ; lequel fust moult plaint, car, par son subtil engin, il gagna sur les Anglois le Pont de Larche, qui fut cause et commencement que le roy Charles entra en Normandie, et reconquesta tout ledit pays de Normandie » (Duclercq, XIV, 184).

3. Ce chapitre est encore pris à Monstrelet. Voir le ms. n° 8346, fol. CCXXXI, verso.

4. « Une montagne nommée du Pollet, vers le Havre. » (J. Chartier, 122.)

5. William Porter était capitaine de Mante en 1419. (Holinsbed, II, 568.) Guillaume Porto, Pato ou Poictou, capitaine de Saint-Lo en

lier, et depuis vint avecques luy le seigneur de Thaleboth<sup>1</sup>. Si commencerent à mener moult forte guerre à ceulx estans dedens la ville de Dyepe, et assigerent ou affusterent plusieurs gros engiens quy, comme continuelement, gectoient dedens ycelle ville ou parmy la muraille, parquoy elle estoit moult oppressee et traveillié, et gardoient diligamment que nulz vivres n'y entrassent; et si estoient tres souvent les Anglois de la Bastille ravitailliés de vivres et rafrechis de gens. Si avoient ceulz de la ville moult à souffrir. Neantmoins, Charlot Desmares<sup>2</sup>, lors principal capitaine de la ville de Dyepe, avec lui aucuns vaillans hommes, faisoient nuit et jour grant diligence adfin de resister auz annemis, et aussi estoient souvent ravitailliés, tant par mer comme par terre. Sy y eut maintes escarmuches entre les deux partyes, où, aucunes foys, en demouroit de mors et navrez. Et dura ceste besongne assez longuement, à scavoir jusques à l'an ensievant, que le daulphin de France, Loys de Vallois, aisé filz du roy, y alla atout moult grant puissance, et conquist ycelle Bastille par force, comme cy aprez sera plus plainement déclaré.

En ce tempz s'assamblèrent les Francois de garnisons,

1449, rendit cette place aux Français le 17 septembre de cette année. (J. Chartier, 112, 122, 163.)

1. Le *bastard de Thalebot*. (Ms. n° 8346, fol. ccxxxr, verso.) Il servait dans l'armée d'Édouard IV lorsque ce prince vint en France au mois de juin 1475 (*Mém. de J. de Haynin*, 282).

2. Charles Desmares était encore capitaine de Dieppe en 1438, ainsi que le prouve le rôle d'une montre passée à Arques le 2 octobre de cette année (Bibl. imp., Mss., *Fonds Gaignières*, n° 782<sup>2</sup>, fol. 110). En 1464, il était capitaine du chastel de Perpignan et maître d'hôtel de Louis XI (*Tables des ordonnances et estats des maisons des roys, reynes de France*, etc. Bibl. imp., Mss., n° 2340, fol. 743-744).

sur les marches de Northmandie, comme de Beauvaix, d'Évreux, de Couches et autres, allerent courre vers Graville et aulcunes forteresses de là environ, tenans le party des Anglois. Si rencontrerent l'un l'autre, et y eut tres dure besongne, où morurent, du costé des Anglois, bien III<sup>ez</sup>; et, des Francois, y morurent Jehan de Bressay et Meridon de la Fontaine, qui estoient deux vaillans hommes, avec aulcuns autres compaignons en assez grant nombre : et enfin se departirent, qu'on n'en sceut à quy donner la victoire<sup>1</sup>.

1100. Comment le roy de France faisoit grant apareil pour aller en Northmandie, et secourir ceulz de Dyepe. XIX.

Cf. Monst., t. VII, ch. CCLXVIII.

1101. Comment le Daulphin de France alla secourir ceulz de Dyepe, et comment ses gens couroient les pays du duc de Bourgoigne<sup>2</sup>. XX.

En ce meismes tempz, le roy Charles de France ordonna Loys, son filz aîné, daulphin de Vyennois, atout bonne puissance de gens de guerre, pour aller secourir ceulz de la ville de Dyepe<sup>3</sup> quy jà, assez longue espace,

1. Ce dernier paragraphe se trouve aussi dans le manuscrit n° 8346 ; mais il y est biffé. C'est, sans doute, par ce qu'il n'est qu'une répétition fort abrégée de ce que Monstrelet avait raconté plus en détail dans son précédent chapitre.

2. Ce chapitre, qui manque à toutes les éditions de Monstrelet, appartient à ce chroniqueur (V. le ms. n° 8346, fol. CCXXXV, verso), et doit prendre place après le CCLXXII<sup>e</sup> de l'édition de M. Buchon. Il est dit dans ce 272<sup>e</sup> chapitre que le dauphin faisait un mandement pour aller au secours de la ville de Dieppe « duquel *cy après est faite plus ample mention.* » C'est dans le présent chapitre, omis par ses copistes et qui lui est emprunté par Wavrin, que Monstrelet faisait la mention annoncée.

3. « La deuxiesme sepmaine d'aoust (mil quatre cens quarante trois), ledit d'alphin fut devant Dieppe » (*Journal d'un Bourgeois de Paris*).



avoient esté paravant traveilliés et oppressez des Anglois de la Bastille, où, comme vous avez oy cy dessus, s'estoient devant eulz amaisnagiés pour les grever, ainsi qu'ilz faisoient de tout leur pover : pourquoy lesdis de Dyepe avaient jà mainteffois mandé audit roy de France leur estat, priant d'estre secourus, comme ilz furent. Et si les fist souvent le roy, ce tempz durant, plusieurs fois rafreschir de vivres, d'artillerie et de gens. Or doncques le daulphin, pour adcomplir l'ordonnance et commandement du roy son pere, il se tyra atout grant nombre de gens d'armes vers Paris : si l'accompaignoient le conte de Dunois, le seigneur de Gaucourt<sup>1</sup>, le seigneur de Scisacq<sup>2</sup>, le seigneur de Pressigny<sup>3</sup>, et moult d'autres capittaines en grant nombre. Et lors, luy aprochant Paris, manda il venir à Compiègne devers luy plusieurs de ce pays, et de la marche d'environ : entre lesquelz y fut mandé Loys de Luxembourg, comte de Saint Pol<sup>4</sup>, qui y vint grandement

1. Raoul, seigneur de Gaucourt, grand-maitre de France en 1456. Mort dès le 21 juin 1462 (Anselme, VIII, 366).

2. Amaury, seigneur d'Estissac, nommé sénéchal de Saintonge le 24 septembre 1442 (Bibl. imp., Mss., fonds Gaignières, n° 771, folio 104), était, dès le 3 mai 1451, conseiller et chambellan du dauphin (Bibl. imp., Mss., fonds Gaignières, n° 773, fol. 523).

3. Bertrand de Beauvau, seigneur de Precigny, chevalier, était chambellan du roi en 1441 (Bibl. imp., Mss., fonds Gaignières, n° 771, fol. 105). Voici son épitaphe :

« Cy gist noble et puissant seigneur, messire Bertrand de Beauvau, chevalier, baron de Précigné en Touraine, de Sille le Guillaume et de Briançon, etc., conseiller et chambellan du roy nostre sire, et président de ses comptes, grand conservateur de son domaine, aussi conseiller du roy de Sicille, duc d'Anjou, et capitaine de son chateau d'Angers, lequel a fait faire et édifier tout de neuf les maisons, cloistres, et reparer l'église de ceans, et trespassa à Angers le trentiesme jour du mois de septembre, l'an de grace 1474 » (Jean Huret, p. 383-384).

4. Louis de Luxembourg, comte de Saint-Paul, depuis connétable de

adcompagné de plusieurs grans seigneurs, chevalliers et escuiers, tous gens bien uzagiés de guerre, tant de Beauvaisis, comme de SanTERS et de Vermendois. Sy y vint aussy le seigneur de Commarsy<sup>1</sup>, avec lui son nepveu, le sire de Hangiers<sup>2</sup>.

Lors le dauphin et son armee venus audit lieu de Compiengne, il fist tyrer ses gens vers la ville et cité d'Amiens, et luy, par Moyencout, alla gesir à Channe, dont estoit capitaine ung gentil homme, nommé Gauwain Quieret<sup>3</sup>. Puis de Channe on se tyra vers Abbeville, où mouseigneur le dauphin, ses seigneurs et tous leurs gens s'assamblèrent tout en une compaignie. Si pavoient estre en nombre environ III<sup>m</sup> combattans, tous gens esleuz, bien en point et de bonne estoffe, qui tous furent conduitz par le dit dauphin en chief, et les seigneurs et capitaines de sa compaignie, dessus nommez, jusques devant la ville de Dyepe, où ilz se logerent en tres bon convenant; à scavoir, aulcuns es faubours de la ville, et autres es villages prochains.

France. Marié : 1° à Jeanne de Bar; 2° à Marie de Savoie. Décapité le 19 décembre 1475 (Anselme, III, 726).

1. Robert de Sarrebruche, seigneur de Commercy, vivait encore le 30 mars 1460 (Anselme, VIII, 535).

2. Jean de Hangest, III<sup>e</sup> du nom, seigneur de Genlis, mort en février 1483. Sa mère était Marie de Sarrebruche, sœur de Robert (Anselme, VI, 746).

3. Gauwin Quieret, seigneur de Drucul, chevalier, était de Picardie; il assistait en 1443 au siège de Luxembourg (Olivier de La Marche, 402). Mort à Abbeville « environ la fin de mars (1461, v. s.), lequel chevalier, en son temps, on avoit tenu pour ung des hardis et vaillans chevaliers de son corps qui fust es pays du duc de Bourgogne ne en Franche, et par plusieurs fois l'avoit monstré; et combien qu'il ne fust point des plus riches du pays, sy avoit-il asses par raison; et estoit aimé de tous gens de bien, car il n'estoit point convoiteux; et fust moult plaint » (Duclercq, XIV, 196).

Lendemain que monseigneur Loys de Vallois, daulphin de France, fut venu illec prez de Dyepe, il fist sommer aux Anglois de la Bastille qu'ilz se voulsissent d'illec partir, et eulz en aller saulvement de corpz, et emportant partye de leurs baghues; à quoy les Anglois ne volrent entendre ne eulz nullement condescendre : ains firent responce et dirent qu'ilz se deffenderoient jusques à la mort. Laquelle chose venue à la cognoissance du dit daulphin, il assembla prestement son conseil pour avoir advis et deliberation quel chose estoit sur ce bon à faire : auquel concistore fut en la fin conclud (toutes choses quy, en ce cas, faisoient à examiner souffissamment debatues) que on les assauldroit dedens briefz jours, et mesmement le plutost que on porroit avoir préparé ses besongnes à ce, et fait les habillemens de guerre convenables audit assault. Comme doncques il en avoit esté deliberé et conclud en fut fait; car, la nuit Nostre Dame my aoust, environ dix heures du matin, aprez que le daulphin eut fait dreschier plusieurs queues de vin sur le bout, et ycelles habandonner à ses gens pour eulz refectonner, il fist bondir les trompettes pour aller sommierement à l'assault, quy se commença dur, pesant et merueilleux, horrible et criminel; lequel dura environ trois heures. Si y eut maintes belles appartises d'armes faites des deux partyes, quy estoient belles à veoir à ceulz à quy il ne touchoit, fors de les recorder. Moul't francement et vaillamment s'y porterent les assaillans, et pareillement se deffendirent ceulz de dedens moul't vigoreusement; car, sans doubte, ycelle Bastille estoit moul't forte et bien pourveue de gros engiens, et de toute maniere d'artillerie et autres habillemens de guerre à def-

fense appartenans ; dont ilz se aydoient vaillamment : et, avec ce, y avoit en dehors de bien parfondz fossez, où il convenoit les assaillans descendre par eschelles et remonter par force contremont le bollewert.

Touteffois, non obstant la bonne deffense et la grant resistance, ne quelconque diligence que feissent yceulz Anglois, les Francois monterent amont et les concquisrent de force, jà feussent ilz de quatre à chincq cens combatans, desquelz furent mors trois cens ou audessus ; et le demourant, tant navrez comme hai-tiés, furent prins et detenus prisonniers. Et de la partye du daulphin en y morurent, tant presentement audit assault, comme depuis des navereures, environ quarante : duquel nombre furent Anthoine de Mouy, Jehan de Herselaines<sup>1</sup>, le bastard de Noyelle<sup>2</sup>, et autres gentilz hommes. Et les deux capittaines de la Bastille, c'est à scavoir messire Guillamme de Poito et le bastard de Thalboth, furent tous deux prisonniers : mais ledit de Poito se rendy au daulphin, jasoit ce que le conte de Saint Pol, qui moult vaillamment et prudemment s'estoit porté et contenu en ceste besongne, le deist avoir premiers prins ; de quoy il ne fist aucune demande ou question, pour l'amour du daulphin, auquel il vouloit complaire. Sy emporta l'honneur du dit assault, comme on disoit communement, le sei-

1. Jean de Harcelance faisait la guerre en 1418 ; il fut un de ceux qui tuèrent Jacques de Harcourt en 1423 (Monstrelet, IV, 149 ; V, 52).

2. Le bâtard de Noyelles figure comme archer dans une montre passée au Pont-Sainte-Maxence, le 29 août 1410, sous la conduite de messire du Bos, chevalier banneret (Bibl. imp., Mss., Montres de 1358 à 1439, fonds Villevieille, t. IV. Cabinet des titres).

gneur de Mouy, appelé messire Loys de Secourt <sup>1</sup>, de la part des Francois.

A la journée de cest assault furent adoubez chevaliers nouveaulz, ledit comte de Saint Pol, Jehan Dangiers <sup>2</sup>, Jehan de Thorote <sup>3</sup>, Anthoine de Bornoville <sup>4</sup>, Jacotin de Bectin <sup>5</sup>, Jehan de Cressecques <sup>6</sup>, Phelippe Dinchy <sup>7</sup>, Regnault de Houlcourt, Guy Quieret <sup>8</sup>, Gauvain Quieret, Regnault la Personne, George de Croix <sup>9</sup>,

1. Louis de Soyecourt, chevalier, seigneur de Mouy, conseiller et chambellan du roi, bailli de Vermandois et gouverneur de Compiègne, vivait encore en septembre 1469. Sa veuve recevait « 250 liv. pour moitié de 500 liv. pour demye année, sur la fin de laquelle il trespassa. » (*Extrait des 8<sup>e</sup> et 9<sup>e</sup> comptes de Mathieu Beauwarlet, receveur des finances pour l'année finie en septembre 1469 et 1470. Bibl. imp., Mss., fonds Gaignières, n° 772<sup>2</sup>, p. 470, 508*).

2. Jean de Hangest.

3. Jean de Torote, chatelain de Torote, seigneur d'Aillebaudieres, de Loisy et de Mondétour, fils de Gautier de Torote qui contestoit en 1424 les terres de Sorel et de Sorelette (Anselme, II, 153).

4. Antoine, seigneur de Bournonville. Mort en 1480 (Anselme, V, 828.)

5. Jacotin de *Bethune* (ms. n° 8346, fol. ccxxxvi, verso). Il était en garnison dans la ville de Ham en 1439 (Monstrelet, VII, 50).

6. Jean de Cressecques figure, en qualité d'écuyer, dans la montre passée à Beauvais le 31 août 1417, et conduite par Charles de Lens, chevalier banneret (Bibl. imp., Mss., *Montres de 1358 à 1439, fonds Villevieille*, t. IV, au 6 septembre. Cabinet des titres).

7. Philippe d'Inchy ou d'Auxi : Philippe d'*Achy* retenoit encore la qualité de chevalier es lettres des évêché et comté de Beauvais en 1454 (Louvet, I, 16).

8. Guy Quieret, seigneur de Coulonvilliers, eut de longs différens en 1451, 54 et 59 avec son frère Gauvain, au sujet d'une transaction passée entre eux (Anselme, VII, 746-747).

9. Georges de la Croix, seigneur de Bausseil ou Blaisseil (Jean Chartier, 139). Il figure, en qualité d'écuyer, dans la montre du seigneur de Salanove, écuyer, banneret, passée à Beauvais le 31 août 1417. (Bibl. imp., Mss., *Montres de 1358 à 1439, fonds Villevieille*, t. IV, au 6 septembre). Fait prisonnier par les Anglais en 1430, il fut rendu à la liberté presque aussitôt (Monstrelet., V, 266-267).

Regnault de Sains<sup>1</sup>, Hues de Mailly<sup>2</sup>, Estour de Stouteville<sup>3</sup>, Charles de Flavy<sup>4</sup>, Raoul de Flavy, Jacques des Fresnes<sup>5</sup>, Despert d'Ostevre, Rouge du Fay, Charles du Fay, Jehan de Sains, de Cambresis, et aulcuns autres.

Aprez ceste besongne ainsi adcomplye, le daulphin se fist deschaussier et alla nudz piedz jusques à l'église Saint Jacques de Dyepe, où il remercyra tres humblement Dieu, son createur, et le benoit baron Saint Jacques, de la bonne fortune qu'il avoit illec eue alencontre de ses adversaires les Anglois, et ce fait se loga

1. Regnaud de Sains figure, en qualité d'archer, dans une montre passée au Pont-Sainte-Maxence le 29 août 1410, sous la conduite du seigneur de Neuville (Bibl. impér., Mss., *Montres de 1358 à 1439, fonds Villeveille*, t. IV). Il assistait en 1430 au siège de Compiègne et y fut fait prisonnier par les Anglais (Monstr., V, 322). Lorsqu'on traita de la paix d'Arras, en 1435, chaque puissance intéressée envoya ses délégués dans cette ville; Regnaud de Sains fut du nombre des seigneurs hollandais qui s'y rendirent au nom du duc de Bourgogne (Jean Chartier, 74). Il était seigneur d'Herbeval (Haudiquier, *Généalogie du Chastelet*).

2. Huc ou Luc de Mailly, seigneur de Lorsignol et de Bouillencourt (Anselme, VIII, 632). « Hue de Mailly, seigneur de Bouillencourt, hardi et vaillant chevalier, qui tousjours avoit tenu la partie de Bourgogne, fut fait capitaine de Compiègne en 1465 (Duclercq, XV, 4). Était capitaine de Montdidier : « en décembre 1466, la ville lui faisait presenter *vin los de vin* ». (Note communiquée par M. le baron de Melicocq). Hue de Mailly vivait encore en 1468 (De Barante, *Hist. des ducs de Bourgogne*, édition de M. Gachard, II, 705).

3. Hector d'Estouteville, seigneur de Beaumont (Anselme, VIII, 100), était fils du seigneur de Torcy. « A cet assaut, dit Jean Chartier (125), furent faits chevaliers le comte de Saint-Pol, Hector de Toutedeville, *fils au seigneur de Torcy*, Charles de Flavy, Renaud de Flavy, Jean de Conseques et plusieurs autres. »

4. Charles de Flavy, chevalier, était capitaine de la tour de Choisy en janvier 1439 (Bibl. imp., Mss. du Cange, *Suppl. fr.*, n° 1223<sup>d</sup>, fol. 280).

5. Un seigneur de Fresne était au nombre des hollandais qui se rendirent à Arras, comme délégués du duc de Bourgogne, pour traiter de la paix en 1435 (Jean Chartier, 74).

en la ville de Dyepe et habandonna tost aprez ladite Bastille à brusler. Sy y fut le feu boutté. En oultre, quant le daulphin eut sejourné en la ville de Dyepe par l'espace de chincq jours, et qu'il eut ordonné comment ceulz de la ville se auroient desoremais à conduire, il s'en party et retourna à Abbeville, atout son armee, où il fut des habitans de la ville recheu moult honnorablement et joyusement : et aulcuns peu de jours aprez s'en party, puis chevalcha par Amiens jusques à Compiègne, et puis s'en alla au Chasteler, où le comte de Saint Pol le festoia grandement, et y sejourna aulcuns jours ; puis s'en retourna à Compiègne. Et ce tempz pendant, ses gens couroient tres souvent ou terroy d'Artois et es villes et pays du duc Phelippe de Bourgoigne ; auquel dommagier le dit daulphin estoit assez enclin, principalement pour la cause <sup>1</sup> de Montagu <sup>2</sup>, que avoit fait faire Jelian de

1. Destrouse, dans le ms. n° 432, *Fonds Sorbonne*.

2. Le comte d'Estampes « se tira audit lieu de Saint Quentin, devers Laon, pour aller passer assez pres de la comté de Rethel ; mais quand il fut vers Montaigu, si comme il fut dit et rapporté que Dimeneche de Court, le Roucin, et aucuns autres capitaines des gens du roi, estoient logés à Montaigu et audit lieu de Sissonne, lesquels nagueres avoient esté au pays de Rethelois, où ils avoient fait de grans et merveilleux dommages, pour lesquels le dit comte d'Estampes estoit tres mal content d'eux ; car avecque ce, un petit par avant, icelui Dimeneche de Court avoit esté destroussé en Bourgogne et avoit promis de non lui plus loger sur les pays de Bourgogne, ni sur ceux du parti, si leur manda et fit savoir qu'ils se retrahissent hors de son chemin, et qu'il se vouloit aller loger audit lieu de Montagu, ce que point ne vouloient faire, pourquoi entre icelles parties s'esmurent aucunes rigueurs. Et fut ordonné que ledit comte d'Estampes et son conseil leur courroit sus, et ainsi fut fait.

« Si furent la plus grande partie desdits Francois du tout destroussés et tous leurs biens, tant chevaux comme autres bagues, prins et ravis par les Picards, ... pour lesquelles destrousses le roi ni son fils ne furent point bien contents » (Monstrelet, VII, 218-219).

Bourgoigne, conte d'Estampes<sup>1</sup>, dommager, et aussi emprins sur les gens dudit daulphin, comme il apert plus amplement en la deduction des Cronicques de France. Pour ausqueles choses obvier furent envoyez devers le daulphin, audit lieu de Compiegne, de par le duc de Bourgoigne, l'evesque de Verdun<sup>2</sup> et le seigneur de Ternant<sup>3</sup>, ausquelz le daulphin promist qu'il feroit cesser ses gens de plus fourragier les pays dudit duc. Mais neantmoins, pour ceste promesse, ilz cesserent assez petit, ains continuerent en y faisant de grans mauz et dommages<sup>4</sup> : dont il despleut au bon duc, qui hastivement, pour ceste cause, adfin de y pourveoir, manda venir vers luy ledit Jehan de Bourgoigne, son nepveu, comte d'Estampes, auquel il fist expres commandement, que prestement il assamblast gens d'armes pour aler alencontre d'yceulz pillars, et telement pourveoir à leurs mallefices, que ce feust exemple à tous autres.

Pendant le tempz que ces choses estoient en ce party, le roy Charles de France, quy desja estoit advertis que

1. Jean, fils du comte de Nevers, devint comte d'Étampes en 1434 (Monstrelet, VI, III). Mort le 25 septembre 1491 (Anselme, I, 252).

2. Guillaume Fillastre, évêque de Verdun, de 1437 à 1449. Cêda son évêché à Louis de Haraucourt, en 1449, pour prendre possession de celui de Tournay. Mort le 22 août 1473 (*Gall. christ.*, XIII, col. 1233-1235).

3. Voy. ci-dessus, p. 244, note 2.

4. Après ces mots, le manuscrit n° 8346 (f. ccxxxvii, r°), continue ainsi : « Et meysmement cheux de la garnison d'Eu alerent pillier les faulzbourcz de la cité de Cambray et le moustier de Nostre Dame de Cantimpré, et, à leur retour, prinrent le chastel de Herussart, empres Beauquesne, appartenant à messire Jehan de Fosseux, et le pillierent du tout. Pour lesquelles entreprises ceulx desdits pays estoient bien grand doubte, pour che que la plus grand partie des nobles estoient alés, comme dict est, avoecq le conte d'Estampes devers le duc de Bourgoigne. Ouquel temps le roy remanda son filz le daulfin. »



le duc de Bourgoigne faisoit grant assamblee de gens de guerre pour courir sus à ceulz du daulphin, son filz, non voeillant nullement la paix d'Arras estre emfainte, manda hastivement à son dit filz et auz gens d'armes qu'ilz se tyrassent devers lui en Thouraine, où lors il estoit. Si y alla le daulphin prestement devers le roy son pere, où il fust grandement festoïé en la ville de Tours, tant de son dit pere comme des seigneurs, et du commun, pour sa nouvelle victoire <sup>1</sup>. Et luy

1. Ici, dans le Ms. 8346 (fol. ccxxxvii, recto et verso), se trouve le passage suivant, omis par Wavrin, et qui manque également à toutes les éditions de Monstrelet : « Et tantost apres luy fut baillié en charge d'aler apres Sallesar qui emmenoit grand foison de gens d'armes vers Ghienne, sans le congié du roy. Et luy fut ordonné de le ramener ou du mains luy oster ses gens. Si le poursievy moult radement et le raconsievy devers Anvergne. Et fist tant que la plus grand partie des gens d'armes que ledit Sallesar avoit avoecq luy se mirent avoecq ledit daulfin : lequel de plus en plus fist tres grosse assamblee, et se tira devers le pays du conte d'Armignach ; lequel il avoit en charge de prendre, et le faire prisonnier de par le roy son pere. Et pour che que ycelui conte d'Armignach se tenoit de sa personne en l'Isle de Jourdain, envioia le daulfin aucuns de ses capitaines, atout foison de gens d'armes, logier es faulzbours et autour d'ycelle ville. Et leur ordonna et comuanda qu'ilz gardassent bien que ledict conte ne se departist de là. Et brief ensievant vint là en personne. Au devant duquel ycelui conte d'Armignach yssi pour aler au devant de luy. Le quel daulfin dessus dict le fist prisonnier de par le roy, dont il fut moult esmervillié ; mais pour lors ne le peut amender. Et, avoec che, fut priuse sa femme et aucuns de ses enfans, et fut ycelle ville de l'Isle Jourdain, en la plus grand partie, toute courue et pillié, et y furent trouvés biens innumerables et à tres grand habondance, et de tres riches et precieux joyaulx : et, avoecq che, furent mises en la main du roi plusieurs aultres de ses villes et fortresses principaulz. Et fut la cause de sa prise pour che que ycelui conte avoit fait plusieurs desobeysances au roy, et qu'il avoit traictié de maryer une sienne fille qu'il avoit au roy Henri d'Engleterre. Et furent les lettres des traictiés dessus dicts trouvés en aucuns de ses coffres. Et, avoecq che, avoit fait morir le mareschal de France, ch'est assavoir le seigneur de Severach, à la grande desplaisance du roy son seigneur. Et quand le roy, qui de long temps avoit esté adverti des besongnes dessus dictes, et que pour ycelles

fut tantost baillé autre charge, de laquele je me passe quant à present ; car je voeil, selon ma premiere intencion, terminer et baillier fin à mon present v<sup>e</sup> vo-

avoit envoyé devers luy sollempnelle ambassade, pour luy remonstrer les besongnes dessus dictes, luy signifiant la dessus dicte desobeysance qu'il avoit faite et faisoit chacun jour à son souverain seigneur, il avoit respondu que, se le roy luy bailloit aucun empeschement en nulles de ses signouries ou faisoit baillier, il se alieroit à tel qui bien luy aideroit à garder contre toute sa puissance. »

Monstrelet indique à peue ce voyage du dauphin (VII, 231) : « Au commencement de cet an, le dauphin de Viennois, premier fils du roi, retourna devers son père, qui estoit à Tours en Touraine; et avoit ledit dauphin esté moult grand espace de temps au pays de Languedoc, tant pour le fait du comte d'Armagnac, comme pour autres affaires. »

Qu'est-ce que le fait du comte d'Armagnac, sur lequel Monstrelet n'entre, ici, dans aucun détail? Un fait, évidemment, dont il a parlé précédemment, celui dont nous venons d'emprunter le récit au Ms. 8346. Évidemment aussi, ce récit et le chapitre dans lequel il est enclavé appartiennent à Monstrelet.

En suivant pas à pas cet historien pour comparer ses chroniques à celles de Wavrin, nous avons eu de fréquentes occasions de lui restituer des passages importants omis par ses copistes. Pour compléter en quelque sorte son œuvre, nous mettrons ici le passage par lequel elle se termine dans notre excellent manuscrit. L'édition Buchon finit (VII, 241) par cette phrase, dont le sens, qui paraît fini, n'est pourtant que suspendu :

« En traitant toutes les besongnes dessusdites, furent faites plusieurs ouvertures aussi pour traiter le mariage du dessusdit roy d'Angleterre avec la fille du roi René de Sicile, duc d'Anjou, de Bar et de Lorraine, lequel depuis fut parfait et confirmé. Comme, ajoute notre manuscrit, *chy apres sera declairié en mon tiers livre : et quant au regard des conservateurs pour l'entretienement des treves dessus dictes, y furent commis de par le roy de France* \*. »

Vient ensuite ce dernier chapitre :

« S'ensievent aucunes exortacions moralles qui sont et pueent estre moult prouffitables à veoir et oyr aux rois, prinches et grans seigneurs qui ont signouries à conduire et gouverner. »

\* Cette phrase en caractères italiques se trouve dans l'imprimé de MDCIII. Monstrelet a-t-il commencé ce tiers livre? Celui qui a été fait par ses continuateurs commence justement par les fiançailles de Marguerite d'Anjou avec le roi d'Angleterre.

lume : mais au vi<sup>e</sup> sequent, Dieu devant, je parsievray ma matiere, autant que oportunité me durera, selon la fourme encommencié. Et y sera entee, quasy au com-

« Le premier point si est que les rois, prinches et grans seigneurs ne doibvent nulluy opprimer par leur puissanche, sy non en terme de justice. Ilz doibvent justement jugier entre l'omme et leur prouchain, sans avoir acception de personne. Ils doibvent estre deffendeurs, ch'est à dire que ilz doibvent deffendre les estrangiers, les orphenins et les femmes vefves. Ilz doibvent retraindre et deffendre tous larechins. Ilz doibvent pugnir tous adulteres. Ilz ne doibvent point eslever les niques et parvers. Ilz ne doibvent point nourir jangleurs ne batelleurs, ne gens qui sont de orde vie. Ilz doibvent perir et destruire les malvais. Ils doibvent de leurs aumosnes nourir les povres. Ilz ne doibvent soutenir meurtriers ne hommeicides. Ilz doibvent soutenir et deffendre les eglises. Ilz doibvent moult regarder, es gouvernemens et signouries de leurs pays, de y constituer hommes justes et de bonne vie ayans bonne conscience. Ilz doibvent avoir consilliers anciens, saiges et attempés, souffisans pour scavoir discerner le bien du mal, et bien congnoissans. Ilz ne doibvent point entendre ne eulz arrester aux dispersions ou dispertisions d'encanteurs, devins, sorchiers, ne telles samblables gens. Ilz doibvent differer et dissimuler leur yre et fureur contre cheulz qui sont soubz eulx. Ilz doibvent deffendre leur pays justement contre leurs adversaires. Ilz ne se doibvent point, pour prosperité qu'ilz ayent, eslever en leur corage. Ilz doibvent souffrir et soutenir paciamment toutes les adversités qui leur viennent. Ils se doibvent du tout fier en Dieu et y avoir confidence. Ilz doibvent avoir ferme foy catholique en leur Createur. Ilz ne doibvent point souffrir mal faire à leurs enfans, ne à cheulz qui sont subjectz et soubz eulz, mais les doibvent ensegnier et endoctriner. Ilz doibvent certaines heures vacquier et eulx arrester à devocion. Ilz ne doibvent point, devant heure convenable, gouster viande ne prendre leur refection. Et ceux qui usent et voelent user des enseignements dessus dictz font avoir grand prosperité ou pays qu'ilz ont en gouvernement, et eulx meysme, en la fin, acquerient la gloire celeste.

« Explicit le second volume de Enguerant de Monstrelet. »

Qu'il nous soit permis, encore, de faire une dernière restitution à ces Chroniques ; et, cette fois, elle profitera au manuscrit ainsi qu'à l'imprimé. M. Dacier, qui, comme on l'a déjà vu (page 320), indique une lacune dans le texte de Monstrelet, en signale une autre en même temps : « J'ai remarqué, dit-il (Préface, p. 23), une omission, mais qui ne saurait être

mencement, une notable incidence qui en ce temps advint en sarrazine terre ; laquelle, à mon samblant, debvra grandement plaire à tous, pour recreer les es-

attribuée qu'aux copistes; je les soupçonne de nous avoir fait perdre une partie considérable d'un chapitre du second livre. Ce chapitre est intitulé : « Comment le duc d'Orléans retourna de France devers le duc « de Bourgogne \*. » Le commencement est employé à décrire l'entrevue des deux princes dans la ville d'Heudun en 1442. *Ils y convinrent de s'assembler incessamment à Nevers, avec plusieurs grands princes et seigneurs du royaume de France, et au bout de huit jours ils se séparent ; l'un prend la route de Paris pour se rendre à Blois, l'autre part pour la Bourgogne. Ce récit contient une vingtaine de lignes, et tout de suite on lit : « En- « suit la copie des instrumens envoyés au roi Charles de France par les « seigneurs qui s'étoient assemblés à Nevers, et les reponses faites à icelles « par ceux de son grand conseil. » Ce titre est suivi des remontrances qu'il annonce et de la réponse que le roi fit aux ambassadeurs chargés de les lui présenter. Or, conçoit-on que Monstrelet n'ait rien dit du sujet de l'assemblée ; qu'il n'ait nommé aucun des seigneurs qui s'y trouvèrent ; et qu'après avoir désigné Nevers comme lieu de rendez-vous, il ait passé sans préparation aux remontrances qui y furent arrêtées ? » M. Dacier supposait avec juste raison une lacune en cet endroit ; mais elle ne faisait pas perdre une partie considérable du chapitre. C'est même de son peu d'étendue que vint, sans doute, l'omission qu'en a faite aussi le copiste du manuscrit 8346. Voici ce passage, tel que le donne le héraut Berry dans sa chronique intitulée : *Le Recouvrement de Normandie et d'une partie de Guyenne \*\**. Cette chronique est une copie abrégée de Monstrelet, ce que ne cherche nullement à dissimuler le plagiaire. Comme on retrouve dans cette compilation tous les chapitres inédits restitués par nous à l'imprimé des chroniques de Monstrelet, nous admettons sans hésiter son addition comme appartenant à ce dernier. Après les derniers mots du chapitre cclxii, on lit ce qui suit dans le texte de Berry : « Ung pou de tamps apres, se vanrent assamblen en la ville de Nevers les duex de Bourgongne, d'Orleens et de Bretagne, et avec eulx aucuns aultres grans seigneurs, pour remonstrer au roy certains articles touchans le bien commun de son royaume. Lesquelz articles, mis par escript, furent bailliés à aucuns ambassadeurs que, pour celle cause, ils envoierent devers le roy, qui, pour lors, se tenoit à Amboise. Lesquelz ambassadeurs venus devers le roy, luy baillèrent par escript les articles, adin de les veoir en*

\* Voy. chap. cclxii.

\*\* Bibl. imp., ms. 9675<sup>2</sup> fol. 221, verso.

peritz, comme je ne la sache estre recitee en quelque autre volume <sup>1</sup>.

Et atant prent fin ce VI<sup>e</sup> livre et, par consequent, le V<sup>e</sup> volume de ces Cronicques d'Engleterre.

son conseil et de avoir sur tout response pour le referer à leurs maistres. Desquelz articles, et des responses sur ce faictes par le roy, la substance ensieult. Premièrement, etc. » A suivre aux chapitres cclxiii et cclxiv de l'imprimé.

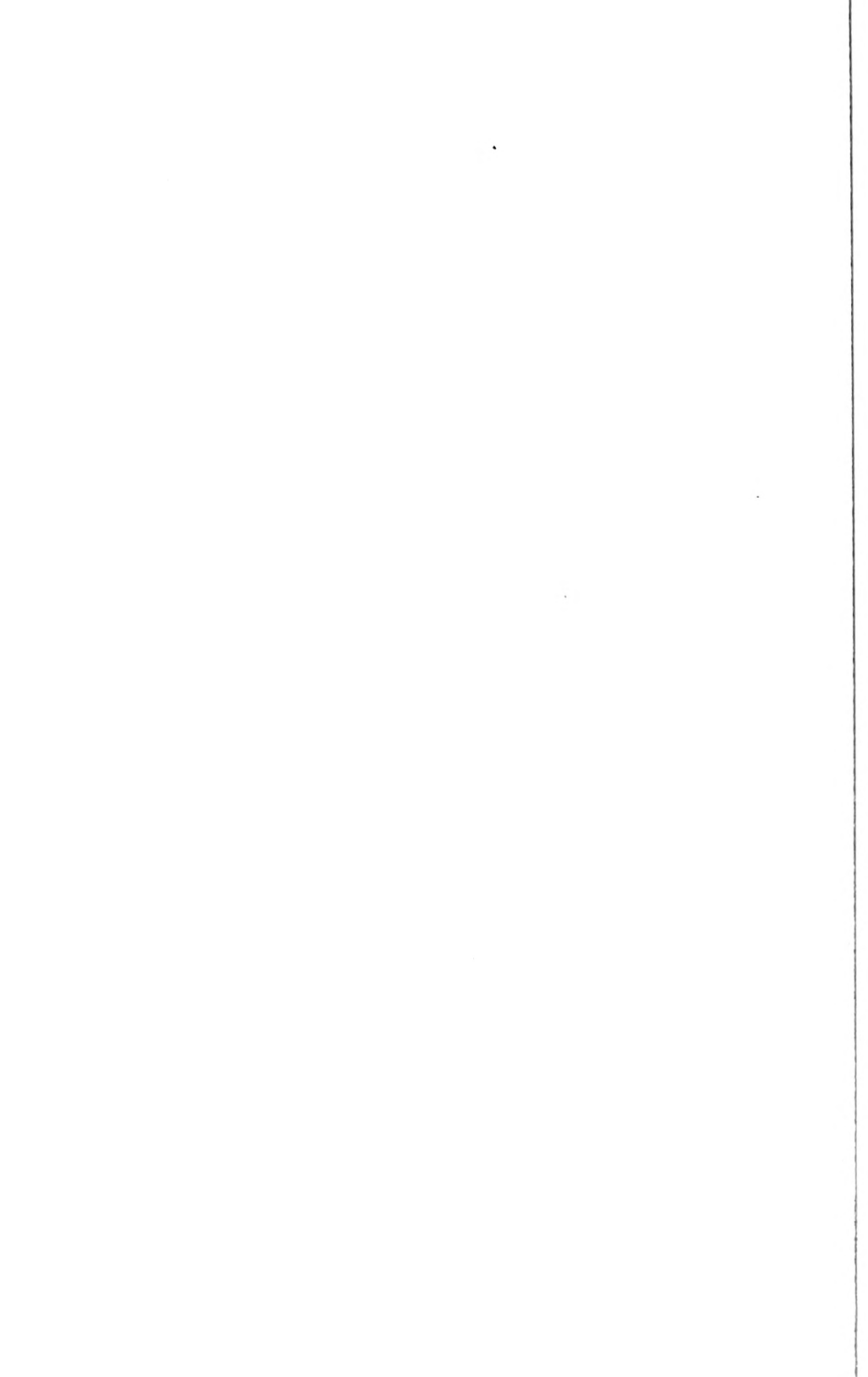
1. Cette curieuse expédition en Morée n'est, en effet, racontée par aucun autre chroniqueur. Elle est seulement indiquée par quelques-uns, dont nous citerons les passages en temps et lieu.



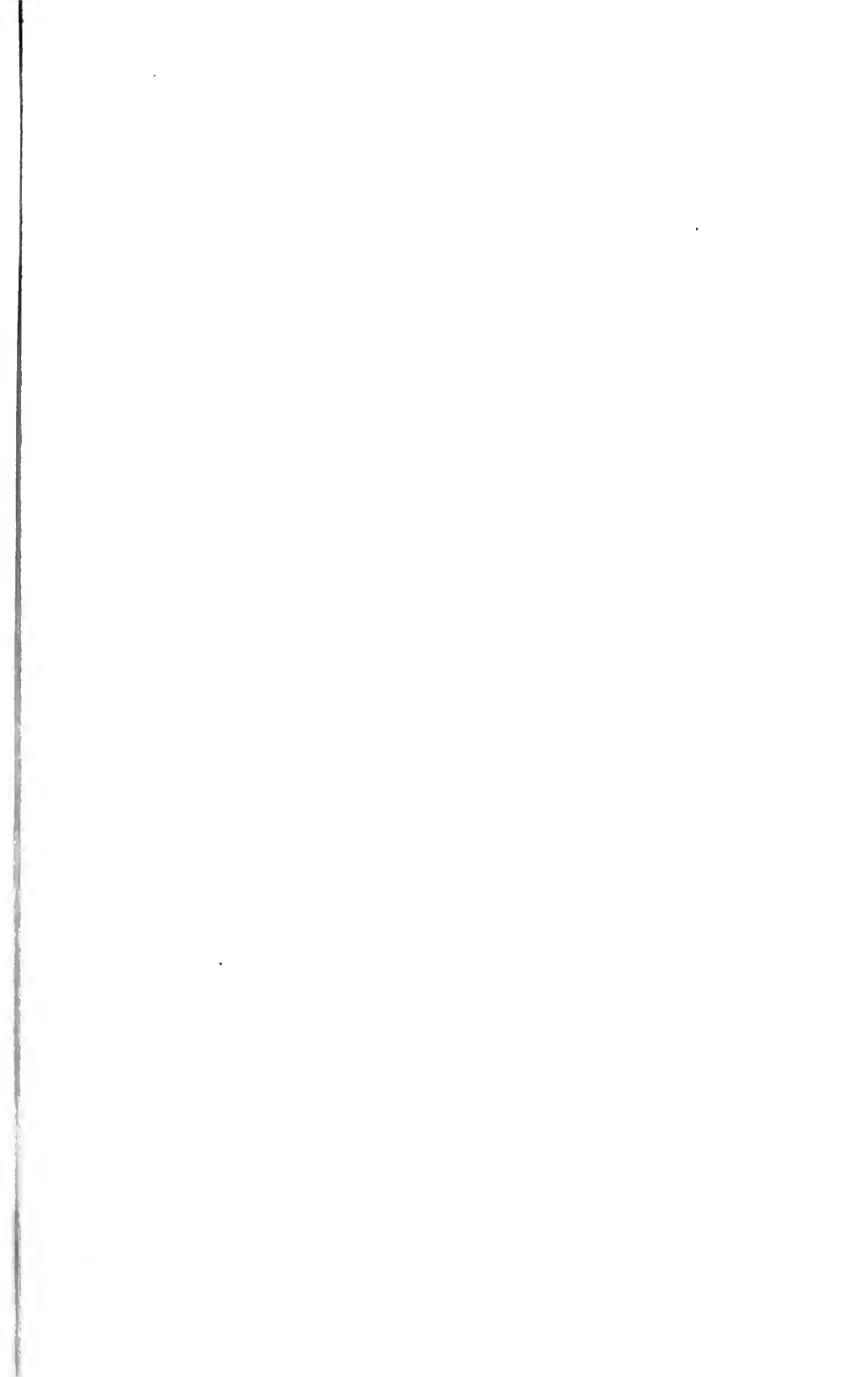
---

TYPOGRAPHIE DE CH. LAHURE ET C<sup>IE</sup>  
Imprimeurs du Sénat et de la Cour de Cassation  
rue de Vaugirard, 9

---









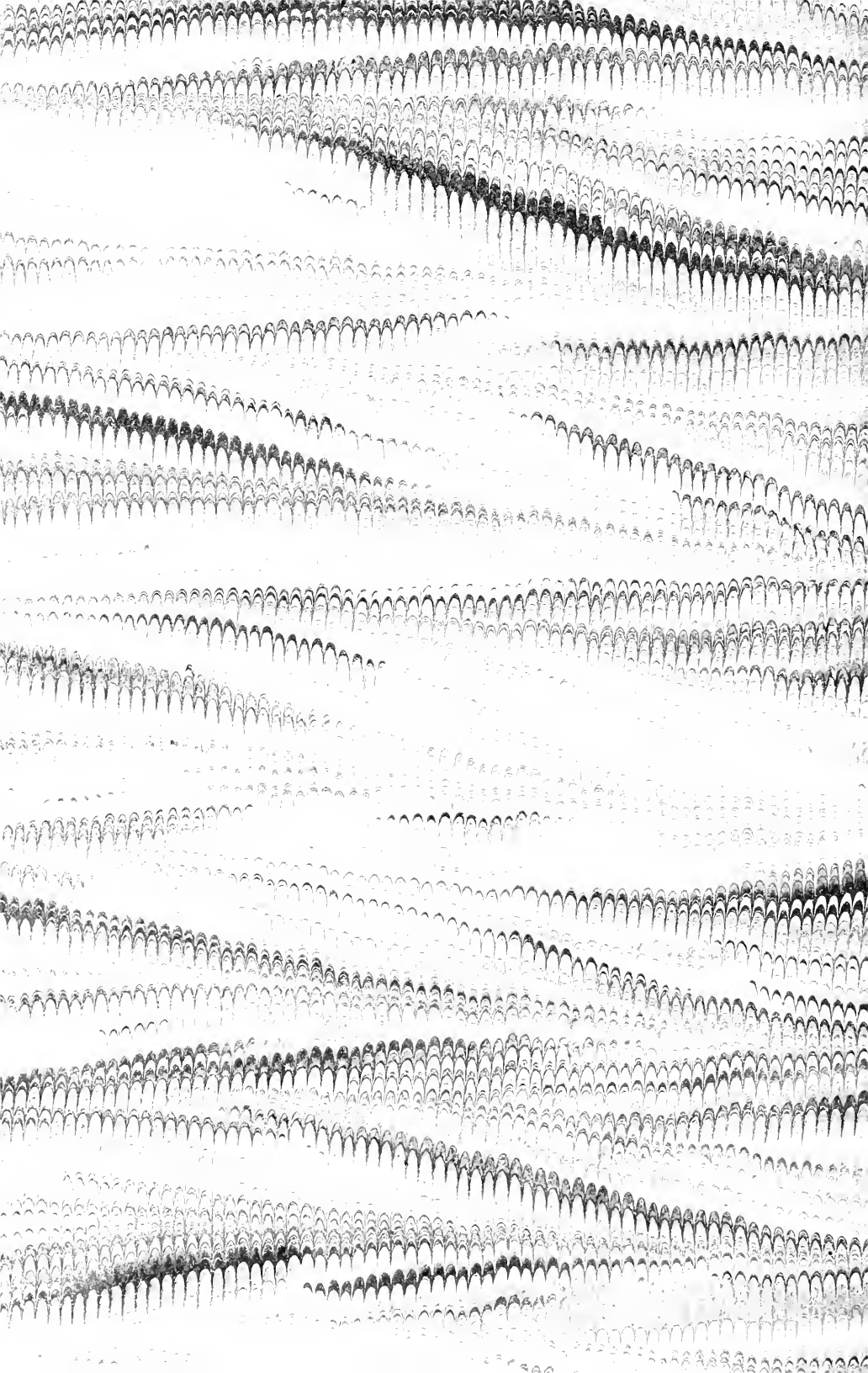














Da  
150  
157  
t.]

Savrin, Jean de, seigneur  
de Forestal  
anciennes chroniques  
de la terre

PLEASE DO NOT REMOVE  
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

---

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY

---

